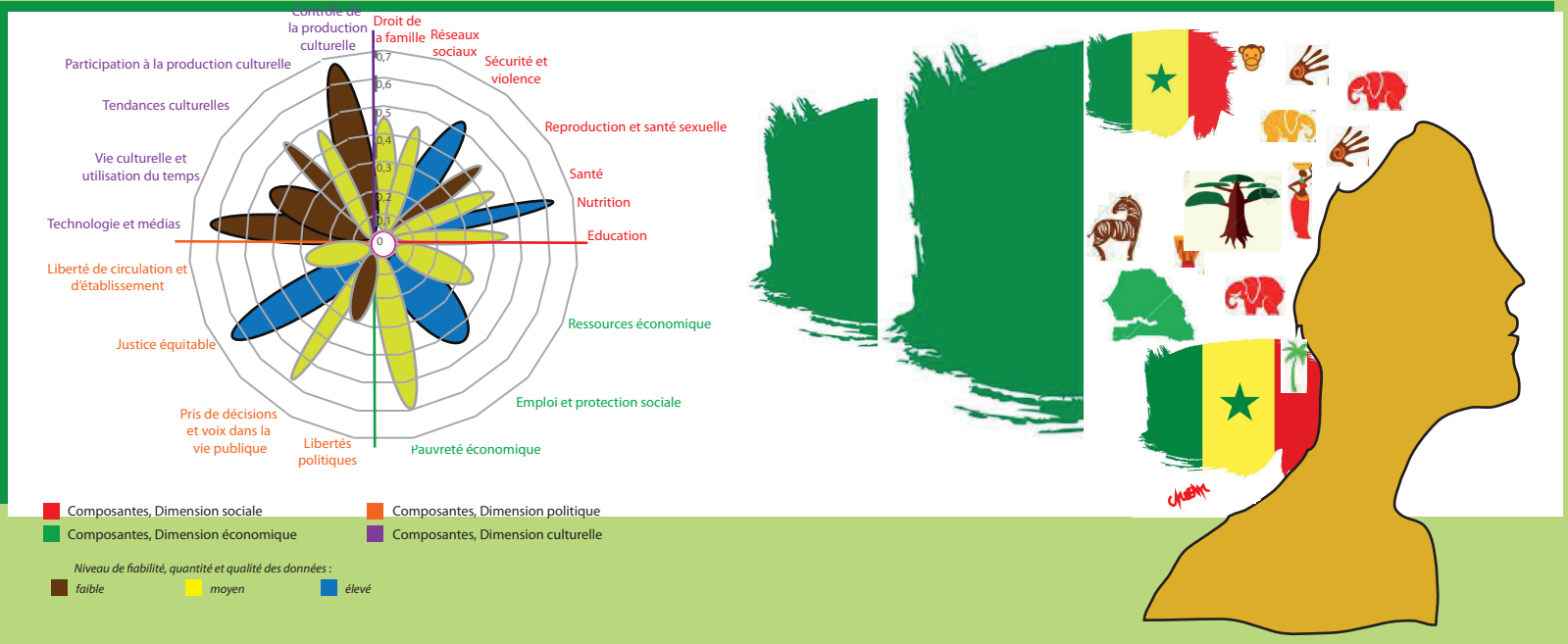


Manuel méthodologique sur la mesure de l'autonomisation des femmes. Le cas du Sénégal



par le Centro studi di politica internazionale (CeSPI)

ONU Femmes

Dakar, décembre 2016

Manuel méthodologique sur la mesure de l'autonomisation des femmes. Le cas du Sénégal

par le Centro studi di politica internazionale (CeSPI)

ONU Femmes

Dakar, décembre 2016

Équipe CeSPI du Manuel

Marco Zupi (directeur et auteur principal)

Paola Abenante et Alberto Mazzali (contributeurs, responsables de recherche et statistiques)

Cheikh Mané (consultant ONU FEMMES, chargé de la révision linguistique)

L'équipe de recherche du CeSPI exprime ses sincères gratitudeux aux différents partenaires - institutions internationales, structures gouvernementales, réseaux et organisations de la société Civile et centres universitaires - du Sénégal, qui ont fourni des données, des idées et des suggestions pertinentes pour cette étude.

L'équipe remercie également toutes les personnes qui ont contribué dans les différentes phases pour la réussite de cette importante investigation. Spécialement Absa Wade Ngom (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance) et Giuliana Serra (Coopération italienne) pour les contributions fortes et enrichissantes.

La gratitude va aussi aux personnels de terrain, enquêteurs, techniciens et superviseurs pour leur professionnalisme : Rosa Macchia Samba (expert consultant au Sénégal), Mbaye Ndiaye (responsable ANSD Kaolack), Cheikh Ahmadou Bamba Gueye, Fatimatou Youssoufi, Mariem Camara, Younnous Cherif Sow ; Kodda Samboul ; les personnes ressources de l'APROFES.

L'équipe CeSPI remercie vivement Francesco Paolo Venier, Ambassadeur Italie au Sénégal, et Pasqualino Procacci, Directeur de la Coopération Italienne au Sénégal, pour le soutien moral et l'encouragement accordés.

Un sincère remerciement aux Représentations de l'ONUFEMMES au Sénégal et Afrique de l'Ouest, plus spécialement à Marie Sabara pour les appuis reçus lors de la réalisation de cette étude depuis le début du processus, l'appui reçu dans la préparation, le suivi et l'organisation des différentes missions et l'appui pendant la préparation et la réalisation de cette recherche.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage reflètent celles des auteurs et pas nécessairement celles l'ONUFEMMES ou de ses représentants.

TABLE DES MATIERES

Préface.....	5
Partie I.....	9
Cadre de référence, notions et principes, outils et techniques de la méthodologie de mesure	9
1. Introduction. Le cadre de référence pour apprécier l'importance politique de l'autonomisation des femmes	11
2. Notions et principes	25
3. Construction d'indicateurs et repères existants.....	40
4. Outils de base	56
5. Sources de données	68
 Partie II	
Lignes directrices de mise en œuvre d'une mesure de l'autonomisation des femmes.	89
6. Processus de mise en œuvre de la méthodologie au niveau national par étapes et mis en garde.....	91
Etape 1 - Faire l'état des lieux et mise en réseau des acteurs principaux	91
Etape 2 - Assumer l'appropriation nationale et locale.....	94
Etape 3 - Adaptation des variables « théoriques » au contexte nationale.....	98
Etape 4 - Cartographie et validation finale de l'analyse des données existantes et des systèmes de collecte	100
Etape 5 - intégration des données dans le tableau des indicateurs.....	103
Etape 6 - Enquête pilote à petite échelle.....	105
Etape 7 - Construction des indices partiels	111
Etape 8 - Intégration des variables manquantes et gender mainstreaming des collectes existantes.....	120
Etape 9 – Construction des indices finaux de l'autonomisation des femmes	126
Etape 10 - Utilisation des indices finaux pour orienter les choix	134

Partie III

L'application des lignes techniques et opérationnelles.....	139
---	-----

7. Mise en œuvre du plan d'action au Sénégal et guide à la capitalisation des résultats de l'expérience.....	141
Etape 1 - Faire l'état des lieux et Mise en réseau des acteurs principaux.....	141
Etape 2 - Assumer l'appropriation nationale et locale et prendre ses responsabilités	145
Etape 3 - Adaptation des variables au contexte national	148
Etape 4 - Cartographie et validation finale de l'analyse des données existantes et des systèmes de collecte	151
Etape 5 - Intégration des données dans le tableau des indicateurs	155
Etape 6 - Enquête Pilote à petite échelle.....	159
Etape 7 - Construction des indices partiels.....	177
Etapes à suivre. Lignes directrices techniques et opérationnels pour la mise en œuvre du plan d'action	184

Annexes	195
----------------------	-----

1. Acronymes	197
2. Capture d'écran de la liste de fichiers locaux en ligne sur le serveur Dropbox avec la documentation utilisée et produite	200
3. Analyse FFOM des filières données administratives, Kaolack	201
4. Liste des variables pour le cas Sénégal.....	210
5. Présentation de quelques résultats de l'analyse descriptive des données	226
6. Résultats de l'analyse préliminaire des sources de données	251
7. Liste des institutions gouvernementales et des <i>stakeholders</i> impliqués	259

Préface

Il est internationalement reconnu que le développement durable est étroitement lié à l'égalité de genre et à la promotion de l'autonomisation des femmes. Les Objectifs de développement durable (ODD), non seulement ciblent l'égalité entre les sexes dans un objectif spécifique - l'objectif 5 -, mais reconnaissent aussi l'importance de l'approche genre en tant que approche transversal à tous les 17 objectifs. Compte tenu de la nature interconnectée des 17 ODD et des 169 cibles, considérés comme «intégrés et indivisibles», la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation est un atout nécessaire dans toute politique durable.

En même temps l'objectif 17 souligne l'importance de la mesure statistique comme outil pour, d'un côté, évaluer les politiques en place et, d'autre côté, identifier les cibles spécifiques que l'action politique doit viser. L'identification d'indicateurs appropriés permet de traduire les cibles des ODD en outils de suivi, évaluation et programmation des politiques. Dans ce processus d'analyse des indicateurs et des présentations des résultats afin d'orienter les politiques, ONU-Femmes aura un rôle important à jouer en ce qui concerne l'ODD 5.

Dans le même objectif 17, l'importance du partenariat entre pays est aussi mise en évidence. Le développement des statistiques pour les ODD est un processus qui doit être approprié par tous les Etats membres, et dans ce cadre le renforcement des systèmes statistiques nationaux est aussi prioritaire : les gouvernements peuvent par ailleurs définir leurs propres indicateurs nationaux qui seront associés aux futurs objectifs du développement durable pour contribuer au suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs et cibles.

C'est dans ce cadre que se place le projet ONU Femmes d'élaborer une mesure de l'autonomisation de genre, avec l'institut de recherche CeSPI chargé de fournir une assistance scientifique et technique. Le projet cherche à développer l'Indice de l'autonomisation des femmes (IAF) sous trois (3) niveaux de réalité (*de iure*, *de facto* et *de habitu*), un outil de mesure de l'autonomisation de genre qui intègre et valorise les résultats des statistiques de genre obtenus jusqu'ici au niveau international et qui permet de bâtir le terrain pour une mesure comparable au niveau international tout en étant adaptable aux spécificités nationales. Parallèlement la méthodologie de mise en œuvre de cette mesure est axée sur la valorisation et le renforcement du système statistique national des pays impliqués dans le processus.

L'identification de mesures et indicateurs appropriés peut et doit permettre de traduire les cibles des ODD en outils concrets de suivi, évaluation et programmation des politiques publiques.

Le Sénégal, pays prioritaire pour la Coopération Italienne, est le partenaire privilégié pour la mise en œuvre pilote de la méthodologie de mesure de l'autonomisation de genre prévue par ce projet.

Face aux disparités de genre qui persistent, le gouvernement du Sénégal a déployé beaucoup d'efforts, à partir du premier plan d'action en 1982, pour promouvoir l'égalité entre les sexes. En 2003 une Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) a été élaborée. Elle répond au double souci de disposer de :

- i. *un cadre global de référence* qui clarifie la vision du pays en matière de genre et l'engagement des différentes composantes de la société y compris les autorités politiques à réaliser cette vision ;
- ii. *un instrument opérationnel* qui permette de rendre visible les questions de genre dans la société, de proposer les mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre (Rapport SNEEG 2015).

Non seulement les politiques sénégalaises sont très attentives à la thématique de genre, mais le Sénégal dispose aussi d'un Système Statistique Nationale organisé et fonctionnant. Cet état de fait positionne le pays avec un terreau favorable pour la mise en œuvre d'un projet de mise à système d'une approche statistique sensible au genre.

Cette expérience sénégalaise du projet se propose en tant que pilote et modèle pour l'application de la mesure dans d'autres pays africains, et non seulement, dans le cadre des efforts nationaux et internationaux pour améliorer la qualité des données et la mise en œuvre de l'agenda de développement 2030.

Ce Manuel Méthodologique présente la conceptualisation de la mesure et la méthodologie de sa mise en œuvre, pendant l'année 2015-2016 pour au Sénégal.

Il est organisé en trois parties.

La première partie présente le cadre de référence, les notions et principes, outils et techniques de la méthodologie de mesure proposée. En partant de la place de la thématique de genre dans les ODD et dans les statistiques internationales, cette partie renseigne dans le détail les approches théoriques et les repères existants (indicateurs internationaux et conventions internationales) qui ont inspiré la conceptualisation de la mesure. Les indicateurs internationaux sexo-spécifiques principaux dont la méthodologie a été en partie retenue au niveau de la structure de la mesure proposée, sont aussi décrits en détail, avec leurs atouts et faiblesses. Le cadre conceptuel de la mesure est expliqué et l'*empowerment* est défini en tant que processus dynamique, permettant ainsi un consensus épistémologique sur la méthodologie adoptée. Enfin,

le dernier chapitre décrit les différentes sources de données nationales qui peuvent être utilisées et valorisées dans la mise en œuvre de la méthodologie. Dans le texte, il y a des *Box de couleur verte* qui approfondissent brièvement certains aspects techniques spécifiques. Pour chaque chapitre il y a des *Box de couleur bleu* qui résument les concepts fondamentaux.

La deuxième partie du manuel présente les lignes directrices de la mise en œuvre de la méthodologie de mesure en 10 étapes, à savoir le processus suivi pour intégrer l'approche genre et la mesure proposée au niveau du système statistique national. Au final ce programme doit permettre aux institutions nationales de s'approprier de la méthodologie et sa valorisation dans les sources et des données existantes aussi bien que sur la valorisation des données administratives en tant que données statistiques. Pour chaque étape il y a des *Box de couleur jaune* de mises en garde et il y a les *Box* de couleur verte.

La troisième partie est divisée en deux sections. La première section décrit l'application des étapes de mise en œuvre de la méthodologie au Sénégal, à savoir les lignes techniques et opérationnelles suivies pendant le déroulement du projet 2015-2016. Chaque étape fait une description minutieuse du travail mené au Sénégal, les institutions impliquées (commune, états civils, ministères etc.) et indique les lignes directrices pour l'amélioration du système. La situation actuelle du projet au Sénégal est à l'étape 7, à savoir la construction des indices partiels avec les données déjà existantes recueillies. Pour chaque étape il y a des *Box de couleur orange* sur les lignes directrices pour l'amélioration du système et des encadrés qui forment une guide sur la capitalisation des résultats de l'expérience en *Box* de couleur verte. La deuxième section, d'après un bref état des lieux, décrit les lignes directrices pour finaliser la mise en place d'un système national intégré de bases de données pertinentes pour mesurer l'autonomisation des femmes au Sénégal, et propose un plan d'action en se basant sur les résultats du processus.

Enfin, des annexes fournissent des informations complémentaires qui peuvent être consultées pour plus d'informations et pour visionner la liste complète des variables jugées pertinentes pour mesurer l'autonomisation des femmes au Sénégal.

Il est souhaité que les connaissances mises à la disposition de l'ensemble de la communauté des institutions et des parties intéressées leur permettront d'améliorer le processus de collecte et d'utilisation de bases de données statistiques afin de décider au mieux les priorités politiques et les mesures qui permettront d'atteindre l'égalité des femmes et des hommes.

Partie I

**Cadre de référence, notions et principes, outils et techniques
de la méthodologie de mesure**

1. Introduction. Le cadre de référence pour apprécier l'importance politique de l'autonomisation des femmes

1.1 Les indicateurs de développement durable et l'autonomisation des femmes

A) Place de la femme dans les objectifs de développement durable

À l'occasion du vingtième anniversaire de la Plate-forme de Beijing, Beijing + 20 en 2015, les progrès accomplis dans la promotion de l'égalité de genre ont été analysés, et l'engagement politique de tous pour promouvoir l'autonomisation ou la prise de pouvoir par les femmes (*empowerment*) a été renouvelé.

L'examen des progrès de Pékin, lors de la 59ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies en Mars 2015, a mis en évidence, comme abordé dans les documents d'ONU-Femmes, qu'aucun pays n'a encore atteint l'agenda des engagements : les femmes gagnent moins que les hommes et sont plus susceptibles d'effectuer des travaux de mauvaise qualité. Un tiers d'entre elles est victimes de violences physiques ou sexuelles dans leur vie. L'absence de droits en matière de reproduction et de soins de santé révèle que 800 femmes meurent chaque jour en donnant naissance à un enfant.

Les données recueillies par l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la discrimination dans le milieu de travail montrent que la qualité des emplois est préoccupante : le taux d'activité des femmes dans le monde est de 50 %, alors que celui des hommes est de 77 %. En outre, 46 % des femmes sont considérées comme précaires et risquent de perdre leur emploi, contre 44 % des hommes. Globalement, le revenu des femmes est en moyenne 77 % par rapport à celui des hommes, avec un écart absolu qui augmente pour les femmes qui ont un revenu plus haut.

Dans les grandes entreprises la probabilité qu'il y ait une femme à la direction est plus faible (les femmes ne représentent pas plus que le 5 % des administrateurs publics délégués des grandes entreprises mondiales). S'il est vrai que 30 % environ de toutes les entreprises sont dirigées par des femmes, cela sont essentiellement des micros et petites entreprises. Sur le plan politique, aujourd'hui 8 % des États Membres de l'OIT (15 pays sur 185) à une femme à la tête du gouvernement, par rapport au 3 % en 1995 (6 des 175 États).

En vingt ans le pourcentage de femmes parlementaires est doublé par rapport en 1995, mais reste quand même très faible, le 22 %. Au niveau mondial, dans 28 Etats les femmes représentent moins du 10 % des parlementaires. La Chambre des députés du Rwanda est le seul exemple dans le monde avec une majorité

de femmes, égal à 63,8% après les élections de 2013, ainsi que la Bolivie, après les élections du 2014, a une présence féminine de 53,1%.

La discrimination sur le marché du travail et dans la politique est liée aux responsabilités assignées par la société aux femmes dans la maison, c'est à dire les soins et les activités de travail non rémunérées. Les femmes de l'Union européenne (UE), pour lesquelles les données sont disponibles, sont occupées en moyenne 26 heures par semaine dans des activités de soins et de ménage, par rapport à 9 heures d'occupation des hommes.

La violence à l'égard des femmes et les enfants est multiforme. La violence domestique dans la famille et dans le cercle de connaissances (menaces, violence psychologique et physique, uxoricide, violence reproductive comme les mutilations génitales féminines, les abus sexuels, l'inceste, le mariage et la contraception forcée ou refusée et la grossesse forcée) est répandue dans le monde. De la même manière, la stigmatisation sociale (l'avortement sélectif comme une forme de féminicide) dans les lieux publics et les lieux de travail (harcèlement, menaces et abus sexuels, viols), sur le marché illégal (esclavage sexuel, prostitution forcée, trafic) et en temps de guerre (viols) restent un fléau très répandu dans le monde.

Chaque année, plus de 700 millions de femmes sont victimes de violence physique ou sexuelle, souvent par une personne intime ou connue ; en Moyen-Orient et en Afrique, 40% des femmes ont subi des violences, en Asie du Sud 43%. Cette violence contre les femmes, engendre des traumatismes profonds et des dommages psychologiques et physiques et interagit aussi avec d'autres formes de discrimination.

Dans le monde, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans.

La dignité des personnes et les droits des femmes sont des valeurs en eux-mêmes selon l'approche au développement humain, et ils sont des valeurs qui en plus ont aussi un impact économique en termes de productivité : la Banque mondiale indique qu'au Vietnam les femmes victimes de violence ont un revenu 35% inférieur par rapport aux femmes qui n'ont pas subi de la violence.

Selon les données du Fonds Monétaire International qui, comme la Banque mondiale, considère les droits des femmes comme instruments aux objectifs de croissance économique et non pas comme un but en soi même, plus de 850 millions de femmes, pour la plupart dans les pays en développement, auraient davantage le potentiel de contribuer à leurs économies, sociétés et systèmes politiques, si l'égalité de genre était promue.

Même l'enquête sur le rôle des femmes dans le développement, menée au niveau mondial en 2014 par les Nations unies (NU), a mis en évidence la synergie entre l'autonomisation des femmes et le développement social, économique et environnemental, c'est à dire le développement durable.

La participation active des femmes aux processus décisionnels promeut et facilite l'allocation des ressources publiques dans les priorités du développement humain (éducation, santé, nutrition, emploi et protection sociale). Les données empiriques montrent clairement la corrélation entre l'augmentation de l'éducation des femmes et la réduction des taux de mortalité néonatale et infantile et l'amélioration de la santé au sein du ménage.

De même, les statistiques relatives à l'agriculture et la nutrition diffusées par ONU-Femmes ont été reprises en 2015 à l'Expo de Milan : si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, la production agricole dans 34 pays en développement augmenterait de 4 %, ce qui pourrait conduire à 17 % de réduction du nombre des personnes sous-alimentées, soit 150 millions de personnes en moins qui souffrent la faim.

Elles sont des données alarmantes, malgré les succès indéniables obtenus dans le passé en raison de l'adoption de lois qui favorisent l'égalité des sexes et qui contrastent la violence contre les femmes. En dépit de ces progrès les résultats restent lents et inégaux : le niveau d'instruction féminine est augmenté, mais cela n'a pas été compensé par une réduction correspondante de la discrimination sur le marché du travail, en commençant par les discriminations dans la rémunération. Les lois sont nécessaires, mais pas suffisantes.

La mise en œuvre des lois doit marcher en parallèle à l'élimination des obstacles institutionnels et des normes sociales discriminatoires, points sur lesquels l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment attiré l'attention avec l'index "Institutions sociales et égalité homme-femme" (SIGI en anglais : *Social institutions and gender index*).

La coopération au développement continue à traduire les engagements pris pour l'autonomisation des femmes en termes d'initiatives axées sur les secteurs sociaux, conformément à ce qu'était le modèle fourni par les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui avait défini le cadre entre 2000 et 2015. Il est clair qu'il reste des efforts à fournir en ce qui concerne la position des femmes dans l'emploi et dans les modèles de gouvernance et de participation politique. Les politiques de stabilisation, les programmes d'ajustement structurel et les politiques d'austérité des dernières années ont souvent arrêté les initiatives d'investissement public en faveur de l'autonomisation et la prise de pouvoir par les femmes.

(B) Les indicateurs sur l'autonomisation des femmes discutés aujourd'hui en matière de développement durable

La mesure au moyen d'indicateurs de l'autonomisation, ou la prise de pouvoir par les femmes, a assumée une importance fondamentale dans le contexte des indicateurs de développement durable :

1) Une partie intégrante de la nature ambitieuse et sans précédent de l'Agenda 2030 - en dernier dans le document du Conseil Economique et Social des Nations unies (en anglais ECOSOC : *Economic and social council*) du 19 Février 2016 - est le principe général de la désagrégation de tous les indicateurs de développement durable conformément à la fois à l'approche de genre, à la fois aux principes fondamentaux de la statistique publique. C'est à dire que il est indiqué de désagréger les indicateurs, là où pertinente, selon le sexe mais aussi le revenu, la race, l'origine ethnique, le statut migratoire, le handicap et la localisation géographique ou d'autres caractéristiques.

2) D'autre part, dans cette pétition de principe général qui demande à tous d'aborder les différents thèmes du développement (organisés en 17 ODD) dans une perspective de genre, l'Agenda 2030 ajoute la nécessité d'adopter un focus spécifique sur l'autonomisation des femmes.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté le 27 Juillet 2015, décrit l'autonomisation des femmes comme 'vitale' pour le développement durable et la croissance économique durable, inclusive et équitable.

Le 26 Octobre 2016, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions sur le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes 2016-2020. Sur la base de ces conclusions, la Commission et le Service Européen pour l'action extérieure sont en train d'élaborer un nouveau cadre d'action qui influencera les activités de suivi de la coopération au développement dans les prochaines années. Le document en préparation s'intitule : «mesures pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : transformer la vie des filles et des femmes par le biais des relations extérieures de l'UE 2016-2020».

En particulier, trois priorités sont identifiées :

1. intégrité physique et psychologique
2. droits économiques et sociaux
3. voix et participation.

La sélection d'indicateurs pour toute nouvelle activité doit être basée sur l'utilisation systématique de l'analyse genre et l'identification détaillée des indicateurs doit être achevée avant la fin du 2016, en alignant le calendrier des travaux de l'ONU sur les indicateurs connexes aux ODD.

Parallèlement à ce cadre d'action inspiré au Programme d'Addis-Abeba, il y a les 17 ODD et 169 cibles qui sont entrés en vigueur en Janvier 2016, et aussi leur implantation sera surveillée régulièrement jusqu'en 2030.

Le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance transversale de l'*empowerment* des femmes dans la conception des ODD, comme le témoigne le document de fin 2014 qui le résume en six mots clés :

- 1) les personnes (pour assurer l'inclusion des femmes et des enfants),
- 2) la dignité (pour lutter contre la pauvreté et les inégalités),
- 3) la prospérité (pour assurer une croissance inclusive qui transforme l'économie),
- 4) la justice (pour promouvoir des institutions efficaces),
- 5) le partenariat (pour assurer la solidarité au niveau international),
- 6) l'environnement (pour protéger l'écosystème).

Le thème de l'autonomisation des femmes, aborde plus ou moins explicitement toutes les questions prioritaires visées par les ODD.

Parmi les 17 ODD, le ODD-5 en particulier vise à "parvenir (*to achieve*) à l'égalité des genres et autonomiser (*to empower*) les femmes". L'égalité des sexes et l'autonomisation sont expliqués comme des objectifs à atteindre, différemment de l'engagement de l'Agenda précédente, l'OMD 3, qui visait "la promotion (*to promote*) de l'égalité des sexes et de donner autonomie et pouvoir aux femmes".

Les ODD doivent pleinement accomplir ce que les OMD ont promu : si les OMD promouvaient l'autonomisation des femmes en général, les ODD visent l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles.

C'est au niveau des cibles que l'on peut mieux saisir les différences entre les OMD et les ODD : la seule cible dédiée des OMD, la cible 3, circonscrit l'autonomisation des femmes dans le domaine de la discrimination dans l'éducation, en parlant de «Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire (de préférence d'ici à 2005, et pour tous les niveaux de l'enseignement en 2015) ». Au lieu de cela, l'ODD-5 est divisé en plusieurs cibles :

- Mettre fin, dans le monde entier, notamment sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- Assurer l'accès pour tous aux soins de santé reproductifs et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.
- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
- Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
- Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Ces priorités, absents dans les OMD, sont pertinentes par rapport aux données communiquées sur l'état des diverses discriminations envers les femmes dans le monde et qui affectent non seulement la fréquentation scolaire, mais les droits économiques, politiques et sociaux, sexuels et reproductifs, y compris le travail familial et les soins non rémunérés.

Dans le processus de négociation, les priorités et les droits ont rencontré un certain niveau de résistance, comme dans le cas de la cible relative aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles qui a rencontré l'opposition du Vatican (statut d'observateur), et qui pourtant ont été retenus par la majorité un avancement par rapport aux OMD.

Ensuite, parmi les nombreuses cibles qui ne sont pas liées au ODD-5, il y a beaucoup d'autres thèmes et cibles qui peuvent être traduits en termes d'autonomisation des femmes, comme le cas de l'accès à l'énergie et l'atténuation des effets du changement climatique qui affecte en particulier les groupes les plus vulnérables de la population, dans lesquels tombent presque toujours des femmes.

Depuis septembre 2016, après qu'une liste d'indicateurs sujette à des affinements ultérieurs a été acceptée en mars 2016 par la commission statistique des Nations unies, environ 230 indicateurs sont en cours de définition pour permettre le suivi des progrès des Nations vis-à-vis des ODD.

Chaque année, le Secrétaire général de l'ONU établira un rapport annuel de suivi et d'examen des ODD. Les gouvernements peuvent par ailleurs définir leurs propres indicateurs nationaux qui seront associés aux futurs objectifs du développement durable pour contribuer au suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs et cibles.

L'importance stratégique des cibles de l'ODD-5 est démontrée par le caractère transversal des questions de genre, qui doivent être intégrées dans tous les ODD, et par le fait que la promotion de l'égalité entre les sexes est tout d'abord un objectif concret dans tous les pays du monde, y inclus tous les pays de l'OCDE, où les données disponibles ont peu de détails et montrent qu'il s'agit d'un domaine où il faut faire des efforts.

Les résultats du débat sur les indicateurs seront très importants parce que l'identification d'indicateurs appropriés permettra de traduire les cibles de l'ODD-5 en outils de programmation, de suivi et évaluation des politiques. Dans ce processus d'analyse des indicateurs et de présentations des résultats afin d'orienter les politiques, ONU-Femmes aura un rôle important à jouer.

BOX 1 : Indicateurs en discussion par rapport au ODD-5

5.1.1 Existence ou non d'un cadre réglementaire pour promouvoir, faire respecter et contrôler l'égalité et la non-discrimination basée sur le sexe.

5.2.1 Proportion des femmes et des filles (au moins 15 ans) qui ont eu au moins un partenaire dans la vie et qui sont été victimes au cours des 12 derniers mois de violence physique, sexuelle ou psychologique par un partenaire actuel ou passé, par groupe d'âge.

5.2.2 Proportion des femmes et des filles (au moins 15 ans) qui ont subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois de la part de personnes qui ne sont pas des partenaires intimes, par groupe d'âge et le lieu où la violence a été perpétré.

5.3.1 Pourcentage de femmes âgées entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 et 18 ans.

5.3.2 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des mutilations génitales, par groupe d'âge.

5.4.1 Pourcentage du temps consacré aux travaux ménagers et des soins non rémunérés, selon le sexe, l'âge et le lieu.

5.5.1 Proportion de sièges au Parlement et au gouvernement local occupés par des femmes.

5.5.2 Proportion de femmes aux postes de direction.

5.6.1 Proportion de femmes (âgées de 15 à 49 ans) qui prennent des décisions informées sur les relations sexuelles, l'utilisation des contraceptifs et les soins de santé et de reproduction.

5.6.2 Nombre de pays avec des lois et des règlements qui garantissent aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux services, l'information et l'éducation pour la santé sexuelle et reproductive.

5.a.1 a Pourcentage de personnes qui ont des biens ou des droits protégés sur les terres agricoles (par rapport à la population agricole totale), selon le sexe.

5.a.1 b Proportion de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits sur les terres agricoles, par type d'occupation.

5.a.2 Pourcentage de pays où le cadre réglementaire (y compris la *common law*) garantit aux femmes l'égalité sur la propriété et le contrôle des droits fonciers.

5.b.1 Proportion de personnes qui possèdent un téléphone mobile, selon le sexe.

5.c.1 Pourcentage de pays ayant des systèmes qui permettent de suivre et allouer des ressources publiques à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Source : UN-ECOSOC (2016)

1.2 Genèse et processus du projet

Ce manuel méthodologique entre dans le cadre du Programme d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (PASNEEG), qui vise à soutenir la Stratégie nationale sur l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) du Sénégal.

À son tour le PASNEEG rentre dans les priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE), le nouveau cadre de référence des politiques du Sénégal dans une longue perspective qui vise à l'émergence du pays en 2035, et divisé en trois volets : justice sociale et la promotion du capital humain, la bonne gouvernance et l'Etat du droit, croissance économique basé sur une transformation structurale.

Face aux disparités encore persistantes qui confortent la situation inégale des femmes dans le domaine social, économique et politique, le PASNEEG s'articule dans une double approche :

- au niveau stratégique, à travers le partenariat entre le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance (MFFE), l'OCDE, ONU-Femmes, les institutions nationales et internationales de statistique et la Coopération Italienne dans la perspective de promouvoir le développement et l'application d'une mesure d'autonomisation des femmes aux documents de politique économique et sociale nationale, en particulier le Plan Sénégal émergent (PSE) 2014-2018.
- au niveau opérationnel, pour initier des actions concrètes pour l'égalité des sexes, l'élimination des Violences basées sur le genre (VBG) et l'autonomisation économique des femmes conformément aux ODD.

Le partenariat stratégique entre le gouvernement sénégalais, ONU Femmes, l'OCDE, les universités et les bureaux nationaux de statistique et internationales, permettront d'atteindre les objectifs définis par la SNEEG 2005-2015 et les recommandations du rapport de la revue de la SNEEG : le but est d'atteindre l'élaboration d'une politique qui intègre systématiquement la perspective du genre : *policy on gender mainstreaming*.

Le projet prévoit aussi le soutien à la participation des institutions nationales et des organisations de la société civile aux événements internationaux (Expo 2015, Beijing + 20, Assemblée générale 2015, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASNEEG, l'équipe CeSPI a été chargée du développement d'un système de mesure de l'autonomisation des femmes inspiré à la méthodologie SIGI et aux autres expériences acquises sur le plan international, en collaboration avec ONU-Femmes, la coopération Italienne et le MFFE.

CeSPI a été aussi chargé d'apporter l'appui scientifique et technique pour l'acquisition et l'adaptation des indicateurs et des méthodologies de "responsabilité des résultats" pour renforcer les structures nationales

chargés de définir et développer les stratégies de développement et, dans ce cadre a assuré l'appui scientifique, technique et logistique pour la participation du Sénégal à l'Expo de Milan 2015 et pour l'organisation du séminaire «*Measuring Women Empowerment*».

Par rapport au développement de la méthodologie de mesure, CeSPI a :

- Mené une revue systématique de la littérature internationale et des interviews avec des experts internationaux sur la mesure d'autonomisation de genre ;
- Conceptualisé des indicateurs de genre ;
- Défini une liste d'indicateurs de genre basés sur le SIGI, sur d'autres indicateurs internationaux, les conventions internationales en matière d'autonomisation des femmes (à partir de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDEF), les indicateurs des OMD et les cibles des ODD ;
- Contribué à l'identification des partenaires institutionnels qui font partie du :
 - o Comité de Pilotage (restreint) chargé d'accompagner le déroulement du projet, assurer le suivi du travail, appuyer la coordination avec les institutions et orienter l'équipe pour le respect des règles de l'administration relatives aux enquêtes et à la gestion de bases de données ;
 - o Comité Technique de Suivi du projet chargé de mettre à niveau la méthodologie de la mesure dans le Système statistique national (SSN) ;
 - o Comité Interministériel qui s'occupe de la mise en œuvre politique et stratégique de la méthodologie ;
- Vérifié les bases de données disponibles au Sénégal au niveau national et décentralisé pendant la mission au Sénégal (21-30 janvier 2016) à travers des rencontres bilatérales et multilatérales avec les départements et institutions de référence et en organisant avec tous les partenaires une semaine de formation et d'informations pendant laquelle on a continué l'analyse de possible sources, des points de qualité et possible faiblesse (analyse des Forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des menaces potentielles : analyse FFOM) ;
- Mis au point une version du tableau de mesure sur la base des retours d'informations obtenus de la part des partenaires sénégalais où les variables sont partiellement vérifiées ;
- Elaboré une enquête pilote dans la commune de Kaolack pour vérifier et affiner l'ébauche du système de mesure.

- Effectué une mission du 26 Septembre au 1 Octobre 2016 de restitution des résultats partiels de l'enquête, du calcul des indices et les lignes directrices du Manuel.

Résumé : chapitre 1

- **La place de la femme dans les objectifs de développement durable** est centrale.
L'enquête sur le rôle des femmes dans le développement, menée au niveau mondial en 2014 par les Nations unies, a mis en évidence la synergie entre l'autonomisation des femmes et le développement social, économique et environnemental, c'est à dire le développement durable.
La participation active des femmes aux processus décisionnels promeuve et facilite l'allocation des ressources publiques dans les priorités du développement humain (éducation, santé, nutrition, emploi et protection sociale).
Malgré les succès indéniables obtenus dans le passé en raison de l'adoption de lois qui favorisent l'égalité des sexes et qui contrastent la violence contre les femmes. Malgré ces progrès les résultats restent lents et partiels.
La mise en œuvre des lois doit marcher en parallèle à l'élimination des obstacles institutionnels et des normes sociales discriminatoires.
Parmi les 17 ODD, le ODD-5 en particulier vise à "parvenir (*to achieve*) à l'égalité des genres et autonomiser (*to empower*) les femmes".
L'importance stratégique des cibles de l'ODD-5 est démontrée par le caractère transversal des questions de genre, qui doivent être intégrées dans tous les ODD, et par le fait que la promotion de l'égalité entre les sexes est tout d'abord un objectif concret dans tous les pays du monde, y inclus tous les pays de l'OCDE, où les données disponibles ont peu de détails et montrent qu'il s'agit d'un domaine où il faut faire des efforts.
- **La mesure au moyen d'indicateurs de l'autonomisation** dans la perspective des ODD :
L'ECOSOC établi le 19 Février 2016 le principe général de la désagrégation de tous les indicateurs de développement durable conformément à la fois à l'approche de genre, à la fois aux principes fondamentaux de la statistique publique.
L'identification détaillée des indicateurs doit être achevée avant la fin du 2016, en alignant le calendrier des travaux de l'ONU sur les indicateurs connexes aux ODD.
Chaque année, le Secrétaire général de l'ONU établira un rapport annuel de suivi et d'examen des ODD. Les gouvernements peuvent par ailleurs définir leurs propres indicateurs nationaux qui seront associés aux futurs objectifs du développement durable pour contribuer au suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs et cibles.
Les résultats du débat sur les indicateurs seront très importants parce que l'identification d'indicateurs appropriés permettra de traduire les cibles de l'ODD-5 en outils de programmation, de suivi et évaluation des politiques.

Résumé : chapitre 1 (suite)

- **Genèse et processus du projet :**

Ce manuel méthodologique entre dans le cadre du Programme d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (PASNEEG), qui vise à soutenir la Stratégie nationale sur l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) du Sénégal. Le projet de construction de la mesure en particulier appartient à la composante multilatérale du PASNEEG. À travers le partenariat entre le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance (MFFE), l'OCDE, ONU-Femmes, les institutions nationales et internationales de statistique et la Coopération Italienne dans la perspective de promouvoir le développement et l'application d'une mesure d'autonomisation des femmes aux documents de politique économique et sociale nationale, en particulier le Plan Sénégal émergent (PSE) 2014-2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASNEEG, l'équipe CeSPI a été chargée du développement d'un système de mesure de l'autonomisation des femmes inspiré à la méthodologie SIGI et aux autres expériences acquises sur le plan international, en collaboration avec ONU-Femmes, la coopération Italienne et le MFFE. À cette fin le CeSPI a mené plusieurs missions et activités qui ont abouti à la construction de la mesure, le renforcement du Système Statistique Nationale et l'appropriation nationale de la méthodologie.

1.3 Bibliographie

Assemblée générale des Nations unies (2016), *Follow-up and review of the 2030 Agenda for Sustainable Development at the global level*, A/70/L.60, New York, juillet.

Assemblée générale des Nations unies (2015), "Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development", New York, septembre:

<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

M. Cassidy (2014), *Assessing Gaps in Indicator Availability and Coverage*, SDSN Working Paper. New York.

A. Coopman et al. (2016), *Seeing the whole. Implementing the SDGs in an integrated and Coherent Way*, Stakeholder Forum for a Sustainable Future.

S. Devarajan (2013), "Africa's statistical tragedy", *Review of Income and Wealth*, Series 59, Special Issue.

M. Gavass et al. (2016), *The European Union's Global Strategy: putting sustainable development at the heart of EU external action*, European Think Tanks Group, Bruxelles, janvier.

Inter-Agency and Expert Group on SDG Indicators (IAEG-SDGs) (2016), *Annex IV of the Report of the Inter-agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators* (E/CN.3/2016/2/Rev.1), New-York, mars: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-E.pdf>.

Nations unies (2016), *The Sustainable Development Goals Report 2016*, New York, juin.

M. Nilsson, D. Griggs, M. Visbeck, C. Ringler (2016), *A draft framework for understanding SDG interactions*, International Council for Science, Paris, juin.

OCDE (2016), *Measuring distance to the SDGs targets. A pilot assessment of where OECD countries stand*, Paris, juillet.

ONU (2014), *The Road to Dignity by 2030 – Synthesis report of the Secretary General on the post-2015 Agenda*, UN, New York, 4 décembre.

ONU-ECE High-Level Group for the Modernisation of Official Statistics (2016), *Outcomes of the UNECE Project on Using Big Data for Official Statistics*, New York, février.

ONU-ECOSOC (2016), *Statistical Annex: Global and regional data for Sustainable Development Goal indicators*, E/2016/75, New York, juillet.

ONU Independent Expert Advisory Group Secretariat (2014), *A World That Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development*, New York, novembre.

ONU Sustainable Development Solutions Network (2015), *Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development*, New York, avril.

Parlement européen (2016), *Follow-up and state of play of the Agenda 2030 and Sustainable Development Goals*, P8_TA-PROV(2016)0224, mai.

J. Sachs, G. Schmidt-Traub, D. Durand-Delacre (2016), *Preliminary Sustainable Development Goal (SDG) Index and Dashboard*, SDSN, New-York, 15 février.

UE DG for Internal Policies (2015), *Women's empowerment and its links to sustainable development. In-depth analysis*, PE 556.927, Parlement européen, Bruxelles, février.

M. Zupi (2016), *La misurazione dell'empowerment delle donne. Il dibattito sugli indicatori*, CeSPI-Osservatorio di politica internazionale n. 116, Camera dei Deputati – Senato della Repubblica, Rome, mars.

M. Zupi (2016b), *L'avvio dell'agenda 2030 sugli Obiettivi di Sviluppo Sostenibile*, Osservatorio di politica internazionale, Note n. 67, Camera dei Deputati – Senato della Repubblica, Rome, septembre.

2. Notions et principes

2.1 Le concept de l'empowerment des femmes

La notion d'autonomisation implique la «prise de pouvoir» (*empowerment*), mettant ainsi un accent particulier sur le renforcement de la confiance en soi, l'estime de soi, à la fois individuelle et collective, tout en critiquant la tendance à considérer de façon homogène les femmes dans les pays en développement et d'en faire des victimes.

Au contraire : le terme *empowerment* souligne l'agentivité ou action (*agency*) des femmes, c'est à dire le protagonisme, l'exercice de la citoyenneté pleine et le rôle agentif ou actif avec des implications pour l'émancipation, la transformation de la société et la réalisation des droits de l'homme.

Selon un examen de la littérature, le concept de l'autonomisation des femmes implique la possibilité d'avoir les ressources et prendre des décisions. Comme indiqué dans la Déclaration de Beijing du 1995 (par. 13), elle est la «participation au processus décisionnel et l'accès au pouvoir».

La traduction de ce concept dans une certaine mesure pose des risques de réductionnisme liée à la fois à la nécessité pragmatique d'identifier ce qui est plus facile à mesurer, et à la cause de pertinence (réduire à ce qui est particulièrement important). Souvent cette réduction aboutit à une approche à l'autonomisation qui focalise sur la capacité individuelle des femmes à subvenir à leurs besoins par le point de vue purement économique.

Reprenant le point développé par la chercheuse belge Francine Mestrum, repris par Isabel Yépez del Castillo, dans le contexte de la lutte contre la pauvreté des femmes, la notion est souvent réduite à une capacité individuelle à subvenir à soi-même. Un exemple concret de cette tendance traduite en indicateurs est représenté par le *Women's empowerment in agriculture index* (WEAI), adoptée par la FAO.

C'est par contre fondamental que l'*empowerment* soit reconnu en tant que revendication de changement des structures économiques et sociales et, à travers eux, des relations de pouvoir. À cette fin, c'est nécessaire retenir dans la conceptualisation et dans la mesure de l'*empowerment*, les deux niveaux où le changement doit intervenir, c'est-à-dire :

1. le niveau individuel, lié à la capacité de la femme, en tant qu'individu, de déterminer un changement personnel ;
2. le niveau structurel, lié à la vie sociale, politique et institutionnelle (trois domaines connexes, mais distincts).

2.2 Vers une mesure de la dimension structurelle de l'empowerment

Afin d'atteindre une évaluation de la dimension structurelle de l'*empowerment*, on doit prendre en considération l'analyse des structures sociales plus profondes, les institutions (publiques et non, dans la forme organisationnelle et non) qui sont impliquées dans la vie sociale.

Dans le langage courant, la notion d'institution est souvent utilisée pour indiquer (suivant l'approche de l'individualisme méthodologique) les institutions et les organisations administratives particulières et jugées importantes - l'Etat et l'administration publique, les partis politiques ou bien les institutions financières internationales comme la Banque mondiale.

Une conceptualisation beaucoup plus large et intéressante d'institution est proposée par Geoffrey Martin Hodgson, professeur à l'Université de Hertfordshire, lié à l'école classique ou traditionnelle (*old school*, en anglais, par opposition à la *new school*, ou bien néoclassique, à laquelle sont lié Douglass North ou Elinor Ostrom) de l'économie institutionnelle. Selon Hodgson : «une institution est un système de règles sociales dominantes et bien établies qui organisent la structure des interrelations sociales».

Dans cette perspective, une institution est constituée par un ensemble de :

1. règles juridiques (les normes contenues dans les conventions internationales, les constitutions, les lois et les règlements), organisations formelles ;
2. conventions et règles informelles, c'est à dire les valeurs morales, les croyances religieuses, les traditions et les normes sociales qui orientent le comportement des individus.

Cette formulation établit une relation réciproque entre les façons des individus de penser la vie et les institutions qui sont enracinées dans leur vie et dans la vie des communautés.

Dans le cadre de cette étude, le focus sur les institutions, selon la définition de Hodgson, a été combiné et intégré avec la théorie des *capabilités* d'Amartya Sen, afin de saisir l'autonomisation des femmes sur le niveau structurel. Pour Amartya Sen le bien-être (*Well-Being*) d'une personne, et dans notre cas d'une femme (ou d'un groupe de femmes), dérive d'une combinaison entre le niveau de vie individuel et la vie en relation avec les autres (ce que Sen appelle la *sympathie*) : le bien-être est conçu en termes de qualité par rapport à la façon d'être et de faire de la femme, c'est à dire bien-être psychologique et un mode de vie sain).

Les résultats en termes d'être et de faire, à leur tour, peuvent dériver des actions de l'individu même (et ici on associe l'autonomisation – *empowerment* – à l'autonomie) ou bien des autres. Sen définit les fonctionnements (*functionings*) les résultats obtenus aux niveaux physique et intellectuel, à savoir ce qu'un individu peut être et faire dans la vie : se nourrir de manière adéquate, par exemple. Ils sont des

résultats concernant bien-être personnel qui se traduisent dans une mesure de la condition des femmes et de leur degré de liberté et choix.

Cette mesure est liée à la réalisation de l'objectif ultime de l'égalité des sexes au niveau de bien-être, sous réserve des différences biologiques et en tenant compte du triple rôle des femmes (productif, reproductif et social).

Les fonctionnements peuvent concerner des résultats très variés, à partir des résultats les plus élémentaires – être instruite et en bonne santé – pour arriver aux résultats les plus complexes et plus difficiles à mesurer du point de vu statistique, i.e. être heureuse, avoir estime de soi, prendre part à la vie de la communauté.

Ces résultats concrets, les fonctionnements, n'impliquent pas que l'individu ait la liberté d'obtenir ces mêmes résultats. Cette liberté est par contre définie en termes d'opportunités effectives de réaliser ce qu'un individu (une femme dans notre cas) juge digne d'être poursuivi- Est-ce que l'individu a effectivement la possibilité de transformer une ressource potentielle dans un résultat positif ? C'est opportunité correspond à ce que Sen appelle *capabilités*.

La relation entre une ressource et la réalisation d'un résultat dépend de ce que Sen appelle les facteurs de conversion qui facilitent ou empêchent la conversion de la ressource en fonctionnement.

On peut distinguer trois catégories de facteurs de conversion :

1. facteurs intérieurs à la personne (comme la condition physique ou l'intelligence, ainsi que le sexe) ;
2. facteurs sociaux, qui sont inhérentes à la société dans laquelle on vit (telles que les politiques publiques, les normes sociales, les pratiques discriminatoires qui pénalisent les femmes) ;
3. facteurs environnementaux, dérivant de l'environnement physique dans lequel on vit (climat, pollution, routes, transport).

Les *capabilités* donc ne se réfèrent pas uniquement à la capacité des femmes, dans le sens strict du pouvoir intérieur qu'elles exercent, mais à la combinaison entre les capacités et les opportunités effectives ou bien empêchées par des facteurs de conversion externes. C'est ici que les focus sur les institutions est fondamental : les facteurs sociaux peuvent être identifiés dans les institutions formelles et informelles, les normes sociales coutumières et les politiques qui influencent, favorisent, protègent et limitent - directement ou indirectement - le bien-être des femmes.

Lorsque donc on veut reproduire cette complexe théorie de l'autonomisation dans une mesure efficace, qu'est-ce que on devrait chercher et mesurer en particulier ?

Il est important mesurer à la fois le domaine des réalisations en termes de bien-être (les fonctionnements), les ressources disponibles, et la liberté de réaliser le bien-être à travers ces mêmes ressources, donc les capacités.

Selon Sen, bien que les fonctionnements soient plus faciles à mesurer, la mesure de la liberté est la mesure fondamentale : la liberté et la possibilité de faire ce que chacun juge digne, à savoir les capacités fonctionnelles pour atteindre les fonctionnements.

C'est à partir de la liberté et la possibilité d'agir qu'on obtient la réalisation des résultats. Les capacités représentent l'ensemble des opérations potentiellement accessibles, qui sont ensuite concrètement réalisées ou non.

La philosophe Martha Nussbaum propose une liste de droits de l'homme qui nous aide à concrétiser la notion des *capabilités*, afin de les traduire dans la mesure, sous forme d'indicateurs. C'est une liste de capacités fondamentales qui permettent à un être humain de rendre sa vie digne d'être vécue :

1. longue durée de la vie ;
2. bonne santé (y compris la vie reproductive et une de nutrition adéquate) ;
3. intégrité physique (y compris la santé sexuelle) ;
4. pleine utilisation des sens, de l'imagination et de la pensée ;
5. développement émotionnel équilibré et des relations avec d'autres personnes ;
6. développer une conception critique afin de pouvoir planifier propre vie ;
7. vivre avec les autres et jouir de dignité égale par rapport aux autres ;
8. vivre en bonne relation avec les animaux et les plantes ;
9. rire, jouer et profiter des activités récréatives ;
10. contrôle sur propre environnement politique et matériel.

Le focus sur les capacités permet d'identifier un éventail des modes de vie possibles par rapport auquel toute personne devrait avoir la possibilité de choisir, en mettant l'accent sur le choix plutôt que sur les résultats finaux des bonnes conditions de vie.

Cela signifie également modifier le réglage de la politique publique, nationale et internationale, qui devrait être axée sur le renforcement du rôle actif des femmes (approche qui va de bas en haut : *bottom-up*) et non sur la "concession" paternaliste de résultats définis par autrui (approche descendante ou *top-down*).

Les femmes devraient avoir la liberté effective de mener une vie qui correspond à ce qu'elles veulent être ou faire, en présupposant qu'elles aient la pleine capacité de choisir d'être la personne qu'elles veulent être, et de faire ce qu'elles veulent faire.

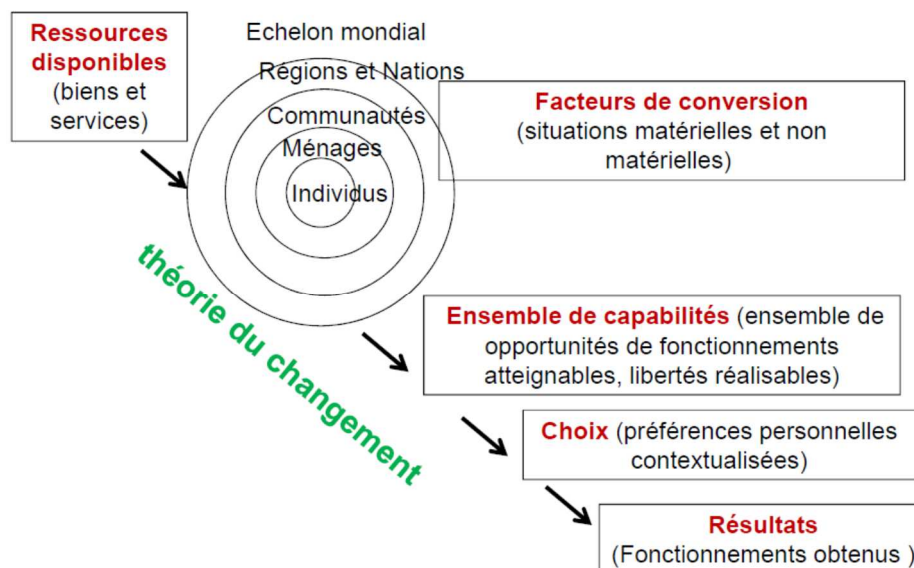
À côté des capacités, comme on l'a déjà dit ici dessus, il est bien important mesurer aussi les ressources et les fonctionnements, afin de vérifier d'une cotée de les effets des capacités en action et d'autre cotée de mesurer la présence effective de ressources dans la société. L'approche avancée par Naila Kabeer systématise et lie entre-eux ces trois dimensions avec l'objectif de mesurer l'autonomisation des femmes, à savoir :

1. les ressources matérielles et sociales, mesurées en tant que conditions préalables ;
2. les *capacités* et l'*agentivité* mesurés en tant que contrôle sur les ressources, afin de saisir le processus de transformation des ressources en résultats ;
3. les résultats mesurés en termes de transformations sociales achevées, dans la perspective de l'autonomisation des femmes.

Cette combinaison d'approches permet aussi d'intégrer dans la mesure la dimension sociale et structurelle de l'*empowerment*, contournant le risque de l'approche individuelle qui réduit la théorie du changement à l'action individuelle.

2.3 Le Cadre Conceptuel Proposé

FIGURE 2.1 : LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES



Par rapport à cette théorie de l'autonomisation des femmes d'Amartya Sen on peut élaborer des domaines prioritaires d'interventions des politiques et une batterie d'indicateurs relative.

Les politiques peuvent se focaliser et agir sur trois niveaux :

1. sur l'amélioration des moyens disponibles, à savoir les ressources nécessaires aux femmes pour exercer leur *agentivité*, et aussi sur les institutions formelles et informelles qui contribuent ou empêchent l'accès à ces ressources (les facteurs de conversion) ;
2. sur le processus d'autonomisation, à savoir sur l'accroissement des *capabilités* et de l'*agentivité* des femmes, et leur liberté d'agir ;
3. sur les résultats ou fonctionnements, à savoir les résultats auxquels chaque personne veut aboutir et qui concurrencent au but final de l'égalité entre les sexes.

Ces trois niveaux à leur tour sont multidimensionnels et concernent plusieurs domaines de la vie des gens. L'étude vise à mesurer ces trois niveaux à partir d'une batterie d'indicateurs, avec plusieurs variables par composante qui définissent une trajectoire hypothétique entre ressources, procès et résultats pour aboutir à la parité des sexes. Le focus sur les institutions au même temps fournit une indication sur les cibles

spécifiques des politiques, les lieux institutionnels où l'autonomisation ou bien la discrimination a lieu et où il faut agir.

Le cadre conceptuel proposé intègre plusieurs approches dans le but de saisir la dimension dynamique et multidimensionnelle de l'autonomisation des femmes en termes de processus que relient les ressources aux *capabilités* et aux fonctionnements dans les différents domaines de vie et par rapport aux différentes institutions.

(A) Approche multidimensionnelle

On propose de mesurer l'autonomisation sur quatre dimensions : sociale, politique, économique et culturelle, toutes interdépendantes et concourantes dans la transformation de la société. Chaque dimension est composée par plusieurs composantes, chaque composante par plusieurs indicateurs, chaque indicateur par plusieurs variables.

(B) Approche processuelle de l'autonomisation et le rôle des institutions

Afin de saisir la dynamique de l'autonomisation en termes de processus, dans chaque dimension on propose des variables pour mesurer à la fois les *ressources*, les *capabilités* et les fonctionnements.

Les ressources sont les conditions préalables à l'autonomisation et sont mesurées par l'accès à la terre, au crédit, à l'eau, aux technologies, à l'éducation, la santé, etc.

Les capabilités sont l'ensemble des fonctionnements potentiellement accessibles à une personne, réalisées ou non, elles sont mesurées en termes de: vie, santé du corps, intégrité corporelle, sens, imagination et pensée, émotions, raison pratique, affiliation et appartenance sans discrimination, jeu, contrôle sur son propre environnement, participation aux choix politiques, avoir des propriétés et droits propres et un emploi, être en relation avec autres espèces. Par ex., la variable qui mesure la disparité entre femmes et hommes par rapport à l'âge de mariage est une variable qui appartient au niveau du processus et des *capabilités*, à savoir l'opportunité d'une femme, réalisée ou non, de contrôler ou avoir le choix sur le déroulement de sa propre vie maritale.

Les résultats sont conçus, dans notre cadre conceptuel, en termes d'achèvements que les individus visent, ou bien d'achèvements basiliars pour garantir une égalité dans la dignité de la vie. Par ex., la variable qui mesure la disparité hommes/femmes dans un groupe d'âge donné, qui ont atteint au moins un niveau fixé de compétence en alphabétisation fonctionnelle et calcul, est considérée un achèvement basilaire pour la parité entre les sexes.

2.4 Le focus sur les institutions sociales

Dans la perspective de saisir la dimension sociale du processus, chaque variable est aussi mise en relation avec une institution, formelle ou bien informelle, par rapport à laquelle l'autonomisation a lieu ou bien qui empêche, oriente et limite le processus d'autonomisation.

On s'est référé à l'approche des Matrices de comptabilité sociale (MCS), qui proposent des schémas de comptabilité qui intègrent l'analyse économique avec une analyse de la structure sociale des institutions en jeu. Dans l'analyse de la production, la demande intermédiaire et finale et de la distribution de revenus, l'approche MCS identifie les différents secteurs institutionnels en jeu tout en les distinguant selon quatre différents niveaux, à savoir : les institutions familles, entreprises, Etat et reste du monde.

Pour ce qui concerne l'autonomisation des femmes, nous recommandons d'ajouter le niveau de la communauté sociale la plus proche (village, réseaux locaux) parmi les institutions sociales révélatrices. Aussi on propose de distinguer au sein des organisations les entreprises à profit et les associations sans but lucratif. Alors que dans le cas du 'reste du monde', selon la définition des MCS, on propose d'englober le circuit de la coopération au développement qui a parmi ses objectifs explicites l'autonomisation des femmes.

Toutes ces institutions ont des impacts directs ou indirects sur l'autonomisation des femmes, dans leur interaction avec les normes sociales et les traditions. Par exemple dans la mesure de la variable susmentionné qui mesure la disparité entre femmes et homme par rapport à l'âge de mariage, on considère relevant dans le changement ou bien dans la discrimination soit l'institution de la famille que de la communauté locale, où certaines normes sociales acquises orientent les comportements des individus et des familles.

Pour résumer, l'approche des *capabilités*, apporte une analyse fine et détaillée sur les objectifs, les principes et les valeurs des personnes, sur leurs capacités, mais aussi sur les institutions sociales elles-mêmes qui orientent les décisions mais aussi les aspirations des femmes. Amartya Sen pense que les conditions mentales, comme le bonheur, sont certainement important, mais les opérations liées au bien-être ne doivent pas être limités à ces conditions. En parallèle à l'attention pour le bien-être (i.e., à la liberté et les résultats), Amartya Sen souligne l'importance de la population et l'effet de diverses institutions sur les acteurs comme des agents de changement. Les institutions, en ce sens ont un effet concret sur l'agentivité, à savoir sur la capacité des gens de choisir et d'agir pour changer la réalité dans le but de faire des choix et être en mesure de contrôler leur propre vie, en jouant un rôle actif en tant que protagonistes du développement.

2.5 Approche épistémologique : thèse du réalisme critique

D'après la perspective réaliste de Roy Bhaskar et Tony Lawson, la «réalité» n'est pas un puzzle où les pièces sont connues à l'avance, et n'existe indépendamment des observations et des interprétations. La nature de la réalité sociale (son ontologie) est à la fois ouverte et indéterminée, et la connaissance qu'on peut acquérir est définie par la réalité même. C'est à dire que l'épistémologie est limitée par le champ cible de «l'être».

Par ailleurs, selon le réalisme critique fonctionnel, la connaissance de la réalité n'existe qu'à travers nos perceptions et nos croyances.

Les institutions sont des éléments essentiels et entrelacés de notre réalité sociale complexe sous la forme de relations formelles de pouvoir (action législative), les accords formels / informels (par exemple les négociations) et l'organisation de l'espace social (tels que les marchés).

Notre connaissance de la réalité peut être représentée sous forme stratifiée, en tenant compte de plusieurs données cognitives organisées sur trois niveaux différents :

1. le niveau des faits empiriques, des événements visibles ;
2. le niveau subjectif des perceptions des gens ;
3. le niveau de la «strate profonde» de la réalité, qu'existe au-delà des niveaux empirique et subjectif et qui n'est pas directement observable car il relève des mécanismes de cause-effet, des structures de pouvoir et des relations institutionnelles qui doivent être recherchés et étudiés.

Notre approche à la connaissance suit une méthodologie qui met en place une séquence logique :

1. d'abord la question clé : « qu'est-ce que nous recherchons ? ». Pour répondre à la question il faut décrire les structures caractéristiques du champ cible à évaluer.
2. d'après la question pratique : « Étant donné l'ontologie sociale, comment pouvons-nous organiser l'analyse d'une manière cohérente ? ». Ou bien « quelle nouvelles connaissances on peut acquérir à partir de l'analyse ? ».

Sur le plan analytique qui nous concerne par rapport au champ cible de l'autonomisation des femmes, les trois niveaux de réalité décrite par l'approche épistémologique que nous avons proposé, sont observable à travers :

1. le discours constitutionnel de la primauté du droit pour ce qui concerne le niveau de la strate profonde et des structures de la société (*de iure*) ;
2. les faits empiriques 'objectifs' et les pratiques pour le niveau factuel et empirique (*de facto*) ;
3. les perceptions subjectives, les opinions et les attitudes pour le niveau subjectif des perceptions (*de habitu*).

Ces trois niveaux interagissent dans la construction de la réalité et sont tous importants dans la même mesure. Chacun d'eux peut être traduit en «données» numériques, toujours imbriquées dans la structure sociale et politique du contexte où ils sont produits. Voilà trois domaines où la politique peut agir afin d'apporter des changements positifs.

Afin d'examiner la condition de la femme et orienter les politiques et les institutions, il faut toujours baser l'analyse sur la combinaison des données relatives dans trois niveaux du discours normatif : la loi (la primauté du droit), les faits stylisés (faits «objectifs»), et les perceptions (opinions et attitudes).

Cette perspective multiple sur la réalité et l'analyse intégrée de différents types de données est une méthode valable pour traduire le réalisme critique dans l'action, afin de surmonter le réductionnisme dû à l'utilisation d'une théorie unique, d'une seule discipline, une seule base-données.

2.6 Le principe de partages en trois et les implications au niveau des données

Dans la pratique, on propose de recueillir simultanément différents types de données sur les trois niveaux d'information mentionnés ci-dessus :

1. Données pertinentes au niveau du discours du droit : constitution national, lois, règlements, décrets et codes ; conventions internationales, accords et traités ; contrats privés (qui est le système de règles qui sont appliquées par les institutions sociales pour régir le comportement).

2. Données pertinentes pour le niveau des faits empiriques : recensement de la population, données administratives (à savoir les données régulièrement collectées par le gouvernement pour soutenir son fonctionnement normal : données des hôpitaux, des écoles, des postes, de la police, des statistiques civiles, etc.) et des données d'enquête sur la mise en œuvre des normes formelles et informelles.
3. Des enquêtes, des groupes de discussion, des entretiens (sur une base régulière et intégrées dans le recensement et dans les données administratives où possible).

Résumé : chapitre 2

- **La notion d'empowerment** souligne l'agentivité ou action (*agency*) des femmes, c'est à dire le protagonisme, l'exercice de la citoyenneté pleine et le rôle agentif ou actif avec des implications pour l'émancipation, la transformation de la société et la réalisation des droits de l'homme. Dans la conceptualisation et dans la mesure de l'*empowerment*, c'est important de combiner deux niveaux où le changement doit intervenir, définis par rapport à :

1. la capacité de la femme, en tant qu'individu, de déterminer un changement personnel ;
2. la vie sociale, politique et institutionnelle (trois domaines connexes, mais distinctes).

La théorie des capacités d'Amartya Sen a été ici privilégiée afin de mettre en évidence le lien existant entre la vie sociale, politique et institutionnelle et l'autonomisation des femmes pour une mesure efficace.

Le focus sur les capacités permet d'identifier un éventail des modes de vie possibles par rapport auquel toute personne devrait avoir la possibilité de choisir, en mettant l'accent sur le choix plutôt que sur les résultats finaux des bonnes conditions de vie. La philosophe Martha Nussbaum propose une liste de droits de l'homme qui nous aide à concrétiser la notion de capacités. C'est une liste de capacités fondamentales qui permettent à un être humain de rendre sa vie digne d'être vécue.

L'approche avancée par Naila Kabeer systématise et lie les capacités aux autres dimensions du processus de l'*empowerment* avec l'objectif de le mesurer, à savoir :

1. les ressources matérielles et sociales (conditions préalables) ;
2. le processus de transformation des ressources en résultats par les capacités et l'agentivité ;
3. les résultats en termes d'exploitation ou la capacité de prendre des décisions qui amènent à une transformation sociale dans le but final de l'égalité des sexes

Dans le processus de transformation, à côté de l'agentivité de l'individu, on doit prendre aussi en considération les facteurs de conversion sociaux, qu'interviennent dans l'achèvement ou moins d'un résultat. Il faut donc analyser les structures sociales plus profondes à travers les *institutions*, à savoir le système de règles sociales dominantes et bien établies qui organisent la structure des interrelations sociales (selon la définition de G. Hodgson) et qui orientent, favorisent ou bien empêchent les achèvements, à cotée des facteurs individuels.

Résumé : chapitre 2 (suite)

- **Le cadre conceptuel proposé** intègre plusieurs approches et théories, dans le but de saisir la dimension dynamique et multidimensionnelle de l'autonomisation des femmes en termes de processus qui relie les ressources aux *capabilités* et aux fonctionnements dans les différents domaines de vie et par rapport aux différentes institutions :
- 1. Approche multidimensionnelle : on considère que l'autonomisation doit être réalisée dans quatre dimensions qui ont la même importance dans la vie des femmes : sociale, économique, politique, culturelle ;
- 2. Approche processuelle : dans chaque dimension on propose des variables pour mesurer à la fois les *ressources* - les conditions préalables à l'autonomisation ; les *capabilités* - l'ensemble des fonctionnements potentiellement accessibles à une personne, réalisées ou non- et les *résultats* – les accomplissements que les individus visent, ou bien d'accomplissements basiliars pour garantir une égalité dans la dignité de la vie.
- 3. Focus sur les institutions sociales : chaque variable est mise en relation à une institution formelle ou informelle qui empêche, oriente et limite le processus d'autonomisation. Les institutions relèvent de la sphère de la famille, la communauté, les entreprises, l'Etat et le reste du monde (les ONG, la Communauté internationale etc.)
- 4. Approche épistémologique aux trois niveaux de réalité – les structures profondes, les phénomènes, les perceptions subjectives des gens - observables à travers :
 - le niveau de la loi (*de iure*),
 - le niveau des faits (*de facto*),
 - le niveau des attitudes (*de habitu*).

Ces trois niveaux différents interagissent entre eux dans la construction de la réalité et sont tous importants dans la même mesure. Chacun d'eux peut être traduit en «données» numériques toujours imbriqués dans la structure sociale et politique du contexte où ils sont produits. Ce cadre nous fournit plusieurs cibles d'action pour les politiques, en identifiant plusieurs dimensions, niveaux de réalité, de moments logiques et institution où la discrimination a lieu.

2.6 Bibliographie

- Banque Mondiale (2014), *Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*, Washington.
- R. Bhaskar (1978), *A Realist Theory of Science*, 2nd ed., Harvester Press, Hassocks Sussex.
- FMI (2013), *Women, Work and the Economy: Macroeconomic gains from gender equality*, Washington.
- G. M. Hodgson (2006), "What Are Institutions?", in *Journal of Economic Issues*, Vol. XL No. 1.
- N. Kabeer (2002), *Discussing Women's Empowerment. Theory and Practice*, Sida studies n. 3, Stockholm.
- J. Knight (1992), *Institutions and Social Conflict*, Cambridge University Press, Cambridge.
- T. Lawson (1997), *Economics and Reality*, Routledge, Londres.
- T. Lawson (2003), *Reorienting economics*, Routledge, Londres.
- F. Mestrum (2002), *Mondialisation et pauvreté. De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*, L'Harmattan, Paris.
- W. Morris (2009), *Amartya Sen. Contemporary Philosophy in Focus*, Cambridge University Press, Cambridge.
- M. Nussbaum (2000), *Women and Human Development: The Capabilities Approach*, Cambridge University Press, Cambridge.
- OCDE (2013), *Recommendation of the Council on Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship*, Paris.
- OCDE (2012), *Closing the Gender Gap. Act Now*, Paris.
- ONU Economic Commission for Europe (2011), *Empowering women for sustainable development*, Informal document N. 2, Genève, 23 mars.
- ONU-ECOSOC (2014), *Review and appraisal of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action and the outcomes of the 23rd special session of the General Assembly. Report of the Secretary General*, E/CN.6/2015/3, New York, 15 décembre.
- ONU Femmes (2014), *The World Survey on the Role of Women in Development 2014: Gender Equality and Sustainable development*, E.14.IV.6, New York, octobre.

ONU Femmes (2013), *In Brief: Economic Empowerment of Women*, UN Women publications, New York.

G. Pyatt, J. Round (1985), *Social Accounting Matrices: a basis for planning*, World Bank, Washington.

I. Robeyns (2005), "The Capability Approach: A Theoretical Survey," *Journal of Human Development*, Vol. 6, 1.

A. K. Sen (1995), "Gender Inequality and Theories of Justice," in M. Nussbaum and Glover (eds.) (1995), *Women, Culture and Development: A Study of Human Capabilities*, Clarendon Press, Oxford.

A. K. Sen (1992), *Inequality Re-examined*, Clarendon Press, Oxford.

UE DG for Internal Policies (2015), *Women's empowerment and its links to sustainable development. I-depth analysis*, PE 556.927, Parlement européen, Bruxelles, février.

I. Yépez del Castillo (2004), "Les femmes, des pauvres méritantes? Regard critique sur les programmes de lutte contre la pauvreté et l'instrumentalisation de la participation des femmes", in Commission Femmes et Développement, *Les femmes au-delà des objectifs du millénaire*, Actes de la conférence internationale du 10 octobre 2003, Bruxelles.

M. Zupi (2015), *Measuring rural women's empowerment: Issues & Challenges*, Issues Paper for the 2015 UNWOMEN - CeSPI - DGCS/MAECI Seminar. Milan, mai.

3. Construction d'indicateurs et repères existants

3.1 Les indicateurs composites

Les indicateurs composites sont des outils statistiques importants d'analyse et de communication synthétique dans la prise de décisions politiques. La politique poursuit des objectifs qui souvent ne correspondent pas seulement à des indicateurs individuels, comme le niveau moyen de revenus par habitant, mais aussi à des variables latentes. Une variable latente est une variable qui ne peut pas être mesurée directement, mais qui est supposée être à la base de plusieurs variables observées.

Un excellent exemple est l'Indice de développement humain (IDH), créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), une mesure sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions ou domaines clés du développement humain : vivre une vie longue et en bonne santé, acquérir des connaissances et jouir d'un niveau de vie décent (la dernière dimension est mesurée quantitativement par le niveau de revenus par habitant). D'un point de vue statistique, l'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions et il permet de faire des comparaisons entre pays (ou régions) par rapport aux performances dans différents domaines.

En pratique, les indicateurs composites synthétisent les informations contenues dans des indicateurs individuels qui composent et contribuent à définir la variable latente, qui ne peut être observée directement et qui synthétise plusieurs variables observées. Vu que l'inventeur du PIB lui-même, Simon Kuznets, en convenait déjà en 1934 que la mesure du revenu national peut difficilement servir à évaluer le bien-être d'une nation, la mise en place de l'IDH nous aide à mieux lire la réalité.

De ce point de vue, un indicateur composite répond à trois objectifs essentiels :

- (i) s'approcher au plus près des concepts théoriques sous-jacents de ce qui a été mesurés et qui ne peuvent pas être mesurés directement ;
- (ii) synthétiser les données statistiques relatives aux différentes dimensions pertinentes sous forme d'une vue d'ensemble ou d'un résumé de la situation ;
- (iii) combiner dimensions quantitatives et qualitatives.

Les indicateurs composites offrent aux décideurs l'avantage d'être simples, ne nécessitant que des connaissances de base en statistiques et ils sont facilement compréhensibles pour aider les décideurs à définir des priorités ainsi qu'à formuler des politiques.

Dans le cas de l'IDH, on a le concept holistique du développement humain qui place la personne au centre de tous les aspects du processus de développement. C'est un concept qui est beaucoup plus large

que ce que peut capturer l'IDH ou tout autre indice composite mais, grâce au recours à l'IDH, on a un indice facile à comprendre qui classe les pays sur une échelle allant de 0 à 1 (0 étant le plus mauvais et 1 le meilleur).

Comme exemples de tels indicateurs composites on peut citer aussi l'indice de durabilité environnementale, l'empreinte écologique, des indicateurs alternatifs du bien-être ou de bonheur.

3.2 Les indicateurs composites et les statistiques de genre

Dans le cas des statistiques de genre, la construction d'indicateurs composites implique des questions techniques spécifiques, dues à nature multi stratifiée du processus d'autonomisation et à la relevance des aspects socio-culturels dans les dynamiques de genre.

Les indicateurs ne devraient inclure qu'un nombre limité de variables et l'indicateur doit d'être simple à calculer et à comprendre. Au même temps, l'indicateur devrait être représentatif des différentes dimensions et institutions pertinentes et concourantes à l'autonomisation des femmes ; les données doivent être disponibles à l'échelon national, régional et local afin de rendre possibles les analyses locales aussi bien que les comparaisons internationales, et donner un regard sur l'évolution dans le temps. Enfin, les ODD recommandent que les mesures soient préférablement gérées par les autorités nationales et locales, et dans le cadre d'une situation de travail ordinaire (sur la base du principe d'appropriation par le pays : *ownership* en anglais).

Aujourd'hui, l'impact des indicateurs de développement durable sur le programme mondial sur les statistiques sexe-spécifiques représente le point clé des prochaines étapes de développement de ces mêmes statistiques. En particulier, les priorités sont le développement des méthodologies et le renforcement des capacités statistiques, avec l'objectif d'avoir des données suffisantes en qualité et en quantité pour prendre des décisions politiques appropriées pour le développement.

C'est à mettre en évidence que le groupe interinstitutionnel et d'experts sur les indicateurs relatifs aux statistiques sexe-spécifiques articulées autour de 17 objectifs de développement durable (*Inter-agency and Expert Group on SDG Indicators*, IAEG en anglais) travaille actuellement à :

1. Conseiller le programme mondial sur les statistiques sexe-spécifiques (*Global Gender Statistics Programme*, GCSP en anglais) ;
2. Pour la Commission de statistique de l'ONU :
 - a. Va servir de mécanisme de coordination pour le programme GCSP ;

- b. Fournit des orientations pour l'élaboration des méthodes et principes directeurs concernant la production et l'utilisation de statistiques sexe-spécifiques ;
- c. Contribue au développement de un ensemble minimal d'indicateurs de genre au niveau national.

Maintenant on a la mise au point d'indicateurs de la condition de la femme et d'une base de données minimal sur ces questions avec 52 indicateurs et 11 indicateurs intégrés, relatifs aux normes nationales. Cinq domaines ont été définis :

- 1. les activités économiques ;
- 2. l'éducation ;
- 3. la santé et les services connexes ;
- 4. les droits fondamentaux des femmes et des filles ;
- 5. la participation à la vie publique et à la prise des décisions

Les indicateurs sont organisés en trois niveaux :

- 1. Le premier niveau est focalisé sur les indicateurs internationaux déjà existants, compilé et obtenues des services nationaux de statistique ;
- 2. Le deuxième niveau est focalisé sur l'importance de compiler les indicateurs internationaux qui ne sont pas encore régulièrement produits par les pays ;
- 3. Le troisième niveau est focalisé sur les indicateurs internationaux pour lesquelles les normes internationales pertinentes doivent être encore définies.

Ces indications sont à intégrer aux résultats et aux avancements théoriques des indicateurs de genre déjà existantes. Parmi ces indicateurs sexo-spécifiques les plus reconnus qui ont été analysés dans la préparation de la mesure IAF, il y a l'Indice d'inégalités de genre (IIG ; en anglais *Gender inequality index* : GII) ; l'Indice mondial d'écart entre les sexes (IMES ; en anglais *Global gender gap index* : GGGI) ; l'Indice pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA ; en anglais *Women's Empowerment in Agriculture Index* : WEAI) ; Le *Social Institutions and Gender Index* (SIGI) et l'IDISA (en anglais AGDI, *African Gender Discrimination Index*), dont on trouve des détails d'analyse dans l'annexe au manuel. Les paragraphes suivants décrivent de façon plus détaillée les indicateurs qui ont

inspiré de plus proche la mesure proposée (IAF), à savoir le SIGI et l'IDISA. Les atouts et les défauts de ces indicateurs sont considérés par rapport au cadre conceptuel à la base du IAF.

3.3 Le SIGI

Le SIGI (Institutions Sociales et Égalité femme-homme) est un indicateur composite de la parité de genre. Le Centre pour le développement de l'OCDE propose le SIGI pour évaluer la discrimination exercée envers les femmes par les institutions sociales, au niveau des pays.

Les travaux ont commencé en 2009, dans le but de mesurer les institutions sociales - les lois formelles et informelles, les normes et les pratiques sociales - qui sont discriminatoires à l'égard des femmes en limitant leurs possibilités d'autonomisation. La différence de genre est exprimée en termes de lois et coutumes qui influencent la vie des femmes, ainsi que des attitudes et perceptions des personnes par rapport à ces institutions sociales.

Depuis 2013, le SIGI a été proposé par l'OCDE à un niveau sous-national et adapté aux contextes nationaux, avec deux objectifs généraux :

- a. générer des données qui identifient les zones d'intervention prioritaires pour les politiques de chaque pays afin de promouvoir l'égalité de genre ;
- b. renforcer la capacité technique des pays en matière des indicateurs et base des données en ce qui concerne la prise du pouvoir par les femmes.

Maintenant, il y a deux indicateurs SIGI :

1. le SIGI au niveau national, qui a été utilisé dans le cadre de comparaisons à l'échelle mondiale (y compris Sénégal), publié en 2014 et qu'on peut appeler le SIGI-mondial ;
2. le SIGI au niveau sous-national, qui jusqu'à présent n'a été mis en œuvre qu'en Ouganda, publié en mai 2015, où le rapport national a été le résultat d'un partenariat d'une durée de 24 mois entre l'OCDE et l'*Uganda bureau of statistics* (UBOS).

Il y a trois différences principales entre les deux indicateurs :

1. Le SIGI Mondial est une mesure pour les comparaisons nationales. Le SIGI national est une mesure pour les comparaisons infranationales à l'intérieur d'un pays ;

2. Le SIGI Mondial est une mesure avec 21 indicateurs et variables collectés au niveau mondial. Le SIGI National adopte une définition élargie des normes sociales discriminatoires avec l'inclusion des institutions spécifiques ougandaises, identifiées à travers consultations avec l'*Uganda Bureau of Statistics*, et avec un plus grand nombre de variables (20 indicateurs combinant 64 variables) ;
3. Le SIGI Mondial utilise des données collectées à travers la consultation de sources secondaires diverses pour le données empiriques et juridiques. Le SIGI National collecte la base des données surtout à travers des enquêtes spécifiques au niveau individuel et du ménage familial.

Les deux indicateurs SIGI sont constitués par cinq dimensions qui mesurent la discrimination envers les femmes.

FIGURE 3.1 : LES 5 DIMENSIONS DU SIGI

1. **Code de la famille discriminatoire**: restrictions du pouvoir de décision des femmes dans le ménage et dans la famille
2. **Intégrité physique limité** : restrictions concernant le contrôle des femmes sur leur corps
3. **Préférence pour les fils** : préférences pour les fils et discriminations envers les filles
4. **Accès limité aux ressources et aux droits de propriété** : restrictions concernant l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources
5. **Libertés civiles limitées**: accès, écoute et participation dans la sphère sociale et politique

(A) SIGI national

En particulier, le SIGI-national Ouganda est un outil politique et de recherche plus précis et détaillé par rapport au SIGI Mondiale qui, en étant une mesure pour les comparaisons nationales, combine des

données pas réellement standardisées et relatives à plusieurs années. Le SIGI-national Ouganda est un outil politique et de recherche qui cherche d'adapter la méthodologie et le cadre conceptuel du SIGI Mondiale au contexte national.

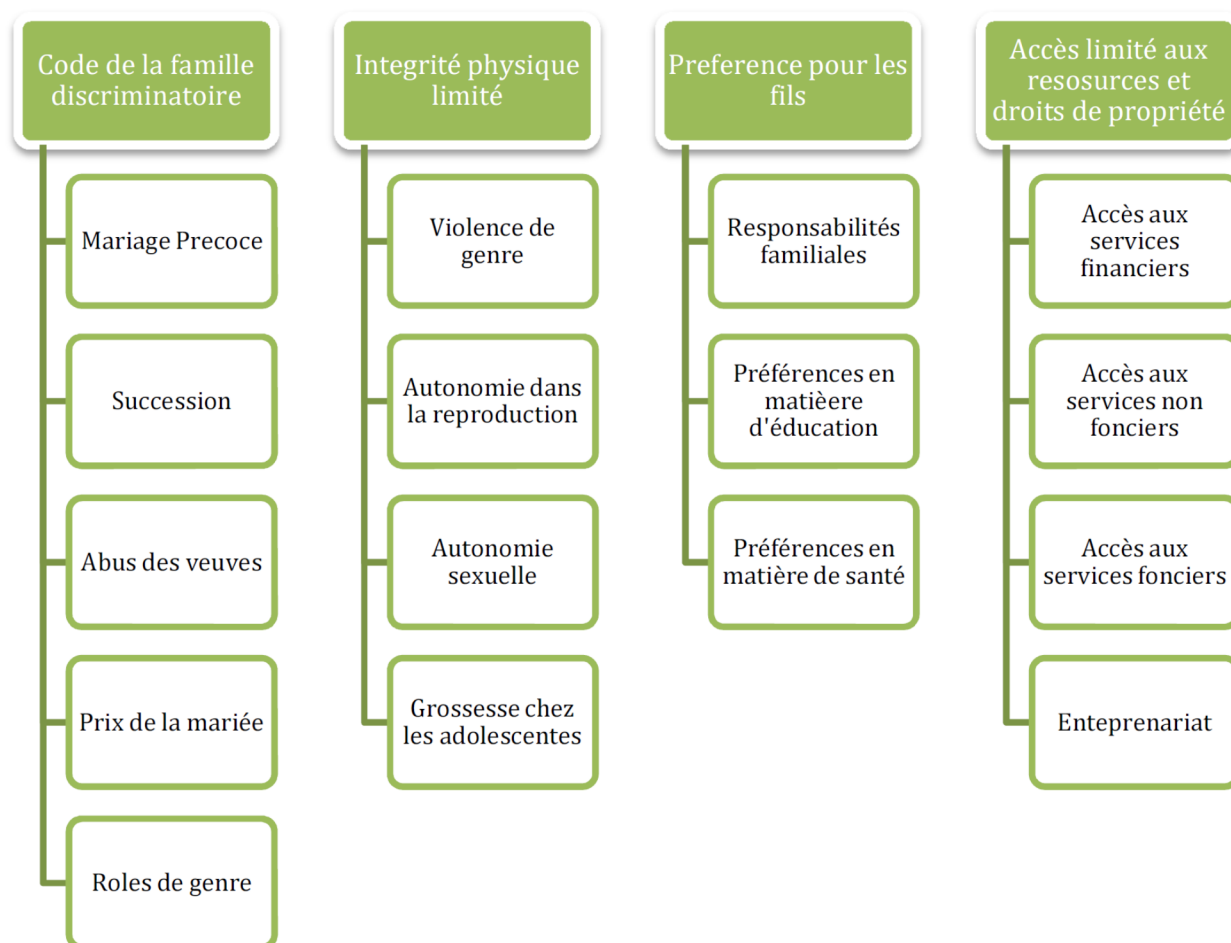
En ce qui concerne le SIGI-national Ouganda, les 5 dimensions sont regroupées dans 20 indicateurs qui combinent des informations détaillées en termes de 64 variables, calculées sur une échelle de 0-1 (le niveau minimal de discrimination égale à zéro) sur les pratiques culturelles et traditionnelles ainsi que sur les normes sociales et les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

Le cadre des droits fondamentaux pour l'autonomisation de la femme est construit sur la base de 4 conventions internationales ratifiées par l'Ouganda :

1. la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
2. la Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) ;
3. la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (DSEGA) ;
4. la Déclaration de Goma sur l'élimination de la violence sexuelle et la lutte contre l'impunité dans la Région des Grands Lacs.

Avec ce cadre de référence, les 5 dimensions, les 20 indicateurs et les 64 variables ont été identifiées à travers une consultation nationale, mais fortement liée à l'approche proposée par l'OCDE.

FIGURE 3.2 : LES 5 DIMENSIONS ET LES 20 INDICATEURS DU SIGI



Chaque indicateur est composé de deux typologies de variables qui mesurent à la fois les attitudes des gens et la pratique sociale par rapport au phénomène ciblé, i.e. l'indicateur '*Accès à la politique*' :

- en termes d'attitudes, le pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes ne devraient pas avoir les mêmes droits d'accès au leadership politique ;
- en termes de pratique, le pourcentage des femmes qui effectivement ont un rôle de leaders dans la politique.

Souvent dans les cas des variables mesurant la pratique, là où il y a un manque de données factuelles, la variable est mesurée encore une fois à travers la perception et les déclarations de gens par rapport au

phénomène. Par exemple, l'indicateur sur les tâches ménagères et les soins de la famille mesure :

- en termes d'attitude, le pourcentage des gens déclarant que les tâches ménagères et des soins de la famille ne devraient pas être distribués en mesure égale entre les sexes ;
- en termes de pratique, le pourcentage des gens déclarant que les tâches ménagères et des soins de la famille ne sont pas distribués en mesure égale entre les sexes.

(B) L'enquête et les données existantes

Sur la base des résultats d'une étude spécifique sur les données existantes, des données complémentaires et comparables aux données déjà collectées à travers l'Enquête démographique sur la santé (EDS) en 2011 ont été collectés à travers d'une enquête unique menée par le Bureau Ougandais de Statistique, conçue afin de collecter les données manquantes.

Les données d'enquête font surtout référence au niveau subjectif de perception : soit les attitudes que les pratiques sont mesurés pour la plupart à travers le pourcentage des opinions et des déclarations des répondants.

Des focus et entretiens avec des informateurs clés ont été menés afin de vérifier la pertinence des enquêtes Ouganda-SIGI.

(C) Atouts

Le SIGI se focalise sur la mesure des normes sociales discriminatoires et évalue surtout les facteurs de conversion sociaux, préliminaires aux possibilités la prise du pouvoir par et les fonctionnements des femmes.

À cet égard, on retient du SIGI cette attention pour les normes sociales discriminatoires afin d'analyser les structures sociales profondes qui régissent la vie sociale.

La mesure de ces normes sociales est basée principalement sur données de niveau subjectif ou de perception.

En privilégiant les données de perception, l'opinion des gens, et les données concertantes les normes

sociale, le SIGI valorise la nature relationnelle et culturellement spécifique des rôles de genre.

Dans le IAF, on retient cette attention afin de surpasser les limites des mesures qui considèrent la réalisation individuelle la seule source de la prise du pouvoir et ainsi négligent la dimension intersubjective de l'*agency*.

(D) Faiblesses

a) Niveau conceptuel

Le SIGI-national Ouganda mesure presque exclusivement les normes sociales discriminatoires qui agissent dans le cadre de la vie familiale, en accordant moins d'attention aux normes sociales qui s'instaurent dans les autres institutions sociales qui interviennent dans la vie quotidienne des individus, à savoir : les contextes institutionnels d'emploi et du marché du travail (formel et informel) ; les institutions politiques, socioculturelles et religieux formels et informels. Aussi dans le contexte de ces institutions on retrouve des normes sociales aussi restrictives que dans le cadre de l'institution de la famille.

Car les réalités politiques, socioculturelles et religieuses sont peu présentes dans la mesure SIGI, l'indice réduit l'autonomisation des femmes à la sphère familiale et n'arrive pas à saisir la dimension nécessairement multidimensionnelle de la prise du pouvoir, essentielle afin de consolider les résultats d'une autonomisation individuelle des femmes dans la sphère de la vie de famille. L'IAF donc met à côté de la mesure de l'autonomisation par rapport à l'institution de la famille, la mesure de l'autonomisation par rapport aux différents secteurs institutionnels pertinents, en s'inspirant à l'approche MCS, comme décrit dans le chapitre dessus.

b) Niveau des données

Dans le cas du SIGI-national Ouganda, les 64 variables font la distinction entre attitudes, pratiques et prévalence. Toutefois, les données d'enquête font surtout référence au niveau subjectif de perception : soit les attitudes que les pratiques sont mesurées sur la base des opinions des gens et rarement 'prévalence' et 'pratique' font référence à des données collectées au niveau factuel-empirique. Là où il y a des données factuelles, la source n'est pas spécifiée (administrative, recensement, enquête ?).

Il y a de l'incohérence dans l'utilisation de la voix 'prévalence', qui prend la place de attitudes et /ou

pratiques au sein de certains indicateurs.

À partir des préoccupations relatives aux données, il faut aussi approfondir les méthodologiques et les techniques statistiques utilisées. L'IAF, selon l'approche méthodologique du réalisme critique qui distingue entre les trois niveaux de réalité (perceptions, faits, structures), collecte les données de façon séparé sur les trois niveaux et calcule des indices séparé pour chaque niveau de réalité.

3.4 IDISA

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA ; en anglais *African gender and development index* : AGDI). Cet instrument, créé dans le cadre du processus de revue de Beijing +10 en 2004, est un indicateur régional pour évaluer les politiques et la marginalisation des femmes et il est focalisé sur les questions spécifiques au contexte africain. C'est un indicateur spécifiquement africain sur trois plans :

- a) le cadre juridique de référence est basé sur les traités et conventions africains, à cotée des conventions internationales ;
- b) la mesure des disparités entre les hommes et les femmes en Afrique ;
- c) les données proviennent principalement des statistiques nationales.

L'IDISA est un indice composite comprenant deux composantes :

1. L'indice de la condition de la femme (ICF) est une mesure qualitative de l'égalité relative entre les sexes qui se base sur des indicateurs quantitatifs. Il est composé de trois dimensions : pouvoir sociale, économique et politique. La première dimension, pouvoir sociale, est composée par des indicateurs sur l'éducation et la santé ; la deuxième est composée par revenu, budget-temps, l'emploi et l'accès aux ressources ; la troisième correspond au pouvoir politique et se compose d'indicateurs relatifs au pouvoir politique dans les sphères privé et public
2. Le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA), la seconde composante, mesure les progrès accomplis en matière de promotion et d'autonomisation des

femmes. Le TBPFA mesure les résultats des politiques gouvernementales en matière de promotion et d'autonomisation des femmes et porte sur les questions quantitatives. Il suit les progrès accomplis par les gouvernements en ce qui concerne la ratification des conventions pertinentes telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole relatif aux femmes africaines), ainsi que la mise en œuvre des politiques, conformément aux documents internationaux tels que le Programme d'action de Beijing sur des questions telles que la violence contre les femmes, la mortalité maternelle, les droits à la procréation, le VIH/ sida, les droits fonciers des femmes, le droit des femmes à un salaire égal, l'accès aux nouvelles technologies et aux services de vulgarisation agricole. Enfin, il permet d'étudier les mesures que les gouvernements ont prises ou non en ce qui concerne la représentation politique des femmes. La méthode utilisée, en général, consiste à comparer la situation dans les différents pays. Il indique les domaines dans lesquels un gouvernement a obtenu de bons résultats et ceux où la mise en œuvre sont déficients.

TABLEAU 3.1 : INDICE DE LA CONDITION DE LA FEMME (ICF)

Dimension	Composante	Sous-Composante
Pouvoir Sociale (capacités)	Education	• Scolarisation • Fin d'Etudes • Alphabétisation
	Santé	• Santé Infantile • SIDA-VHS
Pouvoir Economique (opportunités)	Revenu	• Salaires • Revenus
	Budget-Temps et Emploi	• Budget-Temps • Emploi
	Accès aux ressources	• Moyens de production • Gestion
Pouvoir Politique (représentation)	• Secteur Publique • Société Civile	

(A) Atouts

L'ICF est conceptualisé sur la base de la théorie des capacités d'Amartya Sen et considère la nature processuel de l'autonomisation, à partir des ressources, en passant pour les capacités, pour aboutir au pouvoir d'agir.

Avec ses deux composantes, l'IDISA permet de mesurer séparément, donc de comparer, le niveau des faits et le niveau du discours de la loi. En conséquence cet indice permet d'orienter les politiques tout en indiquant le plan d'intervention nécessaire. Dans cette perspective, l'IDISA est plus avancé par rapport au SIGI qui, comme on a vu, ne distingue pas entre niveau des faits, des lois et des opinions.

En outre la coexistence de deux indices calculé l'un sur le niveau des changements juridiques et l'autre par rapport aux changements dans les résultats, permet aux acteurs politiques et de la société civile de vérifier constamment la correspondance entre les changements dans la société et les changements des institutions. L'interrelation entre les niveaux révèle aussi l'efficacité des actions politiques.

L'Indice ICF est composé par trois volets - politique, économique et sociale - et permet de saisir la multi-dimensionnalité de l'autonomisation. Ces trois volets ont la même valeur et le même poids dans la mesure, tout en considérant l'autonomisation un processus composite où il faut procéder sur plusieurs axes complémentaires.

Il est adapté aux contextes africains et repose sur des données de niveau national. L'utilisation des bases des données disponibles permet de présenter un ensemble plus large de données, de mettre à jour avec continuité les calculs au fur et à mesure que de nouvelles enquêtes sont menées par les institutions statistiques nationales.

Tous ces éléments ont inspiré également l'IAF, avec des ajoutes dont on parle ci-dessous.

(B) Faiblesses

Les trois moments du processus de l'autonomisation identifiés par Amartya Sen sont associés aux trois dimensions : les ressources sont identifiées avec le pouvoir sociale ; les capacités avec le pouvoir économique ; le pouvoir d'agir est associé avec le pouvoir politique. Cette correspondance, bien que intuitive, simplifie excessivement la valeur de la théorie de Sen et risque de avancer une interprétation de

l'autonomisation qui met la dimension économique au centre de la théorie du changement, en tant que seule et unique dimension qui peut activer les capacités des femmes. Le IAF identifie par contre des ressources, capacités et achèvements dans toutes les dimensions considérées, à savoir la dimension politique, économique, sociale et aussi culturelle. Dans le IAF donc aucune dimension n'est prioritaire et toutes les quatre concurrent en égale mesure à définir le changement.

Dans l'IDISA, l'utilisation des données nationales venant de différentes sources peut entraîner des problèmes d'harmonisation. En outre, la nécessité de combiner des données agrégées provenant d'enquêtes ou univers d'échantillons non chevauchantes porte à des difficultés dans l'analyse statistique des relations entre les variables et les indicateurs qui composent le système. Le calcul de l'indice est en fait basé sur un système très simplifié centré sur l'occurrence sur la moyenne simple des composantes de chaque indice.

L'IAF se base aussi sur un calcul des moyennes simples, mais propose d'intégrer (voire partie II étapes 8 et 9) des systèmes statistiques de pondération et agrégation.

Résumé : chapitre 3

- **Les indicateurs composites** sont des outils statistiques importants d'analyse et de communication synthétique dans la prise de décisions politiques.

Un indicateur composite répond à trois objectifs essentiels : (i) s'approcher au plus près des concepts théoriques sous-jacents de ce qui a été mesurés et qui ne peuvent pas être mesurés directement ; (ii) synthétiser les données statistiques relatives aux différentes dimensions pertinentes sous forme d'une vue d'ensemble ou d'un résumé de la situation ; (iii) combiner dimensions quantitatives et qualitatives.

Parmi les nombreux indicateurs composite sexo-spécifiques, la méthodologie proposée s'inspire principalement aux suivants.

- **Le SIGI** (*Social Institution e Gender Index*). L'OCDE propose le SIGI pour évaluer la discrimination exercée envers les femmes par les institutions sociales, au niveau des pays. Il est composé par 5 dimensions de la discrimination : Code de la famille discriminatoire, Préférence pour les fils, Intégrité physique limitée, Accès limité aux ressources, Droits civils limités.

Depuis 2013, le SIGI a été proposé à un niveau sous-national et adapté aux contextes nationaux. Il évalue surtout les facteurs de conversion sociaux, préliminaires aux possibilités la prise du pouvoir et les accomplissements des femmes. La nature relationnelle et culturellement spécifique des rôles de genre est valorisée par cette attention aux discriminations sociales, et le SIGI nous aide à dépasser la limite de l'approche individualiste à l'autonomisation, propre à la plupart des indices de genre.

Parmi les défauts il y a le fait qu'il mesure presque exclusivement normes sociales pertinentes à l'institution de la famille et à la vie familiale, en accordant moins d'attention aux normes sociales pertinentes à d'autres institutions qui sont également importantes dans la vie des femmes : i.e. la communauté proche, les institutions religieuses etc.

Aussi, il mélange les niveaux de réalité subjective et objective, car il mesure les faits surtout à travers les perceptions des gens et non pas à travers des sources données *de facto*.

- **L'IDISA** (*African Gender Development Index*), créé dans le cadre du processus de revue de Beijing +10 en 2004, est un indicateur régional pour évaluer les politiques et la marginalisation des femmes et il est focalisé sur les questions spécifiques au contexte africain. Il est un indice composite comprenant deux composantes :

1. L'indice de la condition de la femme (ICF) composé de trois dimensions : pouvoir sociale, économique et politique ;
2. Le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA), la seconde composante, mesure les progrès accomplis en matière de promotion et d'autonomisation des femmes.

L'ICF est conceptualisé sur la base de la théorie des capacités d'Amartya Sen et considère la nature processuel de l'autonomisation, à partir des ressources, en passant pour les capacités, pour aboutir au pouvoir d'agir. Avec ses deux composantes, l'IDISA permet de mesurer et comparer le niveau des faits et le niveau du discours de la loi et donc permet d'orienter les politiques indiquant le plan d'intervention nécessaire.

Le calcul de l'indice est basé sur un système très simplifié et centré sur la moyenne simple des composantes de chaque indice.

Résumé : chapitre 3 (suite)

- Le cadre conceptuel et la structure de la mesure d'autonomisation proposée ont été librement inspirés par les structures des indicateurs et indices décrits dessous. Mais bien sûr ils ne sont pas les seuls indices pris en considération.

D'abord l'IDH a été le premier indice à confronter un thème complexe comme le développement humain et à travers la mesure de plusieurs dimensions. Depuis que l'IDG, Indice de développement de genre, a pour la première fois appliquée les mêmes dimensions de l'IDH à une mesure sexe-spécifique, la multi-dimensionnalité a été incontournable dans les indicateurs de mesure de l'égalité des sexes, et en particulier les dimensions politique, économique et sociale.

La mesure proposée ici ajoute à ces trois dimensions aussi la dimension culturelle, sur inspiration de Beteta.

- Le Groupe interinstitutionnel et d'experts sur les indicateurs relatifs aux statistiques sexe-spécifiques articulés autour de 17 objectifs de développement durable (*Inter-agency and Expert Group on SDG Indicators*, IAEG en anglais) travaille actuellement à :
 1. Conseiller le programme mondial sur les statistiques sexe-spécifiques (*Global Gender Statistics Programme*, GCSP en anglais) ;
 2. Pour la Commission de statistique de l'ONU : a. Va servir de mécanisme de coordination pour le programme GCSP ; b. Fournit des orientations pour l'élaboration des méthodes et principes directeurs concernant la production et l'utilisation de statistiques sexe-spécifiques ; c. Contribue au développement de un ensemble minimal d'indicateurs de genre au niveau national.

Maintenant on a la mise au point d'indicateurs de la condition de la femme et d'une base de données minimal sur ces questions avec 52 indicateurs et 11 indicateurs intégrés relatifs aux normes nationales. Cinq domaines ont été définis :

1. les activités économiques ;
2. l'éducation ;
3. la santé et les services connexes ;
4. les droits fondamentaux des femmes et des filles ;
5. la participation à la vie publique et à la prise des décisions.

3.5 Bibliographie

- S. Alkire et al. (2012), *The Women's Empowerment in Agriculture Index*, IFPRI Discussion Paper 01240, Washington, décembre.
- G. Dijkstra (2006), "Towards a Fresh Start in Measuring Gender Equality: A Contribution to the Debate", *Journal of Human Development*, Vol. 7, No. 2.
- G. Ferrant (2010), *The Gender Inequalities Index (GII) as a new way to measure Gender Inequalities in Developing countries*, Documents de travail du Centre d'Economie de la Sorbonne, Paris.
- C. Harper, K. Nowacka, H. Alder, G. Ferrant (2014), *Measuring women's empowerment and social transformation in the post-2015 agenda*, ODI-OECD, Londres.
- M. Jerven (2015), *Measuring African Development: Past and Present*, Routledge, Londres.
- M. Jerven (2014), *Benefits and Costs of the Data for Development Targets for the Post-2015 Development Agenda Post-2015 Consensus. Data for Development Assessment Paper*, Copenhagen Consensus Centre, Copenhagen, septembre.
- E. Lombardo, P. Meier (2006), "Gender Mainstreaming in the EU: Incorporating a Feminist Reading", *European Journal of Women's Studies*, Vol. 13, No. 2.
- H. Malapit et al. (2015), *Instructional Guide on the Abbreviated Women's Empowerment in Agriculture Index (A-WEAI)*, IFPRI, Washington, octobre.
- M. Nardo et al. (2005), *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*, OECD, European Commission, Joint Research Centre, Paris.
- K. Nowacka (2015), *SIGI Country Studies: building evidence on discriminatory social institutions at the sub-national level*, OECD-DC, Paris.
- S. Tayyib, V. Rocca, Z. Bossanyi (2012), *Core gender indicators for assessing the socio-economic status of the agricultural and rural population*, FAO Regional Office for Europe and Central Asia.
- UNDP (2011), *Gender Inequality Index FAQs*, New York.
- UNESCO (2012), *World Atlas of Gender Equality in Education*, Paris.
- World Economic Forum (2015), *The Global Gender Gap Index 2015*, Geneva.
- M. Zupi (2015), *Measuring women's empowerment and discriminatory social institutions in Senegal. Definition, conceptualization & measurement. A discussion paper*, UNWOMEN-CeSPI, Dakar, juillet.

4. Outils de base

4.1 Les indicateurs et les conventions internationales : les outils dans la construction de la mesure

La liste d'indicateurs de genre que la méthodologie propose est basée sur les indicateurs, notamment sur les conventions internationales en matière d'autonomisation des femmes (à partir de la CEDEF), les indicateurs des OMD et les cibles des ODD.

Le cadre des droits fondamentaux pour l'autonomisation de la femme est construit sur la base de deux conventions internationales ratifiées par le Sénégal :

- la CEDEF (Convention sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) ;
- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo).

Le cadre conceptuel et la structure de la mesure d'autonomisation proposée ont été librement inspirés par les structures des indicateurs et indices décrits dans le chapitre précédent.

D'abord l'IDH a été le premier indice à confronter un thème complexe comme le développement humain et à travers la mesure de plusieurs dimensions.

Depuis que l'IDG, Indice de développement de genre, a pour la première fois appliquée les mêmes dimensions de l'IDH à une mesure sexe-spécifique, la multi-dimensionnalité a été incontournable dans les indicateurs de mesure de l'égalité des sexes, et en particulier les dimensions politique, économique et sociale.

La mesure proposée ici ajoute à ces trois dimensions aussi la dimension culturelle, sur inspiration de Beteta (voire chapitre 3).

Finalement le IAF, au de la de calculer un indice final unique qui donne un aperçu globale de la situation du pays, permet de calculer plusieurs sub-indices afin de privilégier une analyse comparée et détaillé des différents niveaux et lieux des discriminations existantes. Avec la méthode de l'IAF, on peut avoir plusieurs indices par dimension mais aussi plusieurs indices par niveau de réalité - *de iure*, *de facto* et *de habitu*, qui intègrent l'indice finale composé.

L'IDISA, le premier indice multidimensionnel spécifique pour le continent africain a été un modèle important dans cette perspective car il prévoit un indice spécifique pour mesurer l'état d'avancement des politiques nationales sur le plan juridique et du discours constitutionnel de la loi (*de iure*).

La mesure proposée retient l'importance de mesurer cette dimension juridique, tout en prenant un pas en avant : le niveau *de iure* est mesuré en relation au mêmes indicateurs des autres deux niveaux de réalité et on mesure l'état d'avancement du cadre juridique en parallèle avec l'état d'avancement dans les attitudes des gens et dans le faits.

Il n'y a pas le même numéro de variables sur le trois niveaux, bien sûr, car il n'y a pas des lois spécifiques pour chaque variable considérée au niveau factuel, mais presque chaque indicateur, et surement chaque composante et dimension, a un corpus juridique de référence qui peut être évalué et qui est mis en rapport à un ensemble de variables factuelles.

L'IDISA, encore, concrétise l'approche dynamique et processuel à l'*empowerment* en mesurant ressources, *capabilités* et résultats. L'IAF s'inspirant à cette même approche, le développe de façon plus variée : les trois moments de l'autonomisation ne sont pas superposés, comme le fait l'IDISA, chacun à une dimension. Le IAF mesure ressources, capabilités et achèvements dans chaque dimension car ces trois moments de la dynamique de l'*empowerment* sont identifiés par rapport aux variables mêmes. Chaque variable, sur la base du contexte locale, mesure une ressource, une *capabilité* ou bien un achèvement.

Le SIGI enfin a été aussi un modèle théorique très important pour le développement de la méthodologie en ce qui concerne la mesure du niveau des attitudes des gens, et encore plus en ce qui concerne le focus sur les normes et institutions sociales discriminatoires.

Aussi dans ce cas le modèle proposé a été modifié et intégré dans le IAF, en accordant plus d'attention aux normes sociales pertinentes à d'autres institutions que la famille et qui peuvent être tout aussi restrictives, à savoir : les contextes institutionnels d'emploi et du marché du travail – en soulignant l'importance du secteur informel et des secteurs public et privé dans l'économie formelle – ; les espaces politiques, socioculturelles et religieux formels et informels.

Pour le détail des forces et faiblesses de l'IDISA et du SIGI qui ont été pris en considération dans la construction de la mesure proposée, voire le chapitre 3.

4.2 La structure de la mesure d'autonomisation

Sur la base des outils dessus mentionnés, la méthodologie propose une structure de mesure sur plusieurs niveaux et avec plusieurs approches.

(A) Approche Multidimensionnelle

La mesure définit quatre dimensions de l'*empowerment* :

- 1) Sociale,
- 2) Economique,
- 3) Politique/Droits Civils,
- 4) Culturelle.

Les dimensions sont définies *ex ante* car elles sont liées à la conception des objectifs de développement durable et des autres indicateurs internationaux, comme on vient de décrire, et aussi à une logique de planification sectorielle et thématique.

Chaque dimension ou domaine a plusieurs composantes, qui ont plusieurs indicateurs. Ces derniers à leur tour sont composés par plusieurs variables contexte spécifiques. Le numéro des variables n'est pas *standard* car pour chaque pays le numéro peut varier sur la base des données déjà disponibles et des spécificités socio-culturelles qu'il faut mesurer pour bien renseigner un indicateur.

Il n'est pas exclu, *ex post* de l'analyse statistique, qu'on puisse parvenir à une réorganisation des variables à l'intérieur des quatre dimensions, au niveau de pondération statistique, sur la base des corrélations et des relations causales claires entre les variables des différents indicateurs entre les diverses composantes dans les dimensions proposées du point de vue théorique.

Normalement on a la quantité majeure de variables au niveau *de facto*. Généralement on a quand même, comme dans le cas de la mesure mise à point pour le Sénégal, au moins une variable d'attitude pertinente par indicateur.

Au niveau *de iure* par rapport à chaque indicateur, et surement chaque composante et dimension, on évalue un corpus juridique de référence : i.e. pour la composante emploi dans la dimension économique on n'aura une mesure *de iure* par rapport au code du travail du pays concerné.

TABEAU 4.1 : LES COMPOSANTES ET LES INDICATEURS DE LA DIMENSION SOCIALE

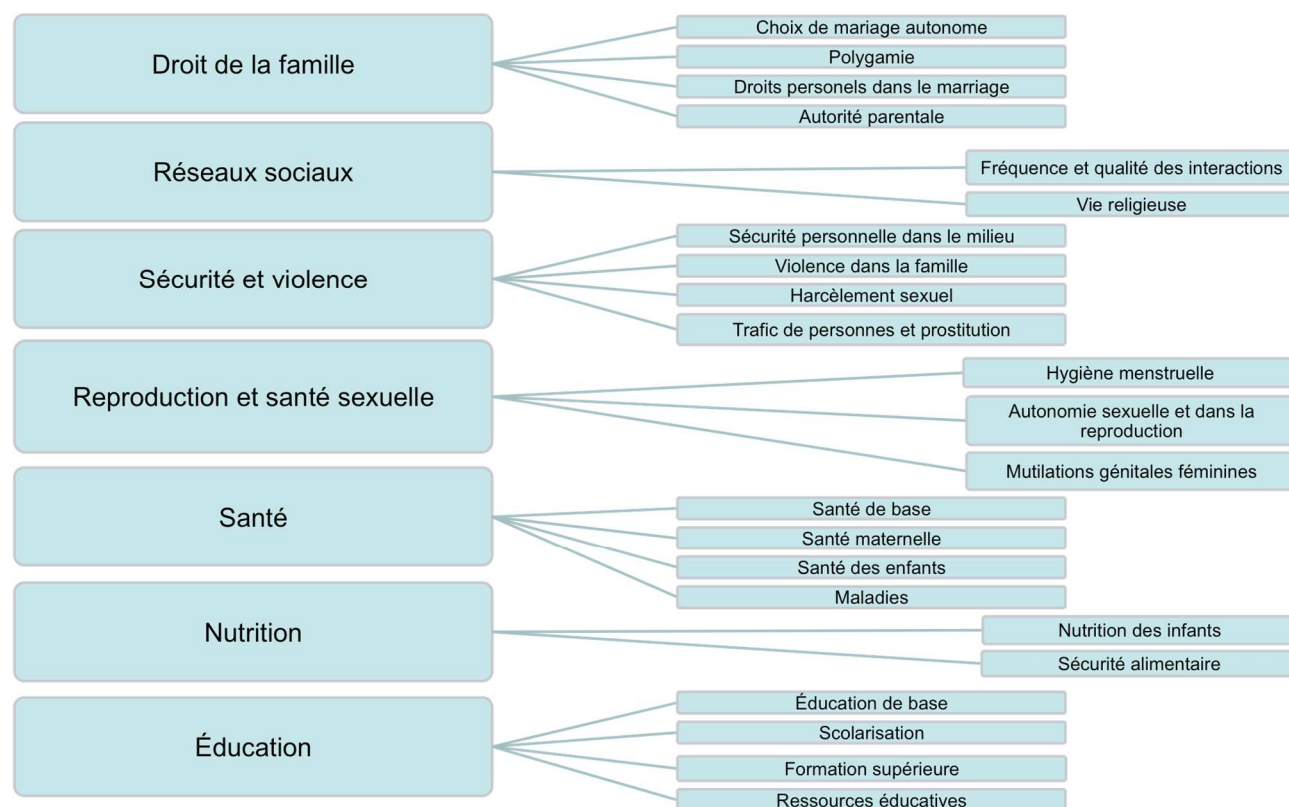


TABLEAU 4.2 : LES COMPOSANTES ET LES INDICATEURS DE LA DIMENSION ECONOMIQUE

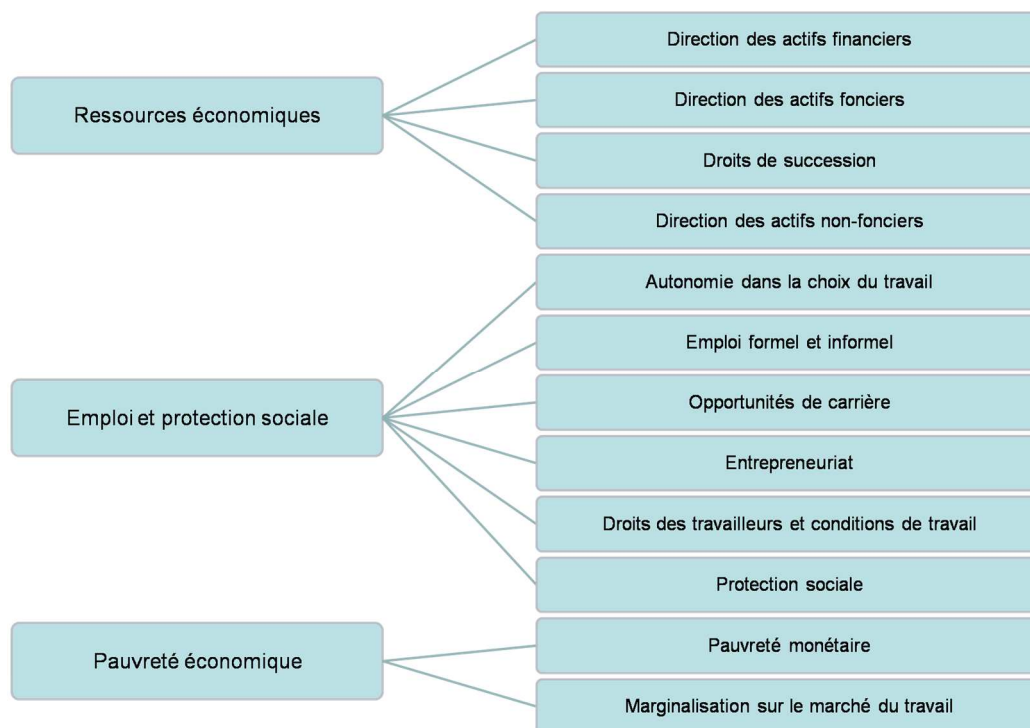


TABLEAU 4.3 : LES COMPOSANTES ET LES INDICATEURS DE LA POLITIQUE

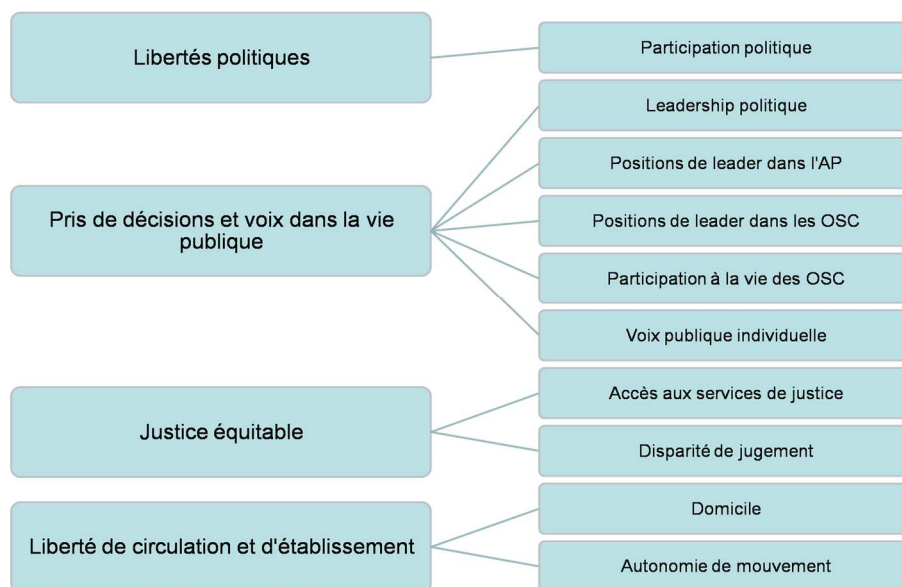
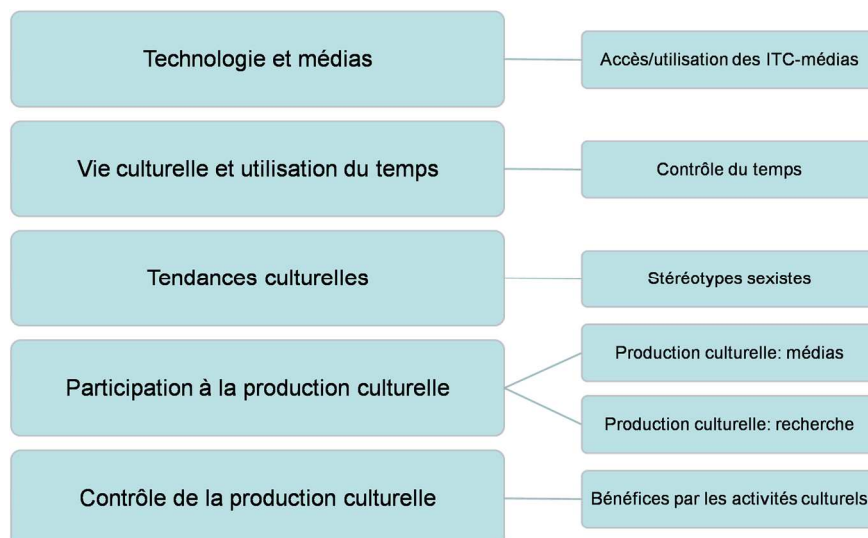


TABLEAU 4.4 : LES COMPOSANTES ET LES INDICATEURS CULTURELS



(B) Approche processuelle : la dynamique de l'autonomisation des femmes et le rôle des institutions

Dans la démarche l'étude a adopté une approche processuelle qui identifie la relation de cause entre la disponibilité des ressources, le contrôle des ressources à travers l'agentivité et les facteurs de conversion, la réalisation des résultats ou achèvements. Cette méthode permet de mesurer l'autonomisation des femmes selon les aspects mentionnés dans le chapitre 1.

En même temps il faut considérer que l'approche de l'autonomisation des femmes n'est pas une approche exclusivement individuelle et qu'il se fait sur deux niveaux :

1. par rapport à la capacité de l'individu de produire un changement personnel ;
2. par rapport au changement social, politique et institutionnel.

Donc, dans l'analyse du processus de changement, on doit prendre en compte les structures sociales profondes, les institutions (publiques ou non) impliquées dans l'autonomisation ou bien qui influencent les discriminations.

Une institution est composée d'un ensemble de croyances, de coutumes, de règles formelles (juridiques), de conventions qui indiquent (consciemment ou pas) à un individu ce qu'il doit ou peut faire. Dans cette acception, il y a une relation étroite entre les «habitudes de pensée» et les institutions, solidement enracinées dans la vie des individus et de la communauté.

On identifie les institutions pertinentes et les normes sociales qu'elles impliquent, sur la base de quatre catégories principales regroupant et parallèles mais en relation entre elles :

1. la famille ;
2. le marché ;
3. l'Etat ;
4. le reste du monde. (terme vague, pas du tout adéquat, à mieux définir).

Dans le cadre de la mesure de l'autonomisation des femmes au Sénégal on propose de contextualiser ces niveaux et identifier les institutions pertinentes. On recommande d'ajouter la communauté sociale la plus proche parmi les institutions sociales pertinentes. On définit la communauté locale au Sénégal surtout par rapport aux autorités reconnus par la population du quartier, i.e. les chefs de quartier et les *badjen gox* (femmes qui donnent un support informel aux familles du quartier), qui ont un rôle de référence pour les habitants locaux. Aussi on propose de distinguer au sein du marché, les entreprises à profit et les associations sans but lucratif. Alors que dans le cas du reste du monde, on propose d'englober le circuit de la coopération au développement qui a l'autonomisation des femmes parmi ses objectifs explicits. Toutes ces institutions ont des effets directs sur l'autonomisation, et aussi des effets indirects, dans leur interaction avec les normes sociales et les traditions.

I.e. dans la mesure de la disparité entre femmes et hommes par rapport à l'âge de mariage, parmi les institutions qui orientent les choix on identifie d'une cotée la famille, et d'autre cotée la communauté locale qui oriente les comportements des individus et des familles à travers la réitération de certaines normes sociales acquises.

La systématisation des données et des informations quantitatives et qualitatives basée sur la théorie du changement (ressources → facteurs de conversion → résultats) et l'identification des institutions est crucial afin d'assurer le suivi-évaluation des politiques publiques.

Chaque variable est localisée dans l'un des trois moments de la chaine logique du processus de l'autonomisation des femmes, et donc elle peut mesurer respectivement une ressource, le procès de l'*agentivité* ou bien un résultat. Au même temps la variable est associée à une ou plusieurs institutions ou la discrimination à lieu.

Sur la base de ces indications, la mesure donne une indication sur le lieu (le niveau institutionnel) où il faut focaliser l'action politique et une indication sur quel moment logique est prioritaire pour les politiques, à savoir s'il faut travailler pour augmenter la disponibilité des ressources, ou bien sur les attitudes sociales, ou bien directement sur l'autonomisation des individus.

La mesure, à travers sa composition complexe, est donc au même temps un outil pour la planification et pour mesurer et évaluer les performances (et l'impact aussi) des politiques publiques.

La planification est supportée par la mise en place d'un système d'information nationale standardisé et partagé, qui donne un cadre des performances, et qui amène à une appropriation active, réelle et durable.

TABLEAU 4.5 : INSTITUTIONS ET CHAÎNE LOGIQUE DE LA DYNAMIQUE DE L'AUTONOMISATION DANS LE CAS DE LA DIMENSION SOCIALE

Composante	Indicateur	Variable	Institutions ou la discrimination à lieu					Dynamique d'autonomisation		
			Famille	Administrat. Publique	Entreprises privées	OSC (et non profit)	Communauté	Ressources	Procès	Achèvements
Droit de la famille	Choix de mariage autonome	Ratio %hommes-%femmes : % de personnes qui se sont mariées avant 18 ans	1				1		1	
Emploi et protection sociale	Emploi formel et informel	Ratio %hommes-%femmes : Part de l'emploi formel			1		1		1	
Prise de décisions et voix dans la vie publique	Positions des leaders dans l'OSC	Ratio %hommes-%femmes : Présidents d'associations mixtes				1			1	

(C) Approche épistémologique : les trois niveaux de réalité et les trois sources de données

Selon la thèse du réalisme critique (voire chapitre 2.4), la mesure assume une épistémologie de nature stratifiée, selon laquelle la connaissance de la réalité se développe sur trois niveaux différents de données cognitives organisés en trois niveaux différents, interdépendants entre eux :

- 1) Le «strate profonde» de la réalité : les structures pas directement visibles déterminées par relations de pouvoir, relations institutionnelles, normes sociales, et plus généralement les normes formelles (lois) et informelles ;
- 2) Le niveau empirique des 'faits' objectives ;
- 3) Le niveau de l'expérience et de la perception subjective de la réalité.

Dans notre cas, l'autonomisation des femmes, les données pertinentes à collecter sur les trois niveaux sont les suivants :

- 1) Données sur le discours constitutionnel de la loi (*de iure*) ;
- 2) Données factuelles et quantitatives (*de facto*) ;
- 3) Données de perception, attitudes de la population (*de habitu*).

Les lois, les faits et les attitudes se produisent sans nécessairement s'aligner dans le temps ; il est donc possible qu'il y ait une distance temporelle (d'avance ou de retard) ou un délai entre les trois niveaux de réalité et la politique a pour mission de résoudre le décalage ou combler les fossés qui divisent les niveaux de réalité.

Les données à rechercher sont collectées, analysées et évaluées dans le cadre des quatre dimensions (sociale, politique, économique, culturelle), et sont mises en rapport aux institutions identifiées et regroupées dans cinq catégories principales (famille, communauté locale, entreprises privées, Etat-Administration publique, OSC). En conséquence la dynamique de l'autonomisation des femmes est lue à travers une théorie du changement qui considère aussi les normes sociales que ces institutions impliquent dans chaque dimension.

Les mêmes données permettent de lire et mieux comprendre la réalité complexe des trois niveaux (*de iure*, *de facto* et *de habitu*). Les données sur ces trois niveaux peuvent converger ou non, et elles sont à analyser dans leurs interrelations aussi bien que séparément, afin d'orienter les mesures politiques efficacement sur les trois niveaux de réalité.

TABLEAU 4.6 : L'APPROCHE DE TROIS NIVEAUX DE REALITE APPLIQUE DANS LE CAS DE LA DIMENSION ECONOMIQUE, COMPOSANTE : GESTION DES ACTIFS FINANCIERS, AVEC DES DETAILS PARTICULIERS CONCERNANT LE NIVEAU *DE IURE*

Indicateur : Faits	Indicateur : Attitude de la Population	Indicateur : De Jure : engagement et ratification			De Jure (implémentation des lois) (Opinion : points de 1 à 5 : 1=pas de concrétisation, 5=concrétisation totale)	Dissémination et Campagnes Publiques (Opinion : points de 1 à 5 : 1=pas de concrétisation, 5=concrétisation totale)	Allocation du budget
Plusieurs Sources de Données		Ratification des Conventions Internationale s	Loi Nationale (promotion de l'égalité')	Loi Nationale (Discriminatoire)			
Ratio %femmes -% hommes : pourcentage de la population avec un compte dans une institution financière formelle	% de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal à la banque, la poste, ou autre service financier formel	1 (Loi n° 2004-35 du 8 janvier 2005 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole de Maputo)	- Loi n° 2008-01 du 8 janvier 2008 portant modification de certaines dispositions du code général des Impôts et relative à l'égalité de traitement fiscal. - Décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité - Décret n° 2004-426 du 14 avril 2004 portant création du Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin afin de renforcer les capacités managériales des femmes entrepreneurs		4	3	Observatoire national de la Parité Observatoire national des droits de la femme Il n'a pas trop bien fonctionné Fonds national de Promotion de l'entreprenariat féminin les financements sont trop orientés vers une partie de la cible au détriment de toutes les actrices Fonds d'impulsion de la microfinance, financement orienté

Résumé : chapitre 4

- **Les indicateurs et les conventions internationales : les outils dans la construction de la mesure.**

La liste d'indicateurs de genre que la méthodologie propose est basée sur les indicateurs, sur les conventions internationales en matière d'autonomisation des femmes (à partir de la CEDEF), les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La structure de la mesure. Sur la base des outils dessus mentionnés, la méthodologie propose une structure de mesure sur plusieurs niveaux et avec plusieurs approches.

- **Approche multidimensionnelle** sur 4 dimensions : 1) Sociale, 2) Economique, 3) Politique/Droits Civils, 4) Culturelle. Chaque dimension ou domaine a plusieurs composantes, qui ont plusieurs indicateurs. Ces derniers à leur tour sont composés par plusieurs variables contexte-spécifiques. Le numéro des variables n'est pas standard car pour chaque pays le numéro peut varier sur la base des données déjà disponibles et des spécificités socio-culturelles qu'il faut mesurer pour bien renseigner un indicateur.
- **Approche processuelle** : relève de la dynamique de l'*empowerment* et identifie la relation de cause entre la disponibilité des ressources, le contrôle des ressources à travers l'agentivité et les facteurs de conversion, la réalisation des résultats ou accomplissements. Chaque variable dans la mesure est assignée à l'un des trois moments de la dynamique, sur la base d'hypothèses formulées avec l'aide de la littérature et la connaissance du contexte.
- **Focus sur les institutions** : dans l'analyse du processus de changement, on doit prendre en compte les structures sociales profondes, les institutions (publiques ou non) impliquées dans l'autonomisation ou bien qui influencent les discriminations. Une institution est composée d'un ensemble de croyances, de coutumes, de règles formelles (juridiques), de conventions qui indiquent (consciemment ou pas) à un individu ce qu'il doit ou peut faire. Dans cette acception, il y a une relation étroite entre les «habitudes de pensée» et les institutions, solidement enracinées dans la vie des individus et de la communauté. On identifie les institutions pertinentes et les normes sociales qu'elles impliquent, sur la base de quatre catégories principales regroupant et parallèles mais en relation entre elles : la famille ; le marché ; l'Etat ; le reste du monde. D'après, chaque variable est associée à une institution pertinente.
- **Approche épistémologique** : selon la thèse du réalisme critique notre connaissance de la réalité se développe sur trois niveaux différents de données cognitives organisés en trois niveaux différents, interdépendants entre eux. Dans le cas de l'autonomisation des femmes, les données pertinentes à collecter sur les trois niveaux sont : 1) Données sur le discours constitutionnel de la loi (*de iure*) ; 2) Données factuelles et quantitatives (*de facto*) ; 3) Données de perception, attitudes de la population (*de habitus*).

5. Sources de données

Potentiellement, il-y-a plusieurs sources de données qui peuvent être utilisées pour renseigner la mesure ; il est donc important de déterminer si les sources sont cohérentes et comment les intégrer à l'analyse de manière appropriée. Parmi les sources il faut identifier les données appropriées pour répondre aux trois niveaux de réalité, à savoir les données de perception, des faites et les données juridiques. Les données des faits sont normalement les données pour lesquelles on a plus des sources disponibles : les sources administratives, les recensements et autres sources régulières, et aussi les enquêtes. Par contre en ce qui concerne les données de perception, les enquêtes sont les sources préférentielles car elles sont des données qui nécessitent des questionnaires spécifiquement structurés. Les données juridiques sont à collecter à travers une étude des lois et des réglementations nationales et à travers des consultations avec des expertes dans les différents secteurs. Ici dessous les principales sources des données sont décrites dans leurs atouts et défauts par rapport à l'utilisation proposée dans la mesure.

5.1 *Le recensement de la population, des ménages et de l'habitat*

Les recensements généraux de la population, des ménages et de l'habitat, qui ont longtemps été établis à un rythme décennal dans tous les pays, sont l'ensemble des opérations qui consistent à collecter, grouper, évaluer, analyser, publier les données démographiques, économiques et sociales qui se rapportant, a un moment donné, à tous les habitants d'un pays.

L'absence de données récentes et pertinentes entrave sérieusement l'élaboration de la politique dans les pays ainsi que la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

Les recensements sont une source de données unique en son genre qui permet de répondre à une grande partie des besoins considérés au sujet de l'autonomisation des femmes, lorsqu'ils sont combinés à des données administratives et des enquêtes par sondage.

Comme évoqué lors de l'Atelier régional sur la formation des traitements de données d'enquêtes qui s'est tenu à Sally au Sénégal, du 02 au 13 mars 2015, la conduite des recensements de par la multitude de variables couverte, se situe bien dans le domaine du *Big Data* ou la révolution des données (*Data Revolution*). Le terme *Big Data* est un nouveau concept qui reflète l'explosion de données en quantité, fréquence et diversité, et qui est considéré susceptible d'améliorer la prise de décision pour le développement.

Cependant, dans les pays africains le besoin d'assurer une qualité suffisante des informations produites par les recensements généraux de la population s'est plus que jamais imposé, notamment parce que ils ne disposent pas de ressources techniques et financières suffisantes et aujourd'hui il convient de renforcer les capacités financiers, techniques et d'utilisation des nouvelles technologies au service de la statistique.

Néanmoins il est vrai que les recensements sont une source de données qui doivent être utilisées en tenant en compte les faiblesses dans l'analyse de genre.

Les faiblesses principales peuvent être résumées dans les points suivants :

- Normalement les données du recensement ne sont pas produites d'une manière sensible au genre ;
- La discrimination liée au genre de discrimination n'est pas une cible explicite des recensements ;
- Le niveau d'analyse des données de recensement est le sexe (le concept biologique) et non le genre, à savoir la catégorie qu'identifie la dimension socio-culturelle et relationnelle ;
- Les données du recensement peuvent être dépassées ou de mauvaise qualité (par exemple en raison de la sous-déclaration sur les femmes) ;
- L'accès aux données des recensements et leur analyse ne sont pas évidents et il faut les interpréter sur la base d'un contrôle entre dimensions différentes et d'une confrontation avec données d'origine différent.

En même temps les données du recensement fournissent un ensemble de données divisées par sexe au niveau géographique les plus désagréé ; elles donnent un aperçu sur les sphères privées et communautaires et (indirectement) sur l'emploi du temps des femmes et des filles, des hommes et des garçons ; elles fournissent des informations essentielles permettant de poursuivre les recherches sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Spécifiquement, les données du recensement sont très importantes afin d'avoir :

1. La structure exacte de la population par :

- a) Répartition par âge ;
- b) Le rapport de masculinité à la naissance ;
- c) Ratio de dépendance ;
- d) Ratio de vieillesse.

2. Une estimation précise de la mortalité et la morbidité, à travers :
 - a) Taux de mortalité ;
 - b) Taux brut de mortalité ;
 - c) Taux de mortalité par âge ;
 - d) Taux de mortalité infantile (moins de cinq ans) ;
 - e) Taux de mortalité maternelle ;
 - f) Espoir de vie à la naissance ;
 - g) Les taux d'infection (comme dans le cas de VIH / SIDA) ;
 - h) Les causes de décès.
3. Une estimation précise de l'État civil :
 - a) Polygamie, veuvage et le mariage des enfants ;
 - b) Proportion hommes / femmes selon l'état matrimonial ;
 - c) Proportion d'hommes et de femmes non mariées ;
 - d) Âge au premier mariage (mariages précoces et forcés)
 - e) Célibataires, le veuvage, la polygamie.
4. Une estimation précise de la fertilité :
 - a) Taux général de fertilité ;
 - b) Taux total de fertilité (spécifique par âge) ;
 - c) Fertilité pendant la durée de la vie ;
 - d) Ratio femmes – enfants ;
 - e) Fertilité dans le mariage et hors du mariage.
5. Une estimation précise du niveau d'instruction et de l'alphabétisation :
 - a) Proportion de garçons / filles ayant terminé l'école primaire ;
 - b) Comparaison des taux d'alphabétisation (ou bien les Technologies de l'information et de la communication, TIC) ;
 - c) Proportion de garçons / filles scolarisés.
6. Une estimation précise du travail, de l'activité économique et des prestations d'emploi :
 - a) Taux d'activité par sexe ;
 - b) Taux d'emploi / de chômage par sexe ;
 - c) Type d'occupation selon le sexe (travailleurs familiaux et les travailleurs indépendants) ;
 - d) Salaire moyen / salaires par sexe ;
 - e) Les causes de l'inactivité.
7. Une estimation précise de la migration (interne et internationale) :
 - a) Taux de migration par sexe ;
 - b) Destination ;

c) Les causes de la migration.

8. Données sur les porteurs d'handicap

9. Données sur les ménages, les familles et les actifs (revenu, pauvreté et conditions de vie) :

- a) Structure du ménage (structure des familles) selon le sexe du chef de ménage, les divorces, les enfants de familles divorcées ;
- b) Caractéristiques des ménages selon le sexe du chef de ménage (soutien de famille) ;
- c) Géographie : distance entre membre de la famille (par exemple les membres plus âgés de la famille) ;
- d) Actifs (degré d'autonomisation).

En termes généraux, très importants sont les composantes de genre dans toutes les différentes opérations de recensement :

- à partir de l'élaboration des questionnaires ;
- en passant pour la des messages correctes à l'intention des administrations publiques et de la population ;
- pendant les opérations de collecte des données de recensement, c'est-à-dire les activités de dénombrement ;
- dans la phase du traitement et d'analyse de données ;
- jusqu'à la diffusion des connaissances.

Les recensements de la population, les ménages et de l'habitat revêtent une importance fondamentale pour l'élaboration de la politique et la planification à l'échelon national, et constituent un des fondements de la bonne gestion des affaires publiques.

Ses avantages et sa particularité tiennent à l'exhaustivité de la couverture, à la continuité des statistiques d'un recensement à l'autre, aux possibilités de mettre en corrélation différentes caractéristiques de la population et des ménages, et aux informations détaillées qu'il fournit sur la population d'une localité ou sur une catégorie particulière de personnes.

En règle générale, les recensements de la population, les ménages et de l'habitat dans la liste des sources statistiques pertinents pour mesurer l'autonomisation des femmes et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) est le service officiel des statistiques du Sénégal chargée de réaliser les recensements généraux de la population et les recensements d'entreprises.

5.2. Les données administratives

Les dossiers administratifs sont constitués aux fins de l'administration de divers programmes non statistiques, à travers l'enregistrement de certains événements. Par exemple, les dossiers médicaux à l'hôpital, les demandes de divorce aux tribunaux, les cas d'abus signalés à la police, les enfants inscrites à l'école élémentaire, mais aussi le numéro d'enregistrement légal des entreprises sont tous des données administratives.

La définition traditionnelle de source administrative dit que elle est composée par des fichiers de données recueillies par des organismes gouvernementaux aux fins de l'administration des impôts ou des avantages ou la surveillance des populations, etc.

En réalité, les données administratives se produisent dans le secteur privé aussi : le cas des dépôts en banque (c'est-à-dire dans les banques commerciales privées) est un exemple concret.

Généralement les sources administratives sont des sources contenant des informations qui ne sont pas principalement collectées à des fins statistiques et normalement sur une base régulière (tous les jours, souvent).

Dans l'utilisation des données administratives pour des finalités statistiques il faut procéder sur deux axes :

- a) considérer les faiblesses dans l'analyse ;
- b) travailler sur la mise en place d'un cadre juridique nécessaire qui consente d'accéder et utiliser des données qui sont protégées par un régime de *privacy*.

(A) Faiblesses et mises en garde sur l'utilisation

On peut énoncer de façon sommaire et schématique les points suivants :

1. les données administratives ne correspondent pas directement à celles statistiques ;
2. il-y-a des différences dans la définition des unités statistiques ;
3. il-y-a des différences dans les définitions des variables ;
4. les systèmes de classification sont différents ou appliquée différemment ;
5. les données administratives pourraient ne pas être disponibles dans le temps ou pourraient être liées à une période différente ;
6. il s'agit des données sensibles aux changements politiques (ruptures structurelles) ;

7. les opérateurs du secteur administratif peuvent adapter les procédures juridiques sur la base des propres intérêts, i.e. la déclaration administrative peut ne correspondre pas à la «réalité économique» de l'opérateur ;
8. les données administratives n'arrivent pas à saisir la partie de la population qui demeure dans l'informalité ou l'illégalité et qui donc ne figurent pas dans les registres de l'état. Il faut prêter attention et bien évaluer ce phénomène dans chaque cas spécifique, au moment de l'utilisation des données. Parmi les autres cas, il faut bien considérer et pondérer les données administratives par rapport aux taux d'informalité et d'illégalité dans le cadre des mouvements migratoires, dans le travail, dans le domaine de la santé ;
9. il-y-a des problèmes des données correspondants (duplications de l'unité) ;
10. la cohérence entre les sources n'est pas toujours garantie.

Il faut donc prévoir des opérations finalisées au contrôle de ces données. Lorsque les données stockées par les organismes administratifs sont utilisées, il n'y a pas de contrôle statistique sur leur processus de production, et les problèmes de qualité doivent être résolus ex post.

Seulement la rigueur dans les méthodes statistiques peut assurer des résultats cohérents dans l'utilisation des données administratives. Le recours aux dossiers administratifs nécessite donc l'harmonisation des données échappant au contrôle de un seul centre de coordination qui doivent être partagées. C'est-à-dire il nécessite la mise à niveau d'une base des données administratives au niveau national et décentralisé, avec la participation active de tous les ministères sectoriels et du secteur privé, défini par le système statistique national.

(B) La mise en œuvre d'un cadre juridique

Sur la base des expériences accumulées et de la littérature, on peut définir trois étapes dans le processus de l'acquisition des données administratives, fondée sur le soutien et le renforcement d'un système statistique national bien coordonné, avec une coordination étroite entre l'Agence de statistique nationale et les différents ministères et organismes concernés :

- i. fondation ;
- ii. consolidation ;
- iii. évolution.

Chaque étape conduite à la suivante dès que l'environnement juridique est progressivement adapté à l'application statistique plus complexe des données.

Fondation

Il faut d'abord une reconnaissance officielle de l'Agence de statistique nationale dans le cadre de l'administration publique, suivi par une identification des tâches de l'Agence de statistique nationale.

Les pouvoirs conférés à l'Agence de statistique nationale comprennent souvent les droits généraux de l'accès et l'utilisation de bases des données administratives détenues par d'autres institutions (condition nécessaire).

L'Agence de statistique nationale doit être directement dépendant du gouvernement et doit avoir l'autorité nécessaire lors des négociations interministérielles sur l'accès aux données administratives.

La mission de l'Agence de statistique nationale et le statut de ses agents et du personnel doivent être formulés afin de garantir leur indépendance professionnelle et impartialité.

L'autorité de l'Agence de statistique nationale est renforcée par la législation sur le secret statistique qui interdit l'utilisation des données obtenues sur des personnes identifiables ou entreprises pour autres fins que des fins statistiques.

Un comité consultatif doit être établi pour arbitrer les différends qui peuvent arriver entre l'Agence de statistique nationale et les administrations.

Consolidation

L'Agence de statistique nationale doit utiliser le cadre juridique pour consolider les ressources dont les administrations disposent pour produire des statistiques.

Evolution

L'Agence de statistique nationale a des possibilités juridiques pour modifier la forme et le contenu des sources administratives afin de le rendre plus utiles à des fins statistiques. Ça se traduit dans le pouvoir légal d'appliquer des instruments de coordination statistique, y compris les classifications et les méthodes, dans une autre partie de l'administration publique. Aussi, l'Agence de statistique nationale doit avoir le pouvoir de faire des propositions pour la redéfinition et la modification des champs dans la structure de l'enregistrement d'une source administrative existante.

5.3. Les enquêtes sur les ménages

Compte tenu de l'approche proposée sur la mesure de l'autonomisation des femmes, avec un accent sur *de iure*, *de facto* et *de habitu*, les enquêtes ménages constituent un moyen pour collecter des informations et mesurer les attitudes, les opinions et les comportements qui sont pertinents pour les sociologues et les analystes politiques.

Lorsque les données ne sont pas disponibles dans les documents d'archives administratifs ou le recensement de la population, les données des ménages peuvent être recueillies par les enquêtes par sondage, et aussi avec la réalisation des études de cas et des processus participatives.

Si on prend un exemple concret, les sources d'information préférées pour calculer le pourcentage des femmes dans l'emploi salarié dans le secteur non agricole sont :

1. Recensement de la population ;
2. Enquêtes sur les forces de travail ;
3. Enquêtes auprès des entreprises ;
4. Les dossiers administratifs des régimes d'assurance sociale ;
5. Les études sur la mesure des niveaux de vie (*Living Standard Measurement Study*, ou LSMS en anglais) préparées par l'équipe de la Banque mondiale et qui jouent un rôle essentiel sur le terrain comme application concrète des études d'échantillons.

Le tableau ci-dessous, une schématisation explicative proposée par Kathleen Beegle de la Banque mondiale, indique différents types d'enquêtes par sondage et autres instruments auxquels ont recours dans les pays africains.

TABLEAU 5.1 : UNE LISTE D'ENQUETES ET AUTRES OUTILS DE TRAVAIL

Outils	Sponsor
Recensements	UNFPA
Income expenditure surveys /Household budget surveys (IES/HBS)	Banques Centrales, FMI, NSOs
Labor force surveys (LFS)	ILO
Demographic and health surveys (DHS)	USAID
Multiple indicator cluster surveys (MICS)	UNICEF
Core welfare indicator questionnaires (CWIQ)	UNDP, DfID, WB Africa Reg.
Welfare monitoring survey (WMS)	Stat Norway
Statistics on income and living conditions (SILC)	Eurostat
Comprehensive food security and vulnerability analysis (CSVA)	WFP

L'échantillonnage probabiliste (aléatoire simple, avec probabilité proportionnelle à la taille, ou que soit stratifié et à plusieurs degrés) est très important pour la collecte des données si on veut la représentativité de l'échantillon aléatoire obtenu au niveau de la population de référence. En particulier, l'échantillonnage probabiliste permet de calculer et d'appliquer des seuils et intervalles de confiances aux résultats obtenus pour faire des inférences au sujet de la population, cette à dire pour induire les caractéristiques inconnues d'une population à partir d'un échantillon issu de cette population. Et pour cette raison, une grande partie des enquêtes ont les échantillons qui sont sélectionnés par tirages probabilistes.

Le tableau ci-dessous, proposé par Kathleen Beegle, indique les caractéristiques différentes entre les différents types d'enquêtes par sondage et d'autres instruments utilisés. Les différences sont en termes de la taille de l'échantillon, la déségrégation géographique, la fréquence ou périodicité de la collecte de données, le période même de la collecte des données (pas seulement le nombre de jours ou mois est important, mais aussi l'époque ou saison de l'année, parce que on ne peut pas comparé les données économiques - par exemple - collectées sur place en été comme en hiver), la complexité et la durée totale de l'interview.

TABLEAU 5.2 : LES CARACTERISTIQUES DIFFERENTES DES DIFFERENTS TYPES D'ENQUETES

Sondages	Échantillonnage – ménages	Désagrégation géographique	Frequence de la collecte	Périodicité de collecte	N. visits	Durée de l'entretien
Recensement	Tout ménage dans le pays	Tout niveau	10 années	1 jour - 1 mois	1	½ heure
Income / expenditure surveys (IES)	2,000-20,000	3-10 régions Urban/rural	1-5-10 années	12 mois	5-10	1-2 heure par visit
Labor force surveys (LFS)	5,000-50,000	5-20 régions Urban/rural	Mois --5 années	3 mois	1	30 minutes par chaque personne
Demographic and health surveys (DHS)	5,000-20,000	5-20 régions Urban/rural	5-10 années	3-4 mois	1	2-4 heures
Multiple indicator cluster surveys (MICS)	2,000-15,000	<5 régions Urban/rural	3-5 années	3 mois ou moins	1	1 heure
Core welfare indicator questionnaires (CWIQ)	5,000-15,000	5-20 régions Urban/rural	Une ou deux fois	1 mois	1	< 1 heure
Integrated, multi-topic surveys (LSMS/IS/FLS)	2,000-5,000	3-8 régions Urban/rural	3-5 années	2-12 mois	1 ou plus	1-3 heure par visit

Entre autres, une source de données très utile est l'enquête nationale de grande envergure dénommée Enquête démographique et de santé.

L'Enquête démographique et de santé du Sénégal (EDS-MICS 2010/2011), réalisée par l'ANSD et soutenue financièrement par la coopération internationale, avait pour objectif de produire les informations nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes en matière de développement économique et social en général, dans le domaine de la santé en particulier.

L'EDS-MICS, tout en reprenant les thèmes développés dans les précédentes EDS, a été renforcé d'indicateurs de l'Enquête MICS ou Enquête par grappe à indicateurs multiples (EGIM), parmi lesquels la fécondité, la planification familiale, les soins pré et postnatals, les maladies des enfants, leur prévention et leur prise en charge, la mortalité au cours de l'enfance.

Pas un détail mineur sur le plan de l'innovation technologique, à travers cette enquête, l'ANSD a aussi expérimenté une collecte de données sans questionnaires papiers, grâce à l'utilisation d'ordinateurs portables qui ont permis la saisie directe des données sur le terrain.

(A) Leçons

On peut observer et assimiler très schématiquement les leçons apprises de l'expérience afin d'assurer l'utilisation optimale des enquêtes sur les ménages de manière complémentaire par rapport aux autres sources de données.

Les étapes pour mener une enquête

1. Définir l'objectif ;
2. Définir les ressources disponibles ;
3. Identifier la population à étudier ;
4. Identifier les variables à étudier ;
5. Définir le niveau de précision requis ;
6. Définir le plan d'analyse (questionnaire) ;

7. Adopter une méthode d'échantillonnage ;
8. Sélectionner un échantillon ;
9. Pilote de collecte des données ;
10. Collecter les données ;
11. Analyser les données ;
12. Communiquer les résultats.

Les facteurs pour améliorer la qualité du travail sur terrain

1. Organisation du travail sur terrain ;
2. Plan du sondage ;
3. Identification des zones du sondage ;
4. Test du questionnaire ;
5. Formation des enquêteurs et supervision.

(B) Enquêter sur les données sensibles : erreurs d'échantillonnage et erreurs hors-échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage peuvent se produire en raison de l'inefficacité de la stratégie d'échantillonnage, l'insuffisance de la taille de l'échantillonnage, ou en raison d'un mauvais choix des estimateurs. En général, les erreurs d'échantillonnage qui découlent du fait que les inférences que l'on tire au sujet de l'ensemble de la population à partir de l'enquête sont fondées sur l'information que l'on a recueillie auprès d'un échantillon de la population et non pas auprès de toute la population.

Encore, on peut avoir aussi des erreurs au-delà de l'échantillonnage (hors-échantillonnage) qui peuvent résulter d'erreurs aléatoires, mais aussi de défauts de couverture, de la mauvaise formulation des questions, ou bien des erreurs dans le traitement des données, sous réserve de non-réponse.

Il-y-a aussi les erreurs de réponse pas aléatoires que implique un biais ou une polarisation.

Les erreurs d'échantillonnage sont facilement quantifiables (dans les erreurs d'estimation des paramètres) et généralement ils sont beaucoup plus petits que les erreurs hors-échantillonnage.

Les erreurs hors-échantillonnage peuvent être dû à la non-réponse ou bien et à un biais dans la réponse lorsque les interviewées sont invités à répondre à des questions sensibles telles que la violence conjugale.

Quoi faire donc si l'on veut estimer la proportion de la population des femmes qui ont été battues, et nous nous attendons raisonnablement que beaucoup refusent de répondre à certaines questions jugées indiscretes et que celles qui répondent peuvent répondre avec un mensonge ?

Dans l'analyse de l'autonomisation des femmes on peut avoir plusieurs questions sensibles, embarrassantes, menaçantes, ou même des questions incriminantes. Et les conséquences de la non-réponse peuvent être l'introduction d'un biais, la perte de précision ou la diminution de la taille de l'échantillon.

Le malaise provoqué par des questions jugées indiscretes peut être atténué par une attention à la formulation des questions et la construction du questionnaire.

Par exemple, le préambule à certaines questions peut suggérer que l'embarras est pas du tout rare («Parfois, les gens se livrent à des activités sexuelles en dehors de leur mariage ...»)

Un autre exemple : larges catégories peuvent être utilisées pour éviter à l'interviewé de fournir une réponse spécifique sur son cas ou une réponse très précise (par exemple demander aux répondants d'indiquer la fourchette dans laquelle leur revenu tombe plutôt que le montant exact).

Box 2 : La méthode des réponses randomisés

Il-y-a 50 ans que Stanley Warner a proposé une méthode qu'on appelle des réponses randomisées afin de réduire les erreurs hors-échantillonnage.

Par exemple, nous voulons estimer, à partir d'un échantillon aléatoire de femmes adultes mariées, la proportion de la population qui a subi des actes de violence de la part de leurs conjoints (question sensible).

Le répondant ne doit pas répondre de manière précise, mais doit jouer à pile ou face :

- si la pièce était tombée côté face, le répondant doit répondre à la question sensible : est-ce que vous avez subi des actes de violence de la part de leurs conjoints pendant les derniers 12 mois ? (A)
- si la pièce était tombée côté pile, le répondant doit répondre à une autre question : est-ce votre fête d'anniversaire entre le 1 et le 15 jour du mois de votre naissance ? (B)

Nous ne savons pas laquelle des questions que le répondant a répondu, mais, à travers le recensement, nous savons la proportion de personnes qui sont nées entre le 1 et le 15 jour du mois de naissance (Probabilité de réponse «OUI» à la demande B) et nous savons aussi que, avec l'augmentation du nombre des femmes interrogées, la moitié des répondants devraient répondre à la question A et moitié à la question B.

A partir de la simple application de la théorie des probabilités :

Probabilité («OUI») = (0,5 x Probabilité de réponse «OUI» à la demande A) + (0,5 x Probabilité de réponse «OUI» à la demande B)

Vu que la Probabilité de réponse «OUI» à la demande B est déjà connue, nous sommes en mesure de résoudre la question : quelle est la probabilité d'obtenir un «OUI» à la question A ?

On peut directement estimer la Probabilité de réponse «OUI» comme la proportion des réponses «OUI» dans nos données.

Le facteur d'incertitude supplémentaire induit par inclure aléatoirement les deux questions A et B rend les estimations moins précises (i.e. une augmentation de l'erreur standard de l'estimation, produisant des intervalles de confiance plus grands), mais plus que compensé par la réduction des réponses mensongères ou non réponses.

Si le répondant dit qu'il doit répondre dans tous les cas à la question sensible, ça doit être enregistrée et acceptée.

La méthode qu'on appelle des réponses randomisées doit prêter particulièrement attention à la clarté.

Au-delà des détails qui caractérisent la méthode, le problème des données sensibles doit être pris en compte quand on parle des études d'échantillons au sujet de l'autonomisation des femmes.

Source : J. A. Fox (2016)

5.4. Les données juridiques

La structure tripartite proposée mesure aussi l'état d'avancement et discrimination de genre sur le niveau de réalité du discours de la loi, et requiert une collecte de données juridiques pertinentes. Afin de fournir une aperçue dynamique du processus de production, implémentation et efficacité des lois, la collecte procède sur trois axes parallèles :

1. Vérification de la ratification des conventions internationales pertinentes, et collecte des lois constitutionnelles, lois nationales, règlements, décrets et codes, qui concernent le sujet spécifique de chaque indicateur proposé. On identifie soit les lois positives qui favorisent l'autonomisation, que les lois discriminatoires.
2. Collecte des opinions des expertes juristes de secteur, au moyen de focus groupe, sur le niveau d'implémentation et mis en œuvre des lois identifiées.
3. Vérification de l'existence de campagnes de sensibilisation, de bureaux dédiées et d'allocations de budget à la faveur des femmes, dans le cadre d'activité et d'intérêt des ministères sectoriels.

Une enquête attentive au micro-niveau des administrations spécifiques, en vérifiant leur réglementations et fonctionnement, est très importante pour saisir le processus d'autonomisation et discrimination sur le plan *de iure*. La promotion de l'égalité au niveau des lois ne signifie pas et ne se traduit pas toujours dans une égalité effective dans le fonctionnement des institutions. Ici, des inefficiences des mécanismes bureaucratiques, des manques de personnel, ou bien des attitudes des et normes informelles acquises par le personnel même peuvent empêcher l'autonomisation promue par la loi.

La connaissance du cadre juridique en place et des règles qui s'appliquent est un facteur clé pour les responsables de la politique parce que ce niveau de réalité nous donne des résultats très importants en termes de soutien à l'autonomisation des femmes.

5.5. L'utilisation d'autres sources de données complémentaires

Parmi les autres, importantes sources complémentaires des données sont les recherches et rapports produits par les universités, les centres de recherche, les NGO, les bureaux de la coopération internationale, les médias (par exemple journalistes spécialisés, presse féminine, revues et magazines), les sites de réseaux sociaux, bien que les données produites par des institutions privées telles que les institutions religieuses, les institutions de bénévolat, les banques et les assurances, les entreprises et les associations professionnelles, etc. .

Généralement ces sources produisent des données qui concernent spécifiquement des catégories ciblées ne couvrent pas l'ensemble de la population. Il faut une étude attentive pour les intégrer dans la collecte générale des données. Ces données sont surtout utiles afin, d'une côté, d'intégrer les données incomplètes ou bien pour compenser le niveau fiabilité des données administratives : i.e. les données issues des mosquées sur les mariages peuvent compenser et intégrer les données administratives sur le mariage appartenant à l'état civil.

D'autre côté les données issues de la recherche spécifique peuvent être très important pour évaluer, pondérer, analyser et à la fois avoir un regard régional, par rapport aux données des sources sous identifiées.

Box 3 : La Révolution des données

Le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général des Nations unies sur la révolution des données pour le développement durable évoque une «explosion» du volume et de la production des données associée à une «demande croissante de données dans l'ensemble de la société».

PARIS21, le partenariat multipartite qui contribue au renforcement des capacités statistiques des pays en développement en les aidant à produire des statistiques de qualité et à jour, affirme que une révolution des données sera nécessaire pour donner corps aux Objectifs de développement durable et assurer le suivi de leur mise en œuvre dans les pays en développement.

Au même temps, il est nécessaire de maximaliser toutes les potentialités positives qui sont constitués par les différentes données que, à partir des nouvelles technologies et les autres innovations, sont générées par les citoyens, le secteur privé, les associations à but non lucratif et les universités à chaque instant, dont le volume global croît exponentiellement (la Révolution *Big Data*). Les données récoltées par les mobiles, applications et autres objets connectés et qui sont accessible sur le réseau Internet génèrent de nouveaux usages pour effectuer un suivi des progrès en matière de développement durable.

Le problème qui se posera pour les systèmes statistiques sera celui de la capacité à en suivre le rythme et à choisir l'innovation la plus adaptée, en tenant compte de la qualité des données, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants, sans préjudice du principe de la protection des informations à caractère personnel. Le principal défi ici est que les systèmes de statistique officiels et nationaux doivent relever certains défis pour s'adapter à ce nouvel environnement de données et la protection des informations de la vie privée dépend de l'adoption d'approches systématiques et transparentes d'un partage de données fondé sur des protocoles.

La Révolution des données affecte tous les domaines du système de statistique national et peut contribuer au système de diffusion cohérent des données. Au Sénégal, des approches novatrices de la planification et l'adaptation des opérations statistiques fondées sur les registres d'appels téléphoniques des opérateurs de téléphonie mobile sous-tendent déjà de nouvelles pratiques.

Source : OCDE (2015) e PARIS21 (2016 et 2015)

Résumé : chapitre 5

Potentiellement, il-y-a de différentes sources de données qui peuvent être utilisées pour renseigner la mesure ; il est donc important de déterminer si les sources sont cohérentes et comment les intégrer à l'analyse de la manière appropriée.

Les sources de données :

Les recensements : fournissent un ensemble de données divisées par sexe au niveau géographique le plus désagréé ; ces données donnent un aperçu sur les sphères privées et communautaires et (indirectement) sur l'emploi du temps des femmes et des filles, des hommes et des garçons ; et aussi les données des recensements fournissent des informations essentielles permettant de poursuivre les recherches sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Les avantages et la spécificité des données du recensement dérivent par l'exhaustivité de la couverture, par la continuité des statistiques d'un recensement à l'autre, par les possibilités de mettre en corrélation différentes caractéristiques de la population et des ménages, et par les informations détaillées qu'il fournit sur la population d'une localité ou sur une catégorie particulière de personnes.

Les données administratives : Les dossiers administratifs sont constitués aux fins de l'administration de divers programmes non statistiques, à travers l'enregistrement de certains événements. Généralement les sources administratives sont des sources contenant des informations qui ne sont pas principalement collectées à des fins statistiques et normalement sur une base régulière (tous les jours, souvent).

Dans l'utilisation des données administratives pour des finalités statistiques il faut procéder sur deux axes :

- considérer les faiblesses dans l'analyse ;
- travailler sur la mise en place d'un cadre juridique nécessaire qui consente d'accéder et utiliser des données qui sont protégées par un régime de *privacy*.

Le processus de l'acquisition des données administratives est fondé sur le soutien et le renforcement d'un système statistique national bien coordonné, avec une coordination étroite entre l'Agence de statistique nationale et les différents ministères et organismes concernés.

Aussi il faut prévoir une modification du cadre juridique afin de permettre à l'Agence nationale de statistique l'accès aux données administratives et pour consolider les ressources dont les administrations disposent pour produire des statistiques.

Les données des enquêtes sur les ménages : Compte tenu de l'approche proposée sur la mesure de l'autonomisation des femmes, avec un accent sur *de iure*, *de facto* et *de habitu*, les sondages sont un outil clé pour la collecte des informations et mesurer les attitudes, les opinions et les comportements qui sont pertinents pour les sociologues et les analystes politiques.

Résumé : chapitre 5 (suite)

Lorsque les données ne sont pas disponibles dans les documents d'archives administratifs ou le recensement de la population, les données des ménages peuvent être recueillies par les enquêtes par sondage, et aussi avec la réalisation des études de cas et des processus participatives. L'échantillonnage probabiliste (aléatoire simple, avec probabilité proportionnelle à la taille, ou que soit stratifié et à plusieurs degrés) est très important pour la collecte des données si on veut la représentativité de l'échantillon aléatoire obtenu au niveau de la population de référence. En particulier, l'échantillonnage probabiliste permet de calculer et d'appliquer des seuils et intervalles de confiances aux résultats obtenus pour faire des inférences au sujet de la population, cette à dire pour induire les caractéristiques inconnues d'une population à partir d'un échantillon issu de cette population. Et pour cette raison, une grande partie des enquêtes ont les échantillons qui sont sélectionnés par tirages probabilistes.

Il faut bien évaluer dans l'analyse les erreurs d'échantillonnage, et encore les erreurs au-delà de l'échantillonnage (hors-échantillonnage) qui peuvent résulter d'erreurs aléatoires, mais aussi de défauts de couverture, de la mauvaise formulation des questions, ou bien des erreurs dans le traitement des données, sous réserve de non-réponse. Il-y-a aussi les erreurs de réponse pas aléatoires que implique un biais ou une polarisation.

Les données juridiques. Afin de fournir une aperçue dynamique du processus de production, implémentation et efficacité des lois, la collecte procède sur trois axes parallèles :

1. Vérification de la ratification des conventions internationales pertinentes, et collecte des lois constitutionnelles, lois nationales, règlements, décrets et codes, qui concernent le sujet spécifique de chaque indicateur proposé.
2. Collecte des opinions des experts juristes de secteur, au moyen de focus groupe, sur le niveau d'implémentation et mis en œuvre des lois identifiées.
3. Vérification de l'existence de campagnes de sensibilisation, de bureaux dédiées et d'allocations de budget à la faveur des femmes, dans le cadre d'activité et d'intérêt des ministères sectoriels.

Les sources de données complémentaires : les recherches et rapports produits par les universités, les centres de recherche, les ONG, les bureaux de la coopération internationale, les médias, les sites de réseaux sociaux, bien que les données produites par des institutions privées telles que les institutions religieuses, etc. Généralement ces sources produisent des données qui concernent spécifiquement des catégories ciblées ne couvrent pas l'ensemble de la population. Il faut une étude attentive pour les intégrer dans la collecte générale des données. Finalement il y a aussi le *Big Data*.

5.6 Bibliographie

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2012), *Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples. Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011. Rapport final*, Dakar : <http://dhsprogram.com/>
- Banque mondiale (2011), *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*, Washington.
- Banque mondiale (2011), *International Household Survey Network Microdata Management Toolkit*, Washington : <http://www.ihsn.org/home/>
- R. L. Chambers, C. J. Skinner (2003), *Analysis of Survey Data*, Wiley, Chichester.
- O. Dupriez, E. Boyko (2010), *Diffusion des fichiers de microdonnées. Principes, procédures et pratiques*, IHSN Document de travail No. 005, Réseau International pour les Enquêtes auprès des Ménages, août.
- M. Ellsberg, L. Heise (2005), *Researching Violence against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists*, World Health Organization, Genève.
- FAO (2005), *A System of Integrated Agricultural Censuses and Surveys, vol. 1*, World Programme for the Census of Agriculture 2010. FAO Statistical Development Series, No. 11, Rome.
- J. A. Fox (2016), *Randomized Response and Related Methods. Surveying Sensitive Data*, 2e édition, Sage, Londres.
- A. Gregory (2011), *The Data Documentation Initiative (DDI): An Introduction for National Statistical Institutes*, Open Data Foundation : <http://www.ddialliance.org/>
- M. Grosh, P. Glewwe (2000), *Designing Household Survey Questionnaires for Developing Countries: Lessons from 15 years of the Living Standards Measurement Study*, Banque mondiale, Washington.
- B. Hedman, F. Perucci, P. Sundström (1996), *Engendering Statistics: A Tool for Change*, Stockholm.
- R. Lehtonen, E. J. Pahkinen (2004), *Practical Methods for Design and Analysis of Complex Surveys*, 2e édition, Wiley, Chichester.
- Nations unies (2015), *Gender statistics manual. Integrating a gender perspective into statistics*, New York : <http://unstats.un.org/unsd/genderstatmanual/>
- Nations unies (2010), *The World's Women 2010: Trends and Statistics*, Series K, No. 19. Sales No. E.10.XVII.11, New York.
- Nations unies (2008), *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, Revision 2. Statistical papers, Series M, No.67/Rev.2. Sales No. E.07.XVII.8, New York.

Nations unies, BIT (2010), *Measuring the Economically Active in Population Censuses: A Handbook. Studies in Methods*, Series F, No.102. Sales No. E.09.XVII.7, New York.

Nations unies, Commission économique pour l'Europe des Nations unies, Institut de la Banque mondiale (2010), *Developing gender statistics: a practical tool*, ECE/CES/8, Genève.

UNFPA, Technical Division (2014), *Methodological Guidelines for the Gender Analysis of National Population and Housing Census Data*, New York.

A. Wallgren et al. (1996), *Graphing Statistics and Data: Creating Better Charts*, Sage, Halmstad.

Partie II

**Lignes directrices de mise en œuvre d'une mesure de
l'autonomisation des femmes.**

Le «décalogue» général

6. Processus de mise en œuvre de la méthodologie au niveau national par étapes

Etape 1 - Faire l'état des lieux et mise en réseau des acteurs principaux

Il s'agit d'une étape préliminaire incontournable qui vise à déterminer les connaissances dont nous disposons et les lacunes de nos connaissances relativement à la question de l'autonomisation des femmes, en s'appuyant sur les données les plus pertinentes.

Ce diagnostic permet de déterminer s'il existe actuellement une demande non satisfaite, externe et/ou interne, à l'égard des statistiques existantes par rapport à la mesure de l'autonomisation, et si les organismes statistiques peuvent y répondre.

En s'inspirant notamment du concept et des principes établis dans les revues, on a interrogé d'une manière approfondie et explicite la littérature, les experts et les institutions pertinentes qui travaillent sur la question d'autonomisation des femmes.

D'abord, il faut examiner les autres expériences au niveau international, à travers l'analyse desk et les interviews. Puis, dans le pays considéré, on recherche à étudier les projets et les connaissances pertinentes. Ce travail permet de gagner beaucoup de temps sur la suite des opérations. En fait, il s'agit de déterminer, d'évaluer et de synthétiser un ensemble complet d'études de données et de connaissances pertinentes dans le but de répondre à trois questions particulières :

1. Qui fait quoi ? Qui sont les principaux acteurs ?
2. Comment ? Quelles sont les méthodes, les procédures, les outils employés ?
3. Avec quoi ? Quelles sont les données, les ressources humaines, financières et matérielles à réunir ?

Faire l'état des lieux comprend généralement plusieurs sous-étapes, parmi lesquelles :

- (1) poser une question à laquelle on puisse répondre (c'est souvent l'étape la plus difficile),
- (2) identifier une ou plusieurs bases de données à interroger,
- (3) élaborer une stratégie de collecte explicite,
- (4) sélectionner les sources, les titres, les résumés et les données en se basant sur des critères explicites pour les retenir ou non,
- (5) synthétiser les données sous un format standardisé.

Après la recherche sur les sites Web et le contact direct avec les institutions et les experts pour obtenir des données et études pertinentes, il est conseillé d'organiser des ateliers de sensibilisation afin d'ouvrir des espaces de réflexion, échange et formation. Ces ateliers, en rassemblant tous les acteurs concernés et en les mettant en réseau, permettent de valoriser et gérer les d'informations existantes, la production de connaissances et la communication des données existantes.

La prédisposition d'une fiche pour présenter brièvement les informations/données recueillies dans le cadre des ateliers, est suggérée :

TABEAU 6.1 : FICHE DES DONNEES EXISTANTES ET MANQUANTES PAR SECTEUR

<i>Secteur - Dimension</i>	<i>Données manquantes</i>	<i>Documents identifiés mais pas disponibles en ligne : Sources institutionnelles pertinentes du Système statistique national</i>	<i>Documents identifiés mais pas disponibles en ligne Sources diverses</i>	<i>Documents obsolètes (contrôler la possible mise à jour)</i>
Agriculture				
Cultural				
Education				
Emploi – Travail - Associations				
Justice				
Sociale & Santé				
...				

Aussi une grille détaillée sur les données existantes pour classer chaque série des données disponibles, est conseillée :

TABEAU 6.2 : FICHE DETAILLEES DES DONNEES EXISTANTES ET MANQUANTES

<i><u>Données 01</u></i>	<i><u>Informations (à titre d'exemple)</u></i>
Besoins d'information	L'objectif est ...
Source(s) de données	Ministère de ...
Méthodes de collecte	Enquêtes par questionnaire, ...
Indicateur(s)	Variable x, y, z ...
Type	Données qualitatives, ...
Périodicité	Données annuelles (depuis 2011, ...)
Couverture territoriale	Départements, Communs, communs ruraux ...
Qualité	Atouts, faiblesses ...

Le processus s'améliore à chaque revue grâce aux contributions des différents acteurs concernés et l'ensemble des informations et données collectées tout au long du processus peuvent être partagées en utilisant une section Internet dédiée à la base de données raisonnée établie à cette fin de collecte, archivage et analyse des informations/données.

Mises en garde - Etape 1

- 1) Les questions sont souvent trop vastes pour se prêter à une revue synthétique. Il faut donc reformuler de manière plus précise la question (l'objectif principal de la revue) afin qu'elle soit susceptible recevoir des réponses détaillées et une classification plus précise et utile.
- 2) Pour maximiser les résultats, l'équipe de recherche doit effectuer une recherche documentaire préliminaire pour évaluer l'étendue ainsi que la portée de l'ensemble de connaissances existantes.
- 3) C'est important de clarifier de manière transparente quels sont les critères d'admission ou d'exclusion des données et des études de existants (p. ex. pertinence par rapport à la question clé, qualité de la méthodologie, possibilité de généralisation ou spécificité du contexte, etc.).
- 4) C'est important de clarifier de manière transparente quelle sorte de synthèse (agrégation, intégration, interprétation ou explication) sera utilisée et pourquoi.
- 5) Susciter et transmettre les informations et les réactions des différents acteurs concernés (administrations, universités, centres de recherche, Organisations de la société civile et donateurs internationaux) est essentiel, mais difficile parce que la coordination est souvent entravée par le manque de temps et le potentiel n'est pas suffisamment reconnu.

Etape 2 - Assumer l'appropriation nationale et locale

En ligne avec les ODD et également par rapport à ce qui a été dit à propos de l'Etape 1 (l'importance de la coordination, la participation active et des revues systématiques des données mais aussi des institutions concernées), la réalisation du projet est fondée sur l'appropriation par les institutions nationales du processus de mise en œuvre de la méthodologie et sur l'intégration et l'harmonisation de la mesure d'autonomisation des femmes dans le Système statistique nationale.

Un principe général vise l'appropriation nationale et locale du processus de production statistique. Cette étape vise l'appropriation de l'ensemble du processus de production de statistiques, afin de garantir leur enchaînement efficace et l'absence de lacunes ou de redondances. Divers systèmes et bases de données sont nécessaires tout au long du processus. Cette étape permet en outre de se pencher sur l'interaction entre le personnel et les systèmes, la répartition des responsabilités et le calendrier établi.

Le dialogue continu interministériel et interinstitutionnel, entre *stakeholders*, est une partie fondamentale et nécessaire dans la réalisation efficace du projet. Des rencontres techniques sont organisées avec les acteurs nationaux chargés de la planification afin d'identifier les interlocuteurs les plus appropriés qui seront chargés de la mise en œuvre de la méthodologie et qui sont invités à interaction continue entre-eux.

Les interlocuteurs sont identifiés sur trois niveaux :

- a) le niveau politique ;
- b) le niveau technique ;
- c) le niveau de la société civile.

Les interlocuteurs sont organisés et regroupés en deux comités, l'un à orientation stratégique et politique (le comité de pilotage) et l'autre à orientation technique (le comité de suivi).

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est une structure nationale *ad hoc* chargée du pilotage de la politique d'institutionnalisation du genre (*gender mainstreaming*) et d'assurer la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation de l'autonomisation des femmes. Le comité de pilotage exerce ses fonctions à travers un dialogue continu et un accompagnement politique aux organismes les plus stratégiques du Système de Statistique Nationale, et aux ministères sectoriels impliqués dans la collecte des statistiques et la programmation des politiques sectorielles.

Les objectifs spécifiques du Comité de Pilotage sont :

- 1) Accompagner politiquement et stratégiquement l'élaboration de la méthodologie afin de faciliter son adaptation au contexte nationale en suivant les activités suivantes :
 - b. Coordination du travail du comité technique ;
 - c. Validation du tableau des variables proposées sur la base du contexte nationale ;
 - d. Facilitation de la collecte de données administratives au niveau local en appuyant l'identification des structures concernées ;
- 2) Suivre, mettre à jour et évaluer la méthodologie afin d'intégrer la dimension genre dans les politiques et les programmes sectoriels à travers la réalisation des activités suivantes :
 - a. Pilotage et coordination du système de mesure de l'*empowerment* des femmes au niveau nationale ;
 - b. Pilotage et participation aux différentes phases de l'évaluation de la méthodologie au niveau local pour la mise à jour des indicateurs et des variables ;
 - c. Suivi et coordination de l'application de la méthodologie au niveau sectoriel ;
 - d. Capitalisation du processus d'application de la méthodologie.

Le Comité Technique de Suivi

Le comité technique de suivi a l'objectif général de permettre au Système de statistique nationale de s'approprier de la méthodologie en intégrant les résultats relatifs au développement de la méthodologie

dans le cadre des activités de collecte de données de la part des organismes ministériels les plus stratégiques et en partageant au niveau interministériel le système harmonisé d'analyse des données.

Il est composé par :

- a. Les responsables chargés du Système statistique national des directions de chaque ministère ;
- b. Les responsables des cellules genres ou les points focaux genre dans les différents ministères ;
- c. ONG et/ou Organisations de la société civile (OSC) expérimentées dans la matière ;
- d. Universités.

Les objectifs spécifiques du comité technique de suivi sont :

- 1) Participer activement au développement de la méthodologie dans le but de :
 - a. Contrôler la pertinence des variables proposées au contexte nationale, éliminer les variables non pertinentes, et intégrer des nouvelles variables pertinentes et déjà utilisée dans les respectives domaines sectorielles.
 - b. Intégrer les données manquantes en fournissant des rapports ou bien des données désagrégées par région et par sexe, ou même des données brutes dans la mesure du possible, les plus récentes qui sont en lien avec les variables identifiées.
- 2) Participer activement à l'application de la méthodologie au cadre national afin de :
 - c. Intégrer dans leurs systèmes respectifs de collecte et d'enquête les indicateurs et les variables identifiés dans la méthodologie ;
 - d. Harmoniser le système de collecte et d'analyse des données pour faciliter le partage des informations et des résultats.

Mises en garde - Etape 2

- 1) L'appropriation est partie fondamentale du projet et il faut bien planifier les étapes de façon que la formation, la stabilisation et le fonctionnement des comités soient effectifs tout au début du processus de mise en œuvre de la méthodologie, soit du point de vue technique que politique et stratégique.
- 2) Il est important que la mise en œuvre soit accompagnée par l'appui des institutions politiques soit pour assurer l'accès aux données et la possibilité d'entamer des changements, soit pour assurer que les plaidoyers issus du travail du comité technique puissent être visible au niveau du gouvernement.
- 3) Pour maximiser l'accompagnement politique il faut identifier les institutions les plus stratégiques aux niveaux des ministères sectoriels qui sont responsables de la gestion des données sectoriels et du système statistique interne à chaque ministère.
- 4) C'est important de bien identifier les statisticiens qui analysent les données sectorielles dans le cadre du comité technique afin que les informations sur le système de collecte et sur les données soient facilement accessibles.
- 5) Si possible, en schématisant, il est impératif de garantir le partenariat actif à trois niveaux : le sommet politique, les experts techniciens compétents en matière de statistiques, les experts points focaux de genre dans chaque institution impliquée.

Etape 3 - Adaptation des variables au contexte national

Cette étape présuppose que le tableau des indicateurs ait été conceptualisé et que les variables qui composent les indicateurs soient proposées sur la base d'une analyse préalable du contexte national où la méthodologie sera appliquée. Les indicateurs sont conceptualisés sur la base de la littérature internationale, des conventions et des indicateurs déjà existants. Les variables sont les outils concrets de définition et collecte des données nécessaires à renseigner les indicateurs donc, au moment de leur formulation, on doit prendre en compte deux éléments additionnels : d'une côté les données déjà existantes dans le système national censé, et d'autre côté il faut les formuler dans le but de saisir les phénomènes et les dynamiques nationales et locales spécifiques de la discrimination. Il est donc nécessaire une analyse préventive du contexte socio-culturel national et local à travers la littérature socio-anthropologique et économique dédiée et des discussions avec des experts.

Le tableau des indicateurs et variables obtenu à travers ce processus d'étude, doit être ultérieurement adapté au contexte national, à travers deux actions :

- 1) Un contrôle de la liste des indicateurs et variables de la part des membres des comités mis en place dans l'étape 2, surtout appuyés par les expertes sociologues et anthropologues et les organisations de la société civile. Ce contrôle est finalisé à effacer les variables pas pertinentes du tout au contexte national, modifier la formulation de certaines autres variables afin de répondre aux spécificités socio-culturelles, et éventuellement ajouter des autres variables pertinentes.
- 2) Un deuxième contrôle de la part surtout des techniciens et des points focaux genre est finalisé à identifier parmi les indicateurs et variables proposés ceux qui sont déjà utilisés dans le système statistique nationale. Si il y a des proxys (des variables déjà existantes dans le système national qui sont similaires aux variables proposées) on procède à harmoniser la formulation entre les deux. Aussi on intègre dans le tableau autres indicateurs et variables sensibles au genre qui sont déjà mesurées dans le système statistique national.

À la fin de cette étape donc, des précisions contextualisées sur les concepts qui doivent être mesurés par le processus de production du point de vue du pays sont fournies. Deuxièmement ces concepts sont alignés sur les normes statistiques existantes (qui doivent toujours être connues d'avance et considérées comme un préalable essentiel) et les besoins auxquels elles doivent répondre. On procède à cet alignement contextualisé et au choix ou à la clarification des concepts statistiques et des variables à utiliser dans le cadre du processus, afin d'éviter toute ambiguïté et de considérer les sensibilités culturelles locales.

La quatrième et dernière phase d'adaptation des variables au contexte nationale et la conséquente validation finale du tableau est liée au déroulement d'une enquête pilote à travers laquelle les variables plus sensibles seront testées sur terrain (voire étape 6 - Enquête pilote).

Mises en garde - Etape 3

- 1) Afin que l'autonomisation des femmes soit efficace et durable, les inégalités de genre entre régions, riches et pauvres, doivent être réduites aussi. Et c'est pour cela que les indicateurs (aussi les ODD), à travers une formulation contextualisée des variables, doivent être aussi adaptés aux contextes de chaque région, dans le pays ciblé,.
- 2) Une analyse approfondie révèle souvent de nombreuses inégalités régionales et locales. Les autorités municipales sont proches de la population, responsables de la gestion des différentes politiques publiques et sont dans une position stratégique pour dialoguer avec les citoyens et comprendre leurs nécessités. Ils doivent donc être engagées et associées au processus.
- 3) De la même manière, le dialogue ouvert entre spécialistes locaux des différentes sciences sociales, économistes et experts actifs dans le domaine de l'autonomisation des femmes contribue à intégrer un focus contextualisé au niveau territorial.
- 4) Mettre en place un dialogue interministériel régulier est important pour faire émerger toutes les dimensions du contexte.
- 5) La contextualisation ne signifie pas le dépassement des différents et divergents points de vue, mais qu'une discussion doit apporter des réponses aux questions les plus difficiles. Cela requiert une attention toute particulière à la diversité culturelle.

Etape 4 - Cartographie et validation finale de l'analyse des données existantes et des systèmes de collecte

La recherche des données existantes et des indicateurs utilisés a été menée parmi les sources nationales afin d'identifier les données pertinentes à la mesure et qui sont déjà recueillis par les différentes structures du SSN. Les indicateurs et les variables ont été contextualisés, et on peut donc procéder avec une systématisation finale des données, qui puisse détailler la couverture territoriale des données existantes (le mappage ou cartographie des données).

Cette étape permet d'identifier les lacunes existantes dans les données disponibles et de définir les priorités de collecte et d'action. Quelle sont les variables statistiques pour lesquelles des données doivent être encore recueillies ? Quelles sont les faiblesses des filières nationales de collecte données où il faut intervenir en termes d'amélioration des capacités ? Il est prévu de se conformer lorsque possible aux normes nationales et internationales existantes. Il y a clairement des liens très étroits entre cette étape et les étapes précédentes et suivantes qui, pour des raisons de clarté, sont nettement séparées dans le processus.

La systématisation est conduite sur les trois niveaux de réalité prévus par la méthodologie et en termes de couverture territoriale des données.

1) Niveau de iure : analyse et cartographie des données juridiques

Les points focaux genre des ministères sectorielles, aidés par les associations de la société civile selon leurs compétences, sont censés se renseigner, par rapport au cadre d'activité et d'intérêt de leur ministère sectoriel, sur la présence de : lois constitutionnelles, lois nationales, règlements, décrets et codes, conventions internationales, accords et traités, contrats privées (le système de règles appliquées par les institutions sociales pour régir le comportement), de campagnes de sensibilisation, et d'allocations de budget à la faveur des femmes. Ces informations sont nécessaires à compléter le niveau *de iure* du tableau où, pour chaque variable, on doit vérifier :

- 1) la ratification de conventions internationales ;
- 2) l'existence de lois ;
- 3) les implémentations des lois et règlements (discriminatoires ou non) dans le système législatif national ;
- 4) la présence de campagnes de sensibilisation et des allocations de budget.

2) Niveau des données factuelles et de perception

Les statisticiens du comité technique de suivi, avec l'aide des cellules genre, sont censés d'identifier toutes les sources existantes dans le cadre des statistiques sectorielles et des statistiques nationales avec des données relatives aux variables pertinentes, à partir de l'état des lieux fait. Les sources possibles sont tout d'abord : enquêtes, recensement et données administratives.

Pour chaque donnée existante il faut contrôler :

- b) la désagrégation géographique/territoriale disponible ;
- c) la présence de la désagrégation par genre ;
- d) la périodicité et la dernière année de la collecte ;
- e) la typologie de la source (enquête, recensement, administrative).

Ce travail permet d'avoir une cartographie des données déjà disponibles dans le SSN par rapport aux variables de la mesure proposée afin de valoriser les statistiques en place et d'y ancrer la mesure de discrimination de genre.

Sur la base de cette cartographie validée, les ministères sectoriels peuvent évaluer la possibilité de produire toute suite des indices partiels, en attendant d'intégrer les variables manquantes (voire étape 8).

À cotée de la cartographie des données existantes, c'est importante de conduire une analyse FFOD (Forces, Faiblesses, Opportunités, Défis) des systèmes de collecte, transmission données (du niveau local au niveau central) et d'archivage/diffusion des données de la part des ministères sectoriels et de l'agence statistique nationale, ou elle existe. Ainsi on produit aussi est une cartographie des filières de collecte des données.

Cette double analyse doit être menée sur les données administratives, aussi bien que sur les données d'enquête et du recensement. Chaque structure représentée dans le comité technique de suivi (les différents ministères sectoriels et l'agence de statistique nationale) conduit l'analyse par rapport aux données relatives aux variables et indicateurs proposés par la méthodologie qui sont de leur pertinence, en identifiant les éléments suivants :

a) Variable du tableau

(Par exemple, Disparité femmes/hommes : pourcentage de personnes qui se sont mariées avant 18 ans)

b) Ministère responsable ou bien agence nationale de la statistique

(Par exemple, Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Gouvernance Locale, mais aussi des autres sources, s'il y en a, et par exemple les registres des mariages des mosquées ou des paroisses)

c) Unité d'information ou bien enquête pertinente

(Par exemple, Bureau Etat Civil pour ce qui concerne les mariages civils)

d) Unité statistique

(Par exemple, les individus qui sont classés à l'état civil : mariés, divorcés, séparés ou veufs)

e) Variable alternative disponible (proxy) et source du proxy

f) Existence de la Désagrégation par genre

g) Périodicité et Fréquence de collecte

h) Dernière donnée disponible (date de la dernière collecte)

i) Modalité et lieu d'archivage (administrations locales, ou bien centrales etc.) et durée de la conservation

l) Format et logiciel utilisées pour l'archivage (là où les données sont digitales, ou bien données manuscrites ou imprimées sur papier)

m) Faiblesses et blocages dans le processus de collecte et transmission des données.

Mises en garde - Etape 4

- 1) L'analyse et la cartographie des données existantes et des systèmes de collecte nécessitent préalablement d'une pleine appropriation par les deux comités de leurs rôles.
- 2) C'est indispensable que le processus politique soit bien parti de façon que les techniciennes ne trouvent pas d'obstacles dans l'accès aux bases données.
- 3) La phase de contrôle et validation des données exige que la communication entre le niveau central et local doit être assurée afin de mener une analyse FFOD efficace des systèmes de collecte des données administratives. Il est en fait important de croiser les perspectives, tout en identifiant les problématiques et faiblesses du point de vue de l'administration centrale aussi bien que des administrations locales.
- 4) La systématisation permet de classer et de coder les données et permet d'examiner chaque enregistrement pour tâcher de déterminer (et, au besoin, corriger) d'éventuels problèmes. Cela suppose une grande disposition de l'administration à intégrer l'acquis.

Etape 5 - Intégration des données dans le tableau des indicateurs

Une fois collectées toutes les données existantes, on procède avec l'imputation directe dans le tableau des variables spécialement conçu à cet effet pour faciliter la traduction de la systématisation des données en termes d'instrument opérationnel d'analyse.

En pratique, les données doivent être arrêtées dans une feuille de calcul (sous forme de tableau Excel ou OpenOffice, par exemple), qui sera mise sur la section Internet dédiée à la base de données raisonnée établie à cette fin.

La feuille de calcul doit être préparée pour permettre :

- 1) systématisation de variables existantes par niveau de réalité (faits, attitudes, niveau juridique), et signalisation du niveau le plus faible en termes de disponibilité des données ;
- 2) distribution des variables existantes dans les différentes dimensions, composantes et indicateurs, et signalisation des dimensions, composantes et dimensions les plus faibles en termes de disponibilité des données ;
- 3) identification du niveau de désagrégation régionale et locale existant pour chaque variable ;
- 4) vérification de la présence de la désagrégation par sexe pour chaque variable ;
- 5) vérification de la proximité des données existantes par rapport aux données requises par la variable choisie dans la méthodologie ;
- 6) la signalisation des proxys qui pourraient être maintenues, en substitution des variables présents dans la méthodologie, et des proxys qui devraient être modifiées pour mieux répondre aux exigences de mesure de la discrimination.

Cette étape permet de résumer, centraliser et coordonner les analyses et les données collectées par les différents acteurs et de partager une réflexion sur les priorités à affronter dans le contexte de l'étape suivante, c'est à dire de l'enquête pilote.

Mises en Garde - Etape 5

- 1) Concernant l'intégration des données existantes, il faut faire une analyse préventive des faiblesses et des points forts des différentes sources disponibles en vue d'une utilisation des données mêmes.
- 2) Il faut identifier les principales questions de genre qui peuvent être analysées avec les données du recensement obtenues dans le pays en question.
- 3) Il faut donner une signification aux données du recensement par rapport à une analyse de genre et proposer des nouvelles analyses, combinées avec d'autres sources de données clés.
- 4) Il est essentiel de faire participer activement l'institut national de statistique et les statisticiens des différents ministères afin d'obtenir les données brutes et avoir les tableaux des indicateurs désagrégés par sexe (dans le contexte des relations de pouvoir entre les sexes) nécessaires pour répondre aux questions de genre clés que ont été identifiées.

Etape 6 - Enquête pilote à petite échelle

Une enquête à petite échelle sur le terrain à caractère exploratoire et informatif est conduite par une équipe préalablement formée à la méthodologie, et en collaboration avec les statisticiens locaux du système statistique national.

Il ne s'agit donc pas de l'introduction d'une nouvelle enquête par l'extérieur qui s'ajoute à tant d'autres, déjà existantes et dans le pays. Plutôt, l'enquête à petite échelle a des objectifs multiples tous dans le cadre de la construction du système de mesure :

- a. compléter une analyse FFOD des systèmes de collecte et transmission données à partir du niveau des administrations locales des ministères sectorielles ;
- b. vérifier sur terrain la qualité et capacité statistique des sources statistiques disponibles pour avoir un état des lieux des filières des données local/central ;
- c. augmenter la participation des autorités régionales et locales à la mise en œuvre du processus ;
- d. former des partenaires du système statistique national au niveau local à la méthodologie d'enquête sensible au genre ;
- e. vérifier la possibilité de collecter des données concrètes dans les dimensions de l'autonomisation des femmes où le plus grand manque de données a été vérifié, et donc :
 - i. tester un questionnaire sensible au genre ;
 - ii. tester la pertinence des variables qualitatives les plus sensibles aussi à travers des Focus Groupes ;
- f. affiner la contextualisation du système de mesure avec une attention spécifique pour les variables attitudinales et avec des approfondissements qualitatives.

Les composants de l'étape peuvent être schématisés comme il suit.

i. L'analyse des systèmes de collecte et transmission données

L'équipe sur terrain identifie les unités d'informations pertinentes à la mesure dans le contexte locale et, avec le support des fonctionnaires locaux. En suite elle analyse la typologie de données administratives existantes et les unités statistiques disponibles dans chaque administration, le système de collecte et d'archivage, la présence d'une base de données et son exploitabilité, la transmission ou bien les blocages dans la transmission des données du niveau local au central.

Cette vérification sur terrain de l'analyse et la cartographie permet d'identifier les difficultés et les blocages au niveau local et les confronter avec l'analyse FFOD effectuée par le comité technique au niveau centrale.

Une période d'observation sur terrain et, par conséquent, du contexte local dans lequel va se dérouler l'enquête, est toujours très riche et utile pour concevoir les outils de collecte les plus appropriés pour ce qui concerne les données manquantes, anticiper les difficultés et adapter la méthode aux différentes situations rencontrées.

ii. L'enquête ménage quantitative pilote

En général, il faut environ un mois pour mener à bien l'enquête pilote, en commençant par la définition de l'échantillon, une semaine de formation et trois semaines de collecte de données. Le temps nécessaire dépendra en partie de la disponibilité d'équipes d'enquêteurs et de la superficie de la zone du projet.

A partir du *Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages* du Bureau de Statistique, Département des Affaires Economiques et Sociales Internationales auprès des Nations unies (1986), au cours de trente dernières années il y a eu des manuels et des guides utiles qui permettant la réalisation concrète d'une enquête statistique.

La formulation d'un questionnaire sensible au genre est une question beaucoup débattue en littérature. Spécifiquement, le manuel des Nations unies (2015) relatif aux statistiques sexe-spécifiques (*Gender statistics manual. Integrating a gender perspective into statistics*) et les livres en trois volumes de la Banque mondiale (2000) pour mettre au point une enquête sur les ménages (*Designing Household Survey Questionnaires for Developing Countries: Lessons from 15 Years of the Living Standards Measurement Study*) et les sites Internet relatifs offrent toutes les instructions et les leçons raisonnées à ce sujet.

Box 4 : Techniques courantes dans la formulation des questions sensibles et outils

La littérature analyse plusieurs techniques utilisées dans la formulation des questions sensibles dans le cadre du questionnaire. Les techniques les plus courantes concernent la manipulation de la formulation du texte des questions, à travers l'utilisation de :

- a) Le '*forgiving wording*'. À savoir on présuppose que le comportement sensible-discriminatoire en question soit un comportement existant, un état de faits donné, afin de mettre le répondant à l'aise, i.e. : Même dans les familles (ou bien autre contextes – scolaire, travail et cetera) les plus respectables certains fois il y a des cas d'harcèlement de la part des hommes sur les filles. Est-ce qu'il vous est arrivé d'être harcelé ?
- b) La formulation facile et familière, '*familiar wording*', des questions. Utiliser des mots du langage commun et des expressions dialectales pour poser questions sensibles. I.e. plutôt qu'utiliser la formulation standard 'intercours sexuel', on utilise faire du sexe, ou bien une expression courante dans la culture linguistique de la société où on mène l'enquête.
- c) Formulation des questions avec une attention anthropologique à saisir la manifestation locale et socio-culturellement spécifique de la problématique ciblée par la variable en question. L'enquêteur démontre de connaître les normes sociales qui règlent un phénomène spécifique, dans le but d'instaurer un niveau d'intimité culturelle avec le répondant. L'intimité culturelle est la reconnaissance des aspects de l'identité culturelle qui sont considérés embarrassants et à cacher face aux étrangers et qui, toutefois, garantissent aux membres la certitude d'une société partagée (Voiie étape 6, Etapes Sénégal pour un cas concret).
- d) '*Unfolding brackets*', à savoir on formule des réponses qui permettent de collecter une information partielle, dans une fourchette établie. I.e. dans le cas des questions concernant les gains et les revenus, les réponses sont formulées en présentant une fourchette de montants, de façon que le répondant ne doive pas indiquer le montant exact de ses revenus.

Références additionnelles et hyperlinks :

Tourangeau R. & T. Yan, *Sensitive questions in surveys*, 'Psychological Bulletin' 2007, 33/5, pp. 859/883.

Tourangeau, R., Rips, L. J., & Rasinski, K. (2000). *The psychology of survey response*. Cambridge, England: Cambridge University Press.

Gender Data Navigator tool: <http://www.ihsn.org/home/survey-catalogs>

WB Gender Data Portal: <http://datatopics.worldbank.org/gender/>

Afin de mener à bien l'enquête pilote il faut aussi identifier préalablement la zone prioritaire, et les facteurs les plus importants à considérer lors de l'élaboration d'un plan d'activités sur le terrain sont :

- a) la géographie de la zone du projet pilote ;
- b) les ressources humaines ;
- c) le soutien logistique disponible pour l'enquête.

La population d'intérêt (l'"univers d'échantillonnage") est décrite en termes de communautés urbaines et rurales dans une zone géographique donnée. La population totale, ou univers, est définie en termes géographiques avec des limites spatiales qui coïncident avec les regroupements normalisés, d'usage courant au niveau politique-administratif. Il doit être possible d'estimer les dimensions de la population totale choisie à partir de bases d'information déjà existantes.

La zone géographique donnée doit être sélectionnée en tenant compte que un d'échantillon approprié de la population est déterminé en grande partie par trois facteurs:

- 1) la prévalence estimée des variables d'intérêt (la variabilité de la variable numérique la plus importante) ;
- 2) le niveau de confiance désiré ;
- 3) la marge d'erreur acceptable.

Un échantillon est un sous-ensemble d'une population qui est sélectionnée au hasard pour représenter toute la population d'intérêt. La méthodologie d'enquête prévoit, idéalement, que l'effectif échantillon pour l'enquête soit normalisé en fonction de la population totale de la région considérée. La possibilité d'identifier des zones homogènes du point de vue des variables socio-économiques qui, sur la base de la littérature, affectent les attitudes de la population à propos des questions d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, donne la possibilité de réduire les échantillons sur la base du principe de la stratification.

La base d'échantillonnage est utilisée pour sélectionner des communautés et quartiers représentatives (grappes) dans la zone du projet. Il s'agit de la série d'unités depuis laquelle on a prélevé un échantillon, c'est-à-dire une liste de toutes les communautés présentes dans la zone du projet. Les grappes, sélectionnées au hasard, représentent la population totale dans la mesure du possible.

L'échantillonnage se déroule après avec la sélection au hasard des ménages. Au fin de constituer un échantillon balancé entre hommes et femmes, âge et degré de parenté avec le chef du ménage, on sélectionne un homme et une femme qui ont plus de 18 ans de la liste complète des composants de chaque

ménage qui fait part de l'échantillon. La méthode Kish est indiquée pour cette sélection des couples à être interrogés dans chaque ménage. A travers de la KISH GRID, qui croise le numéro du questionnaire avec le numéro qui identifie chaque composant du ménage on arrive rapidement à sélectionner par hasard un échantillon balancé.

iii. Les approfondissements qualitatifs

Le recours aux Groupes de discussion (GD ; en anglais *Focus group discussion* : FGD) permet de collecter des informations, opinions et données qualitatives à ajouter et comparer avec les résultats de l'enquête.

Des GD sont organisés avec de personnes ressources afin de :

- 1) obtenir des informations plus précises et loyales sur des thématiques les plus sensibles (i.e. la violence, prostitution etc.) où il y a un risque de fiabilité des données ;
- 2) identifier les normes sociales les plus récurrents par rapport à certaines dimensions de mesure, afin de redéfinir les variables et le questionnaire de façon culturellement et socialement spécifique et relevant.

Des entretiens semi-directifs complémentaires aux GD et conduits après une enquête quantitative permettent de creuser des dimensions difficiles à aborder dans le cadre d'un questionnaire fermé et/ou d'approfondir une thématique ou un résultat particulier mis en évidence par l'enquête quantitative. Les entretiens concernent aussi des personnes qui ont répondu au questionnaire de l'enquête quantitative (voir ci-dessous), sélectionnées de façon raisonnée.

Mises en Garde - Etape 6

Pour la réalisation d'un projet pilote de démonstration, les critères de sélection de la population totale, ou univers, c'est-à-dire la région/sous-régions ou municipalité du pays, soient :

- 1) La disponibilité des informations et des données pertinentes (à partir du travail de systématisation des données et des études déjà réalisées).
- 2) La présence des institutions partenaires au niveau local (les acteurs étatiques, les acteurs non-gouvernementaux, les acteurs communautaires - comités de développement de quartier et groupements de promotion féminine -, les acteurs privés, notables, délégués de quartiers, chefs religieux, chefs coutumiers) déjà connues, actives, capables et sensibilisées au sujet de l'autonomisation des femmes.
- 3) La présence de la coopération internationale, qui est un partenaire stratégique pour soutenir et partager l'initiative.
- 4) Une petite superficie, l'accessibilité et la facilité d'entrée et de déplacements d'ordre logistique.
- 5) Le territoire ne doit pas contenir d'élément considéré comme anormal (tension politique ou émergence humanitaire, absence de domaines économiques importants, absence des communautés rurales ou communes urbaines, absence de stratification socio-économique et des populations d'horizons divers).
- 6) Un profil démographique qui permet d'identifier un échantillon qui soit censée représenter la population-mère et qui doit permettre de généraliser les résultats observés, dans la mesure du possible.

Etape 7 - Construction des indices partiels

La construction des indices partiels avec les données déjà existantes (en attente de l'intégration des autres variables dans le système) permet d'obtenir une première approximation du résultat final à travers le calcul des composantes pour lesquelles un nombre satisfaisant de données sont disponibles.. Aussi on peut identifier les dimensions et les composantes avec les lacunes les plus grandes en ce qui concerne la disponibilité des données.

Le cadre ainsi tracé visualise synthétiquement : a. les bassins de données à être développées ; b. les secteurs qui sont déjà à l'attention des organismes statistiques ; c. les administrations publiques qui ont déjà atteint un niveau de capacité dans la collecte et la transmission des données suffisante pour alimenter les systèmes de mesure.

La construction des indices est menée en deux phases principales :

- 1) l'élaboration des données brutes et leur homogénéisation en variables comparables ;
- 2) le calcul des indicateurs et des indices partiels pour les trois niveaux de réalité (juridique, attitudinal, factuel), pour chaque dimensions et pour leurs composantes.

Le calcul et l'homogénéisation des variables

Afin de rendre parfaitement comparables toutes les valeurs qui apparaissent au sein du système (variables, indicateurs et indices), on procède avec une normalisation qui consiste à transformer toutes les variables en valeurs comprises dans un intervalle de 0 à 1.

Le niveau 0 de chaque variable, de indicateur ou de l'indice, correspond au degré maximum de discrimination/absence d'autonomie, alors que le niveau 1 correspond à un niveau d'égalité complète/autonomisation. Dans le cas où les valeurs calculées pour les variables indiquent une discrimination positive en faveur des femmes, la valeur de la variable dans le processus de normalisation est quand même conformée à 1.

L'élaboration des données brutes est menée sur les trois niveaux de réalité.

a) Niveau juridique (de iure) de la réglementation et de la mise en œuvre des mesures réglementaires

Les données pertinentes à ce niveau sont toutes collectées pendant un processus itératif de consultations avec les experts et observateurs privilégiés de la réalité du pays, à travers des interviews, des échanges d'opinions et de groupes de discussion (voire étape 4 pour ce qui concerne la composition de ces groupes).

L'évaluation des normes juridiques existantes peut être conduite sur différents niveaux : au niveau des composantes, des indicateurs ou bien aussi des variables mêmes, si nécessaire, et si les normes et les réglementations existantes dans le pays ciblé arrivent à détailler aussi le micro-niveau des variables. Normalement il est important de renseigner au moins chaque indicateur, donc les thèmes spécifiques à chaque indicateur doivent être identifiés et discutés par des groupes d'experts. Dans le cas où les variables impliquent un détail majeur au niveau juridique, les experts évaluent aussi les normes et lois existantes au niveau spécifique de la variable.

Les groupes d'experts sont interpellés à :

- 1) vérifier la ratification des conventions internationales pertinentes par le pays concerné ;
- 2) donner une note, avec une progression positive entre 1 et 5, pour évaluer l'état d'avancement de la production-existence des lois qui traduisent les directives des conventions internationales dans le système juridique de la loi nationale ;
- 3) donner une note, avec une progression positive entre 1 et 5, pour évaluer le degré d'implémentation concrète ou concrétisation des lois positives (antidiscriminatoires) existantes au niveau des institutions-administrations et leur fonctionnement ;
- 4) indiquer l'existence de programmes de sensibilisation et de budgétisation de genre sur les thématiques ciblées.

Le critère pour l'attribution des notes consiste dans l'évaluation du caractère discriminatoire, ou bien favorable à l'autonomisation des femmes, du contenu des lois et des autres régulations officielles. On attribue une valeur comprise entre 1 - pour les normes jugées totalement discriminatoires -, et une valeur 5 - pour les normes jugées complètement favorables à la parité et à l'autonomisation.

Les valeurs de 1 à 5 sont transformées en valeurs comprises dans l'intervalle de 0 à 1, à travers l'application d'une simple substitution de valeurs, expliqué dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 6.3 : TRANSFORMATION DES VALEURS DE 1 A 5 EN VALEUR DANS L'ESCALE DE 0 A 1

Note donnée par l'expert	Valeur transformée pour le calcul de la variable
1	0
2	0,25
3	0.5
4	0,75
5	1

Dans tous les cas où il y a une évaluation de la norme aussi bien que une évaluation de son niveau de concrétisation, on combine les deux notes. En règle générale, on attribue une pondération égale à chacun des deux éléments (lois et concrétisation de la même) car, dans la dynamique d'autonomisation, définie selon la chaîne : ressources - capacités – résultats, les normes correspondent aux ressources et la concrétisation des normes aux résultats.

Toutefois, si le groupe d'experts est d'accord qu'il faut accorder différente importance aux deux éléments, on change le critère de pondération. Dans le cas de la mesure conduite au Sénégal on a utilisée une pondération qui attribue un poids de deux tiers à la note relative à la norme et d'un tiers à la note relative à la concrétisation de la norme même, comme indiqué dans l'exemple suivant.

TABLEAU 6.4 : PONDERATION DES VALEURS DE LA NORME ET DE SON NIVEAU DE CONCRETISATION

Indicateur	Lois et autres réglementations officielles	Lois et autres réglementations officielles (opinion : points de 1 à 5: 1=disparité très forte, 5= pas de disparité ou autonomisation)	Transformation escalier 0-1	Niveau d'application de la réglementation (opinion : points de 1 à 5: 5= forte application, 1= faible application).	Transformation escalier 0-1	Valeur de la Variable de iure utilisée dans le système (2/3 x opinion sur la réglementation + 1/3 x opinion sur son application)
Mutilations génitales féminines	Loi 99-05, 29 Janvier 1999 renforce la répression des violences faites aux femmes et aux filles dans les foyers et dans la société (J.O. du 27 février 1999, p. 832) fait de l'excision une infraction pénale sévèrement punie. Article 319 bis, Code Pénal	5	1	4	0,75	$(2/3 \times 1) + (1/3 \times 0,75) = 0,6667 + 0,25 = 0,9167$

b) Niveau de l'attitude de la population (de habitué)

Les données référées aux attitudes de la population sont recueillies à travers des enquêtes par sondage et sont pourtant toutes en forme de pourcentage de la population qui a la même attitude.

La standardisation est faite à l'échelle de 0 à 1, où 0 correspond à une attitude discriminatoire et 1 à une attitude favorable à l'égalité et à l'autonomisation. On obtient cette standardisation en comparant la valeur de pourcentage à une valeur comprise entre 0 et 1, comme indiqué dans l'exemple suivant.

TABLEAU 6.5 : EXEMPLE DE LA STANDARDISATION DES DONNEES REFEREES AUX ATTITUDES

Indicateur	Variable de habitude	Valeur de la donnée	Transformation escalier 0-1 (pourcentage/100)	Valeur de la Variable de habitude utilisée dans le système
Mutilations génitales féminines	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'excision soit une pratique pas tolérable	80,7%	80,7/100	0,807

Les enquêtes pour la collecte de données *de habitude* peuvent utiliser des questionnaires qui offrent, lorsque cela est jugé utile et pertinent, la possibilité d'une réponse non seulement clairement positive ou négative, mais comprise dans une échelle de trois ou cinq niveaux.

Dans ces cas, la variable est calculée comme moyenne des valeurs dans une échelle standardisée entre 0 pour les réponses les plus favorables à la discrimination et 1 pour celles plus favorables à la parité et à l'autonomisation de la femme, comme indiqué dans l'exemple suivant.

TABLEAU 6.6 : EXEMPLE DU CALCUL D'UNE VARIABLE PRESENTANT UNE VALEUR DE L'ECHELLE STANDARDISEE

Indicateur	Variable De habitude	Question	Escalier de réponses et valeur correspondantes
Mutilations génitales féminines	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'excision soit une pratique pas tolérable	Est-ce que vous considérez que l'excision est une pratique tolérable/souhaitable pour les femmes ?	toujours intolérable = 1, intolérable dans certains cas = 0,667, tolérable = 0,333, souhaitable = 0

c) Niveau des faits (de facto)

Les données utilisées pour le calcul de ces indices sont obtenues à partir de nombreuses sources différentes. Pour des variables spécifiques, qui sont considérées comme particulièrement importantes pour la mesure de l'autonomisation de la femme et pour lesquelles aucune donnée n'est disponible à partir des

sources existantes, il est important de prévoir la construction d'enquêtes par sondage spécifiques. En général, cependant, il convient souligner encore que l'objectif de la durabilité du système est basé sur l'intégration des variables du système d'intérêt dans les systèmes de collecte déjà prévus.

La plupart des variables sont calculée sur la base de données sexe-spécifiques.

Pour prendre un exemple concret, la variable est le rapport entre les données référées à la population féminine et les données référées à la population masculine.

Ratio % hommes / % femmes : Pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont travaillé pendant la semaine qui a précédé l'enquête.

Ou bien, au contraire, lorsque la variable est référée à une condition de autonomisation :

Exemple : Ratio % femmes/% hommes : taux d'occupation des jeunes de 15-24 ans

Dans tous cas, sauf là où la situation est favorable à la population féminine, la valeur des quantités varie naturellement entre 0 et 1. Les variables résultantes sont normalisées et peuvent donc être utilisées directement pour le calcul des indicateurs, comme indiqué dans l'exemple suivant.

TABLEAU 6.7 : EXEMPLE DU CALCUL D'UNE VARIABLE DE FACTO

Indicateur	Variable De facto	Calcul de la valeur de la variable De facto	Valeur de la Variable De facto utilisée dans le système
Droits des travailleurs et conditions de travail	Ratio % hommes / % femmes : Pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont travaillé pendant la semaine qui a précédé l'enquête.	% hommes / % femmes = = 65,7 / 78,0 = 0,842	0,842
Emploi formel et informel	Ratio % femmes/% hommes : taux d'occupation des jeunes de 15-24 ans	% femmes / % hommes = = 25,3 / 47,3 = 0,535	0,535

Dans les cas où les données identifient une meilleure condition de la population féminine, la valeur de la variable est convertie à 1. Cette conversion réduit le poids des situations plus favorables aux femmes de façon voulue et explicite, car la mesure est structurée principalement pour identifier les domaines où il y a disparités défavorables aux femmes. En fait la mesure est conçue pour orienter l'action politique

d'autonomisation des femmes, et une éventuelle distinction entre la parité et les cas de discrimination positive des femmes ne semble d'aucune utilité dans cette perspective.

TABLEAU 6.8 : EXEMPLE DU CALCUL D'UNE VARIABLE DE FACTO TRONQUEE

Indicateur	Variable De facto	Calcul de la valeur de la variable De facto	Valeur de la Variable De facto utilisée dans le système
Scolarisation	Ratio %femmes/% hommes : Taux Brut Scolarisation élémentaire (TBS)	% femmes / % hommes = = 59,0 / 57,2 = 1.031	1,00

Pour les variables qui utilisent des données non-sexe-spécifiques, les données exprimées en pourcentage de la population totale sont rapportées à un niveau 1, considéré comme un point de référence idéal. La standardisation à une valeur entre 0 et 1 est menée comme dans les cas précédents en divisant par 100 le résultat, comme indiqué dans l'exemple suivant.

TABLEAU 6.9 : EXEMPLE DU CALCUL D'UNE VARIABLE DE FACTO EXPRIMEE EN TERMES DE POURCENTAGES

Indicateur	Variable De facto	Valeur de la donnée	Transformation escalier 0-1 (pourcentage/100)	Valeur de la Variable De facto utilisée dans le système
Mutilations génitales féminines	Pourcentage des femmes de 15-49 ans pas excisées	75,3%	75,3/100	0,753

Seulement dans le cas des variables qui ne sont pas exprimées en termes de pourcentages, pour exemple le taux de mortalité maternelle qui est normalement exprimé comme *Décès maternels pour 100.000 naissances vivantes*, la valeur est calculée comme rapport entre le taux enregistré dans le pays et le taux international moyen (par exemple le taux des pays de l'OCDE qui représente un *benchmark* élevé et comprenant pays des différent continents), comme indiqué dans l'exemple suivant.

TABLEAU 6.10 : EXEMPLE DU CALCUL D'UNE VARIABLE DE FACTO EN UTILISANT UN BENCHMARK

Indicateur	Variable De facto	Valeur de la donnée dans le pays	Valeur de la donnée moyenne Ocde	Valeur de la Variable De facto utilisée dans le système
Santé maternelle	Ratio Ocde/Senegal- Décès maternels pour 100.000 naissances vivantes	434	14	$14/434 = 0,0323$

Le calcul des indicateurs et des indices partiels

Les indicateurs sont calculés en termes de moyenne simple des variables correspondantes et dont les données sont disponibles.

Les indices pour les composantes et pour les dimensions sont obtenus respectivement de la moyenne simple des indicateurs calculables pour chaque composante, et des composantes calculables pour chaque dimension.

Un indice total pour chaque niveau de réalité, enfin, est calculé en termes de moyenne simple des quatre indices dimensionnels.

Pour chacun des milieux, le poids attribué à chaque élément qui va composer la moyenne et pour lequel il y a des valeurs disponibles, est exactement le même. En tout état de cause, comme indiqué précédemment, on peut attribuer des poids très différents à chacun des éléments, sur la base des arguments en faveur d'une plus grande importance placée sur certaines variables, indicateurs ou composantes.

Mises en Garde - Etape 7

- 1) Afin de maximiser la masse des données disponibles, on doit utiliser les publications statistiques récentes, et on peut donc avoir un décalage des données dans un intervalle de temps relativement grand. La mise en place du système devra réduire progressivement le décalage entre les données sur lesquelles sont comptés les indicateurs de manière à produire des indices plus fiables pour la surveillance des changements. Seulement des indicateurs fiables pourront fournir des informations sur les effets des politiques ou des autres facteurs de changement, même à court terme.
- 2) Dans le même but de maximiser l'utilisation de sources déjà disponibles, on utilise nombreuses données qui se rapprochent de celles fournies par la structure optimale du système (*proxys*) qui vient de la convergence des différents processus de sélection des variables. Comme dit ci-dessus, dans ce cas également, l'opérationnalisation du système devra prendre en compte d'améliorer la sélection des variables grâce à un travail efficace de dialogue entre les systèmes de collecte et détection déjà actifs dans le pays et les étapes supplémentaires pour l'affinement du schéma des variables.
- 3) Au même temps, dans le test local, il convient d'utiliser des données avec différents niveaux de désagrégation géographique : région, commune, district. La disponibilité de base de données complète avec tous les niveaux de désagrégation géographique permettra de calculer et comparer d'une façon fiable les indices de niveau local.
- 4) Pour les variables à être liées à une *benchmark* on peut approfondir la sélection du *benchmark* le plus approprié. Au niveau local, on peut évaluer la possibilité de relier la donnée locale à la donnée nationale ou à ce référée au territoire plus vertueux dans le pays.
- 5) À partir d'une plus ample disponibilité des bases de données on pourra aussi affiner la sélection des variables pour le calcul des indicateurs sur la base d'une analyse systématique des corrélations et en tout cas sur une comparaison entre les différentes possibilités de variables *proxy* lorsque la variable idéale n'est pas disponible.

Etape 8 - Intégration des variables manquantes et gender mainstreaming des collectes existantes

À partir de l'analyse des divers systèmes de collecte et de l'indice partiel développé, on évalue les forces et les faiblesses du système statistique national en place en ce qui concerne la sensibilité aux données de genre. En conséquence on programme une action systématique d'intervention sur le système statistique pour l'aligner à la méthodologie proposée. On procède sur deux niveaux simultanés et parallèles : (A) dans le domaine de l'analyse et de l'action opérationnelle d'amélioration des systèmes de collecte et (B) dans le domaine de la formation des institutions nationales qui collectent les données.

(A) Niveau opérationnel de l'amélioration et le gender mainstreaming des systèmes de collecte

Les actions principales à effectuer sont (1) l'intégration des variables manquantes et (2) l'adaptation des systèmes de collecte au perspectif genre.

(1) On identifie, dans l'indice développé, les dimensions, les composantes et les indicateurs où il y a moins de variables disponibles et qui sont plus faibles au niveau des données existantes et on agit pour combler prioritairement ces composantes et indicateurs. D'abord, pour chaque indicateur en défaut de données, on identifie les variables de la méthodologie qui peuvent être directement et rapidement intégrées dans les systèmes de collecte déjà existantes. Lorsque les données requises par une variable peuvent être collectées à travers plusieurs sources, on évalue dans quelle source de collecte intégrer la variable afin de maximiser l'efficacité et minimiser les dépenses de la mise en œuvre de la mesure.

I.e. une variable relative à la disparité dans l'accès à la santé de base pourrait être intégrée dans les enquêtes des DHS régulièrement menées dans le pays concerné, aussi bien que dans la filière de collecte des données administratives, c'est à dire elle pourrait être renseignée à travers les données collectées au niveau des structures sanitaires (hôpitaux ou postes de santé). Normalement l'intégration de la variable dans le DHS est la solution la plus rapide afin d'obtenir dans le délai le plus bref les données nécessaires pour le calcul d'un indice de discrimination. Au même temps c'est important d'investir, en perspective,

dans le renforcement de la filière des données administratives qui représentent la forme de collecte la plus stable, et indépendante.

Le but final du processus est d'intégrer la plupart des variables *de facto* manquantes dans les collectes administratives, là où possible. Dans le cas des variables *de habitu* on vise à les intégrer dans le recensement et les enquêtes existantes les plus régulières.

(2) Afin d'adapter les systèmes de collecte existantes à une perspective de genre on apporte des changements spécifiques pour chaque typologie de source :

Enquêtes et Recensement

Travail d'adaptation et intégration des questionnaires existantes (recensement, enquêtes et cetera) :

- a) Au niveau des données personnelles et relatives à l'état civil des personnes interrogées, on ajoute les questions culturellement pertinents afin d'identifier les relations hiérarchiques et de pouvoir-soumission existantes dans la société et qui s'entrelacent avec la discrimination par sexe (nature inter-sectionnelle du concept de genre). Un exemple concret est l'insertion dans la fiche de collecte des données personnelles dans les questionnaires, des questions qui permettent l'identification de l'ethnie, de la caste, de la religion, de l'éventuel handicap de l'individu censé, et cetera. On vise à analyser les données du recensement et des enquêtes régulièrement menées avec une perspective transversale sur les possibles sources de discrimination, combinées avec la discrimination liée au sexe.
- b) Adaptation du questionnaire au niveau des questions sensibles à poser. Dans la collecte des données sensibles à travers enquête, il faut adopter des stratégies à la fois dans la formulation des questions dans le questionnaire (voire box suivant), et à la fois dans le processus de réponse, visées à réduire les fausses déclarations ou bien les non-réponses (voire : *Box 2 - Techniques courantes dans la formulation des questions sensibles et Outils*).

Sources administratives

Identification des unités statistiques additionnelles qu'on peut relever à travers les données administratives et intégration de la collecte de ces unités dans les systèmes. Un exemple concret est le cas de l'état civil : les certificats de mariage ont beaucoup d'informations qui peuvent être transformées en unités statistiques pertinentes si bien enregistrées et archivées (l'âge des époux, le statut du mariage - monogame, polygame - et cetera).

Il faut aussi se rappeler que on peut travailler simultanément sur la mise à niveau des sources complémentaires (voire partie I, chapitre 4 Sources de données) : *big data*, sources régulière des institutions privées (institutions religieuses, ONG etc.)

Dans une deuxième phase, on identifie les variables qui ne sont pas mesurable à travers les sources existantes et on procède à la création d'une nouvelle enquête pour collecter les données manquantes.

(B) Niveau de la Formation des institutions de collecte

Sur la base d'une analyse préventive de l'état des lieux du système des statistiques administratives dans le pays ciblé, on organise le travail d'intégration et formation à suivre.

Ministères sectoriels, Statistiques Administratives et Données Juridiques

Il est conseillé d'identifier les ministères sectoriels dotés des systèmes de collecte les plus avancés dans le cadre nationale, en termes de :

- (1) quantité et qualité des unités d'informations (à savoir les institutions délocalisées qui collectent les données au niveau territorial les plus désagrégées – bureaux des administrations locales comme les états civiles, les hôpitaux, les tribunaux régionaux, les écoles, etc.) ;

- (2) digitalisation et centralisation des données, à savoir les ministères qui ont déjà une plateforme informatisé de collecte, transmission et centralisation des données.

Ces ministères, idéalement un ministère pour chaque dimension de l'autonomisation et qui soit prioritaire dans la perspective des ODD, sont formées en premier. Des autres ministères pertinents aux quatre dimensions de la mesure, et qui sont moins avancés en termes de filière de collecte, sont associés à la formation en qualité d'observateurs. On procède d'après avec la formation de ces ministères moins avancés, en collaboration avec les ministères déjà formés qui partagent les leçons apprises. Ainsi on poursuit le but additionnel de promouvoir l'appropriation de la méthodologie de formation de la part des institutions nationales.

Au niveau des données juridiques on procède avec la formation des cellules genre, ou bien des points focaux genre des ministères, en ce qui concerne la collecte et l'analyse de la concrétisation des lois et des réglementations existantes, et dans la compilation de l'indice juridique sectoriel. Chaque point focal genre peut identifier des associations de la société civile à consulter régulièrement par rapport aux changements et les implémentations des lois et règlements. I.e. Les points focaux genre du Ministère du travail, qui doivent renseigner l'état d'avancement des lois sur l'emploi, peuvent mettre en place un réseau d'évaluation comprenant les syndicats nationaux.

Dans tous les cas, c'est important en première instance de privilégier l'action d'informatisation par secteur des données existantes et de doter chaque ministère sectoriel d'une plateforme informatique avec une base de données la plus complète possible. Cette base devrait être accessible au publique et, au moins, aux autres acteurs concernés, afin de favoriser la collaboration et l'échange de données et afin de permettre à chaque ministère sectoriel représentant par dimension de la mesure (ou bien à l'agence statistique nationale) de pouvoir élaborer les indices composites sectoriels.

Agence Nationale des Statistiques et Statistiques Centrales

La deuxième étape du processus de formation des institutions nationales à la méthodologie prévoit la mise en place et formation d'un comité dans le cadre de l'agence nationale des statistiques chargé :

- (1) du calcul de l'indice final ;
- (2) de la centralisation des indices sectoriel ou bien des données pour le calcul des indices sectoriels dans le cas où les ministères sectoriels n'ont pas les compétences et les structures nécessaires à produire eux-mêmes les indices. Le comité sera formé par rapport aux compétences nécessaires à l'intégration des variables et à l'approche genre à adopter dans le recensement et dans les enquêtes menées par l'agence nationale de statistique.

Mises en Garde - Etape 8

1) L'intégration des variables manquantes et la mise à niveau du système des statistiques administratives sont un travail qui va probablement se dérouler sur une longue durée. On procède donc par étapes dans la double perspective (1) d'avoir une mesure plus complète et équilibrée dans le délai le plus bref ; (2) de mettre à système la méthodologie complète dans un délai plus long.

Les enquêtes régulières menées par les agences nationales de statistiques sont plus facilement intégrées et modifiées dans l'immédiat souvent avec l'ajoute d'un volet 'genre' dans les modules-questionnaire. Cette dernière solution, bien que valable pour la production dans un bref délai de l'indice, n'est pas à préférer ni bien à substituer au travail continu à faire sur la modification des questionnaires de bases des enquêtes et du recensement national. Ces modifications de la structure même des enquêtes et du recensement permettent en fait d'obtenir des données de genre indépendamment des financements extérieurs pour les modules-genre et d'intégrer la mesure de genre directement et de façon stable dans le système statistique national.

De même le but final, comme on vient de dire dans l'étape, est de mettre à système la filière des données administratives, qui est la plus indépendante des financements nécessaires pour le déroulement des enquêtes.

Dans la mise à niveau du système de collecte administratif il faut toutefois considérer les zones d'ombre, c'est à dire les données sur les activités et les phénomènes informels, qui ne sont pas enregistrés dans les statistiques étatiques, i.e. Les mariages qui ne sont pas déclarés ; le travail informel ; les migrations non enregistrées et cetera. C'est donc nécessaire envisager des systèmes de collecte complémentaires qui peuvent intégrer périodiquement ces données, i.e. des focus groupes territoriales régulières, ou aussi bien des collectes auprès des institutions non publiques qui peuvent fournir des données supplémentaires, i.e. dans le cas des mariages un exemple est de mener une collecte parallèle chez les institutions religieuses ou sont célébrés les mariages.

2) Les variables qualitatives les plus sensibles sont à tester à moyen de focus groupes et de vérification sur terrain, avant de les insérer dans les enquêtes, et la modification des questionnaires doit aussi suivre des méthodes de formulation appropriés pour saisir les données sensibles (Voire étape 6 et Box relatif).

Etape 9 – Construction des indices finals de l'autonomisation des femmes

Une fois que le travail de collecte et de systématisation de données existantes (étapes 1-5) et l'intégration éventuelle de données supplémentaires (étapes 6-8) sont terminés, on va préparer et présenter les résultats sous une forme claire et compréhensible.

Afin que ces données indexées soient véritablement utiles, elles doivent être diffusées et étudiées pour anticiper les changements à venir, évaluer les effets des politiques en matière d'autonomisation des femmes et orienter les stratégies politiques.

Les indicateurs composites finals constituent un intéressant point de départ à l'analyse pour fonder la prise de décisions.

La création des indicateurs composites finals

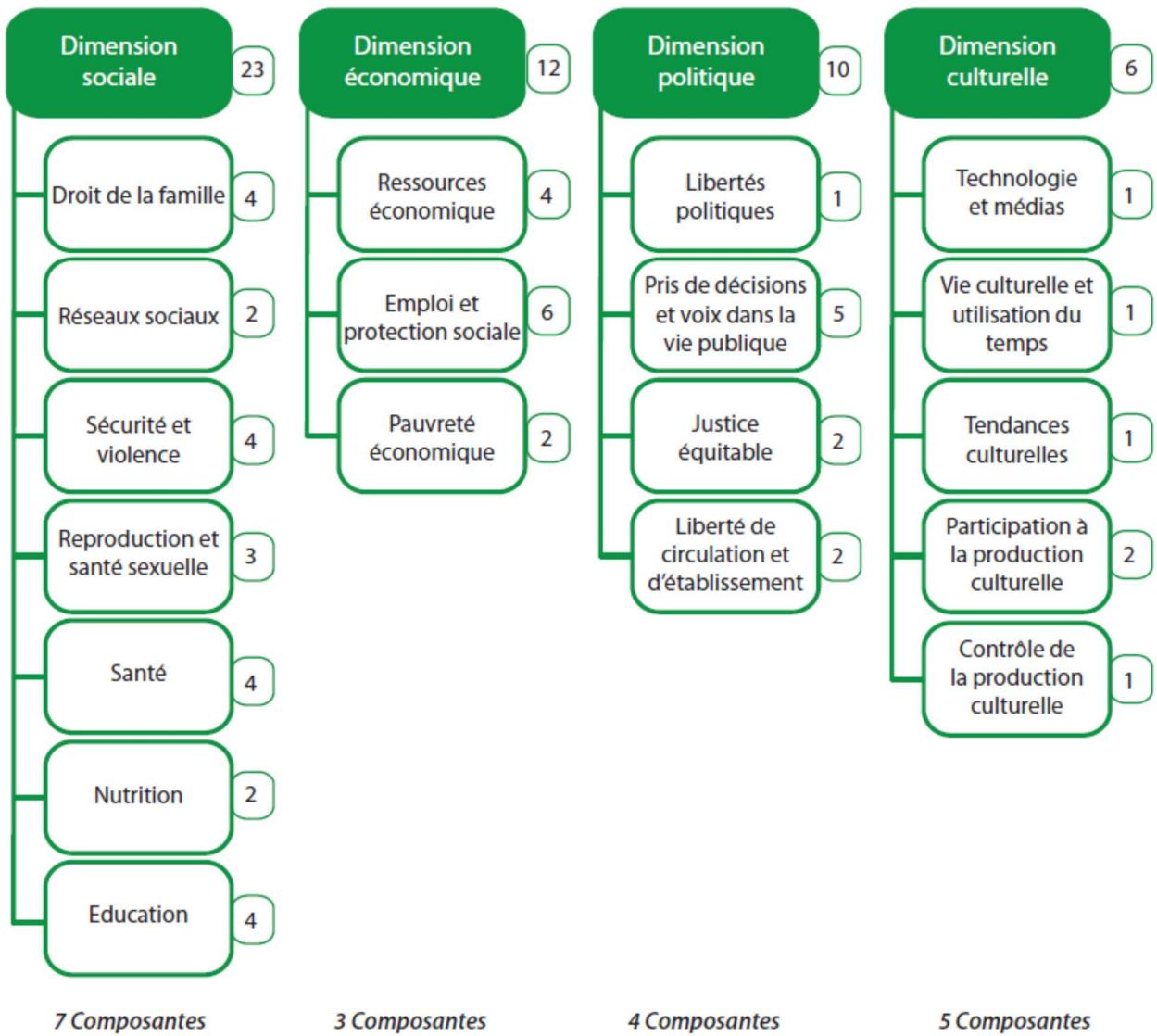
L'objectif est d'avoir la possibilité de calculer une valeur moyenne représentative de tous les indicateurs (avec le plus grand nombre possible de variables). A titre d'exemple, dans le cas du Sénégal, en théorie toutes les variables ciblées sont 210 pour le niveau *de facto* de la réalité, 102 pour le niveau *de habitu* et un nombre inférieur pour le niveau *de iure* (en fonction de la présence de lois au niveau des 210 variables).

Bien que la matrice finale des données ne soit pas complète avec toutes les variables théoriquement considérées, la création des indicateurs composites finals est possible et opportune là où il y a un nombre de données satisfaisant pour calculer chaque des 51 différents indicateurs relatifs aux 19 composantes et aux 4 dimensions de l'autonomisation des femmes. Les 19 composantes considérées pour le Sénégal est un nombre valable en général ; par contre le nombre des indicateurs dépend en grande partie du contexte national (51, dans le cas du Sénégal).

La valeur de chaque indicateur est donnée par le calcul de la moyenne simple des variables qui concernent l'indicateur en question ; ensuite, selon un processus à cascade, la moyenne simple des indicateurs est calculée par chaque composante, après on calcule la moyenne des composantes par chaque dimension et enfin la moyenne des quatre dimensions, dans le but de parvenir à un seul indicateur.

Ainsi, on aura un indicateur composite d'autonomisation des femmes pour chaque niveau de réalité (*de iure, de facto, de habitu*).

TABLEAU 6.1 : LA STRUCTURE COMPLETE DE LA MATRICE (AVEC LE NOMBRE DE INDICATEURS DANS LES CASES)



La moyenne arithmétique est la méthode de pondération-agrégation la plus utilisée dans la pratique par sa simplicité à être comprise par un plus grand public et par sa transparence. Par ailleurs, comme écrit par Issaka Dialga et Thi-Hang-Giang Le (*Développement d’indices composites et politiques publiques : interactions, portée et limites méthodologiques*) en 2014, cette méthode repose sur une hypothèse

implicite qu'il existe une forte compensation (substituabilité parfaite) entre les différentes dimensions du phénomène d'une part et que d'autre part, les différentes dimensions sont d'importance égale.

Comme écrit par Jeffrey Sachs et al. (*SDG Index and Dashboards - Global Report*) en 2016 pour le *Sustainable Development Solutions Network* et dans le cas de la formule utilisée par le PNUD depuis 2011 pour calculer l'Indice de développement humain, une mesure qui peut être utilisée en tant que variante de la moyenne simple se base sur une moyenne géométrique. L'objectif que justifie la variante est d'éviter qu'une très mauvaise note sur l'une des dimensions (et, en procédant à l'envers, composantes) de l'indice puisse être intégralement compensé par un bon résultat sur une autre des dimensions (composantes).

Les deux possibilités existantes pour l'Indice de l'autonomisation de femmes sont les formules suivantes :

(a) la moyenne simple : $(I_{DS} + I_{DE} + I_{DP} + I_{DC})/4$

(b) la moyenne géométrique : $\sqrt[4]{I_{DS} \times I_{DE} \times I_{DP} \times I_{DC}}$

Dans la pratique, à travers un simple calcul arithmétique, on obtient un nombre sans unité compris entre 0 et 1 qui représente la valeur finale de l'IAF pour chaque niveau de réalité.

C'est-à-dire qu'on obtient trois nombres : la valeur finale de l'IAF *de facto*, l'IAF *de habitu* et l'IAF *de iure*. Les trois valeurs déterminées ci-dessus ne doivent pas nécessairement converger. Mais, en tous les cas, une valeur numérique très élevée (proche de 1) signifie des bons résultats enregistrés en termes d'autonomisation des femmes ; une valeur numérique très basse (proche de 0) signifie une situation qui doit être améliorée beaucoup.

Au moment où il-y-a les données concernant les différents territoires du pays (les régions, les départements et les communes comme unité de base) ils peuvent être regroupés en quatre catégories ou quartiles d'autonomisation des femmes : très élevé (si l'IAF se situe dans le quartile supérieur), élevé (si l'IAF figure dans les percentiles de 51 à 75), moyen (si l'IAF figure dans les percentiles de 26 à 50) et faible (si l'IAF se situe dans le quartile inférieur).

Comme l'a très bien souligné le Manuel 2008 de l'OCDE sur la construction des indicateurs composites (*Handbook on constructing composite indicators : Methodology and user guide*), tous les choix de pondérations utilisées pour construire les indicateurs composites reflètent des jugements de valeur qui ont des implications sujettes à controverses.

Notamment, il convient de prendre en compte soigneusement :

- 1) La sélection des indicateurs individuels et des variables ;
- 2) le choix de la méthode de normalisation ;
- 3) les systèmes de pondération ;
- 4) le modèle d'agrégation.

Il s'agit de quatre étapes essentielles et discutables, même dans le cas du mode de calcul des indices élémentaires. Schématiquement, on peut résumer ce qui concerne l'IAF.

- 1) Les données pour les variables doivent être sélectionnées en fonction de leur pertinence, accessibilité et clarté, couverture complète, précision, actualité et de leur justesse d'analyse. Ça implique qu'il ait non seulement un fondement théorique mais aussi des bases empiriques solides. Dans le cas de l'IAF, l'étude de la littérature fournit des informations permettant d'actualiser les critères de détermination des variables et des indicateurs à prendre en compte, aussi l'approche participative du processus et l'avis des experts fournissent des indications utiles. Pour des fins descriptives et non analytiques de cette étape, la structure générale des données est étudiée seulement pour vérifier l'absence d'une forte corrélation négative ou positive entre les variables. Les techniques de l'analyse multivariée et les tests de robustesse sont suggérées plutôt pour l'étape suivante des analyses de confirmation et des relations de causalité entre les variables (étape 10).
- 2) La normalisation est nécessaire pour une agrégation des données entre des variables qui ont différents unités de mesures, c'est-à-dire pour transformer les données pour les rendre comparables. Dans la pratique, la méthode Min-Max utilisée par l'IDH et la normalisation par rapport à un *benchmark* (une référence), mais aussi la normalisation à des Z-scores situe les positions relatives des indicateurs dans une fourchette entre 0 et 1, comme dans le cas de l'IAF.
- 3) La pondération et l'agrégation représentent un jugement de valeur et peuvent être décidées à partir de l'évidence empirique ou du fondement d'une justification théorique cohérente et défendable. Un cadre théorique mal construit conduit nécessairement à des résultats biaisés et difficilement interprétables et par voie de conséquence, à des politiques inadéquates. Dans le cas de l'IAF la moyenne arithmétique ou géométrique est utilisée comme critère de pondération et agrégation.

La visualisation graphique des indicateurs composites finals

La visualisation est un aspect important du processus qui présent et révèle la structure complexe de données, à travers une image. La représentation graphique directe permet de réduire le nombre d'opérations mentales nécessaires à transformer les données disponibles en information pratique car elle facilite grandement l'opération d'extraction synthétique du contenu de l'information.

Les représentations graphiques ne sont pas suffisants pour donner une vue d'ensemble d'une base de données, mais ils peuvent permettent d'identifier immédiatement des tendances importants au sein des données.

Il existe de nombreux types de visualisation graphique des indicateurs et chaque représentation est susceptible de nous apporter des informations utiles sur nos données.

Il y a des outils de traitement et de visualisation de données bien connus et utilisés, comme le graphique en radar utilisé aussi par l'OCDE pour la visualisation du SIGI.

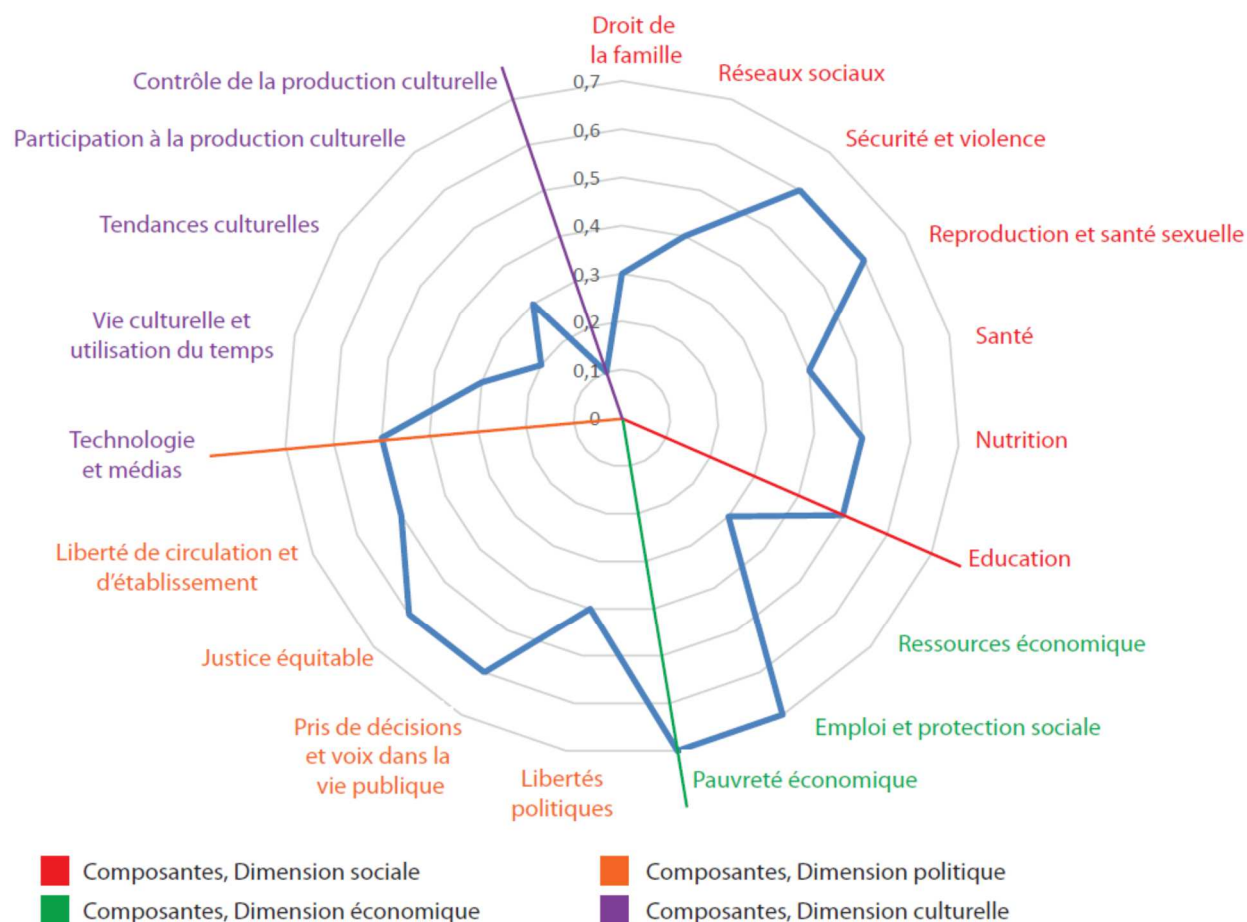
Le graphique trace les valeurs de chaque catégorie sur un axe distinct qui commence au centre du graphique et termine sur l'anneau extérieur.

La description peut se limiter aux quatre dimensions de l'IAF, ou présenter les résultats de manière plus détaillée, de telle sorte que l'ensemble des composantes peut être visualisé (par exemple, en utilisant des différents couleurs pour distinguer les différentes dimensions auxquelles elles appartiennent).

Pour chaque niveau de réalité, on exposera un graphique en radar. Il y aura trois graphiques en radar à la fin, et les trois graphiques en radar (également appelés en araignée ou en étoile) peuvent être superposés sur le même graphique pour contrôler les différences.

Le graphique présenté ci-après illustre le cas théorique de la représentation de l'ensemble des composantes pour un des trois niveaux de réalité.

FIGURE 6.1 : LE GRAPHIQUE EN RADAR AVEC LES COMPOSANTES DETAILLEES (DONNEES FICTIVES)

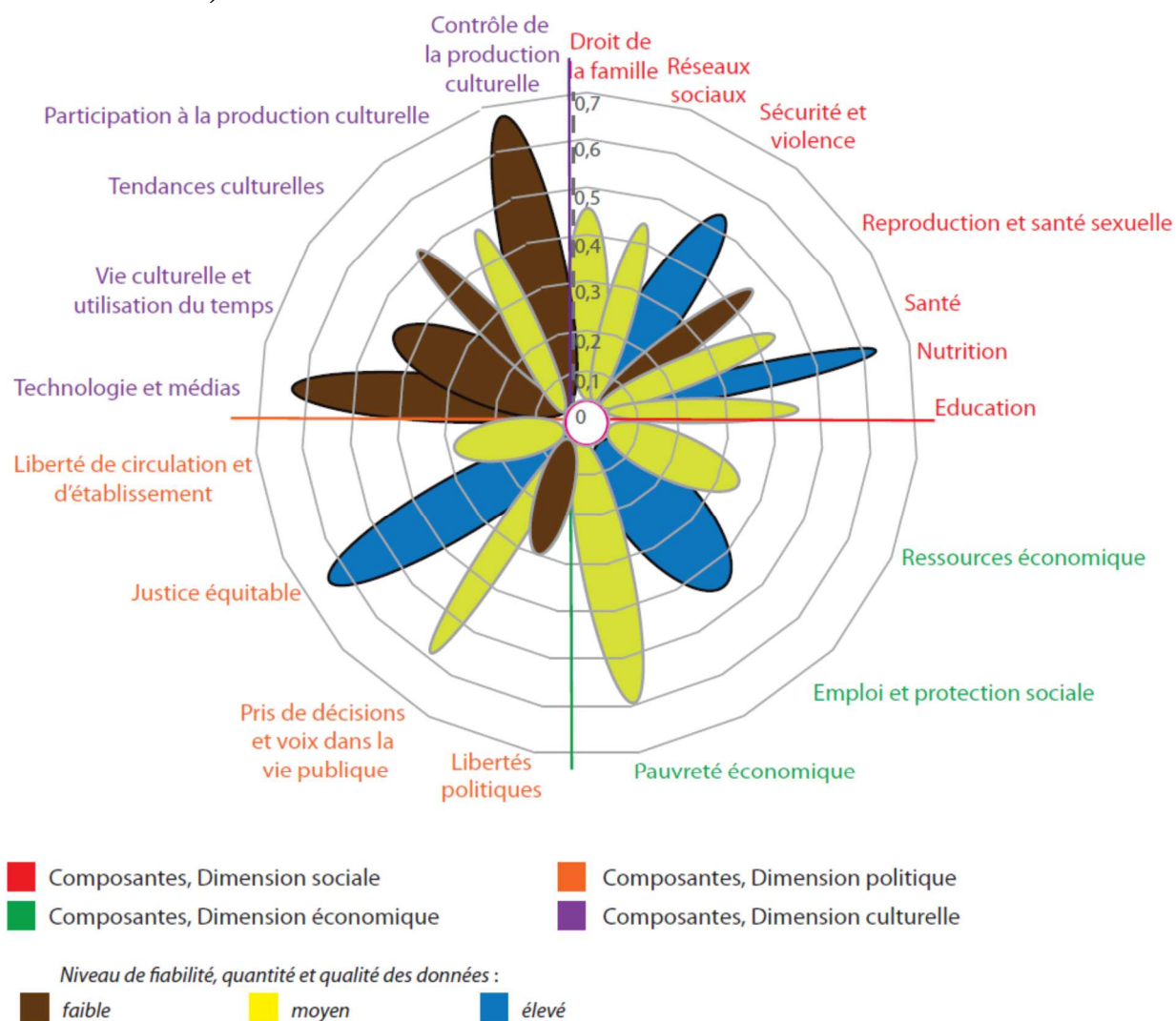


La contrainte majeure d'une telle méthode de représentation graphique est focalisée uniquement sur l'examen des résultats en termes des valeurs moyennes. La moyenne est une valeur caractéristique ou représentative d'un ensemble de données (on l'appelle une mesure de tendance centrale).

Mais les statistiques descriptives qui doivent présenter, décrire et résumer des données nombreuses et variées doivent tenir compte aussi d'un paramètre statistique clé résumant la plus ou moins grande disparité des observations et leur variabilité de part et d'autre de la tendance centrale. Ce paramètre est dit mesure de dispersion. Il existe plusieurs mesures de la dispersion, comme l'écart moyen, qu'a le mérite de résumer les inégalités existant au-delà de la valeur moyenne.

Pour cette raison, il est proposé d'adopter une deuxième représentation graphique, qu'on appelle « la fleur de l'autonomisation de femmes », basée sur une étude de Marco Zupi publiée par le CeSPI pour la première fois en 1998 (*Prospettive del regionalismo nella Convenzione di Lomé*).

FIGURE 6.2 : LA FLEUR DE L'AUTONOMISATION DE FEMMES AVEC LES COMPOSANTES DETAILLEES (DONNEES FICTIVES)



Chaque composante est représentée par un pétale de fleur. Chaque pétale a deux dimensions : la longueur et la largeur. Plus le pétale est long, plus la valeur moyenne de la composante est élevée ; plus le pétale est étroit, plus la mesure de dispersion ou variabilité qui concerne la composante est faible.

Étant donné que, dans la construction de l'indice synthétique, le poids affecté à chacun des quatre dimensions est le même, c'est-à-dire que les différentes dimensions sont d'importance égale pour calculer l'IAF en utilisant la moyenne simple ou géométrique, tous les pétales (composantes) de chacun des quatre

dimensions sont positionnés selon un angle de 90 degrés sur la surface de la circonférence, n'importe quel nombre de pétales.

Par définition, c'est à dire vu comme le graphique est construit, en utilisant des valeurs standardisées des deux paramètres (la valeur moyenne et la mesure de dispersion), la situation est jugée satisfaisante quand le pétale est très longue et très étroit. La couleur sur les pétales permet d'ajouter une autre dimension, comme par exemple la qualité des données disponibles. Encore une fois, on a une fleur pour chaque niveau de réalité.

Etape 10 - Utilisation des indices finals pour orienter les choix

À partir de résultats disponibles sous forme claire et compréhensible, on peut dédier du temps et apporter de l'attention à l'analyse pour orienter les choix en termes de priorités politiques pour les futures perspectives stratégiques et financières que doivent être prises en compte tant en termes législatifs qu'en termes budgétaires.

En matière de politique, en fait, il est nécessaire de fixer les priorités sur le plan législatif, en termes de nécessité de réglementation, et en termes de volume de financement correspondant à des interventions finalisées à apporter des changements sur le plan des faits (niveau factuel) et des attitudes (*de habitu*) de la population et des normes sociales.

Evaluer une politique publique signifie l'évaluer sur la base d'un ensemble de critères relatifs à l'autonomisation de femmes, afin de l'améliorer ou changer les structures et relations sociales discriminatoires. Evaluer signifie vérifier si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus par les politiques et d'atteindre les objectifs fixés, aussi bien que de produire des résultats inattendus qui ont quand même des effets sur l'autonomisation des femmes.

Il s'agit donc d'une analyse très importante et complexe pour étudier les évolutions en cours (dans la direction souhaitée ou pas), contrôler et communiquer les résultats des politiques, apprendre des expériences et renforcer les capacités institutionnelles et stratégiques.

Le terme « impact » est le terme générique utilisé pour désigner l'ensemble des effets positifs et négatifs, primaires et secondaires à long terme, directs ou indirects, attendus ou inattendus produits par l'intervention.

Ils existent différents types d'approches à l'évaluation pour mesurer l'impact des politiques qui reposent sur une combinaison de différentes techniques quantitatives et qualitatives.

Avoir une quantité et qualité suffisante des données pour aborder l'analyse qui doit orienter les choix c'est absolument fondamental et incontournable, aussi bien que pour aboutir à une analyse de confirmation des hypothèses théoriques et des relations de causalité entre les variables.

On se bornera à mentionner quelques questions autour des données :

- 1) La relation entre une ressource et un résultat dépend, dans le schéma théorique proposé, des facteurs de conversion qui, à travers les capacités et l'agentivité, facilitent ou empêche la conversion de la ressource en fonctionnement. Est-ce-que les données confirment les relations

de causalité (les liens de cause à effet que peuvent être envisagés selon un modèle traditionnel d'entrées-traitement-sorties) supposées, et qui servent ensuite de base pour planifier en détail, exécuter et évaluer les politiques ?

- 2) En établissant une distinction entre les différentes institutions qu'ont des impacts directs ou indirects sur l'autonomisation des femmes, est-ce-que les données permettent de découvrir de régularités fondamentales (les régularités statistiques) ?
- 3) Est-ce-que les données confirment l'existence des effets de retombée ou des répercussions (*trickle down effect*) exercés par des variables sur des autres variables ? En d'autres termes, quels ont été les facteurs (variables ou indicateurs) premiers ou clé de réussite parce que à l'origine des effets de changement sur autres variables ?
- 4) Est-ce-que les données indiquent un vrai lien de causalité, ou bien seulement un degré élevé de corrélation entre des regroupements de variables appartenant à différents indicateurs (ou composantes ou dimensions) ?
- 5) Est-ce-que les données indiquent un lien de causalité, ou bien seulement un degré élevé de corrélation entre des regroupements de variables (ou indicateurs ou composantes ou dimensions) appartenant à différents niveaux de réalité ? En d'autres termes, est-ce qu'on peut identifier des priorités politiques séparées et spécifiques par chaque niveau de réalité ?
- 6) Quelles sont les indications principales fournis par l'analyse des données et des résultats en termes de :
 - a. principales faiblesses d'informations et données ;
 - b. les problèmes les plus importants rencontrés en matière d'autonomisation de femmes ;
 - c. les plus grandes réussites en matière de politiques ;
 - d. les plus grands échecs ;
 - e. les variables clé (appelées techniquement de rupture ou changement, souvent explicatives, parce que la cause dans des relations causales).
- 7) Lorsque les données sont disponibles dans le temps (séries temporelles), qu'est-ce qu'on peut dire au sujet des liens de causalité associés au nexus temporel ?

En ce qui concerne, enfin, les techniques d'analyse de la structure des données on peut faire référence à l'abondante littérature scientifique disponible concernant ce sujet-là, à partir du Manuel 2008 de l'OCDE sur la construction des indicateurs composites.

Un aperçu général de trois techniques utilisables peut se résumer comme suit :

- 1) L'analyse en équations structurelles permet d'exprimer un système d'équations décrivant les relations causales entre les variables pour confronter le modèle théorique avec les données et pour évaluer la qualité de l'ajustement du modèle aux données. Le modèle permet la vérification d'hypothèses et l'estimation des valeurs des paramètres clé (la moyenne, la variance et la covariance des données) : les relations existantes entre les variables observées peuvent être confrontées au modèle, qui pourra être modifié progressivement jusqu'à devenir complètement compatible avec les faits observés. Plus précisément, l'analyse se partitionne en un modèle de mesure (qui décrit l'ensemble des relations impliquées par les variables mesurées) et un modèle structurel (qui décrit les relations impliquant les variables latentes ou les facteurs).
- 2) Les techniques de l'analyse factorielle, comme l'Analyse en composante principale (ACP) et l'Analyse factorielle des correspondances (AFC), sont considérées des approches intégrés, à cotée du modèle structural d'analyse en pistes causales (*path analysis*), dans l'analyse en équations structurelles. Les objectifs spécifiques de l'analyse factorielle sont de réduire le nombre de variables (combiner deux variables corrélées dans un même facteur est l'idée de base de l'ACP) et de détecter la structure des relations entre les variables, ce qui revient à classer les variables. On parle alors d'une technique descriptive/exploratoire (comme l'AFC) qui permet d'identifier des facteurs latents à partir de variables mesurées et d'une technique confirmatoire qui permet de poursuivre l'analyse tout en définissant de façon détaillée les facteurs latents et permet de chercher à déterminer si un ensemble de questions développées dans un certain contexte permet de bien caractériser le phénomène.
- 3) La méthode d'analyse de régression multiple permet d'analyser les liens entre plusieurs variables quantitatives (mais aussi dichotomiques et ordinales) explicatives indépendantes et de déterminer les équations d'un ajustement polynomial non-linéaire pour l'analyse des liens entre deux variables quantitatives. Surtout, cette technique extrêmement importante pour l'économétrie fournit des méthodes utiles pour d'identifier des relations causales et, de là, analyser les politiques. À travers un processus itératif de l'analyse empirique, en utilisant la théorie des probabilités, les théories sont converties en hypothèses testables et la contribution de chaque variable d'entrée à la variance totale de l'indicateur composite est évaluée ainsi que les interactions entre les différents variables (biais d'endogénéité des variables, colinéarité, etc.).

Sur la base d'un ensemble suffisamment complet des données, l'analyse permet d'orienter les choix en termes de priorités politiques pour le future, sur la base des corrélations, de relations de prévisibilité et des liens de causalité mais aussi de réorganiser, là où c'est approprié et nécessaire, la structure des données.

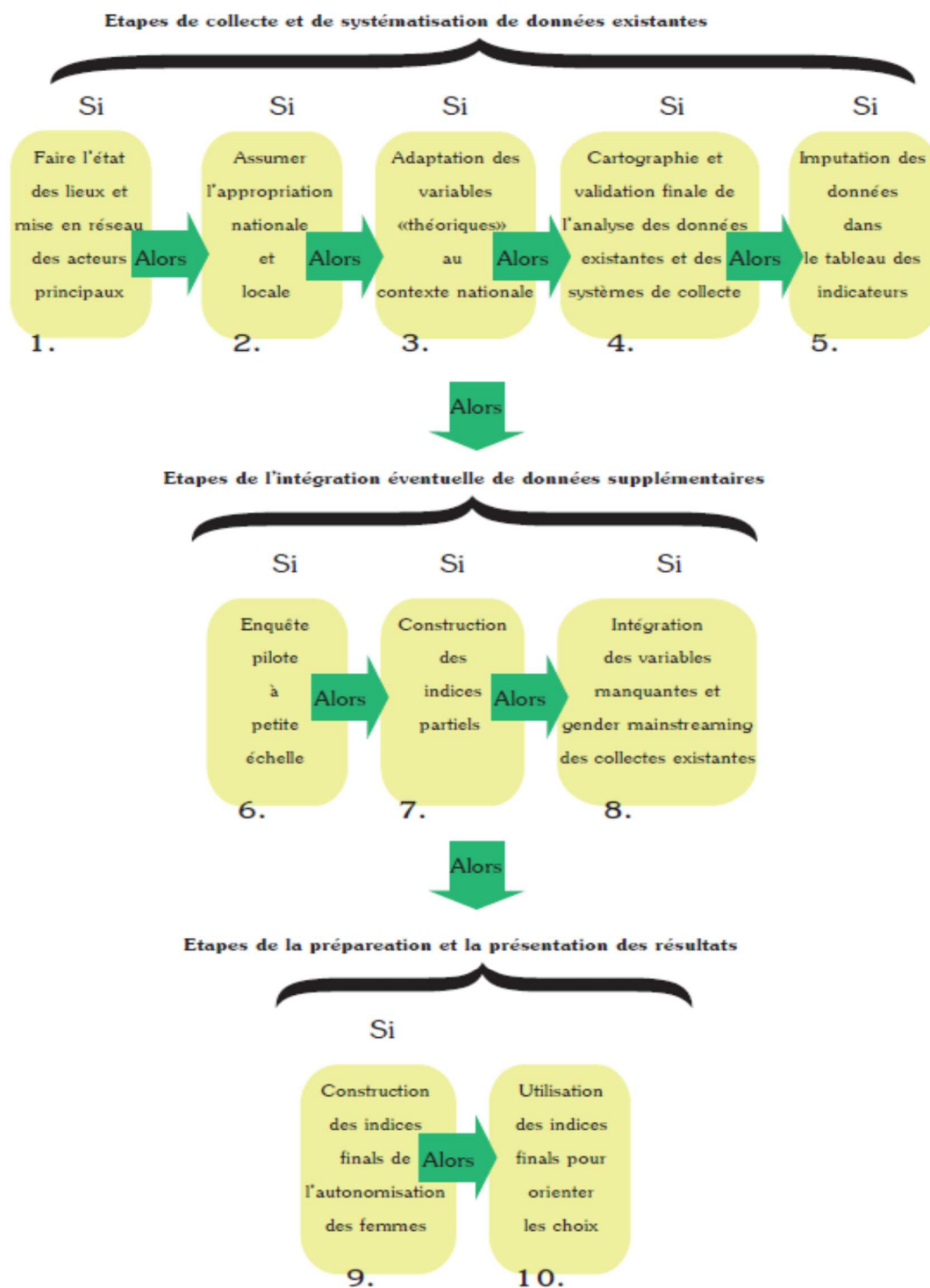
L'identification de mesures et indicateurs appropriés est une condition préalable fondamentale de la traduction de l'objectif de l'autonomisation des femmes (et des ODD) en outils de suivi, évaluation et programmation des politiques.

Les politiques et les stratégies sont toujours la résultante des interrelations clés entre : (i) objectifs et conceptualisation claire des objectifs, (ii) théories et hypothèses du changement pour atteindre les objectifs et utilisation d'une appropriée modélisation - celles-ci ont été décrites au Partie I de ce manuel – et (iii) un système de données harmonisées, concentrées sur un nombre de indicateurs pertinents, faciles à calculer et comprendre.

Il ne faut pas commettre l'erreur de confondre ou mêler les trois niveaux de réalité (*de iure*, *de facto* et *de habitu*), qui sont distincts et séparés (bien qu'ils soient liés). Les politiques doivent se concentrer sur des mesures visant à améliorer le plan législatif (*de iure*) et à apporter des changements sur le plan des faits (*de facto*) et des attitudes (*de habitu*), dans la mesure où les données indiquent l'existence de problèmes à résoudre.

Le «décatalogue» général présente la méthodologie au niveau national, par étapes successives et interdépendantes et mis en garde, pour mettre en œuvre une mesure de l'autonomisation des femmes, l'IAF. Une vue d'ensemble des dix étapes permet de résumer le processus.

FIGURE 6.3 : VUE D'ENSEMBLE DES DIX ETAPES



Partie III

L'application des lignes techniques et opérationnelles.

Le «tableau de bord» du Sénégal

7. Mise en œuvre du plan d'action au Sénégal et guide à la capitalisation des résultats de l'expérience

Etape 1 - Faire l'état des lieux et Mise en réseau des acteurs principaux

Dans le cadre de cette première étape, l'équipe CeSPI a procédé à l'état des lieux sur les informations disponibles, notamment des données et des expériences existantes ainsi que des bonnes pratiques concernant la mesure de l'autonomisation des femmes, aussi bien qu'avec la mise en réseau des acteurs et experts principaux sur le niveau international et sur le niveau national-Sénégal.

Les activités au niveau international ont débuté avec l'organisation du séminaire «*Measuring Women's Empowerment*» à l'Expo de Milan 2015, à travers laquelle il a été mis en place un cadre d'échange d'informations et la comparaison raisonnée sur les différentes approches existantes concernant la mesure de l'autonomisation des femmes. En même temps un réseau d'interlocuteurs et d'experts dans le cadre de la coopération internationale et des agences UN a été créé.

1.1 Le niveau international

Au niveau international, le travail a été poursuivi sur trois directions :

(1) Revue systématique de la littérature internationale.

Cette phase comportait une revue systématique de la littérature internationale et des interviews avec les experts internationaux pour mettre à point une conceptualisation des indicateurs de genre à la lumière des questions techniques débattus à l'Expo de Milan 2015 sur le thème «*Measuring Women's Empowerment*».

Dans ce cadre, une section spéciale sur l'internet (*Dropbox*) a été consacrée au partage des études et des recherches, afin de promouvoir la collecte, l'inventaire, le stockage et la diffusion des documents et des données pertinentes pour le développement des compétences et le transfert des connaissances.

(2) Construction d'un réseau international d'experts pour la capitalisation des méthodologies développées dans le cadre des systèmes de mesure de l'*empowerment* des femmes.

Un travail de réseautage des diverses compétences internationales a été fait et des espaces d'échanges dans le cadre de l'organisation des séminaires et workshops ont été organisés.

Le profil des experts mobilisés a été le suivant :

- i. chercheurs universitaires sur les questions de genre, en Italie et en Europe,
- ii. experts et associations engagés sur les questions de genre, en Italie et en Europe,
- iii. délégations parlementaires qui travaillent sur le genre, en Italie et en Europe,
- iv. experts sur les indicateurs mesurant l'*empowerment* de genre, dans le contexte de la coopération internationale au développement de l'Italie, des agences UN et de l'OCDE,
- v. statisticiens et experts de méthodologie statistique, en Italie et en Europe.

(3) Organisation de séminaires internationaux

Pendant ces séminaires les différentes approches et méthodologies des experts internationaux dans la mesure de l'*empowerment* ont été partagées. Dans le détail le CeSPI a réalisé des séminaires, parmi lesquels les suivants :

- i. un séminaire avec les experts du Fonds international de développement agricole (FIDA) sur le thème «*Sharing the work of IFAD on measuring women's empowerment in rural areas*» ;
- ii. un séminaire avec les coordinateurs du projet SIGI de l'OCDE sur le thème «*Leçons apprises en Uganda et implications pour l'application de la méthodologie SIGI au Sénégal*» ;
- iii. un séminaire avec des chercheurs de l'université de Turin, qui ont déjà travaillé au Sénégal dans le cadre du projet PAPSEN de la Coopération Italienne pour accompagner le Ministère de l'Agriculture dans l'élaboration et l'application des indicateurs de genre dans le secteur ;
- iv. un séminaire avec des statisticiens et statisticiennes de le FIDA et de l'Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and agriculture organisation*, FAO) sur le thème «*On the statistical perspectives of composite indicators to measure discriminatory social institutions*».

L'objectif de chaque séminaire était d'offrir la possibilité de partager et de capitaliser les expériences, connaissances et les «bonnes pratiques», analyses et stratégies réalisées par diverses expertises provenant des organisations du système des NU, des gouvernements, des universités, des instituts internationaux et régionaux ainsi que d'ONG. Ce partage était finalisé à identifier et élaborer des méthodes et des lignes directrices communes pour les actions futures.

1.2 Le niveau national-Sénégal

Au niveau national-Sénégal, en concertation constante avec et sous la supervision d'ONU-Femmes et d'accord avec la Coopération Italienne, un travail semblable a été fait L'équipe a identifié, mobilisé, mis en réseau et interrogé sur leurs compétences (qui fait quoi, méthodologie appliquée, secteur d'intervention, niveau d'implication) les expertes sur le thématique genre dans la société civile, les centres des recherches et les universités, aussi bien que les expertises nationales gouvernementales et des NU.

Les partenaires gouvernementales et institutionnelles principales identifiées sont : le Groupe thématique genre ; la Direction équité égalité et du genre (DEEG) du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance (MFFE) ; les directions du Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP) ; le Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal émergent (BOS) ; le Bureau organisation et méthode (BOM) de la Présidence de la République ; le Comité sénégalais sur les droits de l'homme ; les Cellules genre (CG) des Ministères sectoriels.

Parmi les associations de la société civile, engagés dans les questions de genre, identifiées et invités à intervenir selon leurs compétences, figurent les suivantes partenaires :

- AFARD (Association des femmes africaines pour la recherche et le développement) ;
- APROFES (Association pour la promotion de la femme sénégalaise) ;
- CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) ;
- FAWE-WASRO (Organisation panafricaine non-gouvernementale, Université Cheikh Anta-Diop) ;
- GESTE (Groupe d'études et des recherches genre et société), Université Gaston Berger ;
- GREFFELS (Groupe de recherche sur les femmes et les lois au Sénégal) ;
- ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest).

Les experts identifiés ont été invités à partager toutes les informations, recherches et les données qualitatives et quantitatives sur la thématique, dont ils disposaient. Une cartographie des données disponibles a été prédisposée sous la forme d'un tableau (voire étape 1, 1er chapitre, partie II), en indiquant : la provenance des documents, la disponibilité sur le web, l'année de publication, la fréquence de publication et notes éventuelles. Sur la base de ce premier sondage, l'équipe a poursuivi la recherche des données pour compléter la cartographie des données disponibles au niveau du Sénégal (voire étape 3).

Etape 1 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

- 1) Une fois identifiée les acteurs principaux et leurs compétences, l'échange entre eux et le partage d'informations, des recherches et des données devraient être continus. A cette finalité une session de partage sur l'internet et une liste d'adresses *e-mail* entre les diverses acteurs sont des outils efficaces pour mettre à jour et coordonner tous les participants sur les nouveautés pertinentes à la thématique et à la recherche sur le genre.
- 2) De même, c'est important mettre en réseau les institutions des différents secteurs et pays de la coopération internationale au Sénégal, les ONG aussi bien que les organismes gouvernementaux. Ces institutions produisent beaucoup de données et recherches sectorielles qui peuvent être valorisées et partagées et, si régulièrement collectés, peuvent compléter de façon efficace les sources administratives et d'enquête du Sénégal.

Etape 2 - Assumer l'appropriation nationale et locale et prendre ses responsabilités

L'interaction et la prise en charge du processus de la part des divers *stakeholders* sénégalais est une partie central et incontournable du projet.

Des rencontres techniques ont été organisées par ONU-Femmes, le MFFE et la Coopération Italienne avec les acteurs nationaux responsables de la planification afin d'identifier les interlocuteurs les plus appropriés qui ont été chargés de la mise en œuvre de la méthodologie et du processus de suivi politique et technique.

Dans cette phase du processus le rôle des acteurs gouvernementaux, techniciens et politiciens, est central.

D'un côté, l'engagement des structures administratives techniques dédiées - cellules statistiques des ministères sectoriels - et l'ANSD est indispensable pour assurer l'accès continu et coordonné aux sources de données existantes et aux informations identifiées. Ces acteurs ensuite sont responsables de poursuivre l'intégration des variables manquantes et réaliser la mise à niveau et l'adaptation des filières de collecte données existantes à la mesure de l'autonomisation des femmes et à la question genre.

D'un autre côté la participation active des acteurs politiques est indispensable pour coordonner les opérations, orienter les choix conceptuelles et stratégiques dans la concrétisation de la mesure et son adaptation au contexte national.

Les acteurs politiques sont aussi responsables de faire face aux difficultés et obstacles légaux et organisationnels qui peuvent se présenter *in itinere*, et assister les techniciennes dans la coordination des opérations de mise à niveau du système statistique national. Finalement le rôle des acteurs politiques est fondamental pour donner une résonance ample au processus et porter un plaidoyer continu sur le thématique genre au niveau des politiques du pays.

À ces fins, deux comités ont été mis en place :

1. Comité de pilotage, avec un rôle de direction politique et d'orientation conceptuel et stratégique. Présidé par le MEFP, il est composé par ANSD, Unité de coordination et de suivi de la politique économique (UCSPE), BOS, Direction de la planification et Direction générale de la planification et des politiques économiques du MEFP, DEEG du MFFE.

L'ancrage du comité de pilotage dans le Ministère des Finances a été un choix orienté du fait que le MEFP est chargé dans le Système statistique national de centraliser les statistiques sectorielles des diverses ministères et a un rôle directif et coordinateur des cellules statistiques. La présence de l'ANSD assure par contre la coordination des statistiques centralisées.

2. Comité technique de suivi, avec un rôle opérationnel de collecte et analyse des données et de concrétisation de la méthodologie dans les structures statistiques.

Il est composé par un statisticien des Cellules de planification (CP) et un représentant des Cellules Genre de chaque ministère sectoriel, de l'ANSD et des représentantes des Universités et des organisations de la société civile (Association des Juristes Sénégalaises ; Laboratoire Geste de l'Université Gaston Berger).

Etape 2 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

1) Dans le cadre du Sénégal, le processus de mise à niveau du système statistique nationale est déjà actif. Afin de maximiser les résultats du projet il est conseillé de coordonner les comités créés avec les structures responsables de l'harmonisation des données statistiques déjà en place dans le cadre du SSN-ANSD et du CASE (Cadre de suivi et évaluation des politiques publiques). Au-delà d'éviter la prolifération des comités et la dispersion du travail, cette coordination permettrait de valoriser d'un côté le processus national d'organisation statistique, et de l'autre côté de positionner la dimension genre parmi les priorités de réorganisation du SSN et au centre du processus d'évaluation des politiques prévu par le CASE.

2) Centralisation du Comité de Suivi : il est conseillé de cibler certains ministères sectoriels les plus importants, un ou deux par dimension de l'*empowerment*, et de restreindre le nombre des membres du comité de suivi aux membres de ces ministères, qui seront porte-parole aussi pour les autres ministères dans la dimension de l'*empowerment* de référence. A titre d'exemple, dans la dimension économique, on peut cibler le MEFP et le Ministère de l'Agriculture pour représenter les autres ministères impliqués dans la collecte et analyse données de cette dimension. Normalement il faudrait organiser des réunions périodiques entre les ministères porte-parole et tous les autres ministères de référence de chaque dimension afin de partager et échanger régulièrement informations, données et analyses FFOD par rapport aux secteurs spécifiques d'activité statistique et administrative de chaque ministère.

Finalement la centralisation du comité comporte la responsabilisation des membres choisis, diminue la dispersion, et facilite la filière bureaucratique des autorisations.

3) C'est important d'inclure dans le Comité de Pilotage des représentants du Parlement et des commissions parlementaires dédiées aux questions sociales et de genre pour donner visibilité, au niveau du gouvernement central, aux plaidoyers issus du travail interne des comités.

Etape 3 - Adaptation des variables au contexte national

Sur la base des recherches et des échanges d'informations et connaissances effectués pendant les étapes 1 et 2, l'équipe CeSPI a élaboré un tableau des indicateurs et variables.

Préalablement conceptualisé sur la base de la littérature, des conventions internationales, des indicateurs internationaux existants, ce tableau a été intégré avec les indications spécifiques des acteurs internationaux et nationaux impliqués.

En particulier, la formulation des variables qui composent les indicateurs est une étape très sensible pendant laquelle il faut adapter les objets ciblés par les indicateurs à la dimension nationale spécifique du Sénégal afin de saisir les phénomènes et les dynamiques nationales et locales de la discrimination. Précédée par une analyse préventive du contexte socio-culturel Sénégalais poursuivi à travers la littérature socio-anthropologique et économique, la formulation des variables a été après finalisée avec la participation active des acteurs nationaux. Les variables et indicateurs ont été soumis au contrôle et l'intégration de différents experts sénégalais et, spécifiquement, le tableau a été proposé et discuté avec les Comités, les sociologues et experts universitaires et avec les associations de la société civile, avant d'être validées par les Comités mêmes.

C'est un exercice itératif qui demande beaucoup de temps et à qui il faut donner tout le temps nécessaire.

La même procédure a été suivie en ce qui concerne l'individuation des institutions discriminatoires considérées dans le tableau. Chaque variable a été associée à une ou plus institutions sociales (formelle ou informelle – famille, communauté, lieu de travail et cetera) qui exercent une influence sur et favorisent la discrimination à l'égard des femmes ou bien la possibilité d'autonomisation (voire partie I, chapitre 4 pour la conceptualisation théorique du tableau des indicateurs et variables). C'est important de bien identifier avec les acteurs nationaux et les experts ces institutions, car ces institutions indiquent le lieu et le niveau où les politiques doivent agir pour confronter la discrimination.

Les Comités et les autres acteurs nationaux ont été formés à la méthodologie et pleinement impliqués dans le processus de contrôle et validation finale du tableau, à travers une semaine de formation-information, déroulée à Dakar, 18-24 Avril 2016, avec les buts de :

- a. valider définitivement le tableau des variables sur la base des retours d'informations obtenus de la part des différents partenaires sénégalaises ;
- b. intégrer dans le tableau les variables et les indicateurs pertinents à la mesure et déjà existantes au Sénégal ;

- c. obtenir une analyse des forces, faiblesses, opportunités et défis des systèmes de collecte des données déjà en place, de la part des ministères sectoriels et de l'ANSD.

Les 4 journées de formation-information ont été déroulées en deux phases :

- a. Matinées : présentations menées par l'équipe CeSPI avec le support visuel des présentations et la participation grâce à la vidéo-conférence de différentes institutions internationales qui ont expliqué leurs méthodologies de collecte et analyse données (OCDE ; l'Institut national de statistique italien ISTAT ; Banque Mondiale).
- b. Après-midis : Les participants divisés par groupes de travail ont vérifié, discuté et validé la liste des indicateurs et variables du tableau pertinents aux ministères sectoriels d'appartenance et aux enquêtes ANSD.

Au but de rationaliser et vérifier ultérieurement la pertinence des variables proposées, les participants ont été invités à présenter une analyse FFOM de la méthode de collecte et analyse données dans le cadre du SSN et une liste des indicateurs et variables, pertinentes aux questions de genre, déjà collectés par le bureaux statistiques de chaque ministère et par les statistiques centralisées de l'ANSD.

D'après la confrontation entre les variables proposées par la méthodologie et les variables déjà existantes dans les statistiques nationales, les participants sont sollicités des intégrations et demandé la suppression de certaines variables moins pertinentes (Voire liste complète des variables validés dans l'annexe).

Etape 3 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

- 1) Pendant le travail d'analyse des indicateurs et variables déjà existantes dans le SSN, plusieurs *proxys* ont été identifiés, à savoir des variables que s'approchent aux variables proposées dans la méthodologie en termes d'objet ciblé et méthode de calcul. C'est importante de valoriser et utiliser ces *proxys* dans l'immédiat afin d'obtenir une mesure fiable dans le délai le plus bref. Au même temps il faut procéder avec une analyse des opportunités, défis par rapport à la modification de ces *proxys* pour les rendre plus sensibles au genre.
- 2) La formulation de variables nouvelles, qui n'existaient pas dans la méthodologie ni dans les indicateurs sénégalais, a été proposée. Il est toujours conseillé de tester ces variables, généralement très spécifiques au contexte socio-culturel sénégalais, dans le cadre de l'enquête pilote prévue par la méthodologie (voire étape 6).
- 3) Afin que les variables les plus sensibles soient pertinents et adaptées aux contextes régionaux et locaux, il est conseillé de les vérifier, tester et valider aussi à travers de Focus Groupes discussion avec des personnes ressources locales, aussi bien qu'à travers des consultations approfondies avec les chercheurs universitaires.

Etape 4 - Cartographie et validation finale de l'analyse des données existantes et des systèmes de collecte

En parallèle avec l'identification des variables existantes et avec la validation du tableau, l'équipe a procédé à la recherche et l'analyse des données disponibles, au niveau national, régional et local (commune-district), sur trois axes :

- une recherche des rapports et des bases données statistiques disponibles en ligne ;
- la mise en place d'une collaboration avec l'ANSD ;
- la collecte d'informations à travers la consultation des différents partenaires institutionnels sénégalais et approfondie pendant une semaine d'information et formation organisée à Dakar (voire étape 2).

4.1 La recherche des données

La recherche des données a été poursuivie sur les trois niveaux de réalité prévus par la méthodologie, c'est à dire sur le niveau *de iure* des données juridiques, *de facto* des données factuelles et *de habitus* des données d'attitudes.

En ce qui concerne les données juridiques, la collecte implique plusieurs opérations, déjà décrites de façon plus approfondie dans le chapitre 5, Partie I (Sources de données), et dans l'étape 4, Partie II, et sur lesquelles on revient ici :

- i. vérifier la ratification des conventions internationales pertinentes par le pays concerné ;
- ii. vérifier l'état d'avancement de la production-existence des lois qui traduisent les directives des conventions internationales dans le système juridique de la loi nationale ;
- iii. vérifier et évaluer le degré d'implémentation concrète ou concrétisation des lois positives (antidiscriminatoires) existantes au niveau des institutions-administrations et leur fonctionnement ;
- iv. indiquer l'existence de programmes de sensibilisation et de budgétisation de genre sur les thématiques ciblées.

Au-delà de la collecte et vérification des lois positives et discriminatoires existantes et de la présence de campagnes et budgétisation de genre, le système prévoit des données qualitatives pour évaluer le degré de concrétisation des lois positives dans le cadre des administrations et de la société (point 3 ci-dessous). L'équipe a donc procédé à des consultations itératives avec des groupes d'experts afin d'obtenir

l'évaluation nécessaire. Ces groupes de consultations sont idéalement composés par des experts juristes dans le secteur ciblé, les représentantes des points focaux genre des ministères sectoriels et par des observateurs externes ou bien des activistes dans les Organisations de la société civile dans les différentes secteurs, i.e. les syndicalistes, les associations de promotion des femmes, les ONG et cetera.

4.2 L'analyse des données

L'analyse des données *de facto* et *de habitu* a été faite en collaboration avec le Comité de Suivi. Le Comité a été invité à procéder à des analyses FFOD sur les données disponibles et les systèmes de collecte existantes afin de pouvoir les valoriser et apporter des changements pour les aligner avec les exigences de la méthodologie proposée.

Cette analyse est fondamentale et ne doit pas être contournée dans la mise en œuvre de la méthodologie, aussi bien que, plus généralement, pour une mise à système des filières données, et en particulier de la filière des données administratives.

Une cartographie détaillée de ce qu'il y a en place, des forces et faiblesses, permet de :

- i. valoriser l'existante, en terme de données, compétences et fonctionnement des filières de collecte données ;
- ii. procéder dans les étapes suivantes d'application de la méthodologie de façon organisée, efficace et économique.

La finalisation de cette cartographie permette d'identifier les zones de faiblesse au niveau des données et de bien planifier les actions prioritaires pour la suite du processus d'intégration des variables et d'adaptation du SSN.

La cartographie doit fournir des informations sur la nature des données existantes en vérifiant, comme décrit dans l'étape 4, Partie II :

- a) la désagrégation géographique/territoriale disponible ;
- b) la présence de la désagrégation par genre ;
- c) la périodicité et la dernière année de la collecte ;
- d) la typologie de la source (enquête, recensement, administrative).

Sur chaque typologie de source, les responsables des sources ont été invités à mener une analyse des filières de collecte.

Le travail requis par chaque acteur a été d'identifier et analyser les forces et faiblesses des processus de collecte, archivage, transmission et centralisation données pour les variables pertinents à leurs secteurs.

Les actions requises par l'analyse étaient les suivantes :

a) Identification de la-/les variable/s du tableau pertinentes à chaque secteur

(Par exemple, Disparité femmes/hommes : pourcentage de personnes qui se sont mariées avant 18 ans)

b) Identification du Ministère responsable ou bien agence nationale de la statistique

(Par exemple, Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Gouvernance Locale, mais aussi des autres sources, s'il y en a, et par exemple les registres des mariages des mosquées ou des paroisses)

c) Identification de l'Unité d'information ou bien enquête pertinente

(Par exemple, Bureau Etat Civil pour ce qui concerne les mariages civils)

d) Identification de l'Unité statistique

(Par exemple, les individus qui sont classés à l'état civil : mariés, divorcés, séparés ou veufs)

e) Identification de la Variable alternative disponible (proxy) et source du proxy

f) Existence de la Désagrégation par genre

g) Périodicité et Fréquence de collecte

h) Dernière donnée disponible (date de la dernière collecte)

i) Modalité et lieu d'archivage (administrations locales, ou bien centrales etc.) et durée de la conservation

l) Format et logiciel utilisées pour l'archivage (là où les données sont digitales, ou bien données manuscrites ou imprimées sur papier)

m) Faiblesses et blocages dans le processus de collecte et transmission des données.

Etape 4 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

- 1) Certains blocages, à prendre en compte, dans l'autorisation au traitement des données a toutefois ralenti le processus de collecte et analyse. C'est importante que le Comité de Pilotage s'assume pleinement son rôle de direction politique afin que tout dirigeants politiques sectoriels soient informés du processus de mise en œuvre de la méthodologie et de ses étapes, et soient disponibles à fournir les autorisations nécessaires au traitement des données et aux actions de changement prévues.
- 2) Une législation spécifique pour le traitement des données en général et des données administratives en particulier est nécessaire pour faciliter l'accès et l'analyse de la part des personnes chargées (voire partie I, chapitre 5, sources de données administratives).
- 3) L'analyse et le partage des indicateurs déjà disponibles et des données relatives peuvent être améliorés et approfondis si chaque ministère se dote d'une base de données informatisée, accessible et centralisée.
- 4) L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et défis des systèmes de collecte à partir de la perspective des ministères au niveau central doit être menée en collaboration avec les institutions décentralisées afin d'avoir un regard croisé sur les défis dans la filière de transmission et centralisation des données. A savoir, les ministères au niveau central doivent être informés des problématiques spécifiques au niveau des différents institutions décentralisées qui collectent les données : i.e. absence de personnel, manque de moyens informatiques, forces et faiblesses de chaque région et administration décentralisé, et fiabilité de chaque système de collecte local.

Etape 5 - Integration des données dans le tableau des indicateurs

Les données collectées, dument analysées et élaborées selon les indications des étapes 3 et 4, sont intégrées dans un tableau structuré suivant les trois niveaux de réalité prévus par la mesure – *de iure, de facto, de habitu* -, afin de prédisposer le calcul des indices.

5.1 Le niveau de iure

Dans une première phase l'équipe a procédé avec l'étude des codes législatifs principaux au Sénégal (Code de la famille sénégalais, Code du travail, Code pénal, Code de la sécurité sociale) et de plusieurs rapports profil genre. Parmi les autres, des sources très importantes sont les suivantes : rapport Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre au Sénégal, rapport de la Convention CEDEF, rapport Violence basées sur le Genre, élaborés par les cellules genre des ministères, par la DEEG et les OSC, et spécialement l'association des juristes sénégalaises.

Il a été vérifié la présence de lois discriminatoires ou bien à la faveur de l'autonomisation des femmes par rapport aux indicateurs validés et aux indications des conventions internationales prises en considération. Une fois intégrées ces informations (les lois existantes) dans le tableau, l'équipe a mis en place des consultations itératives avec des experts afin d'intégrer et valider l'étude mené.

Dans une deuxième phase l'équipe, dans le cadre de plusieurs missions et des consultations à distance (en utilisant des conversations Skype et email), a sollicité la formation de comités d'experts pour procéder avec l'évaluation du niveau de concrétisation des lois antidiscriminatoires identifiées, et integrer l'évaluation dans le tableau. Ce travail nécessite d'un contrôle continu et détaillé que, en raison des contraintes de temps rencontrées sur terrain, n'a pas été finalisé.

À partir des résultats partiels de cette collecte encore *in itinere*, on peut résumer qu'au Sénégal, dans la dimension sociale on a la majeure présence de lois discriminatoires et qui adressent spécifiquement les questions de genre. Le Code de la famille est le code de référence pour cette dimension, et il est une code très débattu au niveau national.

Pour la dimension économique le Code du travail promeut l'égalité des sexes. Néanmoins il serait nécessaire consulter les experts syndicalistes pour approfondir l'état des lieux des conditions des femmes dans le cadre du travail. Encore pour la dimension économique, dans le cadre de la direction des actifs

fonciers, il y a un projet de réforme du régime foncier en cours dans le programme SNEEG, qui doit être attentivement suivi.

Pour la dimension politique plusieurs lois sur la parité des sexes à la participation politique ont été identifiées.

La dimension culturelle reste la dimension la plus faible au niveau de l'identification des lois existantes. Il faut vérifier si cette faiblesse est due à l'absence des experts sur ce sujet dans le cadre des consultations, ou bien à une effective absence de législations en matière.

La collecte encore *in itinere* a produit la possibilité de calculer 25 indicateurs pour le niveau *de iure*, correspondant à 11 composantes. Dans la dimension sociale, l'analyse a permis de calculer 5 composantes sur 7 prévues par le système de mesure, 3 sur 3 dans la dimension économique et 3 sur 4 pour la dimension politique et droits civils, tandis que aucun indicateurs n'a été calculés dans la dimension culturelle.

5.2 Les niveaux de facto et de habitu

Au niveau national, au Sénégal il y a une relativement grande quantité de données dérivantes des publications statistiques disponibles sur le *web*. Il s'agit des données recueillies pendant le recensement du 2013, les données de certaines enquêtes menées dans les derniers dix années par plusieurs associations et, pour la plupart, en collaboration avec l'ANSD.

Ces sources fournissent les données pour 70 variables factuelles sur 210. Par contre la disponibilité de données pour le variables d'attitude est beaucoup inférieure et limitée à seulement 7 sur 102 variables.

Avec ces sources de données déjà disponibles au Sénégal c'est donc possible calculer des indicateurs et des indices concernant le niveau factuel : on arrive à définir une valeur pour un total de 29 indicateurs, à partir d'un minimum de disponibilité de données pour au moins une variable, ou bien un *proxy* de la variable, par indicateur. Pour 14 des 19 composantes, on peut approximer au moins un indicateur et donc définir une valeur d'autonomisation sur les quatre dimensions. Il faut considérer que dans le cas de certaines composantes le calcul est basé sur la présence des données pour un seul indicateur, donc on parle d'approximation car la fiabilité est très discutable.

La disponibilité des données pour le calcul des niveaux d'autonomisation n'est pas distribuée de façon homogène par rapport aux différentes dimensions et composantes.

1. Dans la dimension sociale, c'est possible d'obtenir des indices pour 6 sur 7 composantes, sur la base de 13 indicateurs sur 23 présents dans le tableau complet. En particulier, les éléments relatifs à l'éducation et la santé ont des bases de données relativement complètes, car il y a plusieurs publications.
2. Quant à la dimension économique, à travers l'exploitation des données nationales disponibles on peut calculer un indice pour chacune des trois composantes, avec un total de 10 indicateurs complétés sur 12 inclus dans le système.
3. Dans la dimension politique, les données nationales disponibles couvrent 4 sur 10 des indicateurs présents dans le tableau, et on arrive à calculer 3 sur 4 des composantes incluses dans le système.
4. Dans la dimension culturelle on a une disponibilité minimale de données nationales et on arrive à calculer seulement 2 des 5 composantes envisagées. Il faut donc considérer que dans le cadre de cette dimension on a utilisé une quantité très limitée de données.

TABLEAU 5.1 : DISPONIBILITE DES DONNEES AU NIVEAU NATIONAL PAR RAPPORT AUX DONNEES PREVUES PAR LA STRUCTURE

Dimensions	Composantes			Indicateurs			Variables <i>de habitu</i>		Variables <i>de facto</i>			
	Prévues par la structure	Disponibles			Prévues par la structure	Disponibles			Prévues par la structure	Disponibles	Prévues par la structure	Disponibles
		<i>De iure</i>	<i>De habitu</i>	<i>De facto</i>		<i>De iure</i>	<i>De habitu</i>	<i>De facto</i>				
Sociale	7	5	1	6	23	13	1	13	41	3	62	23
Economique	3	3	1	3	12	9	2	10	30	3	93	35
Politique et droits civils	4	3	1	3	10	3	1	4	22	1	31	10
Culturelle	5	0	0	2	6	0	0	2	9	0	24	2
Total	19	11	3	14	51	25	4	29	102	7	210	70

Etape 5 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

- 1) La disponibilité des données *de facto* dans le cadre des ministères sectoriels et des enquêtes est probablement beaucoup plus ample par rapport aux données que l'équipe de travail a reçues, et qui sont signalées dans le tableau ci-dessus (tableau n. 1). Le temps serré et les contraintes dans l'activation des canaux d'information et échange avec les partenaires institutionnels empêchent de compléter de manière définitive la collecte et l'analyse des données existantes. Cela signifie qu'on pourrait, en collectant toutes les données effectivement disponibles au Sénégal, calculer des indices avec un meilleur niveau de fiabilité.
- 2) Les données *de facto* et *de habitu* récoltées appartiennent à un intervalle temporel de 7 ans (2008 - 2015), et il n'y a pas une contemporanéité des résultats pour plusieurs indicateurs. Afin d'obtenir un panorama exhaustif et mis à jour des données disponibles au Sénégal, il faudrait une coordination et un échange continu entre les cellules statistiques des différents ministères sectoriels et de l'ANSD, aussi bien que des bases données partagées.
- 3) La plupart des données *de facto* et *de habitu* sont partagées sous forme de rapport ficelé : les données sont déjà agrégées selon les exigences et les but du rapport, ils sont donc difficiles à exploiter hors contexte. Néanmoins les différentes cellules statistiques disposent des données brutes et afin de faciliter et rendre plus efficace l'exploitation, il est conseillé que chaque secteur se dote d'une base des données brutes, ouverte à l'accès public.
- 4) Dans le cas des données juridiques, il est conseillé de mettre en place des comités d'experts spécifiques par secteur qui puissent vérifier dans le détail la présence des lois et leur concrétisation. Les données jusqu'ici collectées sont faibles soit au niveau de l'existence des lois soit au niveau de la concrétisation. Une vérification et validation plus attentifs de la part des partenaires sénégalaises est encore en cours.

Etape 6 - Enquête Pilote à petite échelle

Après une consultation avec les partenaires par rapport à la localité à cibler, l'équipe a effectué une enquête pilote à Kaolack que a permis de :

- (1) vérifier la pertinence du système des variables pour le calcul des indicateurs ;
- (2) produire, au niveau local, une enquête sur la disponibilité des données
- (3) identifier les acteurs et institutions locales des ministères sectoriels pour prédisposer la mise à niveau du système de collecte de données administratives.

D'une façon schématique, on peut constituer un décalogue détaillé pour illustrer le processus développé :

1. Identification de la zone géographique où effectuer l'enquête pilote (avec les parties/comités) ;
2. Concevoir l'échantillon (et mettre en place un système efficace de maîtrise des coûts) ;
3. Conception initiale du questionnaire ;
4. Envoi du questionnaire aux membres des comités (et référents à identifier) ;
5. Incorporer les suggestions convenues au questionnaire ;
6. Imprimer les questionnaires et les instructions ;
7. Former les enquêteurs ;
8. Réaliser le test préliminaire ;
9. Réviser le questionnaire (si besoin est) ;
10. Collecte des données (à travers la méthode d'entrevue personnelle).

Le temps nécessaire pour la collecte des données a été dépendant en partie de la disponibilité d'équipes d'enquêteurs et de la superficie de la zone du projet. La taille de l'échantillon était dû également à la population cible que l'enquête devait couvrir.

6.1 Identification de la zone géographique de l'enquête et échantillonnage

Pour la réalisation du projet pilote en question, les critères de sélection de la population totale, ou univers, c'est-à-dire la sous-région du Sénégal, ont été les suivants :

- a) la disponibilité des informations et des données pertinents (à partir du travail de systématisation des données et des études déjà réalisées) ;
- b) la présence des institutions partenaires au niveau local (les acteurs étatiques, les acteurs non-gouvernementaux, les acteurs communautaires - comités de développement de quartier et groupements de promotion féminine -, les acteurs privés, notables, délégués de quartiers, chefs religieux, chefs coutumiers) déjà connues, actives, capables et sensibilisées au sujet de l'*empowerment* des femmes ;
- c) la présence de la coopération internationale, qui est un partenaire stratégique pour soutenir et partager l'initiative ;
- d) une petite superficie, l'accessibilité et la facilité d'entrée et de déplacements d'ordre logistique ;
- e) le territoire ne doit pas contenir d'élément considéré comme anormal (tension politique ou émergence humanitaire, absence de domaines économiques importants, absence des communautés rurales ou communes urbaines, absence de stratification socio-économique et des populations d'horizons divers) ;
- f) un profil démographique qui permet d'identifier un échantillon qui soit censée représenter la population-mère et qui doit permettre de généraliser les résultats observés, dans la mesure du possible.

La mesure dans laquelle un échantillon est mis en grappes ou stratifié affecte la fiabilité et la précision des estimations et par conséquent la taille de l'échantillon. La stratification tend à réduire la variabilité (la variance) de l'échantillonnage dans une mesure réduite ; la mise en grappes accroît la variance. Les strates sont essentiellement des sous-groupes indépendants et s'excluant mutuellement de la population : chaque élément d'une population peut appartenir à une strate et à une seule.

Pour cette raison, après avoir identifié (sur la base des critères définis) la zone géographique où effectuer l'enquête pilote, avec toutes les données disponibles relatives on est ensuite passé à concevoir l'échantillon et la longueur et la présentation du questionnaire. Les questions ont été étudiées très attentivement, à côté du calcul des coûts d'un programme d'enquête sur les ménages, en combinant surtout :

1. Dépenses de personnel (principalement enquêteurs) ;
2. Frais de voyage ;
3. Services (frais d'impression etc.).

En s'agissant d'un projet pilote, on a choisi un département du Sénégal doté d'une grande ville et un important centre économique : la région de Kaolack. Ce choix a assuré, d'un coté, la présence et disponibilité des institutions locales-décentralisées fondamentales pour conduire une analyse du système de collecte et traitement des données administratives ; d'autre coté, a assuré la présence d'un profil démographique à échantillonner pour représenter la population-mère.

L'enquête a été restreinte à la seule commune de Kaolack, en identifiant, après une consultation avec des experts sur les conditions socio-économiques de la Commune et les structures de l'ANSD locales, deux quartiers urbaines et deux zones rurales, qui permettent de généraliser les résultats observés, dans la mesure du possible :

- Léona (centre et escale), un quartier en centre-ville avec une population de commerçants et une couche généralement sociale instruite ;
- Medina Mbaba (1 et 2), qui s'entend de la ville à la banlieue, caractérise par une forte identification islamique ;
- Diamaguene (Diamaguene et Diamaguene extension) qui s'entend de la ville à la banlieue ;
- Kabatoki, un quartier rural hors de la ville.

L'échantillon, tiré par les bureaux centrales de l'ANSD, a été de 250 ménages, dont 25 réserves, divisés parmi les quartiers de façon proportionnelle à la population, pour un totale de 500 entretiens : deux entretiens par ménage respectivement avec une femme et un homme présents dans le ménage et tirés avec la méthode Kish.

6.2 Partenariat local et collaborations

Le MFFE, appuyé par les autorités nationales du Comité de pilotage et UN Femmes, a introduit l'équipe CeSPI aux autorités locales pendant une réunion de briefing immédiatement précédente à la mission.

Une collaboration continue avec l'ANSD a été établie aux niveaux centraux et locaux afin de valoriser et s'appuyer à l'expertise des statisticiens sénégalais soit dans le tirage de l'échantillon que dans la conduite de l'enquête sur terrain. Sur terrain, l'ANSD locale a contribué à l'identification des ménages à travers

l'utilisation des cartes des districts de recensement et la collaboration avec les chefs de quartier et des autres personnes ressource dans le quartier, et spécialement : *badjen gox* (une sorte de conseillers informelles de la Communauté) et personnel de l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES). Les mêmes personnes ressources ont contribué au processus préalable de sensibilisation des habitants du quartier par rapport à l'enquête.

À son arrivé, l'équipe a rencontré les autorités locales et les chefs de communauté, et a présenté un agenda des activités sur terrain.

6.3 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Défis des systèmes de collecte, transmission et archivage des données administratives

Dans le but d'intégrer et croiser les résultats de la FFOD des systèmes de collecte des données administratives fait à niveau central (voire étape 4) à partir de la perspective locale, l'équipe CeSPI a mené une analyse FFOD sur terrain, pendant l'enquête pilote sur Kaolack.

Cet exercice a permis de vérifier l'état de lieu des filières sectorielles des données administratives et d'élaborer les lignes directrices pour la mise à niveau d'une base de données administratives.

Les suivantes structures et administrations ont été impliqués :

- a) Bureau de l'Etat Civile : Ministère de la Gouvernance Locale
- b) IPRES (Institution de prévoyance et de retraites sociales) : Ministère du Travail
- c) Caisse de Sécurité Sociale : Ministère du Travail
- d) District de santé de la Commune de Kaolack : Ministère de la Santé et de l'action Sociale
- e) Tribunal d'instance : Ministère de la Justice
- f) Chambre de Commerce : Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des Petites et moyennes entreprises (PME)
- g) Gouvernance : Ministère de l'Intérieure
- h) Inspection d'Académie : Ministère de l'Education
- i) Service de Développement Communautaire : MFFE.

D'après la consultation avec ces structures, il a été constaté que les administrations sectorielles les plus avancées dans la collecte, archivage et transmission données relèvent du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Education. Les deux sont dotées d'unités de collecte d'informations distribuées de façon

capillaire sur le territoire national (postes de santé dans le cas du Ministère de la Santé et les écoles dans le cas du Ministère de l'éducation), d'un système d'archivage et transmission informatisé et centralisé, avec une base données exploitable sur plusieurs niveau d'extraction données (voir annexe pour les détails d'analyse pour chaque secteur ciblé).

L'IPRES et la Caisse de Sécurité Sociale, dans le cadre du Ministère du travail et de la protection sociale, ont aussi des systèmes de collecte données informatisés, centralisés et standardisés sur tout le territoire national mais la base données n'est pas exploitable pour l'extraction de données statistiques.

Le secteur de la justice est le moins avancé en termes d'informatisation et archivage des données.

Dans le tableau ci-dessous, il y a un exemple de FFOD auprès de l'Etat Civile (Ministère de la Gouvernance Locale), où la digitalisation des données est en cours.

TABLEAU 6.1 : EXEMPLE D'ANALYSE FFOD. UNITE D'INFORMATION : ETAT CIVILE

Variable/Indicateur	- Disparité H-F âge du mariage ; - % Mariage Polygame-Monogame.
Unités Statistiques	- Mariées ; - Jugements d'autorisation à l'inscription à l'Etat Civile (6 mois pour les mariages ; 1 ans pour naissances et décès) ; - Divorcées ; - Polygames/Monogames ; - Décès ; - Naissances.
Niveau de désagrégation géographique disponible	Commune/District.
Désagrégation par Genre Disponible	La base donnée n'est pas exploitable : on a seulement la recherche par année et nom.
Logiciel et caractéristiques	- Digitalisé à partir du 2004 au 2014 (financement Association International pour la Francophonie : projet sur Ziguinchor, Kaolack, Dakar) ; - 2015 : nouveau logiciel à mettre en place sur 90 Etats Civiles dans le Sn. Projet PAMEC, supervisé par Min. de la Gouvernance locale et le CNEC.
Dernière année disponible et Archivage	- 2014 (électronique) ; - 1900-2016 Archive Papier locale.
Observations	Les certificats de mariage, naissance, décès sont standardisés sur tout territoire national.

6.4 Disponibilité des données au niveau régionale et local

Dans le calcul de l'indice pilote sur Kaolack l'équipe a utilisé, d'un côté, les données existantes disponibles au niveau régional et, d'autre coté, les données obtenues à partir de l'enquête-sondage sur terrain.

Pour ce qui concerne les bases données existantes et disponibles, il a été possible de collecter les données pour 35 variables sur les 120 (59 factuelles et 61 d'attitude) prises en considération, dont seulement une qui peut approximer une des variables attitudinales prévues. 14 parmi les données disponibles sont liées à un échantillon régional, 12 liées à un échantillon de la Commune ; 9 liées à un échantillon du district. Dans le cas de la variable concernant l'accès aux services de micro finance on a eu la possibilité de choisir entre une donnée disponible à niveau régional sur le nombre des crédits en cours et le pourcentage des répondants qui ont déclaré d'être clients d'une structure de micro finance.

TABLEAU 6.2 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES AVEC DES DONNEES DISPONIBLES AU NIVEAU REGIONALE OU LOCAL

Document	Nombre de variables complétées	Niveau de désagrégation
ANSD RGPHAE 2013	12	Commune
EDS-MICS 2011	7	Région
Rapport Annuel District Sanitaire	1	District
ESPS	5	Région
MEF Données Consolidées des SFD, 2013	1	Région
Inspection d'Académie 2015	8	District
Rapport profil genre CAEL 2015	1	Région

6.5 Le sondage sur terrain

Le sondage a été conçu sur la base de l'analyse préventive des données statistiques avec détail local à partir des bases de données nationales (recensement et autres enquêtes statistiques) et sur l'hypothèse sur la disponibilité des données (administratives) collectées par les institutions nationales et locales.

Sur cette base l'équipe de recherche a choisi de mesurer sur terrain des variables nécessaires à combler les lacunes des données existantes afin d'avoir une base des données finale avec des données distribuées sur au moins une variable par indicateur, tant pour le plan factuel que pour le niveau d'attitude, afin de respecter le plus possible la structure proposée du système de mesure.

Les différentes phases et outils sont traités ci-après.

(A) Formation des enquêteurs, organisation et travail en équipes

En général, n'a pas été nécessaire d'avoir autant d'enquêteurs sur le terrain. Avec le soutien de l'ANSD aux niveaux central et local, il a été possible de recruter des personnes qualifiées et de leur dispenser une formation intensive avant de commencer la collecte des données, avec la supervision CeSPI sur le terrain. Les enquêteurs sélectionnés ont dû recevoir une formation avant d'être affectés sur le terrain, essentiellement pour uniformiser les procédures d'enquête, ce qui est également nécessaire pour éviter que les enquêteurs n'interprètent différemment les définitions, les concepts et les objectifs de l'enquête et pour minimiser ainsi les distorsions dues aux enquêteurs.

Avant de commencer l'enquête, l'équipe a formé les enquêteurs pour cinq jours, en collaboration avec le directeur local de l'ANSD et l'appui du Développement Communautaire de Kaolack. Pendant les jours de formation, le travail a été centré sur le questionnaire qui a été présenté, discuté, modifié, validé et traduit en langue locale (Wolof) afin d'assurer une meilleure compréhension et une homogénéité dans l'administration des questions par les enquêteurs.

Les enquêteurs ont été divisés en deux équipes composées chacune de 2 personnes, une femme et un homme. Chaque équipe était censée de conduire deux entretiens par ménage, respectivement avec un homme et une femme choisis de façon aléatoire (selon la méthode Kish) parmi les présents dans le ménage au moment de l'entretien. Afin de réduire au minimum le biais de genre et mettre à l'aise les interviewés, les enquêteurs ont mené les entretiens avec les interviewés du même sexe, et dans une situation de confidentialité. Deux superviseurs assistaient à certains entretiens afin d'identifier erreurs,

inconsistances soit dans le contenu du questionnaire que dans la modalité de conduite des entretiens, et chaque jour il y avait des sessions de briefing ou débriefing afin de capitaliser les expériences.

Avant de commencer l'enquête, les équipes ont mené des entretiens test, afin de vérifier la pertinence des questions, les modalités d'administration du questionnaire, et la durée des entretiens. Des problématiques ont été relevées en cette occasion, et des changements ont été effectués au niveau du questionnaire et son administration aux interviewées. Des autres changements sont proposés sur la base des résultats des entretiens et du calcul des variables.

(B) Mises en garde et problématiques concernant le déroulement entretiens sur terrain

Une problématique recourant peut dériver de l'automatisme dans la succession de question-réponse, et la rapidité dans l'administration des questions pendant les entretiens. Afin de n'influencer pas les interviewées, c'est pratique affirmée dans les guides aux entretiens instruire les enquêteurs à être détachés et ne montrer aucun jugement par rapport aux questions posées et les réponses possibles. Une conséquence de ce détachement est le risque que l'entretien se déroule de façon très automatique : les enquêteurs posent les questions très vite-fait, sans engagement et sans leur accorder l'importance nécessaire ; les interviewées de leur part aussi ne se sentent pas engagés à réfléchir sur la question posée et ils ont tendance à répondre selon coutume, ou bien sur la base des attentes qu'ils attribuent aux enquêteurs.

Cette problématique a des dimensions additionnelles à considérer quand on arrive à poser les questions les plus sensibles : au-delà de l'automatisme que influence la qualité de la réponse, on a des facteurs de biais liés au fait que, souvent, les questions sensibles sont inappropriés à être discutées dans le quotidien et avec l'enquêteur, elles sont intrusives ou indiscretes et souvent requièrent des réponses que les individus ne veulent pas rendre publiques. Il y a en littérature des amples études sur plusieurs techniques proposées pour faciliter le processus de réponse dans les questions sensibles, auxquels on renvoie.

Ici on propose seulement, pour simplicité et rappel, une division sommaire des plusieurs techniques existantes en deux typologies différentes mais complémentaires par rapport au principe de base de fonctionnement :

Une typologie de techniques utilisées pour faciliter les réponses sensibles suit le principe selon lequel le répondant est assuré que la réponse à la question ne sera pas connue par l'intervieweur, ni par d'autres personnes. Cette typologie prévoit diverses techniques, parmi lesquelles :

- i. l'auto-administration de la question par l'interviewé même, à travers la lecture et la réponse sur support informatique, sans l'intervention de l'enquêteur ; la réponse aux questions lues par l'enquêteur sur une feuille séparée qui sera fermée dans une enveloppe anonyme ;
- ii. la technique de la réponse randomisée (voire Box 2, Partie I, chapitre 5).

Les techniques basées sur l'effort de l'intervieweur et dans la formulation du questionnaire d'atteindre une proximité personnelle et socio-culturelle aux répondantes, avec le but de mettre le répondant le plus possible à l'aise. Les techniques les plus courantes dans la formulation des questions sensibles dans le questionnaire, ont été déjà résumées (voire Box 2, Partie II, étape 6).

Etant donné les problématiques ci-dessous et les techniques existantes pour les confronter, qui sont très bien documentées et étudiées, ici on ajoute des considérations sur la possibilité de mettre à point des techniques additionnelles dans le cas spécifique du Sénégal, d'après les expériences sur terrain.

Souvent, quand les enquêteurs se présentent aux interviewées, leurs noms de famille, la façon de se porter et de se comporter, fournissent des informations aux interviewées par rapport au statut sociale de l'enquêteur, i.e. l'appartenance ethnique, la provenance géographique, la caste d'appartenance, la classe socio-économique. Ces informations, surtout dans un contexte villageoise comme l'étaient les quartiers ruraux et les banlieues de Kaolack, permettent à l'interviewé d'encadrer socialement l'enquêteur et se positionner socialement par rapport à lui selon les relations sociales institutionnalisées par les normes sociales. En conséquence les réponses peuvent être influencées par la forme de la relation sociale présumée entre les deux, et les attentes que l'interviewé peut attribuer à l'enquêteur par rapport surtout aux questions sensibles.

Cette dimension relationnelle peut pourtant être mise au profit des entretiens, si les enquêteurs sont formés à propos. Une possibilité c'est d'identifier le statut social de l'enquêteur et lui former à être conscient des formes plus courantes d'interactions socio-culturelles qui s'instaurent dans les relations entre ethnies, castes et familles dans la région ciblée par le sondage, et en tirer profit.

Un exemple concerne la question sur la caste, une question sensible car l'appartenance aux castes dans une position d'infériorité en termes de capital social (en particulier l'appartenance à la caste des esclaves) est une donnée très sensible, qu'appartient à l'intimité culturelle de la société. L'intimité culturelle est la reconnaissance des aspects de l'identité culturelle qui sont considérés embarrassants et à cacher face aux étrangers et qui, toutefois, garantissent aux membres la certitude d'une société partagée (source : M. Herzfeld, 1997, *Cultural Intimacy : Social Poetics in the Nation-State*, Routledge, New York). Cette intimité et la certitude d'une société partagée peuvent favoriser la fiabilité des réponses là où l'enquêteur déclare sa propre position, son statut social. En déclarant directement, ou bien indirectement à travers la gestualité ou bien son nom de famille, sa propre appartenance de caste, l'enquêteur produit un double

effet de retour sur le répondant qui se voit, d'un côté, mis plus à l'aise dans la réponse et, de l'autre côté, il est plus engagé à répondre la vérité car la possibilité que l'interviewer reconnaisse le mensonge est très élevée.

En plus, à partir d'une analyse qualitative préventive des relations sociales, l'enquêteur peut aussi exercer un degré d'interprétation dans l'entretien. On obtient aussi comme résultat, un engagement plus actif de l'enquêteur que permet de prévenir l'automatisme de l'entretien.

Afin d'avoir l'accord à dérouler les entretiens dans le cadre de la famille, les équipes d'enquêteurs se présentent d'abord au chef de famille, en expliquant la finalité de l'enquête et le sponsor institutionnel. Généralement on n'a pas rencontré des refus et toutes les familles ont été participatives. Dans le cas d'absence de la famille identifiée dans le tirage pour déménagement, l'équipe a procédé avec la nouvelle famille présente dans le ménage. Dans le cas d'absence de la famille dans le ménage, l'équipe a interviewé la famille du ménage à côté.

(C) Structure du Questionnaire

Le questionnaire comprenait 106 questions totales, dont 15 visées à collecter des données personnelles et positionnées au début du questionnaire, et 91 organisées par thèmes d'autonomisation. La question factuelle, si prévue, normalement précède la question d'attitude relative. En total il y a 62 questions pour détecter les attitudes des interviewées et 29 pour les données factuelles.

Sur la base des données collectées par le sondage on a intégré les variables avec données déjà disponibles en calculant la valeur de 25 variables factuelles sur un total de 58 et 59 attitudinales sur un total de 60.

Les questions d'attitude sont, pour la plupart, des questions fermées avec trois ou cinq réponses graduées entre les deux extrêmes :

- 0- avis et attitude favorable aux disparités entre les sexes et à un niveau élevé de discrimination à l'égard des femmes ;
- 1- avis et attitudes favorables à l'égalité ou bien une disparité en faveur des femmes.

La variable a été calculée, dans ce cas, en termes de moyenne des valeurs entre 0 et 1 attribuées aux réponses.

Dans le cas de deux variables, la variable d'attitude a été calculée à travers deux sous-questions, l'une concernant l'avis à l'égard des femmes et l'autre à l'égard des hommes. Les variables en question sont celle mesurant les disparités relatives au mariage précoce et celle mesurant les décisions sur l'utilisation

des terres. Ici la question a été bipartite en deux sous-questions, en demandant l'âge idéal du mariage envisagée et l'avis sur le droit de décision soit pour les femmes que pour les hommes. La variable concernant l'âge de mariage a été ensuite calculée avec le pourcentage des répondants qui ont déclaré que les femmes devraient se marier avant 18 ans et les garçons après 18 ans. La variable concernant le droit de décision sur les terres a été calculée comme ratio entre les moyennes des valeurs entre 0 et 1 attribués dans la réponse concernant les droits des femmes et dans la réponse concernant les droits des hommes.

Les questions factuelles prévoient trois typologies de réponses :

- réponses oui / non ;
- réponses avec données numériques ;
- réponses qui correspondent à une estimation faite par les répondants sur une échelle de trois jusqu'à cinq réponses possibles, graduées entre les deux extrêmes de l'inégalité maximale et la parité ou bien la disparité en faveur des femmes.

Les réponses de la dernière typologie ont été standardisées dans l'échelle de 0 (maximum de disparité) à 1 (maximum de parité ou disparité en faveur des femmes).

Dans la case de réponses oui/non, la variable a été calculée comme ratio entre le pourcentage de oui sur le total de répondants femmes et hommes.

Dans les cas des réponses avec données numériques et correspondant aux estimations sur l'échelle de 0 à 1, la variable a été calculée en termes de ratio entre le moyen correspondant aux répondants femmes et hommes.

(D) Mises en garde et changements proposés au niveau des variables

Sur la base des tests sur terrain, on a modifié et adapté le système de mesure et la formulation afin de capturer les pratiques culturellement spécifiques. Les variables choisies et validées avec le Comité de Pilotage visent à mesurer une discrimination identifiée dans la littérature, à travers les conventions internationales consultées et intégrées par les partenaires sénégalais. Toutefois, bien que l'objectif de la variable soit bien ciblé, dans le questionnaire la question relative à la variable doit être formulée de façon qu'elle soit efficace et puisse identifier le niveau d'intimité culturelle nécessaire pour avoir une réponse fiable. Souvent, pendant les entretiens les réponses à certaines questions posées étaient standardisées, tout en mettant en évidence un blocage des interviewés par rapport à la problématique, face aux enquêteurs, ou bien un manque de compréhension des questions.

Sur la base de l'expérience de terrain on décrit ici dessous, les différentes typologies de problématiques et changements proposés :

Dans le cas de certains variables, il est nécessaire formuler la question du questionnaire dans le but de saisir de façon plus précise la manifestation locale et spécifique de la problématique ciblée. I.e. si on veut mesurer l'autonomie de gestion de l'argent de la part des femmes dans la famille, il faut identifier les normes sociales que favorisent ou empêchent cette autonomie et les cibler dans la question. Néanmoins il faut faire attention que la formulation de la question ne change pas l'objet de la variable. Dans la plupart des cas, en adoptant cette stratégie, on a eu des résultats positifs car les interviewés ont fait plus de confiance à l'enquêteur et à sa capacité de comprendre la problématique sociale implicite et leur réponses étaient plus conscientes.

Dans les autres cas où il n'est pas possible de reformuler la question du questionnaire sans modifier l'objet de la variable, une variable de contrôle peut être ajoutée.

Un exemple pertinent pour expliquer cette dernière situation est le cas de la variable décrit dans le Box suivant.

Box 5 : Variable ‘Ratio % femmes / % hommes que ont la liberté de décision sur leur gains en espèces’

Face à la question *de facto* : «Est-ce que vous utilisez vos gains comme bon vous semble ou bien vous le remettez à votre mari», et la question d’attitude : «À votre avis, si l’épouse gagne de l’argent, doit-elle remettre le montant à son mari?», la plupart des femmes interviewées répondaient de la manière standardisée suivante : «Oui, on l’utilise comme bon nous semble». Cette réponse est liée aux discours normatif de la loi islamique et du code de la famille selon lesquels l’homme est le chef du ménage et il est chargé des dépenses du ménage, pendant que la femme peut décider de ne travailler pas et d’utiliser comme bon lui semble son argent ou bien ses gains, si elle travaille.

Toutefois ces normes ne correspondent pas à la pratique sociale, qui change à fur et à mesure des changements socio-économiques du Sénégal et du contexte international et qui peut mettre en place des formes de discrimination qui ne sont pas capturées par les normes.

Dans les contextes enquêtés, où le chômage est un phénomène croissant et l’emploi informel est très répandu, dans la plupart des familles les hommes n’arrivent pas à satisfaire les besoins économiques du ménage.

Dans ces conditions, c’est une norme sociale implicite que les femmes, pour lesquelles le marché de l’emploi informel est plus accessible que pour les hommes, travaillent souvent plus que les hommes et contribuent aux charges du ménage ou bien s’en chargent complètement, y dédiant tous leurs gains.

Dans la mesure où la prise en charge des dépenses familiales par la femme est une raison d’embarras pour les familles car préjuge l’honneur du chef du ménage, établi par les normes islamiques citées, ce phénomène est caché et représentatif d’un cas d’intimité culturelle.

Le rôle central de la femme dans la prise en charge de la famille n’est pas reconnu en raison de l’honneur du mari. En conséquence aussi les réponses à la question d’attitude relative «À votre avis, si l’épouse gagne de l’argent, doit-elle remettre le montant à son mari?», peuvent être standardisées, en suivant le discours normatif islamique.

Afin de mieux évaluer et mesurer ces cas, une variable de contrôle attitudinale (*de habitu*) a été ajoutée dans le cadre de la même composante (gestion des actifs financiers) : «À votre avis, si l’épouse consacre son argent aux charges du ménage va-t-elle le faire discrètement (sans le montrer à l’extérieur de la maison, afin de sauvegarder l’honneur du mari) ?».

Dans le cas de réponse positive on peut déduire une discrimination liée au manque de reconnaissance sociale du travail de la femme et de sa responsabilité dans la gestion économique du ménage. Le résultat de cette variable compense l’homogénéité des réponses positives à la variable *de facto*, dans le calcul de la composante gestion des actifs financiers.

Dans le cas des variables mesurées dans plusieurs contextes au niveau des données *de facto*, - i.e. le phénomène de le harcèlement sexuel qui est mesuré dans les contextes scolaires, du travail, dans l'espace publique - on peut réduire le numéro des variables d'attitude à une seule, sans spécifier la distinction par contextes. Les réponses du test pilote ont démontré que cette distinction n'était pas relevant au niveau des attitudes. En conséquence on obtient le but d'amincir le questionnaire qui devient plus facile à gérer par l'enquêteur et l'enquêté.

À certaines variables dont la mesure des données *de facto* est pertinente pour vérifier la condition des femmes, ne correspond pas toujours une variable aisément interprétable au niveau des attitudes. Dans le cas de la variable mesurant la mortalité maternelle, la formulation de la variable d'attitude relative n'arrive pas à saisir la présence d'une discrimination éventuelle. Le test a relevé une homogénéité des réponses que ne peut pas être aisément interprétée. À la question : «À votre avis perdre la vie dans le cadre de l'accouchement est un risque inévitable – tolérable - intolérable?», la plupart des interviewées liaient la réponse à la volonté de Dieu. Dans le cadre des options fermées du questionnaire cette réponse a été couplée à la réponse standard discriminatoire : «c'est un risque inévitable». Les réponses indiquant que la perte de la vie est un risque inévitable n'impliquent pas que le répondant ne désire pas que ce risque soit évité ou bien confronté. Donc la valeur qu'on a obtenu pour cette variable, 0,75 – une valeur qui indique un *de habitu* favorable à la discrimination – ne peut pas être interprété aisément. Dans ce cas on propose de reformuler la variable afin de mesurer les attitudes des gens par rapport à l'utilisation des services publiques et à l'hospitalisation avec une reformulation en : «Pourcentage de répondants qui sont d'accord que l'accouchement hospitalisé réduit la mortalité maternelle».

Dans le cas des variables mesurant un fait social discriminatoire qui est autorisé par les lois, la réponse à la question d'attitude est en fait fortement influencée par la conscience de la part des interviewés de la présence d'une loi à ce propos. À titre d'exemple, au phénomène de l'autorité parentale, ciblé dans la variable «Pourcentage de répondants qui déclarent que dans leur familles le dernier mot sur les décisions sur la vie des enfants n'est pas nécessairement aux hommes», correspond l'article 277 du Code de la Famille Sénégalais établissant que la puissance paternelle soit exercée par le père pendant le mariage en sa qualité de chef de famille. Cette loi renforce l'autorité des certaines normes sociales patriarcales et réduit implicitement la possibilité d'expression d'opinions et attitudes divergents. Une modalité alternative praticable pour saisir l'attitude des personnes, en essayant de contourner ce problème, est de poser une question d'attitude concernant l'opinion des interviewées par rapport à la loi. Plutôt que demander : «Pensez-vous que le dernier mot sur les questions les plus importants concernant les enfants doit être pris conjointement, par la mère ou par le père?», on pourrait demander : «Pensez-vous que on devrait changer l'article du code de la famille 277 afin de donner la même autorité au père et la mère dans l'autorité parentale?». De la même manière on pourrait agir sur les variables concernant le droit de choix du domicile et les droits d'héritage.

On a vérifié que certaines variables incluses dans le DHS qui mesurent l'incidence de maladies peuvent être substituées avec des variables qui mesurent plutôt la présence d'une chronicité de la maladie. Les données sur la chronicité, encore plus que les données sur l'incidence, nous indiquent l'état des ressources physiques nécessaires à la personne pour réaliser ses propres capacités (*capabilities*). Par exemple, la variable «Disparité % hommes/% femmes : estimation du nombre de nouvelles infections par l'hépatite B par 100 000 habitants par an», peut être effacée et substituée par une mesure de la chronicité de la maladie.

Variables sensibles pour lesquelles il n'y a pas des données de facto disponibles. On peut opter de relever les données de perception du phénomène des gens et les comparer avec un focus groupe qualitatif qui donne des informations contextuelles sur les normes sociales qui orientent les attitudes des gens sur le phénomène même.

Box 6 : Les variables sur la violence sexuelle

Pour ce qui concerne la violence sexuelle, dans le cadre du test pilote on a relevé les données de perception à travers les deux questions suivante : «Avez-vous vécu ou avez-vous été témoins d'expériences de violence sexuelle (contre une femme) dans votre vie (Attouchements/viols/violence psychologique) ? Et contre un homme ?», en posant la question soit aux femmes qu'aux hommes.

Les réponses ont relevé une discrimination à l'égard des hommes, à savoir on a plus des hommes que des femmes qui ont subi une violence sexuelle.

Au même temps on a croisé ces résultats avec les résultats d'un focus groupe : les normes religieuses et sociales orientent le concept de violence sexuelle de façon qu'un rapport forcé dans une couple de la part du mari n'est pas conçu en termes de violence sexuelle.

C'est donc évident que il y a une interprétation de la question par les répondantes que ne va pas dans le sens de la réponse cherchée.

Il faut donc croiser les données de perception avec des estimations des cas de violence obtenues à travers la consultation des experts et observateurs privilégiés dans le secteur : ONG, responsables des postes de santé, chefs de communauté et cetera.

Au même temps il faut travailler pour mettre à niveau un système de collecte des données de facto administratives (i.e. les dénonces sur les violences chez les gendarmeries).

Il est conseillé de mettre à comparaison le résultat obtenu avec des benchmarks internationaux : exemple de variable finale à calculer : «Ratio benchmark international /Sénégal : Taux de femmes (sur 100.000 habitants) victimes de violences sexuelles dans les 12 derniers mois».

De la même manière on propose de calculer la variable concernant les cas reporté d'harcèlement sexuel comme : «Ratio benchmark international /Sénégal Taux de femmes (sur 100.000 habitants) victimes de harcèlement (*khokhotale*, en Wolof) sexuel pour 100.000 habitants».

(E) Groupes de discussion

Quatre Focus Groupes (sur cinq prévus), ou groupes de discussion, ont été organisés dans les quartiers ciblés afin de vérifier la pertinence de certains variables les plus sensibles et d'avoir une estimation de la situation présente à Kaolack. Les participants ont été choisis parmi les personnes ressources les plus appropriées pour chaque thématique (voir annexe pour les questionnaires et les résultats) :

- (1) Groupes de discussion - Violences et Prostitution
- (2) Groupes de discussion - Monde associatif, religieux et laïc, et Migrations
- (3) Groupes de discussion - Travail informel et charges du Ménage
- (4) Groupes de discussion - Femmes et désir d'autonomisation

L'organisation des Groupes de discussion et l'identification des personnes ressources a été menée avec le support de l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise.

Etape 6 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

1. Partenariat local et collaborations : Pour améliorer la collaboration des autorités et des institutions locales pendant l'enquête sur terrain il serait bien de les sensibiliser et les préparer à l'enquête bien avant l'arrivée du personnel.
2. Analyse FFOD :
 - Un problème relevé sur terrain concernant le processus de mise en œuvre du système est le manque de continuité et rationalité dans les plans d'intervention. Par exemple, dans le secteur de l'état civil il y a eu plusieurs interventions finalisées à la digitalisation des bases données (voir analyse FFOD annexe) que ne sont pas abouti à cause de la limitation temporelle des projets et des financements dédiés. La succession des interventions de la part de acteurs diverses et de projets pas harmonisés entre eux cause une interruption du processus d'opérationnalisation du système. Le changement des objectifs et des moyennes techniques (logiciels etc.) cause aussi la perte du travail déjà mené. Il est donc conseillé d'harmoniser et programmer au niveau national les actions d'intervention.
 - Une législation spécifique pour le traitement des données en général et des données administratives en particulier est nécessaire pour faciliter l'accès et l'analyse de la part des personnes chargées.
 - La formation et sensibilisation des employés sur la filière des données administratives est conseillée.
3. Il est conseillé d'organiser préalablement des Focus Groupes Discussion pour vérifier la pertinence des variables les plus sensibles, et des variables d'attitude aussi bien que leur formulation dans le questionnaire, afin de prévoir et résoudre les problématiques identifiées et décrites dans l'étape.

Etape 7 - Construction des indices partiels

Les indices calculés par l'équipe dans le cadre du projet sont basés sur les données existantes et collectées pendant les étapes 3, 4 et 5, couplés avec les résultats de l'enquête pilote sur terrain.

TABLEAU 7.1 : DISPONIBILITE GLOBALE DE DONNEES POUR CHAQUE INDICATEUR, EN CROISANT LES DONNEES EXISTANTES AVEC LES DONNEES DE L'ENQUETE PILOTE POUR LE NIVEAU *DE HABITU* ET *DE FACTO*

DIMENSIONS	VARIABLES DISPONIBLES		COMPOSANTES	VARIABLES DISPONIBLES		INDICATEURS	VARIABLES DISPONIBLES	
	DE HABITU	DE FACTO		DE HABITU	DE FACTO		DE HABITU	DE FACTO
SOCIAL	24	26	Droit de la famille	3	4	Choix de mariage autonome	1	1
						Polygamie	0	1
						Droits personnelles dans le mariage	1	1
						Autorité parentale	1	1
			Réseaux sociaux	2	6	Fréquence et qualité des interactions	1	5
						Vie religieuse	1	1
			Sécurité et violence	9	2	Sécurité personnelle dans le milieu	2	1
						Violence dans la famille	2	0
						Harcèlement sexuel	4	1
						Trafic de personnes et prostitution	1	0
			Reproduction et santé sexuelle	2	1	Autonomie sexuelle et dans la reproduction	1	1
						Mutilations génitales féminines	1	0
						Hygiène menstruelle	0	0
			Santé	4	2	Santé de base	1	1
						Santé maternelle	1	0
						Santé des enfants	1	1
						Maladies	1	0

			Nutrition	1	1	Nutrition des infants	1	0
						Sécurité alimentaire	0	1
			Éducation	3	10	Éducation de base	0	1
						Scolarisation	1	8
						Formation supérieure	1	0
						Ressources éducatives	1	1
			Ressources économiques	5	8	Direction des actifs financiers	2	4
						Direction des actifs fonciers	1	2
						Droits de succession	1	1
						Direction des actifs non-fonciers	1	1
ÉCONOMIQUE	19	23	Emploi et protection sociale	12	8	Autonomie dans le choix du travail	1	1
						Emploi formel et informel	6	6
						Opportunités de carrière	1	0
						Entrepreneuriat	1	1
						Droits des travailleurs et conditions de travail	2	0
						Protection sociale	1	0
			Pauvreté économique	2	7	Pauvreté monétaire	2	4
						Marginalisation sur le marché du travail	0	3

POLITIQUE/ DROITS CIVILS	12	7	Libertés politiques	1	2	Participation politique	1	2
			Prise de décisions et voix dans la vie publique	5	2	Leadership politique	1	1
						Positions de leader dans l'AP	1	0
						Positions de leader dans les OSC	1	1
						Participation à la vie des OSC	1	0
						Voix publique individuelle	1	0
			Justice équitable	2	0	Accès aux services de justice	1	0
						Disparité de jugement	1	0
			Liberté de circulation et d'établissement	4	3	Domicile	2	1
						Autonomie de mouvement	2	2
CULTURELLE	6	2	Technologie et médias	1	1	Accès/utilisation des ITC-médias	1	1
			Vie culturelle et utilisation du temps	1	1	Contrôle du temps	1	1
			Tendances culturelles	1	0	Stéréotypes sexistes	1	0
			Participation à la production culturelle	2	0	Production culturelle : médias	1	0
						Production culturelle : recherche	1	0
			Contrôle de la production culturelle	1	0	Bénéfices par les activités culturels	1	0

La construction des indices a été menée en deux phases principales :

- l'élaboration des données brutes et leur homogénéisation en variables comparables ;
- le calcul des indicateurs et des indices partiels pour les trois niveaux de réalité (juridique, attitudinal, factuel), pour chaque dimensions et pour leurs composantes.

7.1 Le calcul et l'homogénéisation des variables

L'élaboration des données brutes a été menée pour les données concernant les trois niveaux de réalité en suivant les indications prévues par le «décalogue» général.

(A) Niveau juridique de la réglementation et de la mise en œuvre des mesures réglementaires

Les données référées à ce niveau ont été toutes collectées pendant un processus itératif de consultations avec experts sectoriels et observateurs privilégiés de la réalité sénégalaise à travers des interviews, des échanges d'opinions et de groupes de discussion.

Pour chaque indicateur, ou dans certains cas spécifiques, pour certaines variables, les thèmes spécifiques ont été identifiés et les experts les ont discutés en donnant une note entre 1 et 5 à la règle de droit existant au Sénégal et concernant chaque thème spécifique. Le critère pour l'attribution des notes considère le contenu discriminatoire ou au contraire le contenu favorable à l'autonomisation des femmes des lois et des autres régulations officielles, avec des notes graduées entre la valeur 1 pour les normes jugées comme totalement discriminatoires et la valeur 5 pour les normes jugées comme complètement favorables à la parité et à l'autonomisation.

Les mêmes experts et observateurs ont aussi donné une note de 1 à 5 par rapport au niveau de concrétisation des chaque norme mentionnée, en considérant l'existence d'actions spécifiques, campagnes publique de sensibilisation, allocation de ressources, et cetera. Dans ce cas aussi les évaluations vont de 1 pour les situations avec pas de concrétisation et 5 en cas de concrétisation totale.

Les valeurs de 1 à 5 ont été transformées dans une valeur compris dans l'échelle de 0 à 1 en suivant le processus décrit à l'étape 7 du « décalogue» général. Dans tous les cas où il y a une évaluation de la norme et aussi de son niveau de concrétisation, on a combiné les deux notes en attribuant un poids de deux tiers pour la note relative à la norme et un poids d'une troisième pour la note relative à la concrétisation de la même norme.

(B) Niveau de l'attitude de la population

Les données référées aux attitudes (attitudes de la population à l'égard des phénomènes mesurés par les variables factuelles) ont été recueillies à travers des enquêtes par sondage. Elles sont toutes en forme de pourcentage de la population qui a exprimé la même opinion-attitude.

La standardisation à l'échelle de 0 à 1 (où 0 indique discrimination et 1 l'égalité et l'autonomisation) a été simplement obtenue en transformant la valeur de pourcentage à une valeur comprise entre 0 et 1, à travers d'une simple division par 100.

Pour ce qui concerne les données recueillis à Kaolack par le sondage prévu dans le test, le questionnaire utilisé pour l'enquête fournit, lorsque cela est jugé utile et pertinent, la possibilité d'une réponse non seulement clairement positive ou négative, mais une réponse graduée sur une échelle d'un maximum à un minimum de trois ou cinq niveaux. Dans ces cas, la variable a été calculée comme moyenne des valeurs de l'échelle des réponses prévues par le questionnaire, standardisée entre 0 pour la réponse la plus favorable à la discrimination et 1 pour celles plus favorables à la parité et à l'autonomisation de la femme.

(C) Niveau des faits

Les données utilisées pour le calcul de ces indices sont obtenues à partir de nombreuses sources différentes, et cela est vrai soit pour ce qui concerne les données au niveau national, aussi bien pour les données recueillies au niveau local dans la commune de Kaolack. Dans ce dernier cas, les données statistiques disponibles ont été partiellement complétées par des données recueillies au cours de l'enquête pilote par sondage.

Les valeurs des variables ont été calculées comme décrit à l'étape 7 du «décalogue» général en suivant trois méthodes différenciées :

La plupart des variables a été calculée sur la base de données sexe-spécifiques. Dans ce cas, la variable est le rapport entre la donnée référée à la population féminine et la donnée référée à la population masculine.

*Exemple : Ratio % hommes/% femmes : Pourcentage de garçons/pourcentage de filles
(5-17 ans) qui ont travaillé pendant la semaine qui a précédé l'enquête.*

Ou bien, au contraire, lorsque la variable est référée à une condition de autonomisation :

Exemple : Ratio % femmes/% hommes : taux d'occupation des jeunes de 15-24 ans

Dans tous les cas, sauf ceux où la situation est favorable à la population féminine, la valeur des quantités varie naturellement entre 0 et 1. Les variables résultantes sont normalisées et peuvent donc être utilisées directement pour le calcul des indicateurs.

Dans les rares cas où les données indiquent une meilleure condition de la population féminine, la valeur de la variable a été signalée à 1 dans une perspective d'utilisation de l'instrument de mesure pour la définition de l'action politique et pourtant pour identifier principalement les domaines où il y a des disparités. Une éventuelle distinction entre la parité et les cas de discrimination positive des femmes ne semble pas d'aucune utilité dans cette perspective.

Pour les variables qui utilisent des données non-sexe-spécifiques, les données exprimées en pourcentage ont été rapportées à un niveau 0, considéré comme un point de référence idéal. La standardisation à une valeur entre 0 et 1 a été menée comme dans les cas précédents en divisant par 100 le résultat.

Seulement dans le cas des variables qui ne sont pas exprimées en termes de pourcentages, pour exemple en ce qui concerne le variable *de facto* Taux de mortalité maternelle, qui est normalement exprimé comme «Décès maternels pour 100.000 naissances vivantes», la valeur de la variable est calculée comme le ratio entre le taux enregistré au Sénégal et le taux moyen des pays de l'OCDE (servant de taux de référence international), comme indiqué dans l'exemple suivant :

$$\text{Exemple : Ratio OCDE / Sénégal} = (14 / 434) = 0,0323$$

7.2 Le calcul des indicateurs et des indices partiels

Les indicateurs ont été calculés comme moyenne simple des variables correspondants et dont les données sont disponibles selon la méthode décrite à l'étape 7 du «décalogue» général.

Les indices pour les composantes et pour les dimensions ont été respectivement obtenus comme moyenne simple des indicateurs calculables pour chaque composante et des composantes calculables pour chaque dimension.

Un indice total pour chaque niveau de réalité, enfin, est calculé comme moyenne simple des quatre indices dimensionnels. La moyenne géométrique offre une autre solution possible (voire Partie II, étape 9).

Pour chaque niveau de construction des indices, chaque élément a un poids égal dans le calcul dans le calcul de la moyenne. Il est clair que on peut insérer des critères très différents de pondération sur la base de considérations sur l'importance de certaines variables, indicateurs ou composantes.

Etape 7 : Lignes directrices pour l'amélioration du système

1. Pendant le test, afin de maximiser la masse des données disponibles, on a utilisé les publications statistiques récentes, distribuées dans un intervalle de temps relativement grand. La mise en place du système devra réduire progressivement le décalage entre les données sur lesquelles sont comptés les indicateurs de manière à produire des indices plus fiables pour la surveillance des changements, qui pourront fournir des informations sur les effets des politiques ou d'autres facteurs de changement, même à court terme.
2. Dans le même but de maximiser l'utilisation de sources déjà disponibles, on a utilisé nombreuses données qui se rapprochent de celles fournies par la structure optimale du système (*proxys*) qui vient de la convergence des différents processus de sélection des variables. Comme dit ci-dessus, dans ce cas également, l'opérationnalisation du système devra prendre en compte d'améliorer la sélection des variables grâce à un travail efficace de dialogue entre les systèmes de collecte et détection déjà actifs au Sénégal et les étapes supplémentaires pour l'affinement du schéma des variables.
3. Au même temps, dans le test local, on a utilisé des données avec différents niveaux de désagrégation géographique : région, commune, district. La disponibilité de bases de données complètes avec tous les niveaux de désagrégation géographique permettra de calculer et comparer d'une façon fiable les indices de niveau local.
4. Pour les variables qui sont liées à une benchmark, on peut approfondir la sélection du benchmark le plus approprié. Au niveau local, on peut évaluer la possibilité de relier la donnée locale à la donnée nationale ou à ce référée au territoire sénégalais plus vertueux.
5. À partir d'une plus ample disponibilité des bases de données on pourra aussi affiner la sélection des variables pour le calcul des indicateurs sur la base d'une analyse systématique des corrélations. On peut aussi procéder avec une comparaison entre les différents proxys lorsque la variable idéale n'est pas disponible.

Etapes à suivre. Lignes directrices techniques et opérationnels pour la mise en œuvre du plan d'action

Sur la base des résultats obtenus jusqu'ici et dans la perspective de les capitaliser dans la finalisation de la mise en œuvre du plan d'action pilote au Sénégal, les étapes encore à réaliser sont articulées en deux sections de lignes directrices :

- a. Lignes directrices techniques et opérationnelles pour la préparation et la mise à jour du système de collecte et d'archivage des informations / données en termes intégrés de triangulation des niveaux de réalité (factuelle, perçue, racontée) et du type d'informations/données (quantitatifs, qualitatifs, mixtes) – étapes 8 et 9 ;
- b. Lignes directrices techniques et opérationnelles pour l'utilisation des données à des fins d'évaluation, de la phase ex-ante à celle ex-post, des politiques publiques et d'une meilleure compréhension de la situation de la société – étape 10.

a. Lignes directrices techniques et opérationnelles pour la préparation et la mise à jour du système de collecte et archivage des informations-données

Afin d'atteindre la mise en place d'un système national intégré de bases de données pertinentes pour mesurer l'autonomisation des femmes au Sénégal, il faut procéder aux étapes 8 et 9, à savoir avec :

- (8) l'intégration des variables manquantes et le *gender mainstreaming* des collectes existantes ;
- (9) la construction des indices finaux.

Une fois complétées ces étapes et mis en place le système, les acteurs impliqués pourront utiliser les indices finales pour orienter le choix des politiques.

Sur la base de l'état des lieux des informations et des résultats obtenus jusqu'ici sur le système statistique sénégalais, le bon déroulement de l'étape 8 apparaît crucial et il faut prévoir un plan d'action suivant trois axes parallèles pour l'amélioration et l'intégration :

1. des statistiques administratives ;
2. des statistiques centralisées ;
3. de la capacité d'action politique-stratégique des acteurs impliqués.

Le travail de mise à système de la mesure prévoit une valorisation, un renforcement et une adaptation à l'approche genre du système statistique nationale en place. Dans le processus de collecte des données manquantes l'action prioritaire est l'intégration des variables manquantes dans les filières de collecte déjà existantes, qui doit être favorisée par rapport à la création de nouvelles enquêtes additionnelles. Le but du processus est de renforcer le système statistique national, valorisant premièrement les filières de collecte les plus régulières et les plus indépendantes par rapport aux interventions et financements extérieurs.

Dans le cadre de chaque axe d'intervention dessus proposé, il est conseillé de procéder sur deux niveaux :

1. le niveau de l'analyse et de l'action opérationnelle d'amélioration des systèmes de collecte ;
2. le niveau de la formation des institutions nationales des acteurs et structures impliqués.

a.1 Etat des lieux

(i) Les données existantes

L'intégration des données sur le tableau des indicateurs permet d'identifier les dimensions et composantes les plus faibles dans la mesure. D'abord, il faut noter qu'il y a un manque presque complet de disponibilité de données pour les variables *de habitu*, d'attitude.

Ces variables requièrent normalement un système de collecte basé sur les enquêtes et il faut donc prévoir d'analyser les enquêtes existantes et identifier les enquêtes où les intégrer.

En ce qui concerne les variables *de facto*, dans trois sur quatre des dimensions - sociale, économique et politique - on arrive à collecter presque 1/3 des variables proposées. Toutefois la distribution des variables existantes dans les indicateurs et composantes est inhomogène et dans le future il faut bien considérer et combler ces inhomogénéités afin d'obtenir des indices fiables.

Par contre la dimension culturelle est très faible, avec une disponibilité de 2 variables sur le 24 prévues.

Le tableau de bord ci-dessous identifie les indicateurs, composantes et dimensions à partir des plus faibles, jusqu'au plus complètes par rapport aux données existantes et collectées :

TABLEAU 7.1 : DISPONIBILITE DES DONNEES *DE FACTO* EXISTANTES AU NIVEAU NATIONAL

DIMENSIONS	VARIABLES PREVUES	VARIABLES PREVUES	COMPOSANTES	VARIABLES PREVUES	VARIABLES PREVUES	INDICATEURS	VARIABLES PREVUES	VARIABLES PREVUES
SOCIAL	23	62	Droit de la famille	2	9	Choix de mariage autonome	1	4
						Polygamie	1	1
						Droits personnel dans le mariage	0	2
						Autorité parentale	0	2
			Réseaux sociaux	0	8	Fréquence et qualité des interactions	0	5
						Vie religieuse	0	3
			Sécurité et violence	1	12	Sécurité personnelle dans le milieu	1	3
						Violence dans la famille	0	5
						Harcèlement sexuel	0	1
						Trafic de personnes et prostitution	0	3
			Reproduction et santé sexuelle	2	3	Autonomie sexuelle et dans la reproduction	1	1
						Mutilations génitales féminines	1	1
						Hygiène menstruelle	0	1
			Santé	9	12	Santé de base	1	2
						Santé maternelle	2	2
						Santé des enfants	3	3
						Maladies	3	5
			Nutrition	2	4	Nutrition des infants	2	3
						Sécurité alimentaire	0	1
			Éducation	7	14	Éducation de base	1	2
						Scolarisation	5	9
						Formations supérieures	0	1
						Ressources éducatives	1	2
ÉCONOMIQUE	35	93	Ressources économiques	6	31	Direction des actifs financiers	4	7
						Direction des actifs fonciers	1	1
						Droits de succession	0	9
						Direction des actifs non-fonciers	1	1

			Emploi et protection sociale	20	47	Autonomie dans le choix du travail	1	3
						Emploi formel et informel	5	1 8
						Opportunités de carrière	1	4
						Entrepreneuriat	0	1
						Droits des travailleurs et conditions de travail	10	1 7
						Protection sociale	3	4
			Pauvreté économique	9	15	Pauvreté monétaire	4	6
						Marginalisation sur le marché du travail	5	9
POLITIQUE/ DROITS CIVILS	10	31	Libertés politiques	0	2	Participation politique	0	2
			Prise de décisions et voix dans la vie publique	8	17	Leadership politique	5	7
						Positions de leader dans l'AP	3	4
						Positions de leader dans les OSC	0	2
						Participation à la vie des OSC	0	2
						Voix publique individuelle	0	2
			Justice équitable	1	5	Accès aux services de justice	0	2
						Disparité de jugement	1	3
			Liberté de circulation et d'établissement	1	7	Domicile	0	5
						Autonomie de mouvement	1	2
CULTUREL	2	24	Technologie et médias	1	5	Accès/utilisation des ITC-médias	1	5
			Vie culturelle et utilisation du temps	0	2	Contrôle du temps	0	2
			Tendances culturelles	0	3	Stereotypes sexistes	0	3
			Participation à la production culturelle	0	8	Production culturelle : médias	0	6
						Production culturelle : recherche	0	2
			Contrôle de la Production culturelle	1	6	Bénéfices par les activités culturels	1	6

Tableau de bord :

Vert : bon niveau de collecte de données

Jaune : niveau à peine suffisant de collecte de données

Rouge : absence ou forte manque de données

(ii) La cartographie des systèmes de collecte

L'analyse de la cartographie et des systèmes de collecte existants permet d'identifier les actions prioritaires à suivre pour leur amélioration et mise à niveau dans le cadre de la mesure d'autonomisation.

Il est conseillé de procéder avec une double perspective, à court et à moyen - long terme.

Dans le bref délai, il est suggéré de poursuivre l'intégration de l'approche genre dans les sources existantes les plus fiables afin obtenir une mesure plus complète et toute suite utilisable dans l'orientation des choix politiques.

Les sources les plus fiables et les plus régulières dans le cadre des sources Sénégalaises sont les enquêtes menées par l'ANSD. L'intégration des variables manquantes dans ces enquêtes et, dans la mesure du possible, dans le recensement général, aussi bien que le travail d'adaptation des questionnaires à l'approche genre sont deux actions prioritaires (voire étape 9, Partie II pour le détail des actions à poursuivre).

D'un autre côté on procède dans une perspective à moyen et long terme en prévoyant la mise à niveau des statistiques administratives et des filières de collecte des ministères sectoriels, dans une logique de développement d'un système statistique national bien coordonné.

Dans ce cadre, le Ministère de la santé, le Ministère de l'Education et le Ministère du Travail et e l'Action Sociale sont les secteurs les plus avancés en termes de collecte, transmission et centralisation des données : chacun des secteurs a des unités d'informations au niveau local et décentralisé (écoles, hôpitaux et bureaux) équipées et fonctionnantes dans la collecte des données ; les données collectées sont centralisés au niveau des Ministères à Dakar, analysées et utilisées.

Dès que les secteurs qu'auront besoin de plus de temps afin d'arriver à un niveau plus élevé et complète de disponibilité e données sont les filières du Ministère de la Justice, du Ministère de la Famille et du Ministère de l'Intérieur. Dans la plupart des cas analysés pendant l'enquête pilote, les administrations décentralisées de ces ministères ont grandement besoin de soutien afin de disposer d'un système de collecte et d'archivage informatisé et d'un flux continu de données au niveau des unités d'information locales.

Dans ce domaine, on propose de procéder d'abord avec l'analyse et l'intégration des systèmes de collecte des secteurs les plus avancés et de valoriser les compétences existantes. Le travail de renforcement des capacités de collecte régulière de données est donc réalisé à partir du renforcement des secteurs les plus avancés qui serviront de références et exemple pour les autres secteurs. Le travail va valoriser les bonnes pratiques existantes pour orienter aussi la mise à niveau des systèmes de collecte des secteurs les plus faibles.

Cette approche nécessite l'utilisation d'un mécanisme de communication d'égal à égal (*peer-to-peer*), avec la participation, à tous les stades du processus de renforcement, de tous les secteurs administratifs et de l'ANSD, dans un souci d'enrichissement mutuel et d'une action d'apprentissage en commun.

(iii) L'appropriation technique et stratégique de la mise en œuvre de la méthodologie

Jusqu'ici deux comités ont été mis en place pour favoriser l'appropriation de la méthodologie au niveau technique et politique au Sénégal : le Comité de Pilotage et le Comité technique de suivi. Il est conseillé de renforcer et centraliser ces deux structures en vue d'une meilleure efficacité.

Le Comité de suivi, chargé de l'appropriation et la mise en œuvre technique de la méthodologie de collecte données et de calcul des indices gagnerait en efficacité avec une centralisation et une réduction des participants. On répète ici les indications pour l'amélioration du comité, qui ont été détaillées dans l'étape 2, Partie III du manuel : il est conseillé de cibler certains ministères sectoriels les plus importants, un ou deux par dimension de l'*empowerment*, et de restreindre le nombre des membres du comité de suivi aux membres de ces ministères, qui seront porte-parole aussi pour les autres ministères dans la dimension de l'*empowerment* de référence.

En pratique, dans la dimension économique, on peut identifier le MEFP et le Ministère de l'Agriculture en tant que ministères porte-parole pour représenter les autres ministères impliqués dans la collecte et analyse données de cette dimension. Normalement il faudrait organiser des réunions périodiques entre les ministères porte-parole et tous les autres ministères de référence de chaque dimension afin de partager et échanger régulièrement informations, données et analyses FFOD par rapport aux secteurs spécifiques d'activité statistique et administrative de chaque ministère. Finalement la centralisation du comité comporte la responsabilisation des membres choisis, diminue la dispersion, et facilite la filière bureaucratique des autorisations.

En ce qui concerne le Comité de pilotage, il établit le lien entre les Ministères sectoriels, l'ANSD et le gouvernement afin de coordonner les actions de mise à niveau de la mesure et de l'intégrer avec le système d'évaluation des politiques, représenté au Sénégal par le Cadre harmonisé de Suivi-Evaluation.

Le lien avec les actions et les acteurs impliqués dans le processus du CASE est fondamental afin d'intégrer le perspectif genre, et généralement une approche sensible aux ODD, dans la construction d'un système statistique national d'évaluation des politiques publiques bien coordonné.

Rôle prioritaire du Comité de pilotage est aussi celui de favoriser la circulation et le partage des données, et de prévoir une action sur le plan législatif pour l'accès aux et l'utilisation de données sectorielles et administratives.

Plusieurs ministères possèdent des données additionnelles qui n'ont pas été partagées à cause des contraintes dans la collecte et il est donc conseillé de prévoir prioritairement une action stratégique et politique parallèle pour permettre l'accès et le partage aux données existantes et manquantes au niveau du système statistique national.

a.2 Les trois axes d'action proposés, en termes des objectifs, activités et résultats

(i) Axe des statistiques administratives des Ministères sectoriels

Cet axe prévoit deux objectifs spécifiques :

- Création d'une base de données au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, à des fins aussi de planification budgétaire, qui puisse être ponctuellement mise à jour sur la base des résultats obtenus dans l'implémentation des plans d'actions dérivants de l'application de la méthodologie préparée.
- Mise à niveau du système de collecte, transmission et analyse des données administratives, en intégrant les indicateurs d'autonomisation des femmes dans le cadre de deux Ministères sectoriels.

Les deux ministères sectoriels ciblés pour lancer l'étape d'intégration des données manquantes et qui pourront jouer un rôle directeur et de guide dans l'adoption coordonnée de la méthode de renforcement sont identifiées sur la base des critères d'identification suivants :

- a) Les deux secteurs doivent être centraux dans le processus d'autonomisation des femmes et leurs domaines d'action doivent être pertinents pour deux différentes dimensions de la mesure proposée ;
- b) Les deux secteurs doivent être centraux dans la programmation des politiques nationales et internationales, en ligne avec les priorités établies par les ODD ;
- c) L'un des deux secteurs doit être équipé d'un système avancé de gestion des données administratives qui a une portée nationale : l'intégration des indicateurs sensibles au genre et la mise en place d'une base données exploitable sont des objectifs qui peuvent être atteints dans un bref délai ; le secteur peut agir en tant que pilote pour la mise à niveau des systèmes de gestion données dans les autres administrations ;
- d) Dans les deux secteurs, des personnes ressources prêtes et intéressées à la collaboration dans les actions prévues par le projet doivent être identifiés.

L'engagement et l'appropriation des deux Ministères sectoriels identifiés se traduisent par des actions concrètes suivantes :

1. Analyse approfondie du système de collecte et gestion données des 2 Ministères, avec l'engagement direct et actif de 2 personnes ressources du Ministère (1 statisticien de la CP et 1 Point Focal Genre par Ministère) ;

2. Analyse de la base des données disponibles dans toute la filière (y compris les branches nationales et locales) ;
3. Intégration dans le système de collecte et analyse des Ministères des variables prévues par la mesure proposée dans le manuel méthodologique ;
4. Création d'une base des données intégrée, exploitable et publique ;
5. Analyse du niveau *de iure* (lois et règlements internes du système nationale de santé et du travail-emploi) et des forces et faiblesses dans l'implémentation des lois et règlements et du fonctionnement effectif des administrations locales dans la perspective de l'autonomisation des femmes ;
6. Formation des statisticiens sur l'analyse des données de genre et sur la construction de l'indice sectoriel et dimensionnel ;
7. Formation du Point Focal Genre sur la programmation et l'évaluation des politiques sensibles au genre dans le secteur censé ;
8. Discussion au niveau du système statistique national et proposition des solutions prioritaires pour améliorer la base des données disponible à partir des résultats des actions précédentes. L'amélioration de la qualité et quantité des données disponibles permettra en fait de construire un indice synthétique plus fiable, ce qui permettra, à son tour, de mieux décrire et analyser l'*empowerment* des femmes au niveau sectoriel et dimensionnel, et les actions à poursuivre.

Les résultats attendus par la mise en œuvre des actions mentionnées ci-dessus sont :

- a) Capitalisation des activités et de la formation déroulés et production d'un rapport avec des instructions spécifiques - les procédures spéciales et les équipements particuliers - à appliquer sur les niveaux locaux et centraux de tous les autres ministères ;
- b) Centralisation des bases données créées dans le cadre du MEFP.

(ii) Axe des statistiques centralisées de l'ANSD

La formation technique d'un comité de suivi interne à l'ANSD, chargé de la construction et du calcul de l'Indice Nationale, est l'objectif spécifique de cet axe.

Les actions concrètes prévues sont les suivantes :

- 1) Analyse approfondie et valorisation des systèmes de mesure actuellement disponibles et menés par l'ANSD (les enquêtes et le recensement de la population et de l'habitat), afin d'y intégrer

les indicateurs et variables sensibles au genre ; une attention particulière sera dédiée à l'intégration dans les enquêtes des variables mesurant les attitudes ;

- 2) Formation des personnes ressources de l'ANSD à la construction et le calcul de l'Indice nationale de discrimination de genre sur la base des données déjà disponibles (données enquêtes ANSD) ;
- 3) Application et construction de l'indice synthétique à un niveau plus avancé (à partir d'une qualité et quantité améliorée des données disponibles) pour décrire et analyser l'*empowerment* des femmes.

Le résultat attendu est la capitalisation des activités et de la formation déroulée, avec des instructions spécifiques, et ancrage du système de calcul des indices dans le cadre de l'ANSD.

(iii) Axe stratégique et politique de programmation et suivi de la mise en œuvre de la méthodologie

L'objectif spécifique de cet axe est d'améliorer la capacité institutionnelle en matière de *gender mainstreaming* dans l'action de programmation et évaluation des politiques publiques.

Les actions concrètes suivantes :

- 1) Soutien aux partenaires institutionnels et les comités identifiés dans l'opérationnalisation d'un système de suivi des politiques publiques, en collaboration avec le CASE. En particulier, l'analyse vise à centraliser les données et les informations importantes relatives à l'*empowerment* des femmes, harmoniser et analyser les résultats enregistrés. La création d'une plateforme technique informatisée qui fédère et centralise les systèmes de suivi existants permet de partager le travail et les résultats pour optimiser le pilotage et mesurer les performances des politiques publiques, selon l'approche de la Gestion axée sur les résultats de développement (GRD) ;
- 2) Formation des institutions et acteurs identifiées sur les différentes techniques d'évaluation (qualitatives, quantitatives and mixtes) des résultats des politiques en terme d'*empowerment* des femmes, afin d'intégrer la dimension de genre dans le processus d'utilisation des données pour la programmation et l'évaluation des politiques publiques.

Le résultat attendu est la mise à point d'un système de statistique national capable, à travers l'analyse des indices et des statistiques de genre, de fournir des orientations et des lignes directrices pour les politiques.

b. Lignes directrices techniques et opérationnelles pour l'utilisation des données à des fins d'évaluation des politiques.

L'étape 10 du processus de mise en œuvre de la méthodologie au niveau national au Sénégal marque l'aboutissement de tout le processus et cela signifie mettre au centre des politiques une approche intégrée et holistique du développement.

Une approche qui consiste à favoriser l'autonomisation des femmes - et des groupes vulnérables de la population - au niveau politique, économique, social et culturel.

Dans le principe général qui demande au Sénégal d'aborder les différents objectifs de développement durable, l'Agenda 2030 précise la nécessité d'adopter une perspective de genre et un focus spécifique sur l'autonomisation des femmes.

Même l'enquête sur le rôle des femmes dans le développement, menée au niveau mondiale en 2014 par les Nations Unies, a mis en évidence la synergie entre l'autonomisation des femmes et le développement social, économique et environnemental, c'est à dire le développement durable.

L'examen des progrès de Pékin, lors de la 59ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en Mars 2015, a mis en évidence, comme on lit dans les documents d'ONU-Femmes, qu'aucun pays n'a encore atteint l'agenda des engagements : les femmes gagnent moins que les hommes et sont plus susceptibles d'effectuer des travaux de mauvaise qualité.

En vue d'atteindre les objectifs au Sénégal, il faut gérer plus efficacement les politiques publiques pour soutenir l'autonomisation et l'agentivité ou action des femmes. Dans cette perspective la question des mesures et des indicateurs est une priorité en soi, et elle jouera un rôle crucial dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable dans la mesure où les données présentent un haut degré de qualité et de fiabilité.

La construction d'indicateurs de genre fiables est donc une condition qui doit impérativement être remplie pour que les priorités soient convenablement fixées sur les différents niveaux de changement envisagés : priorités en termes d'identification des actions sur le plan législatif ; priorités en termes de volume de financement correspondant à des interventions finalisées à apporter des changements sur le plan des faits (niveau factuel) et des attitudes (*de habitude*) de la population et des normes sociales.

L'analyse des données, à travers des techniques le plus adéquates (y compris celles qui sont mentionnées dans la précédente Partie II, Etape 10), est finalisée à orienter les choix politiques prioritaires.

L'acquisition et l'adaptation des indicateurs et des méthodologies de "responsabilité des résultats" en termes d'un système de mesure de l'autonomisation sont très importantes pour renforcer les structures

nationales chargés de définir, développer et évaluer les stratégies de développement et les politiques publiques.

Le résultat final va être autant plus significatif si le système statistique national d'évaluation des politiques publiques va se configurer de façon pluraliste et participatif, en engageant les nombre les plus ample et varié de *stakeholders*, institutionnels et civils.

Annexes

1. Acronymes

5DE	<i>Five domains of empowerment index</i>
ACP	Analyse en composante principale
AFARD	Association des femmes africaines pour la recherche et le développement
AFC	Analyse factorielle des correspondances
AGDI	<i>African gender and development index</i>
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APROFES	Association pour la promotion de la femme sénégalaise
BOM	Bureau organisation et méthode
BOS	Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal émergent
CASE	Cadre de suivi et évaluation des politiques publiques
CEA	Commission économique pour l’Afrique (des Nations unies)
CG	Cellules genre des Ministères sectoriels
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche en sciences Sociales en Afrique
CP	Cellules de planification des Ministères
CWIQ	<i>Core welfare indicator questionnaires</i>
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
CEDEF	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CeSPI	<i>Centro studi di politica internazionale</i>
CSVA	<i>Comprehensive food security and vulnerability analysis</i>
DEEG	Direction Equité Egalité et du Genre
DHS	<i>Demographic and health survey</i>
DSEGA	Déclaration solennelle pour l’égalité de genre en Afrique
ECOSOC	<i>Economic and social council</i>
EDS	Enquête démographique sur la santé
EGIM	Enquête par grappe à indicateurs multiples
FAO	<i>Food and agriculture organisation</i>
FAWE–WASRO	Organisation panafricaine non-gouvernementale, Université Cheikh Anta-Diop
FFOM	(Analyse des) Forces, faiblesses, opportunités et menaces

FGD	<i>Focus group discussion</i>
FIDA	Fonds international de développement agricole
GCSP	<i>Global Gender Statistics Programme</i>
GD	Groupes de discussion
GDI	<i>Gender-related development index</i>
GEEE	<i>Gender empowerment enabling environment</i>
GESTE	Groupe d'études et des recherches renre et société, Université Gaston Berger
GGGI	<i>Global gender gap index</i>
GII	<i>Gender inequality index</i>
GPI	<i>Gender parity index</i>
GRD	Gestion axée sur les résultats de développement
GREFFELS	Groupe de recherche sur les femmes et les lois au Sénégal
IAEG	<i>Inter-agency and Expert Group on SDG Indicators</i>
IAF	Indice de l'autonomisation des femmes
IAFA	Indice pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture
ICF	Indice de la condition de la femme
IDG	Indice de développement de genre
IDH	Indice de développement humain
IES/HBS	<i>Income expenditure surveys / Household budget surveys</i>
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IIG	Indice d'inégalités de genre
IMES	Indice mondial d'écart entre les sexes
IPRES	Institution de prévoyance et de retraites sociales
IPS	Indice de parité entre les sexes
ISDH	Indice sexospécifique du développement humain
ISTAT	Institut national de statistique italien
LFS	<i>Labor force surveys</i>
MCS	Matrices de comptabilité sociale
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et du plan

MFFE	Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance
MICS	<i>Multiple indicator cluster surveys</i>
NU	Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OSC	Organisations de la société civile
PASNEEG	Programme d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSE	Plan Sénégal émergent
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'ouest
SIGI	<i>Social institutions and gender index</i>
SILC	<i>Statistics on income and living conditions</i>
SNEEG	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre
SSN	Système statistique national
TBPFA	Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UBOS	<i>Uganda bureau of statistics</i>
UCSPE	Unité de coordination et de suivi de la politique économique
UE	Union européenne
VBG	Violence basée sur le genre
WEAI	<i>Women's empowerment in agriculture index</i>
WMS	<i>Welfare monitoring survey</i>

2. Capture d’écran de la liste de fichiers locaux en ligne sur le serveur
Dropbox avec la documentation utilisée et produite

Name	Name
Background literature & documentation	Academic articles
CeSPI UNWOMEN outputs	EU documentation
Conférence Internationale sur la BSG (18-19-20 Mai, 20...	Gender & Development Journal
DonneesMissionMai2016	Handbooks & Training
LignesDirectricesCoopItalienne	India
	Main Indexes on Women's empowerment
	OECD & SIGI
	Oxfam Reports
	post 2015 agenda
	Senegal - International sources
	Senegal - National sources
	UNWOMEN
	WB

3. Analyse FFOM des filières données administratives, Kaolack

TABLEAU 3.1 : IPRES

Variable/Indicateur	Disparité Hommes/Femmes : Régime de Retraite
Unité d'information	- IPRES (Institut, Prévoyance, Retraites Sociales). Responsables des régimes de retraites pour le secteur privé et les employés non fonctionnaires dans le publique. (Min du travail et sécurité sociale) - FNR - Fond National Retraites : responsable des retraites publiques.
Unité Statistique	- Retraités - Retraite de réversibilité
Niveau de désagrégation géographique disponible	Commune/District (non standardisée)
Désagrégation par Genre Disponible	Non
Logiciel et caractéristiques	AS 400 Standardisé au niveau de la Direction Centrale de l'IPRES, Dakar
Dernière année disponible et Archivage	2015
Observations	Il y a aussi le domaine risque maladie, prévoyance maladie

TABLEAU 3.2 : DISTRICT DE SANTÉ

Variable/Indicateur	- Vaccination Néonatale - Disparité femmes/hommes : taux de mortalité sous l'âge de cinq ans (décès pour 1000 naissances vivantes) - Malnutrition - Décès maternel - Pourcentage de femmes enceintes qui n'ont pas accédé à des soins prénatals - Maladies pandémiques - Poste de direction dans les structures de santé - Santé maternelle
Unité d'information	- Poste de santé : (rapport papier standardisée niveau national) - District de Santé de la Commune (saisie sur DHIS)
Unité Statistique	Les données administratives ne correspondent pas complètement aux unités statistiques prévues par les indicateurs validées et le DHS
Niveau de désagrégation géographique disponible	District
Désagrégation par Genre Disponible	Non
Logiciel et caractéristiques	- Rapport global de zone (papier) dans le poste de santé ; - Saisie au niveau du district avec DHIS (logiciel centralisé)
Dernière année disponible et Archivage	Centralisation au niveau de la Division Système Information Sanitaire (Dakar)
Observations	Il y a des rapports trimestriels et annuels (sous forme électronique) qui sont transférées au niveau central.

TABLEAU 3.3 : INSPECTION REGIONALE DU TRAVAIL

Variable/Indicateur	- Emploi formel - Licenciements
Unité d'information	Inspection régionale du travail et de la sécurité sociale
Unité Statistique	- Contrats de travail enregistrés - Effectif des travailleurs - Demandeurs d'emploi inscrits au cours du mois - Conflits individuels transmis au tribunal du travail - Conflits collectifs de travail - Licenciements signalés au cours du mois - Demandes de licenciement des délégués du personnel
Niveau de désagrégation géographique disponible	Régional
Désagrégation par Genre Disponible	Oui
Logiciel et caractéristiques	Non
Dernière année disponible et Archivage	2015
Observations	Le données dans le rapport globale ne sont pas désagrégées par genre, dans la plus parte des cas. Il faut vérifier comment la saisie sur DHIS est faite.

TABLEAU 3.4 : CAISSE DE SECURITE SOCIALE

Variable/Indicateur	- Emploi formel a) Allocataires sécurité sociale b) Accidents du travail
Unité d'information	Caisse de sécurité sociale (Min. di Travail et protection sociale)
Unité Statistique	1. fichier employeurs 2. fichier allocataire 3. fichier maladie (maladies professionnelles et accidents du travail)
Niveau de désagrégation géographique disponible	Régional
Désagrégation par Genre Disponible	La base données n'est pas exploitable : on a seulement la recherche par : 1. F.E. Code d'activité ; n. registre de commerce ; année délivrance du n. registre ; succursale/principale ; nom et NIN ; 2. F.A. : NIN ; n. allocataire ; nombre de conjoints ; n. registre naissance ; adresse ; per nombre d'enfants.
Logiciel et caractéristiques	Système centralisé de saisie
Dernière année disponible et Archivage	2015
Observations	La liste des fichiers employeurs devrait être exhaustive au niveau national ; Rapport trimestriel au ministère, sans données désagrèges.

TABLEAU 3.5 : GOUVERNANCE

Variable/Indicateur	- Disparité h/f vie associative (formalisée) et poste de responsabilité dans la vie associative - Fonctionnaires dans les administrations publiques
Unité d'information	Gouvernance
Unité Statistique	- Recipicées - Associations - GIE (groupement Intérêt économique) - GPF (groupement promotion féminine) - Contrats Fonctionnaires publiques
Niveau de désagrégation géographique disponible	Régional
Désagrégation par Genre Disponible	Oui
Logiciel et caractéristiques	Non
Dernière année disponible et Archivage	
Observations	Archivage papier

TABLEAU 3.6 : TRIBUNAL D'INSTANCE

Variable/Indicateur	- Divorce - Variables justice - NINEA (n. national d'entreprise)
Unité d'information	Tribunal d'instance
Unité Statistique	Non
Niveau de désagrégation géographique disponible	Régional
Désagrégation par Genre Disponible	Non
Logiciel et caractéristiques	Non
Dernière année disponible et Archivage	
Observations	Archivage papier

TABLEAU 3.7 : CHAMBRE DE COMMERCE

Variable/Indicateur	Disparité h/f entreprises
Unité d'information	Chambre de commerce/ ANSD
Unité Statistique	- NINEA (numéro d'identification national) - n. carte commerçante - carte import-export - formations
Niveau de désagrégation géographique disponible	Commune/District
Désagrégation par Genre Disponible	Oui
Logiciel et caractéristiques	Fiches Excel
Dernière année disponible et Archivage	
Observations	Base non exhaustive car l'enregistrement à la Chambre de commerce est volontaire.

TABLEAU 3.8 : ECOLES

Variable/Indicateur	Toutes Variables Education
Unité d'information	Ecoles
Unité Statistique	- institution - caractéristiques de la structure - personnel enseignant - personnel administratif - élèves - livres
Niveau de désagrégation géographique disponible	Ecole - district
Désagrégation par Genre Disponible	Oui
Logiciel et caractéristiques	- Rapports écoles : sous forme électronique standardisées - Saisie avec Putty (avec filtres CUBES au lab) : niv. des IEF (inspection éducation et formation/district) - StatEduc 2 = base données nationale centralisée
Dernière année disponible et Archivage	2016
Observations	Possibilité d'exploitation de la base donnée

TABLEAU 3.9 : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Variable/Indicateur	% d'associations
Unité d'information	Développement Communautaire (MFFE)
Unité Statistique	- institution - caractéristiques de la structure - personnel enseignant - personnel administratif - élèves - livres
Niveau de désagrégation géographique disponible	Commune/District
Désagrégation par Genre Disponible	Non (seulement Femmes)
Logiciel et caractéristiques	Excel/Word
Dernière année disponible et Archivage	2016
Observations	Base non exhaustive car l'enregistrement est volontaire

4. Liste des variables pour le cas Sénégal

COMPOSANTES	INDICATEURS	VARIABLES DE HABITU	VARIABLES DE FACTO
DIMENSION SOCIALE			
Droit de la famille	Choix de mariage autonome	100- Pourcentage de répondants déclarant que les femmes devraient se marié avant 18 ans et les garçons après 18 ans	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de personnes qui se sont mariés avant 18 ans
		Pourcentage de répondants qui ne sont pas d'accord que le prix de la mariée fournit la propriété pour le mari	100 - Pourcentage de mariages où la dote payée à la famille de l'épouse est une contrainte pour l'autonomie de la femme mariée
		Différence entre le pourcentage de répondants qui sont d'accord que les femmes peuvent être mariées contre leur volonté et le pourcentage de répondants qui sont d'accord que les hommes peuvent être mariés contre leur volonté	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de cas reporté d'hommes et femmes qui ont été marié contre leur volonté
		Pourcentage de répondants qui ne sont pas d'accord avec le sororat et le lévirat	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de cas reporté d'hommes et femmes qui ont été marié suivant la norme du lévirat/sororat
	Polygamie	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que la polygamie soit une pratique discriminatoire pour les femmes	Pourcentage de mariages monogamiques sur le total de la population féminine mariée
	Droits personnels dans le mariage	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'enregistrement du mariage à l'état civil soit important	Pourcentage de mariages enregistrés à l'état civil
		Pourcentage des répondants qui sont d'accord que les femmes et les hommes aient les mêmes droits dans la requête de divorce	Ratio : nombre de divorces initiés par les femmes et par les hommes
	Autorité parentale	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que le père ne devrait pas être celui qui a le dernier mot sur les questions les plus importants concernant les enfants	Pourcentage de répondants qui déclarent que dans leurs familles le dernier mot sur les décisions sur la vie des enfants n'est pas nécessairement aux hommes
		Pourcentage des répondants qui sont d'accord que les hommes et les femmes aient les mêmes droits sur les enfants en cas de divorce	Ratio % femmes/% hommes : numéro d'assignations de puissance paternelle dans le divorce pas consensuel
	Réseaux sociaux	Pourcentage de répondants d'accord que les femmes ne devraient pas avoir une vie sociale moins intense que les hommes	Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : nombre de groupes sociaux et économiques (amis, tontines, sport,...) et familiales dont les répondants sont membres
			Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : nombre de groupes sociaux et économiques (travails) dont les répondants sont membres

		Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : nombre de groupes sociaux et économiques (religieux) dont les répondants sont membres
		Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : nombre moyen de personnes avec lesquelles les répondants s'entretiennent chaque jour à l'extérieur du propre ménage
		Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : temps moyen (jours) utilisé chaque mois par le répondant pour la fréquentation des groupes sociaux et économiques mentionnés
Vie religieuse		Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : participation aux associations religieuses : nombre des associations religieuses qui sont fréquentées habituellement (Daira/Paroisse)
		Ratio : nombre d'organisations religieuses charismatiques-morales sexe-spécifiques féminines/masculines
		Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'appartenance à une confrérie/paroisse/groupe religieuse devrait donner les mêmes avantages aux hommes et aux femmes
Sécurité et violence	Sécurité personnelle dans le milieu	Pourcentage des répondants pour lesquels est inacceptable que les femmes soient plus à risque que les hommes dans leur milieu de résidence
		Ratio % femmes et % hommes : personnes qui se sentent en sécurité dans leur milieu de résidence
		Ratio % hommes et % femmes : victimes de violences physiques (sauf sexuelles) au cours des 12 derniers mois
		Ratio benchmark international/pays : Taux de femmes victimes de violences sexuelles dans les 12 derniers mois
	Violence dans la famille	Ratio hommes/femmes : Nombre de victimes d'homicides volontaires par des partenaires ou membres de la famille dans les dernières 5 années
		Pourcentage de répondants qui ne sont pas d'accord avec les droits du mari à blâmer fortement et reprocher à sa femme (par exemple offenser, menacer de répudier, etc.)
Ratio % hommes % femmes : personnes soumises à violence psychologique (par exemple offenser, menacer de répudier, etc.) au sein de la famille dans les 12 derniers mois		
	Pourcentage des répondants qui sont d'accord avec le droit d'une femme de se refuser d'avoir des relations sexuelles avec son mari	
	Pourcentage des répondants qui ne sont pas d'accord que la violence physique du mari sur sa femme est justifiée dans des cas spécifiques	Ratio % hommes % femmes : personnes soumises à violence physique au sein de la famille dans les 12 derniers mois

	Harcèlement sexuel	Pourcentage des répondants qui estiment inacceptable-non naturel que les rapports sexuels précoces (avant 13 ans) soient plus nombreuses parmi les jeunes filles que les garçons.	Ratio % hommes/% femmes : enfants âgés de 1-16 an qui ont souffert de la violence sexuelle
		Pourcentage de répondants déclarant que les filles n'ont pas besoin d'une éducation plus rigoureuse et dure que les garçons	Ratio % hommes/% femmes : enfants âgés de 1-17 an qui ont subi punitions physiques et mesures disciplinaires violentes, dans les 12 derniers mois
		Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'insinuation/menace à caractère sexuelle avec une femme soit une pratique intolérable, pas respectueuse/ inacceptable, dans le contexte familiale	Ratio benchmark international/pays : Taux de femmes victimes de harcèlement (<i>khokhotale</i>) sexuel
		Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'insinuation/menace à caractère sexuelle avec une femme soit une pratique intolérable, pas respectueuse/ inacceptable dans le contexte scolaire	
		Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'insinuation/menace à caractère sexuelle avec une femme soit une pratique intolérable, pas respectueuse/ inacceptable, dans le contexte de travail	
	Trafic de personnes et prostitution	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'insinuation/menace à caractère sexuelle avec une femme soit une pratique intolérable, pas respectueuse/ inacceptable, dans les espaces publiques	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de cas reporté de prostitution formelle et informelle (<i>mbarane</i>) sur la population totale
		Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que la prostitution formelle et informelle (<i>mbarane</i>) féminine est plus normale que celle des hommes	
	Reproduction et santé sexuelle		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de cas reportés de migrantes victimes de violences
		Pourcentage de répondants qui ne sont pas d'accord qu'en cas de besoin économique de la famille les filles (plutôt que les garçons) doivent migrer en ville pour chercher du travail informel.	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage des cas reportés de fils/filles poussés par les parents à chercher du travail informel en cas de besoin économique de la famille.
		Pourcentage de répondants qui sont d'accord à que les femmes ont la possibilité d'utiliser le planning familial/contraception	Pourcentage de femmes qui utilisent la planification familiale/contraception pour programmer le nombre d'enfants
		Mutilations génitales féminines	Pourcentage des femmes de 15-49 ans pas excisées
		Hygiène menstruelle	Pourcentage de jeunes filles qui connaissent leur cycle menstruel

Santé	Santé de base	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes devraient décider de manière autonome sur leur santé	Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage des répondants qui déclarent avoir pris de façon autonome toutes les décisions sur leur santé
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de jeunes ados indigents (es) qui ont utilisé les services de santé
	Santé maternelle	Pourcentage de répondants qui sont d'accord que l'accouchement hospitalisé réduit la mortalité maternelle	Ratio benchmark international/pays - décès maternels pour 100.000 naissances vivantes
			Pourcentage de femmes enceintes qui ont accédé à des soins prénatals
	Santé des enfants	Pourcentage de répondants déclarant que les enfants (<5 ans) de sexe masculin ne devraient pas avoir la priorité dans les soins/vaccinations	Ratio % filles/% garçons : enfant vaccinés
			Ratio % hommes/% femmes : taux de mortalité sous l'âge de cinq ans (décès pour 1000 naissances vivantes)
			Ratio % hommes/% femmes : taux de mortalité néonatale (décès pour 1000 naissances vivantes)
	Maladies	Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que il est acceptable / naturel pour les femmes d'être plus fréquemment affectées par des maladies chroniques	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de population affecté par maladies chroniques
			Ratio % hommes/% femmes : nombre de nouvelles infections de SIDA par 1,000 non infectée
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes n'ont pas plus de responsabilités dans la transmission du SIDA	Ratio % hommes/% femmes : incidence de paludisme par 1000 habitants et par an
			Ratio % hommes/% femmes : incidence de la tuberculose pour 1000 habitants par an
Nutrition	Nutrition des enfants	Pourcentage de répondants déclarant que les petites filles devraient être nourries de la même nourriture que les petits garçons	Ratio % hommes/% femmes : incidence de l'hépatite B par 100 habitants par an
			Ratio % hommes/% femmes : incidence de la malnutrition
			Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de retard de croissance (= faible hauteur) chez les enfants de moins de cinq ans
	Sécurité alimentaire		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de l'émaciation (= faible poids) chez les enfants de moins de cinq ans
			Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population dans une condition d'insécurité alimentaire

Éducation	Éducation de base	Pourcentage de répondants déclarant que l'alphabétisation est autant importante pour les filles que pour les garçons	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage qui a atteint au moins un niveau fixé de compétence en alphabétisation fonctionnelle et calcul
		Pourcentage de répondants déclarant que la capacité de parler en français est important / utile autant pour les filles que pour les garçons	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage qui a atteint au moins un niveau fixé de compétence en langue française
	Scolarisation	Pourcentage de répondants déclarant que la fréquentation scolaire des filles est importante comme celle des garçons	Ratio %femmes/% hommes : Taux d'achèvement du cycle fondamental
			Ratio % femmes/% hommes : Taux brut préscolarisation (TBPS)
			Ratio %femmes/% hommes : Taux brut scolarisation élémentaire (TBS)
			Ratio % femmes/% hommes : Taux brut scolarisation Moyen (TBS)
			Ratio % femmes/% hommes : Taux brut scolarisation Secondaire (TBS)
			Ratio % hommes/% femmes : taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14
		Pourcentage de répondants déclarant que les résultats scolaires des filles sont importants comme ceux des garçons	Ratio % femmes/% hommes : Taux de réussite au CFEE
			Ratio % femmes/% hommes : Taux de réussite au BFEM
			Ratio % femmes/% hommes : Taux de réussite au Bac
	Formation supérieure	Pourcentage de répondants déclarant que l'enseignement supérieur est important tant pour les filles que pour les garçons	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage dans un groupe d'âge donné qui a atteint l'éducation supérieur
DIMENSION ECONOMIQUE			
Ressources économiques	Direction des actifs financiers	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal égaux services financiers de la Banque, de la Poste ou d'autres services financiers privés formels	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population avec un compte dans une institution financière formelle

Direction des actifs fonciers	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal aux services financiers informels	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population ayant accès aux services financiers informels
	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal aux services financiers des structures de microfinance	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population client d'une structure de microfinance
		Ratio % femmes/% hommes : financés pour des activités d'élevage
	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir liberté de décision sur leurs gains en espèces	Ratio % femmes/% hommes : qu'a la liberté de décision sur leurs gains en espèces
	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes droits de décisions sur les achats principaux	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage des mariés qui ne prend pas seul ou conjointement les décisions sur les principaux achats du ménage
	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes qui utilisent leurs gains pour les charges de ménage ne devraient pas le faire discrètement pour maintenir l'honneur du mari	
	Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que les travailleurs migrants devraient envoyer de l'argent de préférence aux membres masculins de la famille	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui a accès aux fonds transférés par les émigrés
	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur la gestion de la terre	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population qui dispose d'une terre sur laquelle elles/ils prennent les décisions sur la gestion
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par des femmes et par des hommes selon le statut foncier : propriété
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le statut foncier : location
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le statut foncier : prêt
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le statut foncier : fermage
		Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : taille des parcelles cultivées
		Ratio % hommes/% femmes : Pourcentage de parcelles exploitées par de hommes/par des femmes selon le type de matériel utilisé pour labourer le sol : manuel

		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le type de matériel utilisé pour labourer le sol : traction animale
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles selon le type de matériel utilisé pour labourer le sol et le sexe de l'exploitant : tracteur avec lame à soc
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles selon le type de matériel utilisé pour labourer le sol et le sexe de l'exploitant : tracteur avec offset
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles selon le type de matériel utilisé pour labourer le sol et le sexe de l'exploitant : motoculteur
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le mode d'acquisition des semences utilisées : réserves personnelles
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le mode d'acquisition des semences utilisées : achats sans subventions
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le mode d'acquisition des semences utilisées : dons
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le mode d'acquisition des semences utilisées : achats avec subventions états
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes selon le type de semences utilisées : certifiées
		Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de parcelles exploitées par de femmes/par des hommes ayant bénéficié de préparation avant l'installation de la culture
		Ratio % femmes/% hommes : Producteurs bénéficiaires de formation
	Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que les terres cultivées par les femmes peuvent être de moindre qualité que ceux qui sont cultivés par des hommes	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage producteurs agricoles utilisant des systèmes d'irrigation par rapport à tous les ménages agricoles
Droits de succession	Pourcentage de répondants déclarant qu'il ne devrait pas y avoir une différence dans l'héritage entre les hommes et les femmes appartenant au même niveau de parenté	Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : part d'héritage (au même niveau de relation parentale avec le décédé)

Emploi et protection sociale	Direction des actifs non-fonciers	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision sur le bétail	Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : nombre d'animaux possédés selon l'espèce
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population ayant accès aux ressources forestiers (bois, autres produits)
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir le même droit de disposer d'une maison et de l'utiliser à sa guise	Pourcentage de femmes ayant un accès pérenne (achat, location, propriétaire sans titre) aux unités d'habitation
			Ratio % femmes/% hommes : ménage dirigé par des femmes ou des hommes ayant accès à une source d'eau potable se trouvant dans la concession ou à distance
	Autonomie dans le choix du travail	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes ne devraient pas dépendre de la famille d'origine pour le choix du travail	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population déclarant qu'ils ont pris leur décision sur le choix du travail en liberté et sans être conditionné par la famille d'origine
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes ne devraient pas dépendre de l'époux pour le choix du travail	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population déclarant qu'ils ont pris leur décision sur le choix du travail en liberté et sans être conditionné par l'époux/épouse famille
		Pourcentage des répondants en désaccord avec l'affirmation que les tâches ménagères et soins de la famille doit être effectué principalement par les filles	Ratio % hommes/% femmes : temps consacré aux tâches ménagères et aux soins de la famille non rémunéré entre les femmes et les hommes
	Emploi formel et informel		Ratio % femmes/% hommes : taux d'activité (occupés + chômeurs / pop en âge de travailler)
			Ratio % femmes/% hommes : taux net d'activité des jeunes de 15-24 ans
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage d'occupés sur la population potentiellement active (en âge de travailler)
			Ratio % femmes/% hommes : taux d'occupation des jeunes de 15-24 ans
			Ratio % femmes/% hommes : Travailleurs indépendants sur total occupés
			Ratio % femmes/% hommes : Salariés/Employés permanent sur total occupés
			Ratio % femmes/% hommes : Salariés/Employés temporaire sur total occupés
			Ratio % femmes/% hommes : Apprentis sur total occupés

		Ratio % hommes/% femmes : Aide familial sur total occupés
	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal à l'emploi formel	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : services)
		Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : industrie)
		Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : agriculture)
		Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur public : système éducatif et universitaire)
		Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur public : système de santé)
		Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur public : tous les autres AP)
	Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que le travail informel domestique et des soins personnels devrait être réservé aux femmes	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage sur le total des employés informels (travail domestique / soins personnels)
	Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que le travail de commerce informel devrait être réservé aux femmes	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage sur le total des employés informels (commerce)
	Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que la manufacture informelle devrait être réservée aux femmes	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage sur le total des employés informels (de la fabrication)
Opportunités de carrière	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour les postes de direction/carrière dans le secteur privée	Ratio % femmes/% hommes dans des postes de direction (secteur privé)
		Ratio % femmes/% hommes dans des postes de direction (secteur privé : service)
		Ratio % femmes/% hommes dans des postes de direction (secteur privé : industrie)
		Ratio % femmes/% hommes dans des postes de direction (secteur privé : agriculture)
Entrepreneuriat	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés comme entrepreneurs	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total de l'auto-emploi / entrepreneurs (formelles)

Pauvreté économique	Pauvreté monétaire		Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : rémunération horaire moyenne des salariés par profession (salaires / écart salarial entre les sexes) (secteur privé : industrie)
			Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : rémunération horaire moyenne des salariés par profession (salaires / écart salarial entre les sexes) (secteur privé : agriculture)
			Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : rémunération horaire moyenne des salariés par profession (salaires / écart salarial entre les sexes) (secteur public)
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes devraient avoir la possibilité de conserver le travail en cas de maternité	Ratio % hommes/% femmes : licenciements arbitraires dans un laps de temps (secteur privé)
			Ratio % hommes/% femmes : licenciements arbitraires dans un laps de temps (secteur public)
			Ratio % hommes/% femmes : incidence des accidents du travail mortels et non mortels et pourcentage de temps perdu en raison d'accidents du travail dans les 12 derniers mois
		Protection sociale	
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes devraient avoir accès à la sécurité sociale (retraite) comme les hommes	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population couverte par des régimes de retraite
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes devraient avoir accès à la sécurité sociale (subventions) comme les hommes	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population couverte par la protection sociale (outre que régimes des retraites) - allocations d'aides familiale et maternelle
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des bénéficiaires des prestations aux victimes d'accidents du travail e maladies professionnelle
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des montants liquidés aux bénéficiaires des prestations aux victimes d'accidents du travail e maladies professionnelle
			Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : revenu moyen disponible
		Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les femmes très riches constituent un apport majeur au progrès de la société ou le même que les hommes très riches	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population dans le premier décile du revenu disponible
		Pourcentage de répondants déclarant que les femmes pauvres sont plus capables que les hommes pauvres de survivre sans aide	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national ((6-14 ans)

Marginalisation sur le marché du travail		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (15-34 ans)	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (35-49 ans)	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (>50 ans)	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de chômeurs	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de chômeurs (jeunes de 15-24 ans)	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de chômeurs ayant travaillé	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de chômeurs à la recherche d'un premier emploi	
		Ratio % hommes/% femmes : pourcentage d'autres inactifs	
		Ratio % hommes/% femmes : taux de sous-emploi	
		Ratio % hommes/% femmes : taux de dépendance (actifs/inactifs)	
		Pourcentage de répondants en désaccord avec l'affirmation que avoir des jeunes femmes qui ne sont pas dans l'éducation, emploi ou de formation (NEET) est plus acceptables / commune qu'avoir des hommes	Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de jeunes (15-24 ans) pas dans l'éducation, emploi ou de formation (NEET)
			Ratio % hommes/% femmes : taux de sous-emploi des jeunes de 15-24 ans
DIMENSION POLITIQUE ET DROITS CIVILS			
Libertés politiques	Participation politique	Pourcentage de répondants déclarant que les hommes et les femmes devraient avoir les mêmes droits de vote	Ratio % femmes/% hommes : Pourcentage de la population en possession de leur carte électorale
		Pourcentage de répondants déclarant que la participation des femmes aux élections politiques a la même importance de celle des hommes	Ratio % femmes/% hommes : nombre de votants aux élections
Prise de décisions et voix dans la vie publique	Leadership politique	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour devenir un député	Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans les parlements nationaux

	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour devenir un membre du Gouvernement national	Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans le gouvernement national
	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour devenir un membre du Conseil constitutionnel et la Cour suprême	Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans le Conseil Constitutionnel
		Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans la Cour Suprême
	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour devenir membre des institutions politiques locales	Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans les collectivités locales (Communes et Départements)
		Ratio % femmes/% hommes : Présidents de Conseil Départemental
	Pourcentage de répondants déclarant que les hommes ne sont pas de meilleurs leaders politiques que les femmes	Ratio % femmes/% hommes : taux de réélection
Positions de leader dans l'AP	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour Les positions de leader dans l'AP	Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques centrales (Inspecteurs (internes), Chefs et Attachés de Cabinets, Secrétaires Généraux, Conseillers, Directeurs de Cabinet, Cadres dans l'Administration Hiérarchie A)
		Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques territoriales (Gouverneurs, Adjoints Gouverneurs, Préfets, Adjoints Préfets, Sous-Préfets, Adjoints Sous-Préfets)
	Pourcentage de répondants déclarant que les hommes ne sont pas plus appropriés pour travailler comme juges dans les cours de justice	Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques (système de justice)
	Pourcentage de répondants déclarant que les hommes ne sont plus appropriés pour travailler comme officiers dans les forces armées	Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques (forces armées)
Positions de leader dans les OSC	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour les postes de direction dans les organismes communautaires de base (Délégués de quartier, ...)	Ratio % femmes/% hommes : postes de direction dans les organismes communautaires de base (Délégués de quartier, ...)
	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour les postes de direction dans l'OSP	Ratio % femmes/% hommes : Président d'associations mixtes
Participation à la vie des OSC	Pourcentage de répondants déclarant qu'est souhaitable que les associations de femmes participent à la planification politique locale et la budgétisation sexe-spécifique	Pourcentage des OSC des femmes dont les propositions sont pris en compte dans le processus de planification politique locale (conseil communal/départemental) et la budgétisation sexe-spécifique sur le total des OSC des femmes qui font des propositions

			Pourcentage des femmes qui se sentent représentées par les OCB (Conseil de quartier, Badjen Gox, etc.)
	Voix publique individuelle	Pourcentage de répondants qui sont en désaccord avec l'affirmation que les femmes ne devraient pas parler en public	Ratio % femmes/% hommes : personnes qui prendre la parole dans les réunions formelles et informelles locaux
		Pourcentage de répondants qui sont en désaccord avec l'affirmation que les femmes ne devraient pas travailler comme éducatrices dans les <i>daaras</i> et dans les paroisses	Ratio % femmes/% hommes : éducateurs dans les <i>daaras</i> et les paroisses
Justice équitable	Accès aux services de justice	Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes chances d'accès à la justice	Pourcentage de cas de recours des femmes à la justice même sans consentement du mari/père (sauf cas de divorce) sur le total de recours des femmes à la justice
			Ratio temps moyen pour le déroulement des processus pénaux avec défendeur masculin/temps moyen pour le déroulement des processus pénaux avec défendeur féminine
	Disparité de jugement	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis qu'on doit croire plus aux hommes qu'aux femmes quand ils portent plainte à la justice	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage des processus juridiques gagnants sur le totale des actions initiées dans le même domaine (sauf divorce)
		Pourcentage de répondants qui sont en désaccord avec l'affirmation que les femmes sont les seules responsables pour le délit d'infanticide	100 - Pourcentage des femmes détenues pour infanticide sur la population carcérale féminine totale
			Disparité moyenne hommes/moyenne femmes : mètres carrés disponibles par détenu dans les cellules
Liberté de circulation et d'établissement	Domicile	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes devraient avoir le dernier mot en question de choix du domicile du ménage	Pourcentage de répondants féminins pour lesquelles le choix du domicile dans leurs familles n'a pas été pris avec le dernier mot réservé aux hommes
		Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes ont droit d'être favorisée (opportunités et aux ressources) pour migrer à l'étranger	Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : ressources mis à disposition par la famille pour la migration (étranger/externe)
			Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : ressources mis à disposition par la famille pour la migration (interne/national)
			Ratio femme/homme dans la distribution des FAiSE (fond d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieure)
			Ratio % femme/% homme Pourcentage de migrantes de retour au pays ayant bénéficié d'aide
	Autonomie de mouvement	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que les femmes mariées doivent avoir la possibilité de visiter leur famille d'origine au moins une fois par mois	Pourcentage de femmes mariées qui visitent leur famille d'origine au moins une fois par mois

DIMENSION CULTURELLE		Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que les femmes devraient avoir les mêmes opportunités que les hommes de se déplacer en voiture	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population qui a peut utiliser et conduire une voiture pour ses déplacements
Technologie et médias	Accès/utilisation des ITC-médias	Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que les femmes doivent avoir la même possibilité que les hommes d'utiliser les smartphones	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de personnes qui possèdent un smartphone
		Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que les femmes doivent avoir la même possibilité que les hommes d'utiliser internet	Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de personnes qui utilisent Internet dans la vie quotidienne
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui écoute la radio au moins une fois par semaine
			Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui suit les émissions télévisées au moins une fois par semaine
Vie culturelle et utilisation du temps	Contrôle du temps	Pourcentage de répondants qui sont en désaccord avec l'affirmation que les femmes ne doivent pas passer trop de temps pour les activités culturelles	Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : temps consacré à des activités culturelles
		Pourcentage de répondants qui sont en désaccord avec l'affirmation que les femmes ne doivent pas passer trop de temps pour les loisirs	Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : temps consacré aux loisirs (sports/jeux traditionnels)
Tendances culturelles	Stéréotypes sexistes	Pourcentage de répondants qui sont en désaccord avec l'affirmation qu'il est normal que la publicité et le medias utilisent l'attrance sexuelle envers les femmes pour vendre des produits ou pour augmenter l'audience	100 - pourcentage des rôles de femmes stéréotypées sur total des rôles féminins dans la production culturelle (publicité)
			100 - pourcentage des rôles de femmes stéréotypées sur total des rôles féminins dans la production culturelle (services d'information)
			100 - pourcentage des rôles de femmes stéréotypées sur total des rôles féminins dans la production culturelle (TV-Cinéma)
Participation à la production culturelle	Production culturelle : médias	Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que soit plus convenable que soient les hommes à travailler dans les media	Ratio % femmes/% hommes : réalisateurs (speakers) dans l'activité créatrice : radio
			Ratio % femmes/% hommes : producteurs de l'activité créatrice : radio
			Ratio % femmes/% hommes : réalisateurs (speakers) dans l'activité créatrice : TV-Cinéma

Contrôle de la production culturelle	Bénéfices par les activités culturels	Pourcentage des répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes droits sur la propriété intellectuelle	Ratio % femmes/% hommes : producteurs dans l'activité créatrice : TV-Cinéma
			Ratio % femmes/% hommes : artistes qui atteignent un niveau de notoriété
			Ratio % femmes/% hommes : journalistes dans les journaux
			Ratio % femmes/% hommes : chercheurs des centres de recherche
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs des publications scientifiques publiées dans le derniers 12 mois
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs qui ont des gains annuels pour droits de propriété intellectuelle sur les œuvres musicales
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs qui ont des gains annuels pour des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres littéraires
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs qui sont chaque année inscrit au Bureau nationale pour les droits de propriété intellectuelle (BSDA) pour la production musicale
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs qui sont chaque année inscrits au Bureau nationale pour les droits de propriété intellectuelle (BSDA) pour la production cinématographique (TV-Cinéma)
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs qui sont chaque année inscrit au Bureau nationale des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres littéraires
			Ratio % femmes/% hommes : auteurs qui ont enregistré des titres des propriétés intellectuelles (marques commerciales, brevets, nome commerciaux et désigne industrielle)

5. Présentation de quelques résultats de l'analyse descriptive des données

5.1 Le calcul pilot des indices

Le calcul pilot des indices a été réalisé sur :

- les données du niveau *de iure*,
- les données du niveau *de facto* disponibles pour le niveau national à partir des publications statistiques existantes,
- les données du niveau *de habitu* et *de facto* concernant la Commune de Kaolack, qui réunissent les données venant des publications statistiques existantes avec celles collectées par le biais de l'enquête pilote menée à Kaolack.

Seulement en ce qui concerne le niveau national *de habitu*, on n'a pas procédé au calcul des indices en raison de l'extrême manque de données qui a permis le calcul de seulement 7 variables sur 102 prévue par le système de mesure.

5.2 Les indices pour le niveau de jure

Parmi les quatre séries de données utilisées pour le calcul des indices pilote, celle concernant le niveau *de iure*, qui est le résultat d'un processus de consultation avec les experts, les institutions et la société civile, seulement partiellement achevé, a fourni la base de données limitée qui a permis le calcul d'un petit nombre d'indicateurs. Les indices pilotes calculés doivent donc être considérés comme provisoires et sujettes à des probables révisions profondes sur la base des approfondissements qui seront menées avec le développement du système de mesure.

L'indice global pour le plan *de iure* est 0,69, réunissant les indices dimensionnels social (0,71), économique (0,69) et politique/droits civils (0,67), avec le dernier à considérer avec plus de précaution étant calculé sur la base de seulement trois indicateurs.

La dimension sociale est résulté la plus riche d'indications avec possibilité de quantifier 13 indicateurs et 5 composantes. La composante avec la situation *de iure* qui a été indiquée comme la plus favorable à l'autonomisation des femmes est celle de la Reproduction et santé sexuelle où les évaluations ont été tous au maximum de l'escalier. Au niveau plus bas, on trouve la composante du Droit de la famille, avec un index de seulement 0,29.

Dans la dimension économique, face à des évaluations relativement positives sur le cadre législatif concernant le travail, l'emploi et le traitement problèmes de la pauvreté et de la marginalisation, on a eu des indications beaucoup plus négatives sur les thèmes de l'accès aux ressources et services pour agir de façon indépendante dans le domaine économique.

Dans la dimension politique et des droits civile, comme déjà remarqué, on a recueilli un petit nombre de directions, qui indiquent une situation plus que acceptable en ce qui concerne la participation active et passive à la vie politique et un cadre négative au regard de la liberté de domicile qui doit considérer les contraintes prévues par le droit de la famille pour les femmes mariées.

TABLEAU 5.1 : VALEURS DES INDICATEURS ET DES INDICES *DE IURE*

DIMENSIONS	INDICES	COMPOSANTS	INDICES	INDICATEURS	INDICES
SOCIALE	0,71	Droit de la famille	0,29	Choix de mariage autonome	0,38
				Polygamie	0,08
				Droits personelle dans le mariage	0,25
				Autorité parentale	0,46
		Réseaux sociaux		Fréquence et qualité des interactions	
				Vie religieuse	
		Sécurité et violence	0,77	Sécurité personnelle dans le milieu	0,83
				Violence dans la famille	0,92
				Harcèlement sexuel	0,98
				Trafic de personnes et prostitution	0,33
		Reproduction et santé sexuelle	1,00	Autonomie sexuelle et dans la reproduction	1,00
				Mutilations genitale féminines	1,00
				Hygiène menstruelle	
		Santé	0,83	Santé de base	0,75
				Santé maternelle	0,92
				Santé des enfants	
				Maladies	

		Nutrition	0,67	Nutrition de sinfants	
				Sécurité alimentaire	
		Éducation		Éducation de base	
				Scolarisation	0,67
				Formation supérieure	
ÉCONOMIQUE	0,69	Ressources économiques	0,34	Ressources éducatives	
				Direction des actifs financiers	0,79
				Direction des actifs fonciers	0,33
				Droits de succession	
		Emploi et protection sociale	0,89	Direction des actifs non-fonciers	0,25
				Autonomie dans le choix du travail	
				Emploi formel et informel	1,00
				Opportunités de carrière	0,92
				Entrepreneuriat	
				Droits des travailleurs et conditions de travail	0,75
POLITIQUE/ DROITS CIVILS	0,67	Pauvreté économique	0,83	Protection sociale	0,88
				Pauvreté monétaire	
		Libertés politiques	1,00	Marginalisation sur le marché du travail	0,83
				Participation politique	1,00
				Leadership politique	1,00
				Positions de leader dans l'AP	
				Positions de leader dans les OSC	
				Participation à la vie des OSC	
				Voix publique individuelle	
		Justice équitable		Accès aux services de justice	
				Disparité de jugement	
CULTURELLE		Liberté de circulation et d'établissement	0,00	Domicile	0,00
				Autonomie de mouvement	
		Technologie et médias		Accès/utilisation des ITC-médias	
		Vie culturelle et utilisation du temps		Contrôle du temps	
		Tendances culturelles		Stéréotypes sexistes	
		Participation à la production culturelle		Production culturelle: médias	
				Production culturelle: recherche	
		Contrôle de la Production culturelle		Bénéfices par les activités culturels	

5.3 Les indices nationaux pour le niveau de *facto*

Les données recueillies au niveau national pour le niveau factuel à niveau national ont, comme déjà vu, des grandes lacunes. Les 70 variables collectés ont une forte concentration sur certains composantes, avec le résultat de permettre le calcul finale seulement de 29 indicateurs.

Comme dans on a dit pour les indices *de iure*, aussi les indices *de facto* calculés pour le niveau national doivent être considérés, en tenant toujours comte la quantité et la qualité des données sous-jacentes. Il est pourtant déconseillé de faire des comparaisons avec les résultats des tests obtenus au niveau local, où, bien que toujours dans une situation de base de données non satisfaisante, le meilleur équilibre entre la disponibilité des données dans les quatre dimensions et le plus grand nombre total d'indicateurs calculables donne une certaine possibilité de produire, au moins au niveau d'exemple, quelques-unes des nombreuses comparaisons que le système peut offrir.

L'indice global national au niveau factuel, calculé comme la moyenne simple des indices des quatre dimensions est de 0,52.

L'index est bien inférieur à celui obtenu à partir d'expériences réalisées dans la ville de Kaolack. Cependant la différence pourrait être expliquée aussi par la composition et par la taille différente de la base des données. Cette hypothèse est aussi soutenue du fait que dans les deux dimensions pour lesquelles le manque de données est moins accentué (sociale et économique), les différences sont réduites.

Pour la dimension sociale, où les indicateurs calculables étaient 23 pour six des sept composantes, l'indice est de 0,77, beaucoup plus proche de celle obtenue à Kaolack qui est 0,80. Aussi pour la dimension économique, l'écart n'est pas trop sensible, avec 0,60 contre 0,57 de Kaolack, si comparé avec celui des autres dimensions avec moins de disponibilité des données.

Toutefois, lorsqu'on passe aux deux dimensions où la disponibilité des données est plus critique, les écarts sont accentués. Pour la dimension politique et droits civils, calculés sur le plan factuel national sur 10 variables, mais toujours concentré sur quatre indicateurs, l'indice est de 0,35, contre 0,71 résultant de l'essai de Kaolack, qui a mis à la disposition données pour 5 indicateurs, bien que avec seulement 7 variables.

La dimension culturelle, pour laquelle la difficulté de construction des indicateurs sont plus élevés, produit un indice national de 0,37 contre un correspondant local presque le double à 0,84. Il est, dans ce cas, un résultat prévisible à la lumière de l'absence de statistiques du secteur qui souligne la nécessité pour cette dimension de construire un système de détection des données.

TABLEAU 5.2 : VALEURS DES INDICATEURS ET DES INDICES DE FACTO AU NIVEAU NATIONAL

DIMENSIONS	INDICES	COMPOSANTS	INDICES	INDICATEURS	INDICES
SOCIALE	0,77	Droit de la famille	0,61	Choix de mariage autonome	0,67
				Polygamie	0,56
				Droits personnelle dans le mariage	
				Autorité parentale	
		Réseaux sociaux		Fréquence et qualité des interactions	
				Vie religieuse	
		Sécurité et violence	0,81	Sécurité personnelle dans le milieu	0,81
				Violencedans la famille	
				Harcèlement sexuel	
				Trafic de personnes et prostitution	
		Reproduction et santé sexuelle	0,59	Autonomie sexuelle et dans la reproduction	0,43
				Mutilations génitales féminines	0,75
				Hygienemenstruelle	
		Santé	0,79	Santé de base	0,83
				Santé maternelle	0,50
				Santé des enfants	1,00
				Maladies	0,84
		Nutrition	1,00	Nutrition des infants	1,00
				Sécurité alimentaire	
		Éducation	0,83	Éducation de base	0,70
				Scolarisation	0,91
				Formation supérieure	
				Ressources éducatives	0,86

ÉCONOMIQUE	0,60	Ressources économiques	0,49	Direction des actifs financiers	0,50
				Direction des actifs fonciers	0,48
				Droits de succession	
				Direction des actifs non-fonciers	0,48
		Emploi et protection sociale	0,52	Autonomie dans le choix du travail	0,60
				Emploi formel et informel	0,58
				Opportunités de carrière	0,14
				Entrepreneuriat	
				Droits des travailleurs et conditions de travail	0,89
				Protection sociale	0,38
		Pauvreté économique	0,79	Pauvreté monétaire	0,99
				Marginalisation sur le marché du travail	0,60
POLITIQUE/ DROITS CIVILS	0,35	Libertés politiques		Participation politique	
		Prise de décisions et voix dans la vie publique	0,29	Leadership politique	0,47
				Positions de leader dans l'AP	0,12
				Positions de leader dans les OSC	
				Participation à la vie des OSC	
				Voix publique individuelle	
		Justiceéquitable	0,36	Accès aux services de justice	
				Disparité de jugement	0,36
		Liberté de circulation et d'établissement	0,41	Domicile	
CULTURELLE	0,37			Autonomie de mouvement	0,41
		Technologie et médias	0,60	Accès/utilisation des ITC-médias	0,60
		Vie culturelle et utilisation du temps		Contrôle du temps	
		Tendancesculturelles		Stéréotypes sexistes	
		Participation à la production culturelle		Production culturelle : médias	
				Production culturelle : recherche	
		Contrôle de la Production culturelle	0,13	Bénéfices par les activités culturels	0,13

Tableau de bord :

Vert : bon niveau de collecte de données

Jaune : niveau à peine suffisant de collecte de données

Rouge : absence ou forte manque de données

5.4 Les indices locaux calculés pour le niveau de habitué

Dans l'essai mené à Kaolack, la combinaison entre les données statistiques déjà disponibles et les résultats de l'enquête sur un échantillon de la population de la Commune, on est arrivé à calculer 61 variables pour le niveau des attitudes et 58 pour le niveau factuel.

Comme décrit précédemment, le sondage a été conçu afin d'intégrer les données disponibles et arriver à calculer le nombre d'indicateurs le plus élevé possible. En conséquence le choix des variables à collecter par sondage a été orientée à combler, au moins pour une partie, les lacunes identifiées à travers la cartographie des données disponibles afin d'arriver à calculer au moins une variable par indicateur.

En ce qui concerne le niveau des attitudes, pour lequel il n'y a pas disponibilité de données dans les publications statistiques existantes, avec l'exception d'un nombre très limité de variables, les données d'attitude recueillies à travers le sondage ont permis le calcul de 46 sur 51 indicateurs et la totalité des composantes. Les valeurs des indices référés aux dimensions sont compris dans un intervalle qui part de 0,67 dans la dimension économique et arrive à 0,84 dans la dimension social, et l'index multidimensionnel calculé comme moyen des quatre indices dimensionnels est 0,75.

Des différences plus marquées apparaissent lors de l'examen des indices des composantes et des indicateurs. En regardant la dimension sociale, les indicateurs *de habitué* concernant les composantes de l'éducation, de la nutrition et en partie de la santé ont tous de valeurs au-dessus de 0,9, ce qui indique une tendance à considérer l'égalité importante entre les sexes dans ces domaines.

Même les composantes Réseaux sociaux et Droit de la famille ont des indicateurs avec des valeurs élevées. Une homogénéité mineure s'est révélée dans les cas des composants Sécurité et violence et Reproduction et santé sexuelle, avec de fortes chutes de certains indicateurs tels qu'Autonomie sexuelle et dans la reproduction, qui n'a pas atteint 0,60, et Sécurité personnelle dans le milieu qui a un 0,40 et Violence dans la famille qui s'arrête à 0,25.

Dans la dimension économique dont l'index dimensionnel est 0,67, les indices des trois composantes sont placés sur des valeurs inférieures, avec le valeur le plus haut correspondant à 0,78 pour la composante Pauvreté économique, et le plus bas à 0,52 pour la composante Ressources économiques, qui est fortement pénalisées par le 0,40 calculé pour l'indicateur Direction des actifs fonciers et surtout par le 0,09 pour l'indicateur des attitudes en matière de Droits de succession.

La dimension Politique et Droits Civils, avec un index dimensionnel de 0,72, a des valeurs plus élevées pour les composants liées à la sphère politique, avec l'indice de Libertés Politiques à 0,94, tandis que les valeurs sont mineurs pour les composantes Liberté de circulation et d'établissement à 0,67 et Justice équitable à 0,51, qui comprend l'indicateur sur l'Accès aux services de la justice qui se situe à 0,17.

La dimension culturelle présente des indices *de habitu* relativement élevés, au-dessus de 0,75, pour toutes les composantes, à l'exception de Vie culturelle et utilisation du Temps qui, au lieu, ramasse un 0,46.

5.5 Les indices locaux calculés pour le niveau de facto

Comme déjà indiqué, la base des données recueillies pour le niveau de facto permet le calcul d'un nombre inférieur d'indicateurs par rapport au niveau *de habitu*. La disponibilité réduite des données explique en partie la plus grande volatilité de l'indice des composantes qui, étant construit parfois sur un nombre très réduit d'indicateurs et de variables sont beaucoup plus sensibles aux valeurs très haute ou très faible des variables mêmes.

Les indices pour les quatre dimensions, compte tenu du nombre de variables sur lesquelles elles sont construites, vont de 0,80 de la dimension sociale, calculé sur la base de 15 indicateurs avec 26 variables disponibles, au 0,57 de la dimension économique, calculé sur 9 indicateurs avec 23 variables. Dans les deux autres dimensions, pour lesquels des données sont disponibles en nombre beaucoup plus restreint, les indices sont 0,71, pour la dimension de la Politique et de Droits civils pour lesquels sont calculables 7 variables et 0,84 pour la dimension culturelle qui, cependant, est calculé sur seulement deux variables.

En ce qui concerne les deux premières dimensions, pour lesquelles on peut utiliser une plus grande disponibilité des données, des valeurs élevées émergent pour les indices de certaines composantes de la dimension sociale et, en particulier, Santé, Nutrition et Éducation, mais aussi Réseaux sociaux et Sécurité et violence, bien que pour cette dernière, comme pour Nutrition et Santé, il y a données disponibles pour calculer seulement deux variables. Le cadre d'indicateurs qui constituent la composante Droits de la famille est notamment inhomogène, avec tous les indicateurs disponibles même si chacun calculé sur la base d'une seule variable, et des valeurs allant de 0,99 pour l'indicateur Choix de mariage autonome et 0,44 et 0,41, respectivement, pour Autorité parentale et Droits personnels dans le mariage.

Dans la dimension économique, tous les composants sont calculés sur la base d'un nombre relativement non négligeable d'indicateurs. Les résultats indiquent une plus grande disparité pour les composants Ressources Economiques, avec 0,53 et Emploi et protection sociale avec 0,33, tandis qu'il y a un niveau d'égalité majeur dans les indicateurs de la composante Pauvreté économique dont l'indice atteint 0,84.

TABLEAU 5.3 : VALEURS DES INDICATEURS ET DES INDICES DE HABITU ET DE FACTO AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK)

DIMENSIONS	INDICES DE HABITU	INDICES DE FACTO	COMPOSANTS	INDICES DE HABITU	INDICES DE FACTO	INDICATEURS	INDICES DE HABITU	INDICES DE FACTO	NOMBRE DE VARIABLES DE HABITU	NOMBRE DE VARIABLES DE FACTO
SOCIALE	0,84	0,80	Droit de la famille	0,86	0,60	Choix de mariage autonome	0,78	0,99	1	1
						Polygamie		0,58	0	1
						Droits personnels dans le mariage	0,94	0,41	1	1
						Autorité parentale	0,85	0,44	1	1
			Réseaux sociaux	0,90	0,87	Fréquence et qualité des interactions	0,81	0,76	1	5
						Vie religieuse	0,99	0,99	1	1
			Sécurité et violence	0,64	0,97	Sécurité personnelle dans le milieu	0,40	1,00	2	1
						Violence dans la famille	0,25		2	0
						Harcèlement sexuel	0,99	0,94	4	1
						Trafic de personnes et prostitution	0,93		1	0
			Reproduction et santé sexuelle	0,76	0,51	Autonomie sexuelle et dans la reproduction	0,59	0,51	1	1
						Mutilations génitales féminines	0,93	!	1	0
						Hygiène menstruelle			0	0
			Santé	0,84	0,89	Santé de base	0,55	0,79	1	1
						Santé maternelle	0,75		1	0
						Santé des enfants	0,99	0,99	1	1
						Maladies	0,94		1	0
			Nutrition	0,96	0,95	Nutrition des infants	0,96		1	0
						Sécurité alimentaire		0,95	0	1
			Éducation	0,95	0,81	Éducation de base		0,77	0	1
						Scolarisation	0,97	0,92	1	8
						Formation supérieure	0,95		1	0
						Ressources éducatives	0,93	0,76	1	1

ÉCONOMIQUE	0,67	0,57	Ressources économiques	0,52	0,53	Direction des actifs financiers	0,92	0,36	2	4
						Direction des actifs fonciers	0,40	0,55	1	2
						Droits de succession	0,09	0,76	1	1
						Direction des actifs non-fonciers	0,67	0,44	1	1
			Emploi et protection sociale	0,70	0,33	Autonomie dans le choix du travail	0,52	0,17	1	1
						Emploi formel et informel	0,67	0,50	6	6
						Opportunités de carrière	0,63		1	0
						Entrepreneuriat	0,62	0,33	1	1
						Droits des travailleurs et conditions de travail	0,81		2	0
						Protection sociale	0,97		1	0
			Pauvreté économique	0,78	0,84	Pauvreté monétaire	0,78	0,99	2	4
						Marginalisation sur le marché du travail		0,70	0	3
POLITIQUE/ DROITS CIVILS	0,72	0,71	Libertés politiques	0,94	0,89	Participation politique	0,94	0,89	1	2
			Prise de décisions et voix dans la vie publique	0,77	0,88	Leadership politique	0,74	1,00	1	1
						Positions de leader dans l'AP	0,77		1	0
						Positions de leader dans les OSC	0,77	0,76	1	1
						Participation à la vie des OSC	0,80		1	0
						Voix publique individuelle	0,77		1	0
			Justice équitable	0,51		Accès aux services de justice	0,17		1	1
						Disparité de jugement	0,85		1	0
			Liberté de circulation et d'établissement	0,67	0,37	Domicile	0,52	0,47	2	1
						Autonomie de mouvement	0,82	0,28	2	2
CULTURELLE	0,76	0,84	Technologie et médias	0,86	0,68	Accès/utilisation des ITC-médias	0,86	0,68	1	1
			Vie culturelle et utilisation du temps	0,46	1,00	Contrôle du temps	0,46	1,00	1	1
			Tendances culturelles	0,77		Stéréotypes sexistes	0,77		1	0
			Participation à la production culturelle	0,83		Production culturelle : médias	0,91		1	0
						Production culturelle : recherche	0,75		1	0
			Contrôle de la production culturelle	0,87		Contrôle de la production culturelle	0,87		1	0

5.6 La comparaison entre le niveau de *habitu* et le niveau de *facto*

Bien que la symétrie entre la variable d'attitude et variable de fait ne soit pas toujours respectée, la base de données fournit des indicateurs quantifiés pour les deux plans. Les indices quadridimensionnelles sont considérablement rapprochés avec une valeur de 0,75 pour le niveau *de habitu* et 0,73 pour le niveau *de facto*.

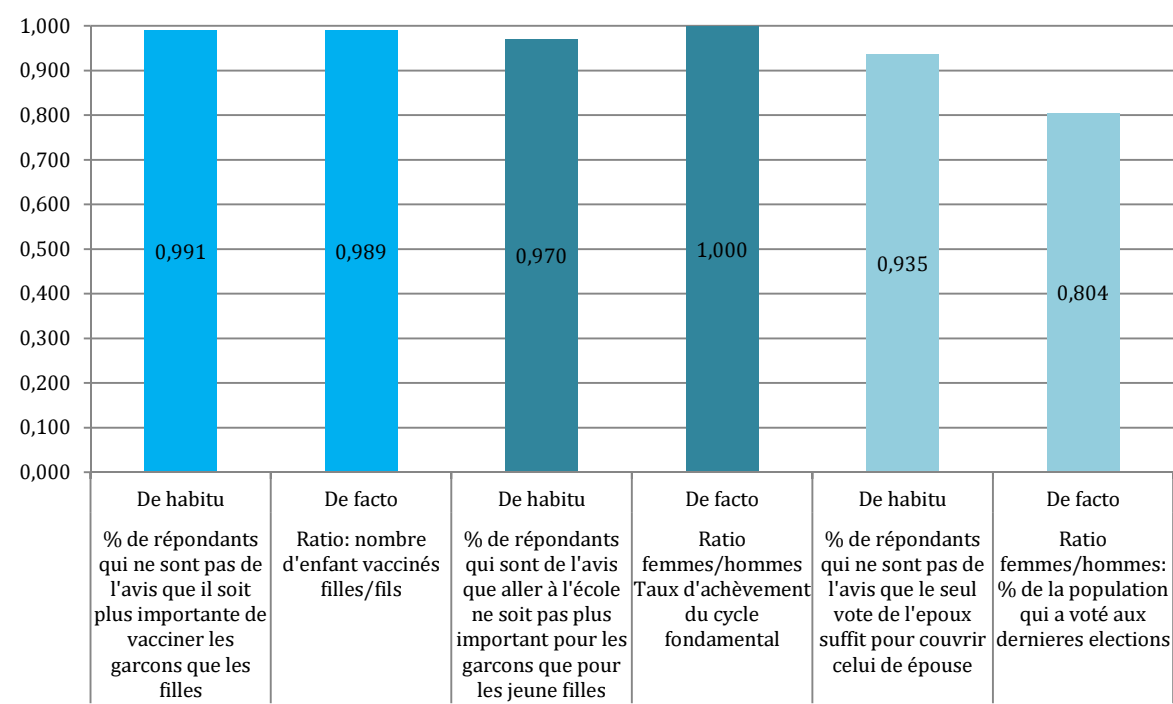
Pour l'ensemble des composantes des deux premières dimensions les indices ont été calculés pour les deux niveaux, *de habitu* et *de facto*, tandis que pour la dimension politique et les droits civils les données factuels sont manquantes pour une des composantes ; pour la dimension culturelle l'absence de données factuelles empêche de comparer les indices sur les deux niveaux de réalité. Toute comparaisons, aussi bien dans les autres dimensions, sera quand même seulement illustratif : en fait il faut toujours considérer que il y a un déséquilibre général dans la disponibilité des données, et toujours une disponibilité de données inférieure sur le niveau factuel.

Avec cette disponibilité des données, il est intéressant d'examiner certaines variables qui signalent des différences significatives et intéressantes existent entre les données relatives à l'attitude de la population et la réalité des faits. Les tableaux ci-dessous contiennent quelques exemples de type de relation entre variables *de habitu* et *de facto* qui suggèrent la possibilité d'un approfondissement des analyses que pourra orienter les décisions politiques fondées sur l'évidence des cas.

Pour nombreuses variables, telles que celles des composants Santé et Education, la valeur élevée qui émerge sur les deux plans de la réalité, indique une égalité entre les sexes atteint à la fois dans les opinions de la population que dans les réalisations factuelles. Par exemple, les variables calculées sur les taux d'enfants vaccinés et sur les taux de scolarisation, jointes avec une reconnaissance unanime au niveau *de habitu* du droit à l'égalité de traitement, suggèrent le résultat d'une égalité de *facto*.

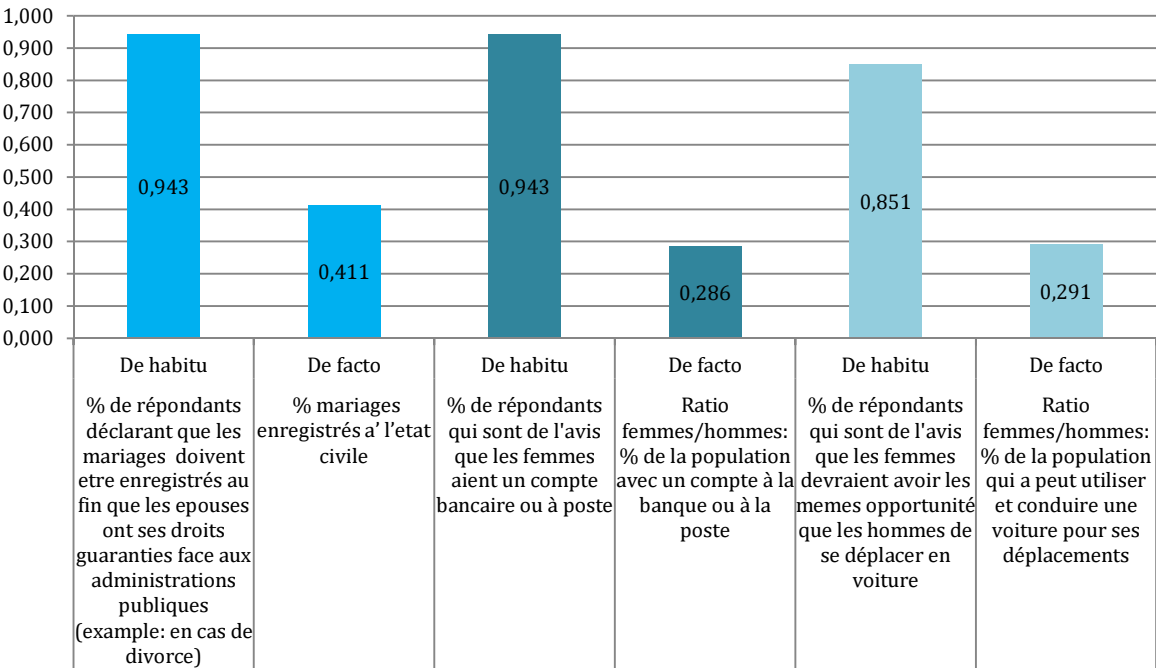
Même dans d'autres dimensions il y a des cas où les valeurs des variables *de habitu* et *de facto* sont à la fois élevées. C'est le cas de la variable de la participation politique passive : face à une unanimité dans les attitudes en faveur d'un droit de vote égal, la valeur de *facto* est très proche, en dépassaient le niveau 0, 8.

FIGURE 5.1 : VALEURS DES VARIABLES *DE HABITU* ET *DE FACTO* AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : VACCINATION, SCOLARISATION, PARTICIPATION AUX ELECTIONS



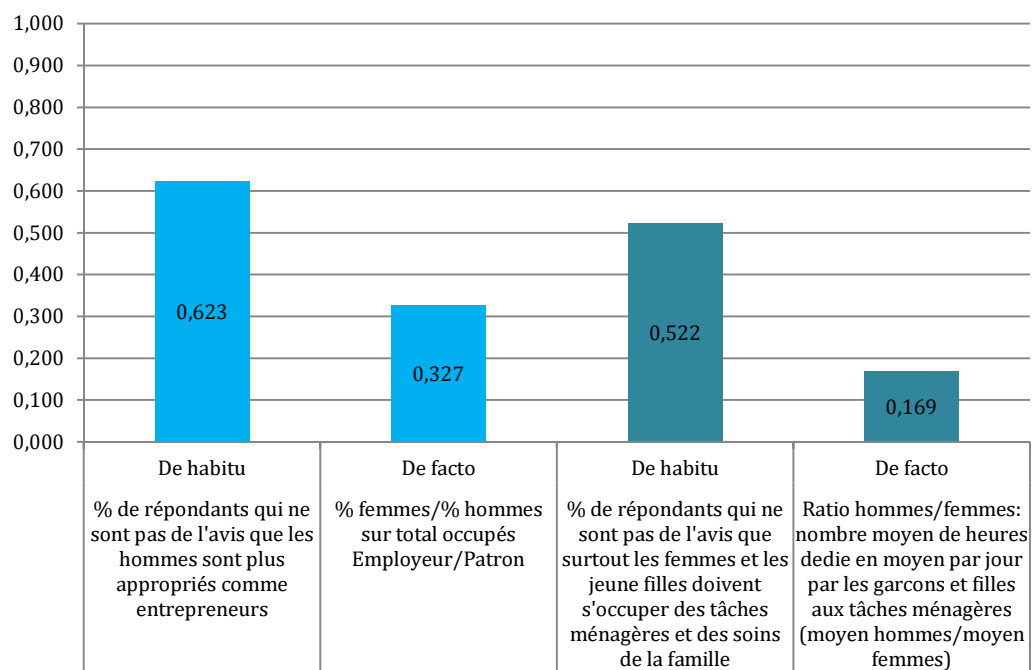
Dans d'autres cas, au contraire, par rapport à valeurs élevées *de habitu*, on a une réalité de facto que ne confirme pas ce que semble être acquise dans l'opinion de la population. Ce cas émerge dans divers domaines, comme illustré dans la figure suivante. L'échantillon a été très conscient de l'importance de l'enregistrement du mariage pour la protection des femmes, mais, en réalité, moins de la moitié des répondants ont déclaré d’avoir effectivement enregistré leur propre mariage. La même chose arrive à l’égard de l’égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux services financiers, et aussi de la possibilité d'utiliser indépendamment les voitures pour les déplacements. Dans les deux cas, l'échantillon est très favorable à l'égalité, mais en fait, la relation entre les femmes et les hommes qui ont la possibilité réelle d'utiliser des services financières ou une voiture est inférieure à un sur trois.

FIGURE 5.2 : VALEURS DES VARIABLES *DE HABITU* ET *DE FACTO* AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : ENREGISTREMENT DES MARIAGES, ACCES AUX SERVICES FINANCIERS FORMELS, DEPLACEMENTS EN VOITURE



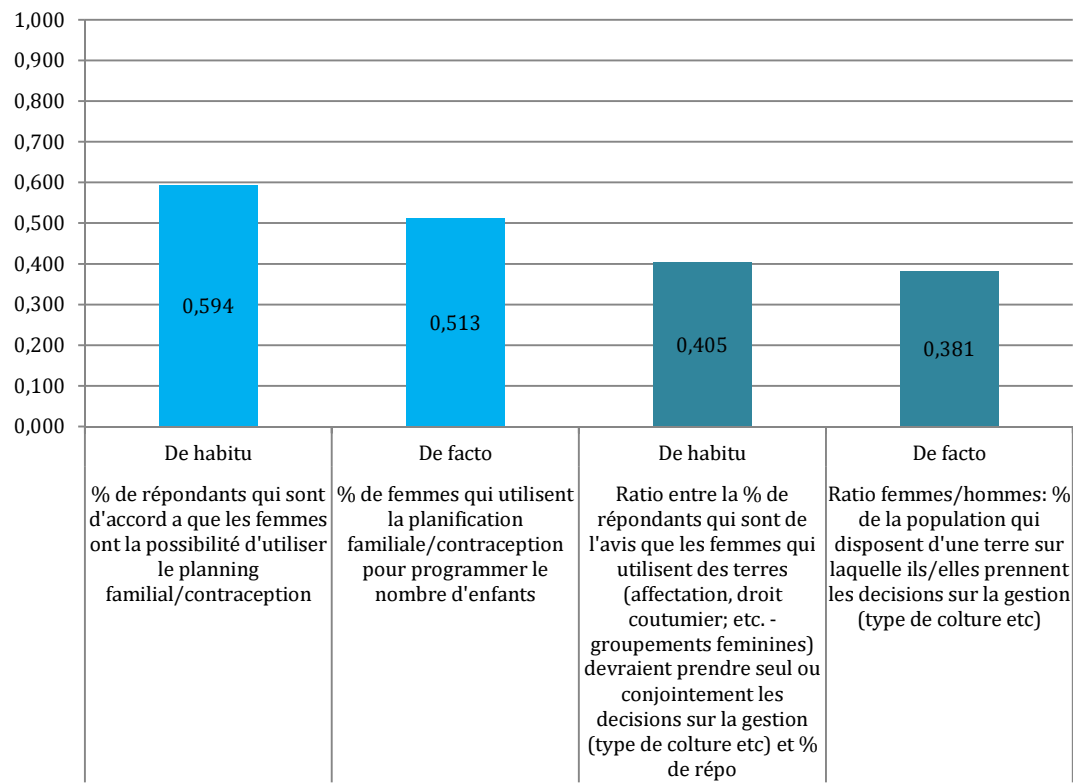
Un autre type d'écart concerne les variables qui montrent des valeurs relativement faibles en ce qui concerne les attitudes, mais des valeurs encore plus basses dans les faits, ce qui indique les zones où la disparité est forte, mais où, en fait, il y a des signes que la population serait probablement réactive en cas d'actions pour le changement. Le premier exemple illustré dans la figure, concerne la variable sur l'esprit d'entreprise qui montre une tendance discrète à considérer les femmes tout à fait capables de mener des activités économiques indépendantes, mais une économie où les femmes entrepreneurs sont encore moins qu'un tiers de leurs homologues masculins. De même, en dépit des l'opinion de l'échantillon qui considère comme souhaitable un engagement égale des hommes et femmes dans les taches ménagers, les données sur le temps moyen consacré à cette activité par les filles et parles garçons indiquent un net déséquilibre au détriment des femmes.

FIGURE 5.3 : VALEURS DES VARIABLES *DE HABITU* ET *DE FACTO* AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : ENTREPRENEURIAT, TACHES MENAGERES



Dans d'autres domaines cependant, la convergence vers le bas des variables liées aux deux niveaux peut signaler, au de la de l'existence de conditions de disparité considérable, aussi une parallèle attitude à l'acceptation, ou bien une attitude favorable à la discrimination, parmi la population. Dans les exemples illustrés, on touche les thèmes de l'utilisation des systèmes de planification familiale et de la gestion des terres dans l'agriculture. Dans les deux cas, les valeurs des variables correspondantes aux deux plans presque coïncident à des niveaux relativement bas.

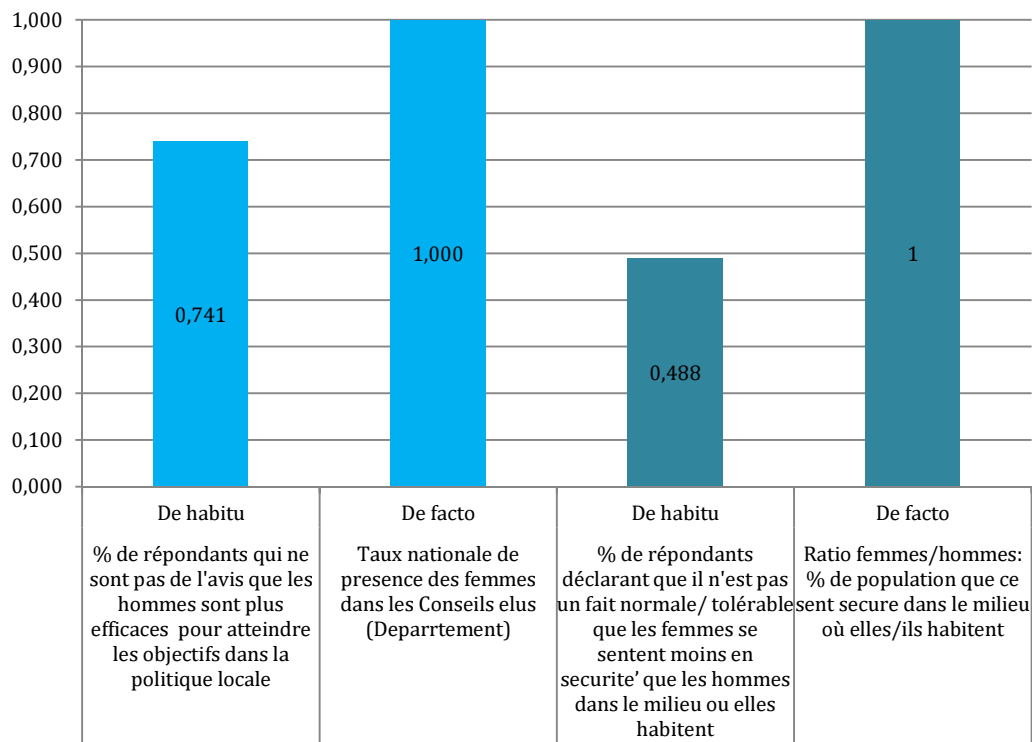
FIGURE 5.4 : VALEURS DES VARIABLES *DE HABITU* ET *DE FACTO* AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : CONTRACEPTION, GESTION DES TERRES



Enfin, il y a des cas de déviation inverse, dans laquelle l'égalité montrée par certaines données statistiques ne reflète pas pleinement les opinions de la population, où la résistance au changement est évidente. Un cas clair est la comparaison des variables liées à la présence des femmes parmi les représentants élus dans les institutions locales : face à la parité atteinte dans le Taux national de présence des femmes dans les conseils élus dans les départements, le pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes sont plus efficaces pour atteindre les objectifs dans la politique locale a atteint seulement 0,74.

Ou bien, une valeur plus élevé de la variable factuelle peut dépendre de la situation de fait, qui porte à des conditions de parité quelle que soit l'attitude de la population, et même si la population serait encline à accepter un désavantage relatif. C'est le cas des variables liées à la perception de la sécurité personnelle, et qu'indique que les hommes et les femmes ont la même perception d'être bien en sécurité dans leur milieu.

FIGURE 5.5 : VALEURS DES VARIABLES *DE HABITU* ET *DE FACTO* AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : POLITIQUE LOCALE, PERCEPTION DE PROPRE SECURITE DANS LE MILIEU



5.7 Possibles différences entre les groupes sociaux (deux exemples)

(a) Les différences entre les hommes et les femmes

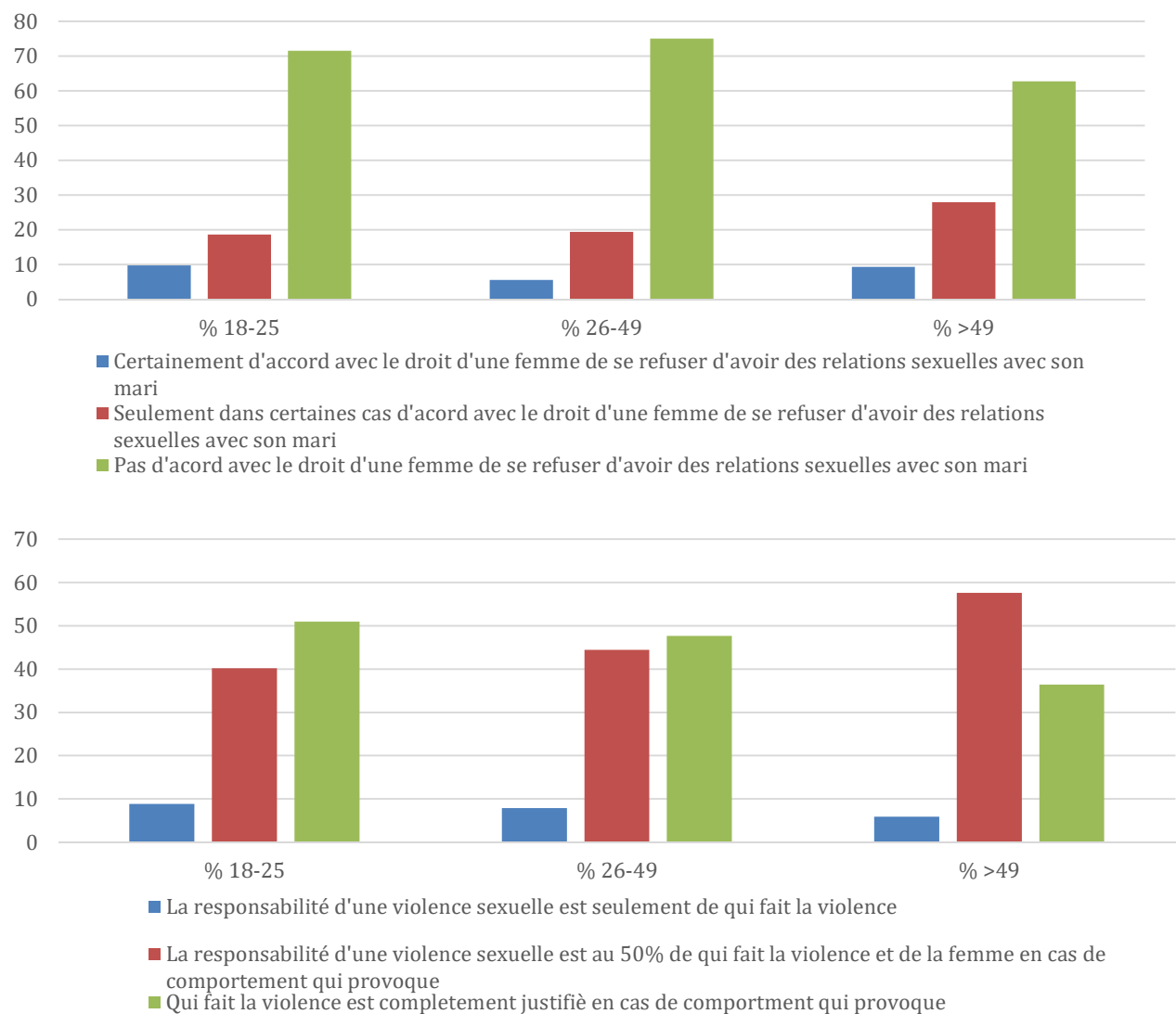
La disponibilité de bases de données complètes d’indications sur les caractéristiques personnelles de la population de référence permet d’élargir l’analyse des données relatives aux variables et, par conséquent, d’affiner les indications pour l’élaboration de stratégies et de politiques d’intervention.

Les bases de données provenant du sondage pilote effectué à Kaolack permettent de baser l’analyse des données qui alimentent le système de mesure sur des variables calculées sur un échantillon homogène.

Un élément de grand intérêt est la comparaison entre les vues exprimées par le sous-échantillon des femmes et celui des hommes. Parmi les exemples, on peut citer le cas des variables qui contribuent au calcul de l’indicateur Violence sexuelle qui est notamment intéressant parce que les femmes, en moyenne, expriment des opinions interprétables comme plus conservatrices que les hommes. Plus des quatre

cinquièmes des femmes interrogées disent qu'ils ne sont pas d'accord avec le droit des femmes à refuser d'avoir des relations sexuelles avec son mari contre seulement 59% des hommes et 57,2% des femmes contre 31,5 % des hommes pensent que les auteurs de violences sexuelles soient pleinement justifiées si provoquée par le comportement de la victime.

FIGURE 5.6 : COMPARAISON ENTRE LES REPOSES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : DROIT DE SE REFUSER D'AVOIR RELATIONS SEXUELLES AVEC LE MARI, RESPONSABILITE EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE



Les cas où la composante féminine de l'échantillon montre une opinion en moyenne plus favorable à l'égalité sont quand même plus nombreux : c'est le cas pour beaucoup de variables d'attitude dans les composantes Emploi et protection sociale et Prise de décisions et voix dans la vie publique.

Dans les exemples en figure, il est très clair qu'une plus grande proportion de femmes que d'hommes se prononce contre le préjudice qui voit les femmes moins adaptées à occuper des postes qualifiés dans les entreprises et les institutions. La même chose par rapport à la capacité de jouer un rôle central et en tout cas à participer activement à la prise de décisions.

FIGURE 5.7 : COMPARAISON ENTRE LES REPONSES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : OPPORTUNITE DE CARRIERE DANS LE SECTEUR PRIVE, POSITIONS DE LEADER DANS LE SYSTEME DE JUSTICE

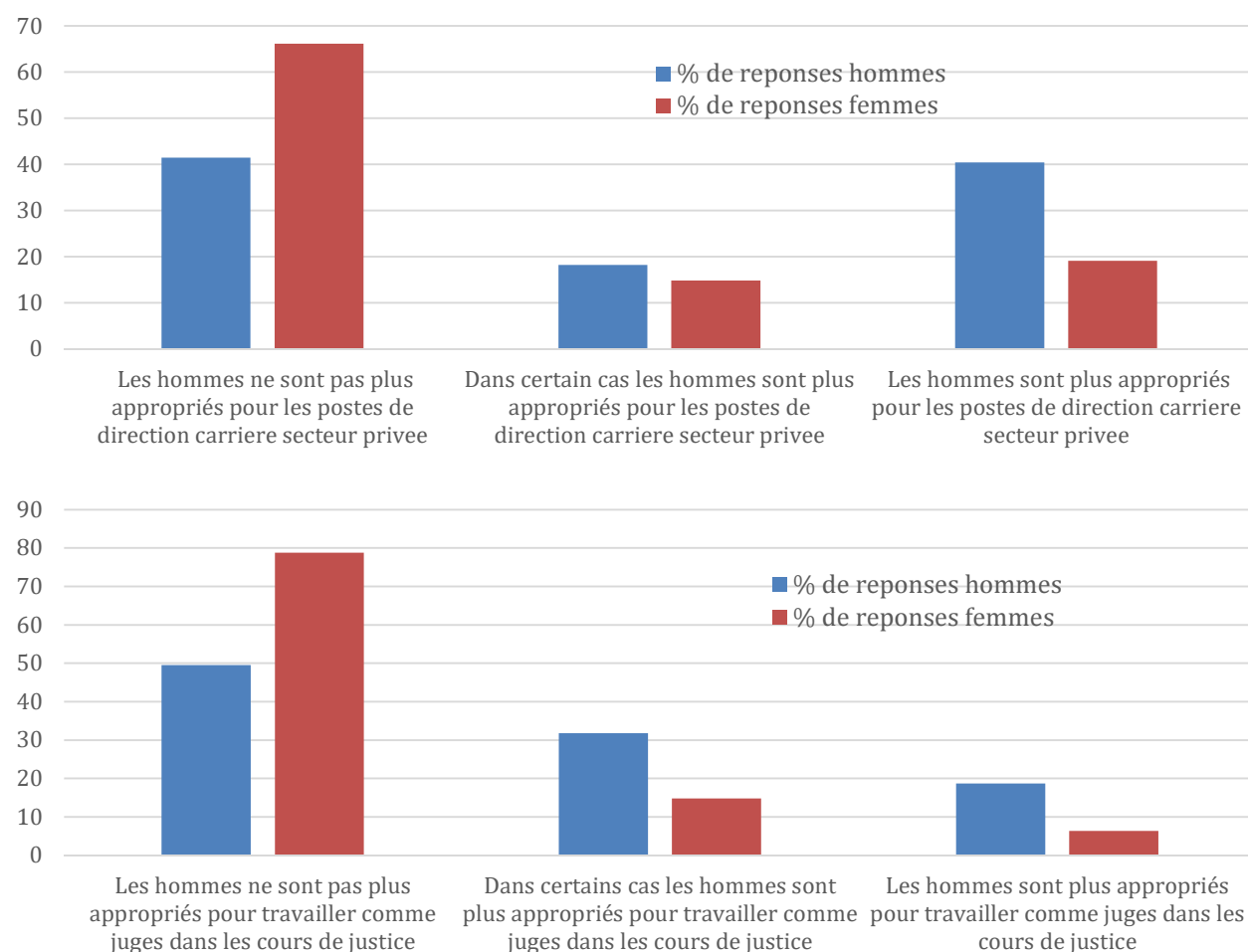
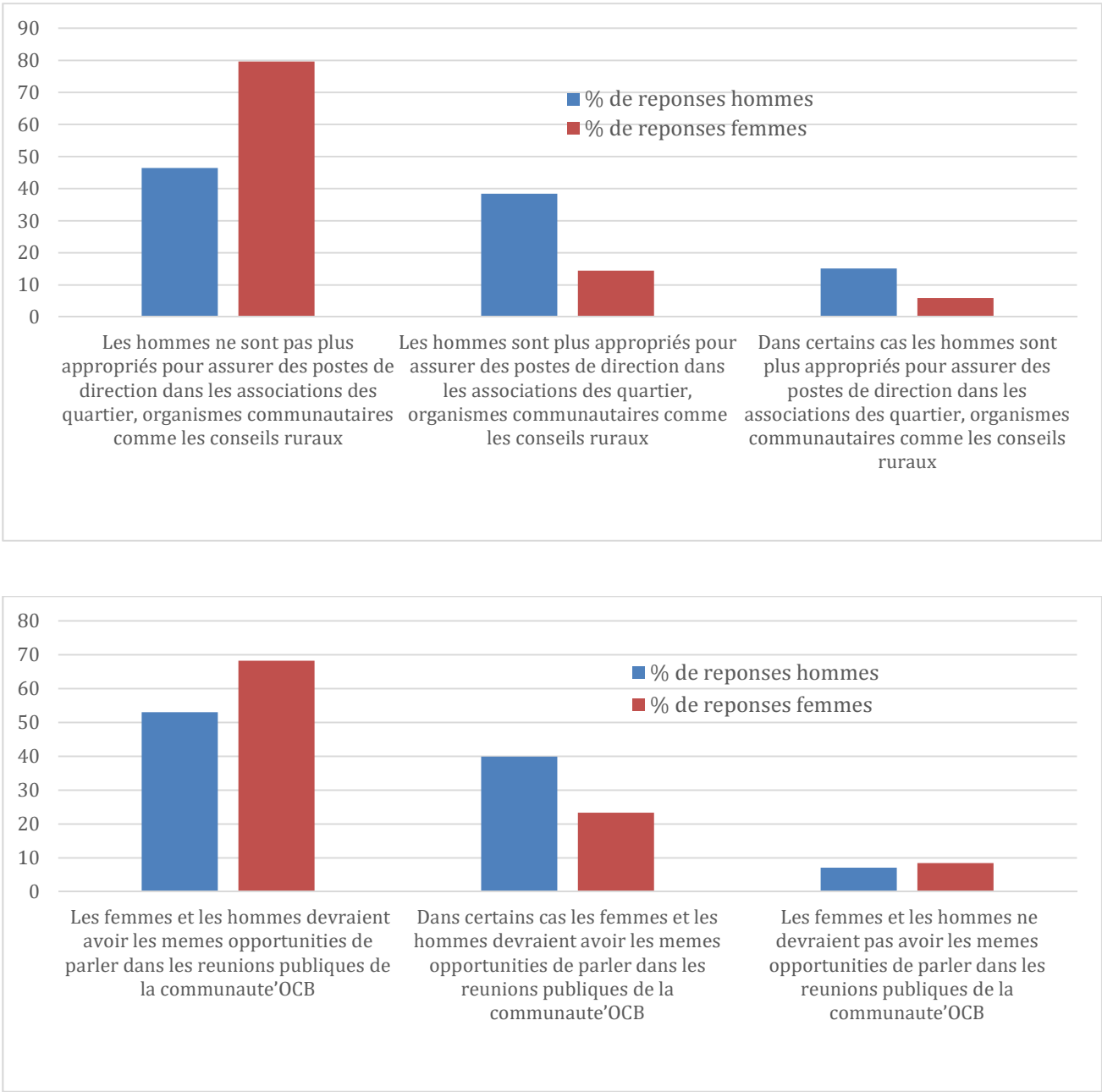
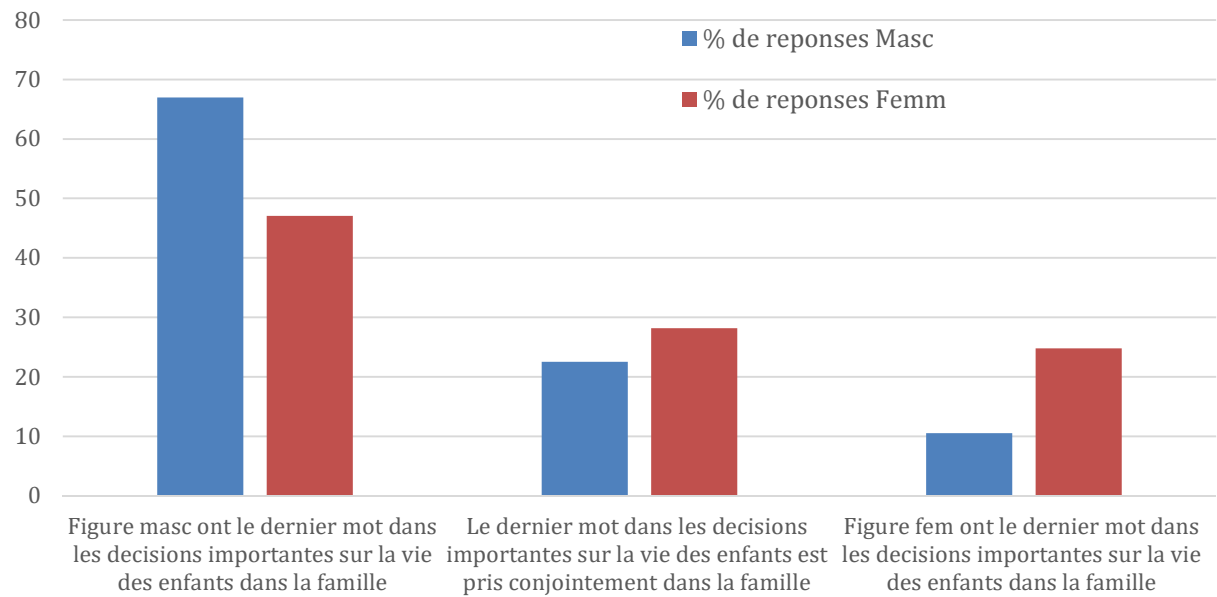


FIGURE 5.8 : COMPARAISON ENTRE LES REPONSES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : POSITIONS DE LEADER DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE BASE, VOIX DANS LES REUNIONS LOCAUX



Les différences concernent surtout le niveau d'attitude, mais il y a des différences significatives aussi dans les cas où les données factuelles collectées sont le résultat d'une évaluation demandée aux répondants, et reflète donc la perception subjective. Un exemple qui peut être cité est celui de l'évaluation de l'autorité parentale au sein de la famille. Tant les femmes que les hommes, la plus grande partie des répondants a indiqué que le personnage masculin de leur famille a le dernier mot dans les décisions importantes sur les enfants, mais dans le cas des hommes, cette réponse a été donnée par le 67% des répondants, tandis que dans le cas des femmes, le pourcentage est inférieur à 50%. Encore presque un quart des femmes, par rapport à seulement un peu plus de 10% des hommes, déclarent que c'est la femme dans leur famille qui exerce une plus grande autorité sur les décisions importantes qui concernent les enfants.

FIGURE 5.9 : COMPARAISON ENTRE LES REponses DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : AUTORITE PATERNELLE



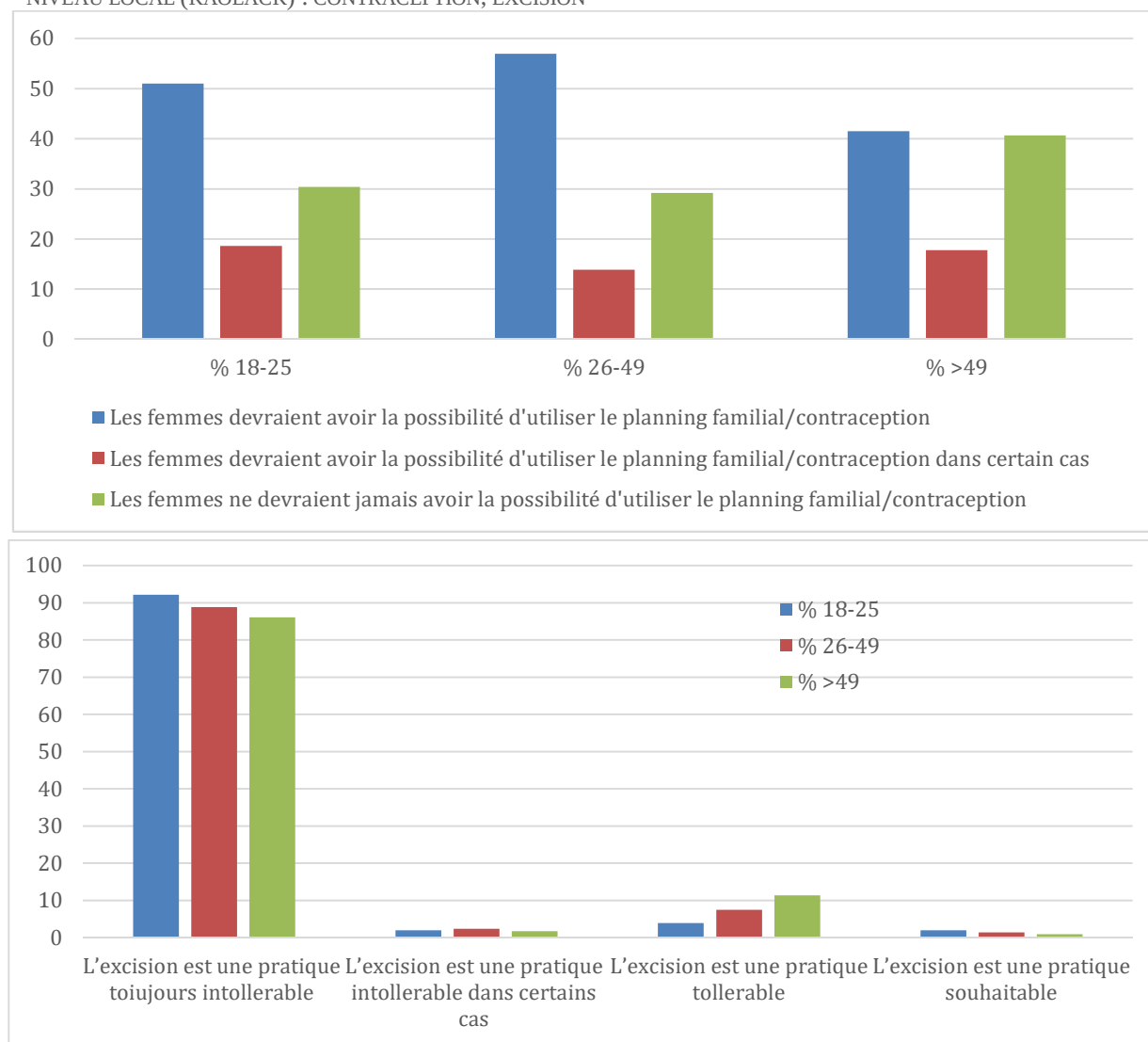
(b) Les différences entre les groupes d'âge

Un autre type d'analyse possible parmi les nombreuses analyses potentiellement utiles pour orienter le décideur politique, c'est de comparer les données ventilées par groupes d'âge. Dans le cas du test effectué à Kaolack, l'échantillon a été censé en trois groupes d'âge : 18-25, 26-49 et au-dessus de 49 ans. Les premier et troisième groupes sont équilibrés du point de vue du sexe des répondants, tandis que le groupe intermédiaire voit une majorité relative des hommes qui sont 134 par rapport à 82 femmes.

Parmi les résultats intéressants obtenus à travers l'analyse des données ventilées par groupes d'âge, certains résultats liés aux variables *de habitude* peuvent être cités. En général, il n'y a pas une ligne de démarcation claire parmi les opinions moyennes des différents groupes. Dans nombreux cas, la répartition des réponses est sensiblement homogène. Dans certaines régions, ils existent cependant des différences relativement marquées, qui n'indiquent pas toujours une corrélation positive entre le jeune âge et les opinions généralement progressistes et favorables à surmonter les disparités entre les sexes.

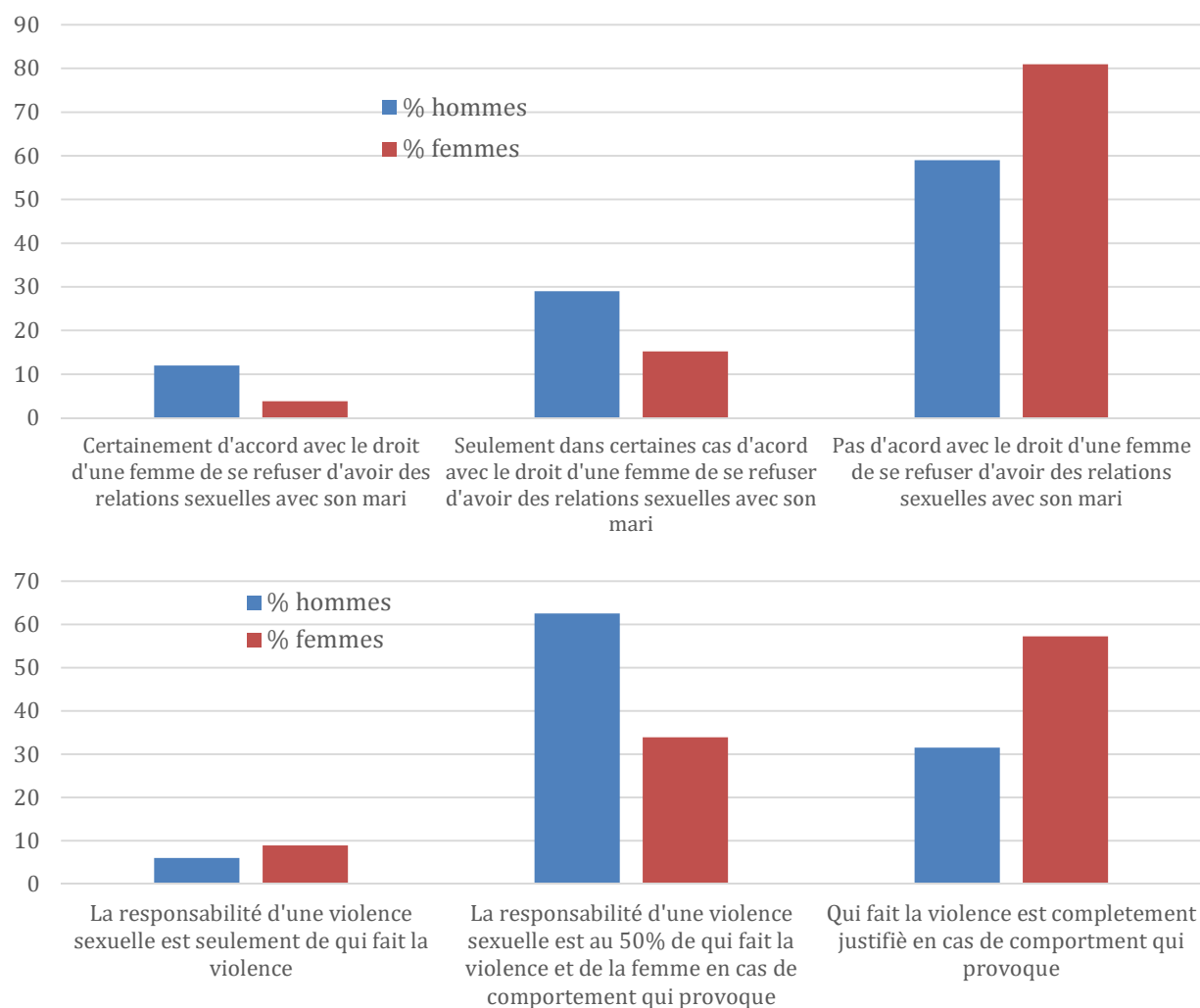
Pour certaines questions relatives aux variables de la composante Reproduction et santé sexuelle, les plus jeunes ont exprimé en moyenne réponses plus favorable à l'autonomisation des femmes. La figure montre les données relatives aux questions concernant l'utilisation de la contraception et l'excision, où le groupe plus âgé est moins favorable à l'utilisation de contraceptifs et plus tolérant envers la pratique de la mutilation génitale, bien qu'il s'agit quand même d'une minorité par rapport au total.

FIGURE 5.10 : COMPARAISON ENTRE LES REPONSES VENTILEES PAR GROUPES D'AGE DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : CONTRACEPTION, EXCISION



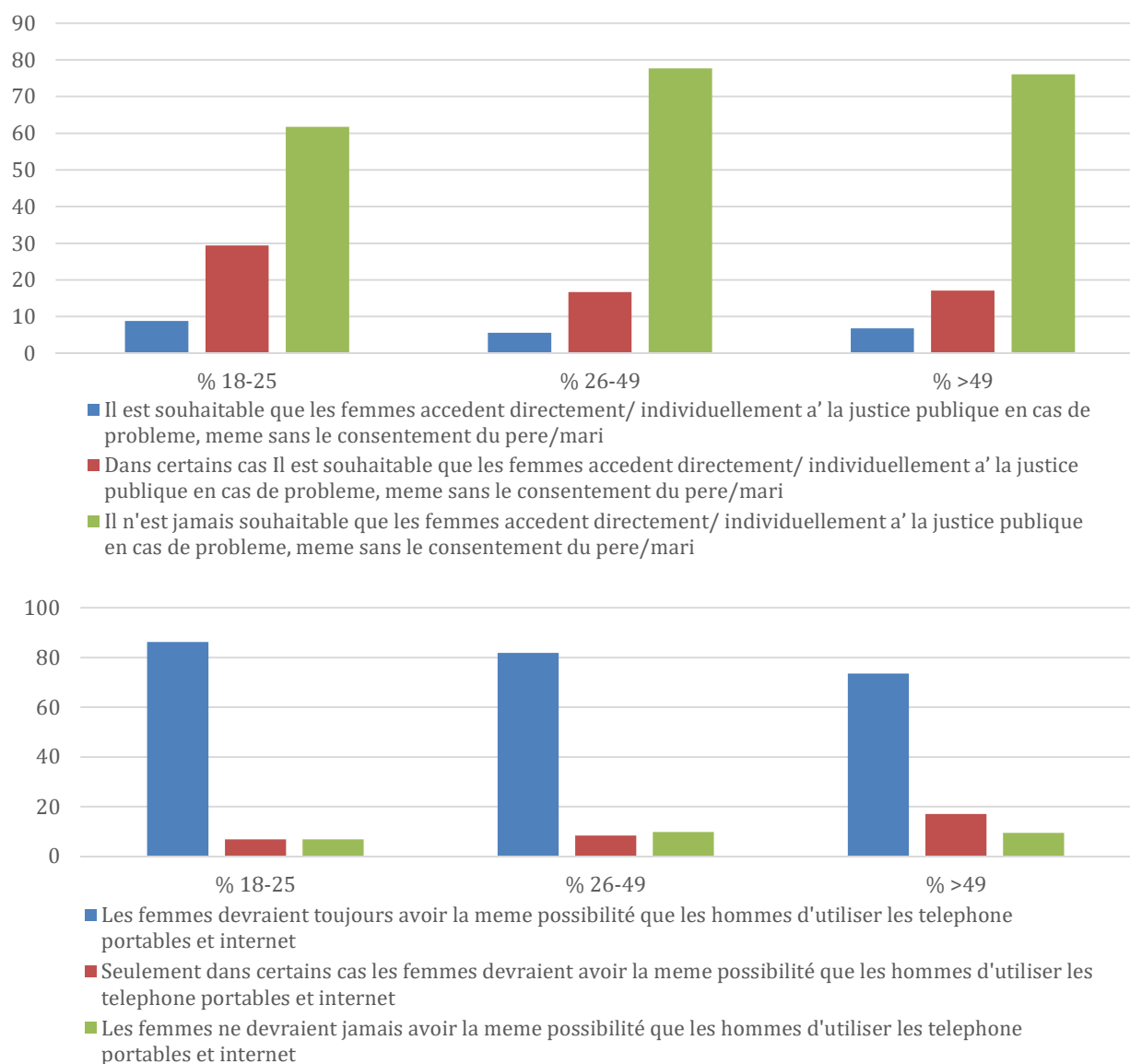
Il y a, cependant, certaines variables de la composante Sécurité et violence pour lesquelles, au contraire, le pourcentage le plus haut de réponses visant une plus grande autonomisation des femmes est placé dans l'échantillon du groupe plus âgé. Tel est le cas de la question sur la possibilité pour les femmes de se refuser d'avoir des rapports sexuels avec les maris et de la question au sujet de la responsabilité dans les cas de violence sexuelle. Néanmoins, dans ce dernier cas, le groupe des répondants avec plus de 49 ans est aussi celui où il y a une plus grande partie de gens qui pensent que la responsabilité est de 50% de la victime en cas de comportement provocateur.

FIGURE 5.11 : COMPARAISON ENTRE LES REPONSES VENTILEES PAR GROUPES D'AGE DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : DROIT DE SE REFUSER D'AVOIR RELATIONS SEXUELLES AVEC LE MARI, RESPONSABILITE EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE



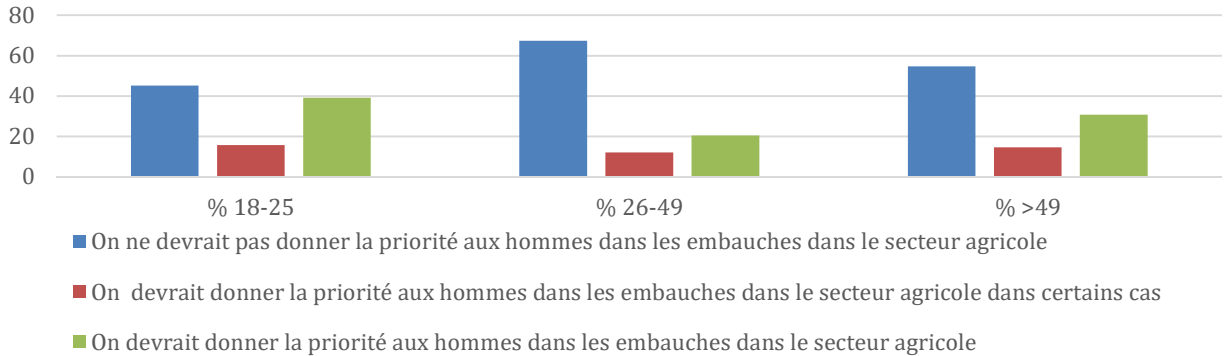
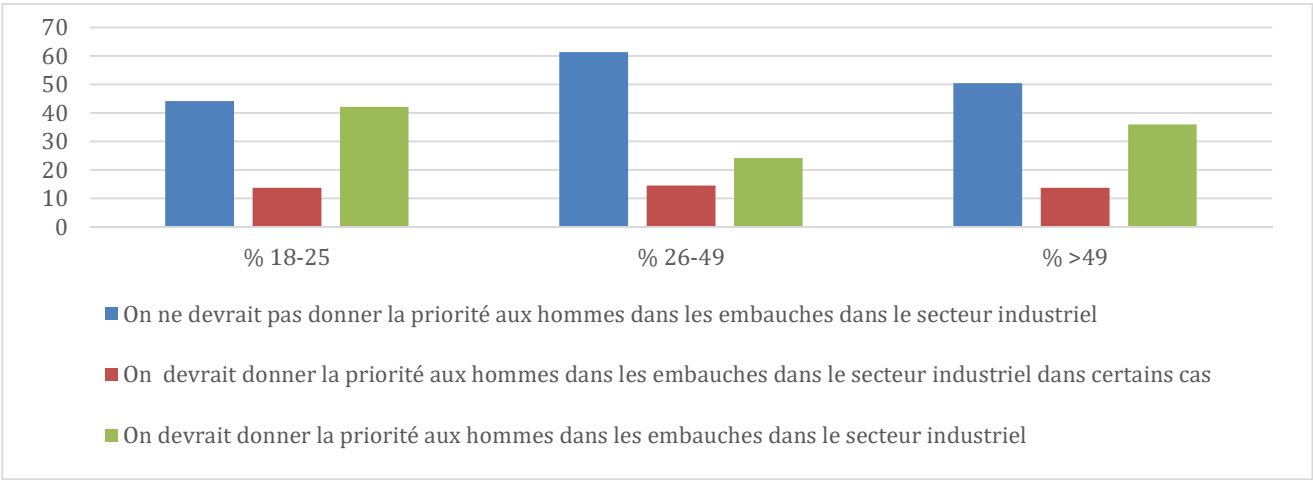
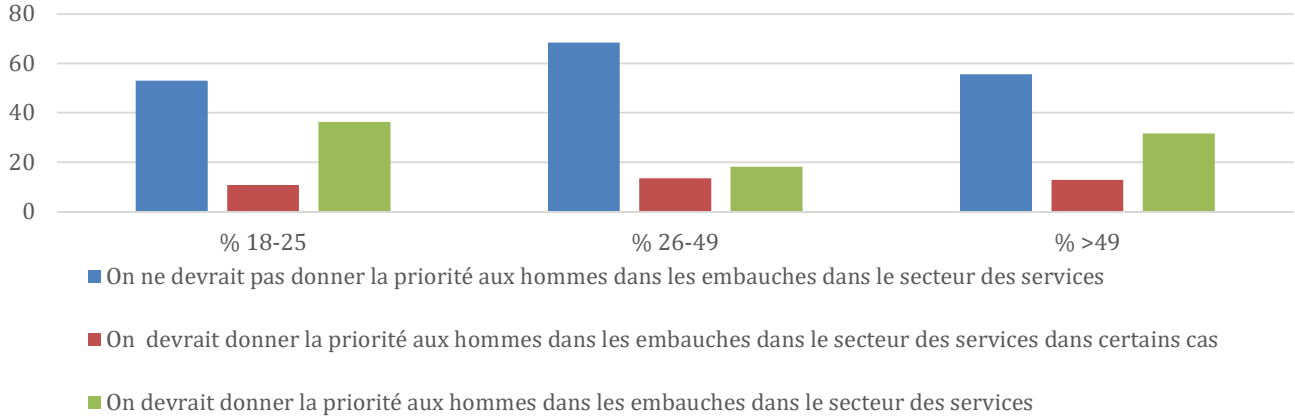
Parmi les variables des dimensions Politique et Droits civils et Culturelle, on pourrait mentionner les exemples des opinions sur l'autonomie en matière d'accès à la justice et dans l'utilisation des TIC, où la génération des personnes plus âgées est évidemment moins favorable à l'égalité.

FIGURE 5.12 : COMPARAISON ENTRE LES REPONSES VENTILEES PAR GROUPES D'AGE DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : ACCES AUTONOME A LA JUSTICE, UTILISATION DES TELEPHONES PORTABLES ET D'INTERNET



Au contraire, dans le cas de l'accès à l'emploi, il est dans le groupe le plus jeune de l'échantillon où il y a une plus grande proportion des contraires à l'égalité.

FIGURE 5.13 : COMPARAISON ENTRE LES REPONSES VENTILEES PAR GROUPES D'AGE DANS L'ENQUETE PILOTE AU NIVEAU LOCAL (KAOLACK) : PRIORITE DANS LES EMBAUCHES (SECTEUR PRIVEE SERVICE, INDUSTRIE, AGRICULTURE)



6. Résultats de l'analyse préliminaire des sources de données

L'analyse a été réalisée dans la première phase avec le but de vérifier la disponibilité des données au Sénégal. Les deux tableaux qui suivent reportent les publications où on a trouvé des indications d'une possibilité d'existence des données en correspondance avec des variables *de facto* et *de habitu* envisagée dans le processus de construction du système. Les sources mentionnées indiquent soit les cas où il y a des données déjà utilisables soit les cas où les données ne sont pas utilisables (pas de ventilation sexe-spécifique, échantillon régional, etc.), mais fournissent une indication d'une base pour construire le système de collection.

Les tableaux ci-dessous reportent les publications où on a trouvé des indications sur l'existence des données *de facto* et *de habitu* envisagée dans le processus de construction du système, ainsi que le mappage de données sur le genre au Sénégal (*Gender data mapping on Senegal*).

TABLEAU 6.1 : VARIABLES FACTUELLES - LISTE DES SOURCES DES DONNEES

	Sources	Organisation	Année	Total des données
ASN	Annuaire Statistique National	Ministère de l'éducation Nationale	2013	3
DHS	DHS Enquête Démographique et de Santé Continue au Sénégal	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	2014	11
DMF	Diagnostic sur la protection des consommateurs des services de microfinance au Sénégal	Frankfurt School of Finance & Management	2011	2
EBP	Enquête de Base auprès des Points de Prestation de Services	Centre de Recherche pour le Développement Humain	2011	1
EDS	EDS-MICS Fifth Senegal Demographic and Health and Multiple Indicator Cluster	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	2011	18
EM	Enquête Migration et Transferts de fonds au Sénégal- 2009	CRES & WB	2009	1
ENDA	Rapport Scientifique 2011 ENDA PRONAT/GRAFOSEN	ENDA PRONAT/GRAFOSEN:	2011	4
ENEC	Enquête à l'écoute du Sénégal	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie		13
ENSI	Enquête Nationale sur le Secteur Informel au Sénégal	ANSD & Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	2011	1
ESAM	ESAM II Enquête Sénégalaise auprès des Ménages 2004	MEF, Direction de la Prévision	2004	7
ESPS	ESPS II Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie & MEF	2011	27
ESU	ESU/SFD 2011	Observatoire de la Qualité des Services Financiers	2011	0
GeS	Genre et sécurité au Sénégal	DCAF – AMLD- Codesria	2010	1
IMF	Impact du Microcrédit sur les Revenus des Clients des Institutions de Microfinance	Ministère de l'économie des Finances et du plan	2014	1
LDB	The Little Data Book on Gender 2016	World Bank	2015	19
MPG	Mission d'élaboration d'un Profil Genre du Sénégal	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social		2
PR MF	Etude sur l'apport de la Microfinance a la Promotion de l'égalité entre les Sexes	DCEG	2011	1
RGPHAE	RGPHAE Quatrième recensement	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	2013	15
RPG	Rapport Profile Genre 2015	CAEL : cellule d'appui aux élus locaux	2015	3
RVG	Rapport Violence basé sur le Genre	Institut des Sciences de l'Environnement, Faculté des Sciences et Techniques Université Cheikh Anta Diop	2008	3
SESN	Situation Economique et Sociale Nationale	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie & MEF	2014	10
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés - Données consolidés par Région 2014	Ministère de l'économie des Finances et du plan	2014	1
SFD 2	Données consolidées 2015	Ministère de l'économie des Finances et du plan	2013	1
SSE	Statistiques Scolaires Enseignement Moyen Et Secondaire General	Ministère de l'éducation Nationale	2004/2005	3

TABLEAU 6.2 : VARIABLES FACTUELLES DISPONIBLES DANS LE PREMIER GROUPE DES SOURCES DES DONNEES

	ENEC	RGP HAE	DHS	EDS	ESPS	SESN	ESAM	ESU	ENSI	RPG	MPG	GeS	RVG
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de personnes qui se sont mariés avant 18 ans		Tab 9.9											
Pourcentage de mariages monogamiques sur le total de la population féminine mariée		Tab 9.7			Tab 2.5								
Ratio % femmes et % hommes : personnes qui se sentent en sécurité dans leur milieu de résidence	Tab 53				Gr 11.3								
Pourcentage de femmes qui utilisent la planification familiale/contraception pour programmer le nombre d'enfants			Tab 5.2, 4.3, 5.1										
Pourcentage des femmes de 15-49 ans pas excisées			Tab 9.2										
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage des répondants qui déclarent avoir pris de façon autonome toutes les décisions sur leur santé				Tab 9.11, 16.6.1									
Pourcentage de femmes enceintes qui ont accédé à des soins prénatals			Tab 6.1										
Ratio % filles/% garçons : enfant vaccinés			Tab 6.4										
Ratio % hommes/% femmes : taux de mortalité sous l'âge de cinq ans (décès pour 1000 naissances vivantes)			Tab 4.6										
Ratio % hommes/% femmes : taux de mortalité néonatale (décès pour 1000 naissances vivantes)			Tab 4.6										
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de population affecté par maladies chroniques			Tab 10.1										
Ratio % hommes/% femmes : incidence de paludisme par 1000 personne habitants par an	Tab 11		Tab 8.10										
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de retard de croissance (= faible hauteur) chez les enfants de moins de cinq ans				Tab 11.13									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de l'émaciation (= faible poids) chez les enfants de moins de cinq ans				Tab 11.13									
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage qui a atteint au moins un niveau fixé de compétence en alphabétisation fonctionnelle et calcul	Tab 9	Tab 3.5											
Ratio % femmes/% hommes : taux brut Préscolarisation (TBPS)		Tab 3.10.				Tab 3.4							
Ratio %femmes/% hommes : taux brut Scolarisation élémentaire (TBS)		Tab 3.10.				Tab 3.9							
Ratio % femmes/% hommes : taux brut Scolarisation Moyen (TBS)		Tab 3.10.				Tab 3.15							
Ratio % femmes/% hommes : taux brut Scolarisation Secondaire (TBS)		Tab 3.10.											
Ratio % hommes/% femmes : taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14	Tab 6					Gr 3.07							
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage dans un groupe d'âge donné qui a atteint l'éducation supérieur	Tab 8	Tab 3.8				Tab 3.11							
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage qui a la liberté de décision sur leurs gains en espèces				Tab 16.3									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage des mariés qui ne prend pas seul ou conjointement les décisions sur les principaux achats du ménage				Tab 16.6.1 16.6.2									
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de parcelles exploitées par des femmes et par des hommes selon le statut foncier : propriété				Tab 16.4.1		Tab 2.26							

	ENEC	RGP HAE	DHS	EDS	ESPS	SEN	ESAM	ESU	ENSI	RPG	MPG	GeS	RVG
Pourcentage de femmes ayant un accès pérenne (achat, location, propriétaire sans titre) aux unités d'habitation	Tab 14			Tab 16.4.2	Tab 3.1								
Ratio % hommes/% femmes : temps consacré aux tâches ménagères et aux soins de la famille non rémunéré entre les femmes et les hommes			Tab 3.4										
Ratio % femmes/% hommes : taux d'activité (occupés + chômeurs / pop en âge de travailler)		Tab 4.6			Tab 8.3								
Ratio % femmes/% hommes : taux net d'activité des jeunes de 15-24 ans		Tab 4.6			Tab 8.3								
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage d'occupés sur la population potentiellement active (en âge de travailler)		Tab 4.2			Tab 8.3								
Ratio % femmes/% hommes : taux d'occupation des jeunes de 15-24 ans					Tab 8.3								
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : services)					Tab 8.1		Tab 5.05						
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont travaillé pendant la semaine qui a précède l'enquête			Tab 3.3		Tab 8.1								
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont faits de travaux paies hors du ménage pour moins de 4 heures par jour pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont faits de travaux paies hors du ménage pour plus de 4 heures par jour pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont faits de travaux pas paies hors du ménage pour moins de 4 heures par jour pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont faits de travaux pas paies hors du ménage pour plus de 4 heures par jour pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes: pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont faits de travaux à l'intérieur des activités économiques de la famille pour moins de 4 heures par jour pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes: pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont faits de travaux à l'intérieur des activités économiques de la famille pour plus de 4 heures par jour pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui sont été engagés dans des tâches ménagères pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui sont été engagés moins de 4 heures par jour dans des tâches ménagères pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									
Ratio % hommes/% femmes: pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui sont été engagés plus de 4 heures par jour dans des tâches ménagères pendant la semaine qui a précède l'enquête				Tab 18.5									

	ENEC	RGP HAE	DHS	EDS	ESPS	SESN	ESAM	ESU	ENSI	RPG	MPG	GeS	RVG
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population couverte par la protection sociale (autre que régimes des retraites) - allocations d'aides familiale et maternelle						Tab 7.3							
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des bénéficiaires des prestations aux victimes d'accidents du travail e maladies professionnelle						Tab 7.3							
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des montants liquidés aux bénéficiaires des prestations aux victimes d'accidents du travail e maladies professionnelle						Tab 7.3							
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national ((6-14 ans)					Tab 4.4								
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (15-34 ans)					Tab 4.4								
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (35-49 ans)					Tab 4.4								
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (>50 ans)					Tab 4.4								
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de chômeurs		Tab 4.2			Tab 8.3								
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de chômeurs (jeunes de 15-24 ans)					Tab 8.2								
Ratio % hommes/% femmes : taux de sous-emploi		Tab 4.2			Tab 8.3								
Ratio % hommes/% femmes : taux de dépendance (actifs/inactifs)		Tab 4.2			Tab 8.3								
Ratio % hommes/% femmes : taux de sous-emploi des jeunes de 15-24 ans					Tab 8.2								
Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans les collectivités locales (Communes et Départements)										Tab 1			
Ratio % femmes/% hommes : Présidents de Conseil Départemental										Tab 8			
Ratio % femmes/% hommes : taux de réélection										Gr 7			
Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques centrales (Inspecteurs (internes), Chefs et Attachés de Cabinets, Secrétaires Généraux, Conseillers, Directeurs de Cabinet, Cadres dans l'Administration Hiérarchie A)											Tab 1		
Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques territoriales (Gouverneurs, Adjoints Gouverneurs, Préfets, Adjoints Préfets, Sous-Préfets, Adjoints Sous-Préfets)											Tab 2		
Ratio % femmes/% hommes : positions de leader dans les institutions publiques (système de justice)												Tab 1	
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage des processus juridiques gagnants sur le totale des actions initiées dans le même domaine (sauf divorce)						Tab 6.3							
Pourcentage de femmes mariées qui visitent leur famille d'origine au moins une fois par mois				Tab 16.5									
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de personnes qui possèdent un smartphone	Tab 82												

	ENEC	RGP HAE	DHS	EDS	ESPS	SESN	ESAM	ESU	ENSI	RPG	MPG	GeS	RVG
Pourcentage de répondants qui déclarent que dans leurs familles le dernier mot sur les décisions sur la vie des enfants n'est pas nécessairement aux hommes					Tab 2.18								
Ratio % hommes et % femmes : victimes de violences physiques (sauf sexuelles) au cours des 12 derniers mois	Tab 53												
Ratio benchmark international/pays : taux de femmes victimes de violences sexuelles dans les 12 derniers mois	Tab 59				Tab 11.6								
Ratio hommes/femmes : victimes d'homicides volontaires par des partenaires ou membres de la famille dans les dernières 5 années	Tab 53												
Ratio benchmark international/pays : taux de femmes victimes de harcèlement (<i>khokhotale</i>) sexuel													Tab 11
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de cas reporté de prostitution formelle et informelle (<i>mbarane</i>) sur la population totale						Tab 6.11							
Ratio %femmes/% hommes : taux d'achèvement du cycle fondamental	Tab 2	Tab 3.2.	Tab 3.2		Tab 6.5								
Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : répartition des ressources à l'éducation des membres du ménage	Tab 4				Tab 6.10		Tab 3.07						
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui a accès aux fonds transférés par les émigrés					Tab 10.1								
Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : nombre d'animaux possédés selon l'espèce							Tab 2.27						
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : industrie)					Tab 8.3		Tab 5.05						
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : agriculture)					Tab 8.3		Tab 5.05						
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage sur le total des employés informels (travail domestique / soins personnels)									Fig 1				
Ratio % hommes/% femmes : licenciements arbitraires dans un laps de temps (secteur privé)													Tab 4
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population couverte par des régimes de retraite					Tab 10.2 5	Tab 7.3							
Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : revenu moyen disponible				Tab 16.1									
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de jeunes (15-24 ans) pas dans l'éducation, emploi ou de formation (NEET)					Tab 8.2								
Pourcentage de cas de recours des femmes à la justice même sans consentement du mari/père (sauf cas de divorce) sur le total de recours des femmes à la justice	Tab 57												

TABLEAU 6.3 : VARIABLES FACTUELLES DISPONIBLES DANS LE DEUXIEME GROUPE DES SOURCES DES DONNEES

	EM	ENDA	EBP	PR MF	SFD	SFD 2	DMF	IMF	LDB	SSE	ASN
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de personnes qui se sont mariés avant 18 ans									Pag 181		
Pourcentage de femmes qui utilisent la planification familiale/contraception pour programmer le nombre d'enfants			Tab 3.3						Pag 181		
Ratio benchmark international/pays : décès maternels pour 100.000 naissances vivantes									Pag 181		
Pourcentage de femmes enceintes qui ont accédé à des soins prénatals									Pag 181		
Ratio % hommes/% femmes : nombre de nouvelles infections de SIDA par 1000 non infectée									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage dans un groupe d'âge donné qui a atteint l'éducation supérieur										Pag 28	Pag 47, 126
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population avec un compte dans une institution financière formelle							Gr 5, 19, 20		Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population client d'une structure de microfinance				Tab 9, 10	Tab 12, 15, 16	Tab 8	Gr 20	Gr 1-6			
Ratio % femmes/% hommes : : pourcentage qui a la liberté de décision sur leurs gains en espèces									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : services)									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes dans des postes de direction (secteur privé)									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total de l'auto-emploi / entrepreneurs (formelles)									Pag 181		
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de garçons/pourcentage de filles (5-17 ans) qui ont travaillé pendant la semaine qui a précède l'enquête									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans les parlements nationaux									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : sièges occupés dans le gouvernement national									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de personnes qui possèdent un smartphone									Pag 181		
Ratio %femmes/% hommes : taux d'achèvement du cycle fondamental										Péag 29	Pag 31
Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : part d'héritage (au même niveau de relation parentale avec le décédé)		pag 38									
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : industrie)									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur privé : agriculture)									Pag 181		
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage sur le total des employés formels (secteur public : système éducatif et universitaire)										pag 57, 59, 65, 67	pag 104, 190
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de la population couverte par des régimes de retraite									Pag 181		
Ratio moyenne femmes/moyenne hommes : revenu disponible											
Ratio % hommes/% femmes : pourcentage de jeunes (15-24 ans) pas dans l'éducation, emploi ou de formation (NEET)									Pag 181		
Pourcentage de répondants féminins pour lesquelles le choix du domicile dans leurs familles n'a pas été pris avec le dernier mot réservé aux hommes	Tab 7.8										
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui écoute la radio au moins une fois par semaine		pag 79									
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui suit les émissions télévisées au moins une fois par semaine		pag 82									
Ratio % femmes/% hommes : pourcentage de population qui lit les journaux au moins une fois par semaine		pag 81									

TABLEAU 6.4 : VARIABLES ATTITUDINALES - LISTE DES SOURCES

Sources	Organisation	Année	Total
DHS Enquête DémoGr et de Santé Continue au Senegal 2014	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	2014	1
EDS-MICS Fifth Senegal DemoGric and Health and Multiple Indicator Cluster 2010/2011	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	2011	4
ESPS II Enquete de Suivi de la Pauvreté au Senegal	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie & MEF	2011	5

TABLEAU 6.5 : VARIABLES ATTITUDINALES DISPONIBLES DANS LE SOURCES DES DONNEES

	DHS	EDS	ESPS
Pourcentage des répondants qui ne sont pas d'accord que la violence physique du mari sur sa femme est justifiée dans des cas spécifiques		Tab 16.7.1	
Pourcentage de répondants qui sont d'accord à que les femmes ont la possibilité d'utiliser le planning familial/contraception		Tab 16.8	
Pourcentage de répondants qui sont de l'avis que l'excision soit une pratique pas tolérable	Tab 9.7	Tab 17.8	
Pourcentage de répondants déclarant que l'enseignement supérieur est important tant pour les filles que pour les garçons			Tab 11.5
Pourcentage de répondants déclarant que les femmes ne devraient pas dépendre de la famille d'origine pour le choix du travail			Tab 11.5
Pourcentage de répondants déclarant que les femmes et les hommes devraient avoir un accès égal à l'emploi formel			Tab 11.5
Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés comme entrepreneurs			Tab 11.5
Pourcentage de répondants qui ne sont pas de l'avis que les hommes soient plus appropriés pour devenir un membre du Gouvernement national			Tab 11.5

7. Liste des institutions gouvernementales et des *stakeholders* impliqués

Niveau central national et international :

- *Comité de Pilotage :*

MEFP, ANSD, Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE), BOS, Direction de la planification et Direction générale de la planification et des politiques économiques du MEFP, DEEG du MFFE.

- *Comité technique de suivi :*

Cellules genre des ministères sectoriels
Cellules de Planification des ministères sectoriels
Laboratoire Geste, Université Gaston Berger
Association Juristes Sénégalaises

- *Organisations de la Société civile et Centres de Recherche*

- IFAN, Institut fondamental Afrique Noire, Université Cheikh Anta Diop
- CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique)
- GREFFELS (Groupe de Recherche sur les Femmes et le Lois au Sénégal) ;
- AFARD (Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement)
- APROFES (Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise)
- FAWE–WASRO (Organisation panafricaine non-gouvernementale, Université Cheikh Anta Diop)
- GESTE (Groupe d'Etudes et des Recherches Genre et Société), Université Gaston Berger
- ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest)

- *Organisations Internationales, NGO et Coopération internationale*

- IFAD
- FAO
- OECD Development Center
- Groupe thématique Genre Sénégal

Niveau local Kaolack :

- *ANSD*

- *Administrations décentralisées des ministères sectoriels :*
 - Bureau de l'Etat Civile : Ministère de la Gouvernance Locale
 - IPRES (Institut, Prévoyance, Retraites Sociales) : Ministère du Travail
 - Caisse de Sécurité Sociale : Ministère du Travail
 - District de santé de la Commune de Kaolack : Ministère de la Santé et de l'action Sociale
 - Tribunal d'instance : Ministère de la Justice
 - Chambre de Commerce : Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME
 - Gouvernance : Ministère de l'Intérieure
 - Inspection d'Académie : Ministère de l'Education
 - Service de Développement Communautaire : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

- *Organisations de la société civile et Personnes ressources :*
 - APROFES : Association pour la promotion de la Femme Sénégalaise
 - Chefs de quartier des quatre quartiers choisis pour le sondage
 - *Badjen Gox* des quatre quartiers choisis pour le sondage